



CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Séance du vendredi 19 juin 2026 10 heures 00

Procès-verbal

L'an deux mille vingt six, le dix neuf juin à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation du 12/06/2026 et sous la présidence de Guillaume LISSY, Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **110**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **108**

Présents :

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Enzo BILLON, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Eva CANTERO, Guillaume CARASSIO, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Alexandre LACROIX, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean- Yves PORTA, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Absents ayant donné pouvoir :

Margot BELAIR pouvoir à Olivier BERTRAND, Ludovic BUSTOS pouvoir à Christophe FERRARI, Kheira CAPDEPON pouvoir à Léonie MARCOUX, Philippe CARDIN pouvoir à Chloé PANTEL, Pierre-Edouard CARDINAL pouvoir à Fabrice HUGELÉ, Emilie CHALAS pouvoir à Christophe REVIL, Evelyne DE CARO pouvoir à Amélie AMORE, Amandine DEMORE pouvoir à Aurélien FARGE, Sylvain DULOUTRE pouvoir à Guy SOTO, Sylvie GENIN LOMIER pouvoir à Cécile CURTET, Diana KDOUH pouvoir à Claudine DIDIER, Sylvain LAVAL pouvoir à Marc ODDON, Julie MONTAGNIER pouvoir à Xavier OSMOND, Alfio PENNISI pouvoir à Françoise FONTANA, Coline PISSARD-GIBOLLET pouvoir à Bastien CASTILLO, David QUEIROS pouvoir à Pierre LABRIET, Agnès RENIER pouvoir à Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES pouvoir à Brahim CHERAA, Claude SOULLIER pouvoir à Stéphane DUPONT-FERRIER, Laurent THOVISTE pouvoir à Franck LONGO

Absents :

Claudine LONGO, Lauren VIGUIER

Brahim CHERAA a été nommé secrétaire de séance.

Table des matières

Administration générale, ressources humaines et patrimoine	
Délibération N° DEL19062026264 - Note d'information - Rapport sur les décisions adoptées par le Président de Grenoble-Alpes Métropole.....	5
Energie, air et climat	
Délibération - Voeu relatif à la préservation de l'ADEME et au rejet de l'article 7 du projet de loi « visant à renforcer l'État local".....	5
Création et réaménagement de l'espace public et de la voirie, végétalisation et mobilités actives	
Délibération N° DEL19062026265 - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un tènement situé à l'angle de la rue du Maupas et du chemin des Noyers sur la commune de Noyarey en vue d'un échange foncier au titre de l'aménagement d'espaces publics.....	11
Création et réaménagement de l'espace public et de la voirie, végétalisation et mobilités actives	
Délibération N° DEL19062026266 - Acquisition de plusieurs lots privés de stationnement au sein de la copropriété "Les Mimosas-Acacias" nécessaires au projet "Cœurs de Ville Cœurs de Métropole" dans le secteur Cachin - Eluard sur la commune de Saint-Martin-d'Hères.....	13
Equipements sportifs d'intérêt métropolitain	
Délibération N° DEL19062026267 - Patinoire Polesud - Avenant de prolongation de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du restaurant.....	14
Insertion, emploi et jeunesse	
Délibération N° DEL19062026268 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Plan de financement des opérations portées par Grenoble-Alpes Métropole du 01/01/2026 au 31/12/2026.....	15
Habitat et logement	
Délibération N° DEL19062026270 - Délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) - Avenants 2026 à la délégation de compétence 2025-2030 - Objectifs et enveloppes 2026.....	28
Stratégie foncière économique et immobilier d'entreprises	
Délibération N° DEL19062026271 - Acquisition auprès de l'epfl du Dauphiné d'un tènement situé 9 boulevard de la Chantourne sur la commune de La Tronche.....	42
Politique de l'aménagement, grands projets et foncier	
Délibération N° DEL19062026272 - Conclusion concomitante d'un bail à construction pour un parking silo et d'une promesse de vente au bénéfice du CHU Grenoble Alpes dans le cadre du projet "Campus Technologique Santé" sur la commune de La Tronche.....	43
Insertion, emploi et jeunesse	
Délibération N° DEL19062026273 - Fonds d'aide aux jeunes: approbation du bilan 2025, répartition de l'enveloppe du second semestre 2026.....	45
Urbanisme et PLUi	
Délibération N° DEL19062026274 - Opération de construction Ilôt "Péri-Grimau-Glairons" à Saint-Martin-d'Hères - Avis de la Métropole sur l'évaluation environnementale du projet.....	48
Délibération N° DEL19062026275v- Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise : attribution de la subvention 2026 et approbation de la convention d'application 2026.....	50
Evaluation des politiques publiques, déontologie et contrôle des organismes extérieurs	
Délibération N° DEL19062026276 - Encadrement des avantages perçus au titre des représentations extérieures au sein de la SEM PFI, de la SPL ALEC, de la SEM Inovaction et de la SPL SAGES.....	53
Energie, air et climat	
Délibération N° DEL19062026277 - Approbation du programme préalable à la désignation d'un maître d'œuvre pour le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings attenants à la patinoire Polesud, du vélodrome d'Eybens et de la déchèterie de Vif.....	64
Délibération N° DEL19062026278- Marché d'exploitation et maintenance des réseaux de chaleur et chaufferies de Fontaine Bastille, Gières Centre et Pont-de-Claix Cabois.....	66
Délibération N° DEL19062026279 - Convention Fonds CHENE saison 6 avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).....	68
Petit et grand cycle de l'eau	
Délibération N° DEL19062026280 - Acquisition de parcelles situées aux lieux-dits "Berliognière" et "Les Besses" sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset.....	69
Collecte et valorisation des déchets	
Délibération N° DEL19062026281 - Marché global de performance portant sur la conception, la construction et l'exploitation-maintenance d'une unité de méthanisation avec hygiénisation à réaliser en amont de l'unité de compostage existante ainsi que la modernisation de cette dernière, sur le site de Murianette - Avenant 1.....	70
Gestion du patrimoine et schéma directeur immobilier et énergétique	
Délibération N° DEL19062026282 - Cession d'un box de garage dans le parking de l'Arlequin situé 40 rue des Trembles sur la commune de Grenoble.....	77
Administration générale, ressources humaines et patrimoine	

Délibération N° DEL19062026283 - Création des commissions thématiques de Grenoble-Alpes Métropole et désignation des membres.....	78
Délibération N° DEL19062026284 - Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Grenoble-Alpes Métropole.....	81
Délibération N° DEL19062026285 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association " Réseau Réduire+ "	82
Délibération N° DEL19062026286 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association France Urbaine.....	84
Délibération N° DEL19062026287 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Terres en villes".....	85
Délibération N° DEL19062026288 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Alliance Université / Entreprise de Grenoble" (AUEG).....	86
Délibération N° DEL19062026289 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes".....	87
Délibération N° DEL19062026290 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Plante & Cité".....	88
Délibération N° DEL19062026291- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Société Française d'Arboriculture (SFA).....	89
Délibération N° DEL19062026292 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie (CCPE) animée par le syndicat mixte Territoire d'Énergie Isère (TE38).....	90
Délibération N° DEL19062026293 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAiT)	91
Délibération N° DEL19062026294 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC "Coopventure Investissements".....	92
Délibération N° DEL19062026295 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA).....	94
Délibération N° DEL19062026296 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein des Comités de pilotage et des Commissions d'appel d'offres des groupements de commandes du Centre de tri et de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) - Modification de la composition des commissions d'appel d'offres des groupements.....	95
Délibération N° DEL19062026297 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'EPCC de culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de Sciences ».....	96
Délibération N° DEL19062026298 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA).....	98
Délibération N° DEL19062026299 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil Médical Départemental géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.....	99
Délibération N° DEL19062026300 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole à la Commission de médiation DALO (droit au logement opposable).....	101
Finances, contrôle de gestion et budget	
Délibération N° DEL19062026301 - Budget principal et budgets annexes - Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 et présentation du budget principal et des budgets annexes sous forme de "Budget Climat".....	102
Délibération N° DEL19062026302 - Budget Principal - Affectation des résultats 2025.....	120
Délibération N° DEL19062026303 - Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets - Affectation des résultats 2025.....	121
Délibération N° DEL19062026304 - Budget annexe Régie Eau Potable - Affectation des résultats 2025	122
Délibération N° DEL19062026305 - Budget annexe Régie Assainissement - Affectation des résultats 2025.....	123
Délibération N° DEL19062026306 - Budget annexe Réseaux de chaleur - Affectation des résultats 2025.....	124
Délibération N° DEL19062026307 - Budget annexe Locaux économiques - Affectation des résultats 2025.....	125
Délibération N° DEL19062026308 - Budget annexe Panneaux photovoltaïques - Affectation des résultats 2025.....	125
Délibération N° DEL19062026309 - Budget annexe Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) - Affectation des résultats 2025.....	126
Délibération N° DEL19062026310 - Budget annexe Stationnement en ouvrage - Affectation des résultats 2025.....	128
Délibération N° DEL19062026311 - Budget annexe Opérations d'aménagement - Affectation des résultats 2025.....	129
Délibération N° DEL19062026312 - Budget annexe GEMAPI - Affectation des résultats 2025.....	130

Délibération N° DEL19062026313 - Régularisations d'actifs et d'affectations du budget principal et des budgets annexes sur l'exercice 2026.....	131
Délibération N° DEL19062026314 - Adoption du nouveau Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de Grenoble-Alpes Métropole.....	132
Délibération N° DEL19062026315 - Restitution des retenues de garantie prescrites.....	133
Délibération N° DEL19062026316 - Autorisation donnée au Président de procéder à des virements de crédits entre chapitres pour l'exercice 2026.....	134
Délibération N° DEL19062026317 - Sollicitation des subventions du Fonds Vert pour les projets présentés au titre de l'année 2026.....	135

Ouverture de séance

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Brahim CHERAA**
- Approbation du procès-verbal du Conseil métropolitain du 22/05/2026 : **Procès-verbal adopté**
- Rapport du Président sur les décisions prises par délégation du conseil : **Rapport adopté**

00:04:12

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais vous demander, s'il vous plaît, de prendre place, de commencer à vous installer. Je vous propose en introduction de désigner un secrétaire de séance et je vous propose la candidature de Brahim CHERAA. Est-ce que sur cette candidature il y a des avis contraires, des abstentions ? Merci et félicitations à Brahim pour cet engagement fort pour l'intérêt métropolitain. Je vais également vous proposer que nous puissions approuver ensemble le procès-verbal de la séance du 22 mai dernier. Sur ce procès-verbal, s'il y a des questions ou des remarques. Je n'en vois pas. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Avant de commencer notre Conseil, permettez-moi très rapidement et très chaleureusement de saluer l'arrivée, on va dire, d'un nouveau membre de notre Conseil métropolitain, puisque notre collègue Margot BELAIR a donné naissance à une petite Zoé le mois dernier et je voudrais, en votre nom à tous, lui souhaiter tous nos vœux de bonheur, de santé et féliciter évidemment les parents pour cette bonne et chaleureuse nouvelle. Je voudrais également, dans un registre différent, alors que le changement climatique marque pour la deuxième fois de ce printemps l'arrivée d'une canicule qui oblige notamment les services de l'État à prendre des mesures particulières. Je voudrais adresser un salut en votre nom à tous, à l'ensemble des agents de notre Métropole qui travaillent dans des conditions difficiles et qui, cet été, vont être soumis à cela. Je voudrais évidemment que, au moment où nous allons délibérer et que nous allons ressentir ici toute la chaleur de nos débats, nous puissions penser à celles et ceux qui, sur le terrain, dans les égouts, dans les déchetteries, derrière les camions, sur la voirie, mais également dans des bureaux qui ne sont pas toujours adaptés, et on attend que l'on puisse adapter avec les échéances à venir. Pensées pour eux et l'ensemble de celles et ceux qui, dans nos communes et dans les entreprises privées, font face aux mêmes difficultés. Ne l'oublions pas, quand nous délibérons et quand nous adoptons nos différentes propositions.

Administration générale, ressources humaines et patrimoine

Délibération N° DEL19062026264 - Note d'information - Rapport sur les décisions adoptées par le Président de Grenoble-Alpes Métropole

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose que nous commençons par la délibération numéro 1, qui concerne la note d'information sur les décisions que j'ai été amenée à prendre sur délégation du Conseil métropolitain. Il s'agit d'une note d'information. S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'en prendre acte. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Adoptée, merci.

Conformément au code général des collectivités territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Est annexée la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation, depuis l'adoption de la délibération de délégation lors du Conseil métropolitain du 30 avril 2026.

Energie, air et climat

Délibération - Vœu relatif à la préservation de l'ADEME et au rejet de l'article 7 du projet de loi « visant à renforcer l'État local »

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Compte tenu de l'organisation de la journée, puisque nous tenons en même temps que notre Conseil métropolitain le Conseil d'administration d'installation du Service départemental d'incendie et de secours et que Raphaël GUERRERO, qui en est vice-président mais qui est également vice-président aux finances ici, n'arrivera qu'un peu plus tard dans la matinée, on vous propose de bousculer un peu l'ordre du jour et de commencer par le débat sur les vœux. Je vais laisser la parole à Christophe FERRARI qui, avec Ludovic BUSTOS et Souad GRAND, a déposé un vœu sur la préservation de l'ADEME.

00:08:52

Christophe FERRARI: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à tous, chers collègues. Nous n'avons pas l'habitude non plus d'être des fanatiques du vœu comme objet de pouvoir exister politiquement ou tout simplement marquer le territoire. La réalité au travers de ce vœu, c'est tout

simplement de s'interroger toujours de l'intérêt avec le territoire. Cela a été un des débats qui ont été assez réguliers dans la précédente mandature et nous est apparu, à Ludovic BUSTOS, Souad GRAND et moi-même, peut-être absolument nécessaire que le Conseil métropolitain, finalement, se positionne sur une évolution d'un outil qui, depuis près d'une vingtaine d'années, est un acteur majeur au service des transitions pour la Métropole. Je vous rappelle que l'ADEME est un objet qui a été créé en 1991 et dont le statut est resté, je dirais, quasiment à l'identique, et l'ADEME provenait tout simplement de décisions des années 80 à la suite des deux chocs pétroliers, puisque tout simplement la France s'est dotée d'un outil et n'a pas souhaité que ce soit sa propre administration qui le porte. Un outil au service de la maîtrise de l'énergie, la baisse de nos consommations et des approches vertueuses énergétiques. Donc, nous étions, il y a déjà bien longtemps, dans une approche de transition énergétique et écologique et puis le gouvernement a fait le choix tout simplement de renforcer l'État local et notre vœu ne porte pas sur l'opportunité d'une loi sur le renforcement des préfètes et des préfets, mais sur l'une des conséquences, qui est dans l'article 7 du projet de loi, qui vise à renforcer l'État local, puisqu'il vise à tout simplement faire en sorte que l'ADEME devienne une composante de l'administration de notre pays et des DREAL. On peut se dire toujours si c'est bien ou si ce n'est pas bien. Vous avez toujours des personnes qui contestent toute idée d'évolution des outils et puis vous avez aussi les fanatiques. Aujourd'hui, ils s'expriment souvent nationalement : « Ces outils sont chers, ils ne servent à rien. » Sauf que ces outils sont quand même particulièrement évalués. De là à imaginer que le Parlement ne fasse pas son travail d'évaluation, que les administrations de la France ne le fassent pas, est évidemment une erreur, puisque cela a été fait, et cela a été même plutôt bien fait, au point que sur ce vœu, et sur cette réforme de l'ADEME et l'article 7 du projet de loi, nombre d'acteurs se sont mobilisés pour exprimer qu'il y avait quand même un véritable questionnement sur le fait de vouloir renforcer l'administration française au détriment d'un outil dont la souplesse et l'agilité sont reconnues par tous les élus, quels qu'ils soient, de toutes les sensibilités politiques, de tous les territoires possibles. Donc finalement, on peut toujours se poser la question : « Réformer, oui, mais réformer pour quoi et réformer pour qui ? » Réformer pour améliorer le service, évidemment, tout le monde est d'accord, mais réformer pour casser un outil qui fonctionne bien, est-ce que tout ceci est utile ? Ou est-ce que ceci n'est pas le prélude de quelque chose d'autre ? Comme si on décidait peut-être à un moment donné d'en faire perdre la substance. Je rappelle qu'ici, dans notre Métropole, le président de l'ADEME est venu il y a deux ou trois ans pour exprimer encore une fois le soutien qu'il nous a accordé sur des projets qui sont dans toutes les communes de cette Métropole, avec des équipes extrêmement mobilisables au niveau régional et avec une capacité d'étude des projets extrêmement rapide et intelligente. L'ADEME est un partenaire majeur pour les collectivités et les entreprises. Je rappelle que là, il y a de la traçabilité des aides aux entreprises. Je rappelle qu'il y a des aides au niveau national de près de 250 milliards qui souffrent quand même d'un sujet de traçabilité des aides et d'intérêts. Là, elles le sont. Ce vœu, il est simple. Il est tout simplement pour rappeler encore une fois que nous ne sommes pas opposés aux réformes, mais en l'espèce, la réforme qui est proposée n'a pas beaucoup de sens en matière d'efficacité. L'inspection générale des finances, à l'issue d'une mission qui a été conduite au printemps 2024, a conclu une gestion globalement satisfaisante sans formuler aucune critique structurelle à son modèle, recommandant au contraire de renforcer ses moyens. Je rappelle que l'ADEME, c'est 135 millions d'euros de fonctionnement pour 2,8 milliards d'euros de subventions d'aide à l'investissement. C'est ça la réalité. Essayons juste de mesurer ce volume en fonctionnement. L'article 7 prévoit l'intégration des directions régionales de l'ADEME au sein des DREAL, assortie de la mise à disposition d'office de ces agents dans les services déconcentrés de l'État, une mesure qui constituerait, de l'avis de nombreux observateurs, une première étape vers la disparition effective de l'agence. C'est bien ça l'enjeu qui est derrière. Pour justifier une telle réorganisation, ni les ministres concernés, ni les textes produits n'ont fourni d'argumentation précise et convaincante. Les ministres LEFEBVRE et GATEL n'ont pas été en mesure de citer un seul exemple dans lequel l'organisation proposée se révélerait plus pertinente que la situation actuelle. C'est dommage, et c'est même ballot que ceci n'ait pas pu être exprimé. Ce déficit de justifications est d'autant plus préoccupant que la réforme a été déposée au Sénat, en faisant délibérément fi des avis défavorables exprimés par les instances consultées. Le Comité Social et Économique de l'ADEME, son Conseil d'administration extraordinaire et jusqu'au Conseil d'État ont rendu des avis négatifs. Ce dernier a jugé le dispositif non satisfaisant en termes de bonne administration, mesurons quand même ce qui est indiqué, et a relevé qu'il porterait atteinte aux droits contractuels des salariés concernés. Ces alertes n'ont pas été entendues. Je rappelle qu'il y a eu aussi des ministres qui se sont exprimés contre cette réforme. Si je vous cite des ministres de gauche, vous

allez me dire que tout ceci n'est qu'un combat des uns contre les autres. Je voudrais vous parler de Christophe BECHU, qui est quand même un ministre du gouvernement précédent, plutôt reconnu dans sa tâche. Un élu local qui a pu montrer dans son territoire son engagement. Agnès PANNIER-RUNACHER, là aussi, ce n'est pas la plus révolutionnaire des élues que l'on connaît. Donc globalement, on sent bien qu'il y a quand même quelque chose qui dysfonctionne dans cette volonté de vouloir transformer à tout prix un outil alors qu'il fonctionne bien. Cette réforme, elle est évidemment animée plus par une vision idéologique. Elle s'inscrit dans la continuité des attaques plus ou moins virulentes subies par les agences de l'État ces derniers mois. On accuse évidemment toutes les agences de tous les maux. Sans doute certaines ont besoin d'être réformées, mais en l'espèce, celle-ci a-t-elle besoin de l'être ? La réalité est évidemment que, en tout cas, personne n'a exprimé d'évolution de réforme en dehors de celle de sa disparition, en tout cas de sa recentralisation. Il n'y a pas de démonstration rationnelle ni de justification étayée et c'est quand même un sujet. Je rappelle que l'ADEME, c'est 8000 projets de transition dans notre pays et que dans notre territoire elle a particulièrement agi, et j'y reviendrai dans quelques minutes. C'est la cohérence même de cette réforme. On pourrait se dire que mettre l'ADEME avec la DREAL c'est peut-être intelligent, dans le mot DREAL il y a le mot environnement, mais est-ce que les missions pourraient se nourrir, l'une et l'autre, et en intérêt public ? Les DREAL exercent une mission de contrôle et d'application de la réglementation environnementale. L'ADEME accompagne techniquement et financièrement les projets de transition des collectivités et des entreprises. Ces deux missions sont non seulement distinctes, mais structurellement complémentaires, au point que les deux institutions collaborent déjà étroitement. Donc, what else ? pour dire les choses très simplement. Les fusionner ne produirait donc aucun gain de cohérence. Cela aussi, c'est inscrit dans les choses. Encore une fois, sachons les lire, tout simplement ce n'est pas un combat d'un camp contre un autre. C'est un combat de l'efficacité et de l'intérêt. Je le dis ici. Jusqu'à maintenant, son action menée main dans la main avec les comités locaux a permis justement de démultiplier et d'adapter les interventions au plus près du terrain. La Métropole, je rappelle que nous avons en délégation les aides au Fonds chaleur, démarche vertueuse qui a permis l'émergence de 70 projets de chaleur renouvelable dans les communes de la Métropole, en plus d'un soutien total de 28 millions d'euros de l'ADEME pour 48 projets sur la période 2017-2024. C'est pour ça qu'il est quand même important que ce territoire, qui est quand même précurseur des plans climat, qui a été quand même précurseur d'une stratégie en matière de transition et environnementale, qui s'est appuyé sur l'ADEME comme un partenaire sérieux, je dirais que ça ne serait effectivement pas une bonne idée que nous puissions perdre avec cette efficacité-là, tout simplement. C'est pour ça qu'il vous est proposé, et la loi peut vivre sans cet article 7. Très largement, et je dis que ça pourrait être très utile. Vous avez d'autres éléments dans le vœu qui concernent notamment les annonces récentes du gouvernement sur le plan ambitieux d'électrification et de réindustrialisation, qui auront besoin, là aussi, de soutien pour ces politiques-là et qui ont besoin de s'appuyer sur l'ADEME. Donc, on propose tout simplement de retirer l'article 7 du projet de loi, ce projet de loi vivra sans son article 7, et de garantir l'indépendance opérationnelle et les moyens budgétaires de l'ADEME, conformément aux missions que lui confie la loi, et de soumettre toute évolution de l'organisation territoriale de l'agence à une concertation approfondie avec ses instances représentatives et notamment ses partenaires territoriaux. C'est quand même important d'avoir l'avis des partenaires territoriaux que nous sommes et des collectivités concernées. Merci infiniment, Monsieur le Président.

00:20:32

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci pour cette présentation et ce vœu. Est-ce qu'il appelle des remarques ou des prises de parole de la part du Conseil métropolitain ? Il y a Anouchka MICHARD qui a d'abord demandé la parole et ensuite ce sera Allan BRUNON.

00:20:50

Clément CHAPPET: Merci. Nous, pour notre part, on ne votera pas ce vœu parce que l'ADEME, il faut quand même rappeler, au-delà de l'exposé que nous a fait Monsieur Ferrari, que c'est une agence qui a été très politisée pendant longtemps et qui a joué pendant longtemps le rôle de lobby antinucléaire et il y a eu de nombreuses polémiques sur les scénarios de l'ADEME justement, dont de nombreux avaient une méthodologie tout à fait biaisée et des modes de calcul qui ont été critiqués par de nombreux experts en la matière. Donc, nous, on considère au contraire que c'est une bonne chose de rationaliser les dépenses de l'État, de revoir le fonctionnement d'agences qui peuvent avoir des soucis de fonctionnement, et qu'on devrait au contraire étendre cette rationalisation et cette révision du

fonctionnement des agences à l'ensemble des agences d'État. Il y en a un certain nombre, dont un certain nombre qui ne fonctionnent pas aujourd'hui. Donc, on considère que c'est une bonne chose qu'il y ait une réforme de l'ADEME, et on ne peut pas voter ce vœu pour cette raison.

00:21:40

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup. Allan BRUNON.

00:21:43

Allan BRUNON: Bonjour. Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce n'est pas étonnant que Monsieur Clément CHAPPET, un grand climatosceptique, s'oppose au fait de rabougir des budgets à l'ADEME, mais là, on ne parle pas de rabougrissement de budget, on parle du fait d'organiser le fait de rendre difficile le fonctionnement d'une agence de l'État, comme il a été d'ailleurs le cas de l'agence OFB, qui compte pourtant un travail sur le fait que 75 % de nos espaces naturels sont menacés, sur le fait que des zoonoses avancent partout et que désormais, des maladies liées au climat, liées à la faune et la flore dégradées touchent les individus. C'est le cas notamment dans notre département des polluants éternels qui composent notre organisme pour la plupart des êtres vivants. Par conséquent, ce n'est pas étonnant que cet homme qui est de droite s'oppose à cela. Je voudrais saluer et remercier bien évidemment mon collègue Christophe FERRARI, qui se penche sur une question essentielle à l'heure où, malheureusement, notre collectivité est de plus en plus dépolitisée et devient un organe de gestion qui ne s'intéresse plus au fond, au fonctionnement de l'État, qui est mis en difficulté par les différents projets de loi de finances. C'est le cas du projet de loi de finances qui a rabougri de 7 milliards le budget et les subventions aux collectivités territoriales. C'est le cas de ces attaques que doivent supporter les agences de l'État pour essayer d'économiser 3 milliards d'euros, qui s'ajouteront donc aux 7 milliards déjà amputés. Par conséquent, bien évidemment, comme l'a exprimé mon collègue Bastien CASTILLO, nous voterons ce vœu. Nous sommes satisfaits de voir que quelques élus continuent de politiser cette assemblée à l'heure où tout le monde voudrait faire de cette assemblée un espace où on se partage les postes et on ne fait plus de politique. Merci.

00:23:24

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Claudine LONGO.

00:23:25

Claudine LONGO: Merci, Monsieur le Président. Écoutez, moi, c'est juste pour expliquer que je ne prendrai pas part au vote, n'étant pas une spécialiste, même si effectivement je peux voir que l'ADEME, c'est un outil qui a certainement été et qui le sera certainement encore, important pour les territoires. Je reste sur la position qui était la mienne et qui était l'ancienne façon de fonctionner sur le mandat précédent, c'est-à-dire au niveau des vœux, donc je ne souhaite pas prendre part au vote n'ayant pas la possibilité de m'exprimer de façon très précise et politique sur ce sujet. Merci.

00:24:01

Monsieur le Président Guillaume LISSY: C'est bien noté. Merci. Marc ODDON.

00:24:05

Marc ODDON: Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe NMC, nous voulions remercier de cette présentation qui est très claire, sur des enjeux nationaux mais qui dépassent les questions d'un tout petit peu notre territoire. La position du groupe sera de s'abstenir sur des vœux qui sont d'ordre national, sur la politique nationale. Merci.

00:24:27

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Franck LONGO.

00:24:29

Franck LONGO: Pareil pour une explication de vote. On s'abstiendra également pour la même raison. Sinon on pourrait débattre de tout et ce n'est pas l'objet du Conseil métropolitain. Merci.

00:24:40

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Allan BRUNON.

00:24:44

Allan BRUNON : Excusez-moi, cher collègue, mais c'est le principe des vœux qu'on s'adresse à une autre administration. Par conséquent, je ne comprends pas votre argument. On a le droit de se positionner politiquement contre ou non, ou favorablement à l'explication qui nous a été faite à la

présentation, mais utiliser cet argument, ça n'a pas de sens au vu du principe même des vœux qui sont une adresse à une autre collectivité que la nôtre. C'est incompréhensible.

00:25:11

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup pour ces prises de parole et ces explications de vote. Je n'ai pas d'autres demandes de parole dans le débat. Je voudrais à titre personnel et puis peut-être en tant que président de la Métropole, d'abord souligner la démarche qui est menée par Christophe FERRARI et souligner le fait que nous pouvons nous retrouver dans cela. Saluer l'engagement, évidemment, qui est celui de l'ADEME sur nos territoires. On a évoqué les 2,8 milliards de subventions qui ont été portés sur des projets cette dernière année, et rappeler qu'il y a plus de 8000 projets dans les collectivités qui ont été portés par l'ADEME. Donc, simplement pour souligner, évidemment, le rôle essentiel qui est le sien, et puis, s'il fallait rajouter quelques éléments par rapport à tout ce qui a été dit et qui est largement partagé, rappeler également que ce projet va contre les attentes des salariés de l'ADEME, qui dans le cadre de leur CSE et du Conseil d'administration ont toujours voté contre ce projet de fusion et évidemment, nous sommes sensibles à la démarche qui est menée. Rappeler également que ce transfert va poser des difficultés importantes par rapport aux agents de droit privé qui vont avoir des difficultés à être intégrés dans le cadre de l'État et dont les contrats ou les situations personnelles peuvent également être mises en cause. Donc, pour des enjeux qui sont évidemment liés aux questions environnementales, aux questions de transition, mais également à la dépense publique et à l'accompagnement des collectivités par rapport au travail qu'elles doivent mener, qui ne peut pas se faire sans le soutien de l'État, moi, à titre personnel et pour les groupes dont je peux être issu, nous sommes favorables à ce vœu et je propose, s'il n'y a pas d'autre prise de parole, que nous puissions le mettre en débat. Je vois que Christophe FERRARI propose d'appuyer. Merci.

00:27:04

Christophe FERRARI: Très rapidement, merci infiniment pour toutes vos contributions. La Métropole n'est pas un îlot isolé dans le reste du monde et j'invite mes collègues à toujours avoir cet adage en tête. C'est l'image de la grenouille que l'on fait cuire dans une casserole d'eau froide et sur laquelle on porte le feu. À un moment donné, à force de ne jamais rien dire, d'être sans paroles sur des choses qui nous touchent et qui nous concernent ici, parce que ce n'est pas un vœu qui concerne la future politique spatiale de la France. Nous ne parlons pas de l'amerrissage ou de l'atterrissage de satellites sur Mars. Nous parlons de réseaux de chaleur au bois dans chacune des communes, et j'en ai visité. Je vois Eric ROSSETTI à Quaix-en-Chartreuse, je vois sur Sassenage, je vois sur plein d'autres endroits où cet argent-là, par le biais d'une instruction extrêmement fluide et rapide des agents de l'ADEME, des spécialistes, des scientifiques, mes chers collègues. C'est bien ça le sujet. On a un outil que certains vont appeler bras armé, mais que je dirais que c'est un outil au service des politiques de transition. Lorsqu'en 1982 est créée l'ADEME dans sa précédente version, suite au choc pétrolier de 73 et d'après, c'était tout simplement parce qu'il y avait une nécessité de réduire les consommations dans ce pays. C'est parce qu'il a fallu investir dans la transition. Aujourd'hui, l'État n'investit quasiment plus. Il n'y a plus de fonds verts ou quasiment plus, donc c'est bien l'ADEME qui est au cœur des sujets de transition. Il ne faut pas caricaturer l'ADEME comme étant une succursale politique, etc. Je peux vous assurer que les projets en direction des entreprises y sont nombreux, de décarbonation : décarbonation de l'industrie, décarbonation des entreprises. Sachons conserver les outils dont on peut être fiers dans ce pays et qui sont utiles aux territoires, plutôt que d'avoir des approches, parfois presque dogmatiques sur les sujets ou de considérer que ce n'est pas à moi, ce n'est pas mon sujet. Le jour où l'eau sera suffisamment chaude, plus personne ne pourra sortir de la casserole. Merci.

00:29:50

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup. Je vous propose que nous puissions mettre aux voix ce vœu sur la base qui a été proposée et transmise cette semaine. Est-ce que sur ce vœu il y a des abstentions ? C'est bon pour le service des assemblées ? Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il est adopté. Je vous en remercie. Nous le transmettrons évidemment aux services de l'État, mais également à nos parlementaires, pour qu'ils puissent en faire bon office dans le cadre des débats à venir, et je ne doute pas que les différents candidats aux élections législatives à venir s'en empareront, ont également de leur côté. Merci à toutes et à tous.

Déposé par Monsieur Ludovic Bustos, Maire de Poisat et conseiller métropolitain, Madame Souad Grand conseillère métropolitaine et adjointe au Maire de Pont de Claix et Christophe Ferrari, Maire de Pont de Claix et conseiller métropolitain.

L'ADEME accompagne chaque année plus de 8 000 projets de transition écologique sur l'ensemble du territoire national — réseaux de chaleur, décarbonation industrielle, économie circulaire, mobilités durables, rénovation énergétique. En 2025, elle a mobilisé 2,8 milliards d'euros de subventions pour un budget de fonctionnement de seulement 135 millions d'euros, faisant la preuve d'un levier d'action publique particulièrement efficace. Ce constat n'est pas celui de l'Agence seule : l'Inspection générale des Finances, à l'issue d'une mission conduite au printemps 2024, a conclu à une gestion « globalement satisfaisante », sans formuler aucune critique structurelle de son modèle, recommandant au contraire le renforcement de ses moyens.

Une réforme sans justification, menée sans concertation

L'article 7 prévoit l'intégration des directions régionales de l'ADEME au sein des DREAL, assortie de la mise à disposition d'office de ses agents dans les services déconcentrés de l'État — une mesure qui constituerait, de l'avis de nombreux observateurs, une première étape vers la disparition effective de l'Agence. Pour justifier une telle réorganisation, ni les ministres concernés ni les textes produits n'ont fourni d'argumentation précise et convaincante. Les ministres Lefèvre et Gatel n'ont pas été en mesure de citer un seul exemple dans lequel l'organisation proposée se révélerait plus pertinente que la situation actuelle.

Ce déficit de justification est d'autant plus préoccupant que la réforme a été déposée au Sénat en faisant délibérément fi des avis défavorables exprimés par les instances consultées. Le Comité social et économique de l'ADEME, son Conseil d'administration extraordinaire, et jusqu'au Conseil d'État ont rendu des avis négatifs : ce dernier a jugé le dispositif « non satisfaisant en termes de bonne administration » et relevé qu'il porterait atteinte aux droits contractuels des salariés concernés. Ces alertes n'ont pas été entendues.

Au contraire, cette réforme semble bien plus animée par une vision idéologique. Elle s'inscrit dans la continuité des attaques, plus ou moins virulentes, subies par les agences de l'État ces derniers mois. Sous couvert de simplifier le fonctionnement de l'administration et de réduire le train de vie de l'État, elles visent uniquement - sans aucune démonstration rationnelle ni justification étayée - des outils pourtant essentiels à la transition énergétique et à la protection de l'environnement.

Des missions complémentaires qui ne sauraient être confondues

Au-delà des obstacles juridiques, c'est la cohérence même de la réforme qui pose question.

Les DREAL exercent une mission de contrôle et d'application de la réglementation environnementale, quand l'ADEME accompagne techniquement et financièrement les projets de transition des collectivités et des entreprises. Ces deux missions sont non seulement distinctes mais structurellement complémentaires, au point que les deux institutions collaborent déjà étroitement : les DREAL s'appuient régulièrement sur l'expertise de l'ADEME pour leurs missions de planification.

Les fusionner ne produirait donc aucun gain de cohérence — cela reviendrait au contraire à diluer l'expertise propre de l'ADEME dans une structure aux finalités différentes sans renforcer le pouvoir de contrôle du préfet de région qui dispose déjà d'une telle compétence.

Pire encore, placer les compétences et les moyens de l'ADEME sous l'égide de la DREAL constitue une recentralisation à bas bruit.

Jusqu'ici, son action menée main dans la main avec les collectivités locales permettait justement de démultiplier et d'adapter les interventions au plus près du terrain. À l'échelle de Grenoble Alpes Métropole, ce partenariat a par exemple conduit à la délégation de l'instruction des aides du fonds chaleur territorial. Une démarche vertueuse qui a permis l'émergence de 70 projets de chaleur renouvelable dans les communes de la métropole, en plus d'un soutien total de 28 millions d'euros de l'ADEME pour 48 projets sur la période 2017–2024.

Une incohérence stratégique aux conséquences territoriales réelles

C'est pourquoi le Conseil métropolitain s'interroge sur la logique qui sous-tend ce texte.

Le Gouvernement a lui-même annoncé un plan ambitieux d'électrification et de réindustrialisation pour la souveraineté énergétique de la France — des objectifs qui supposent précisément une montée en puissance des capacités opérationnelles de l'État en matière de transition écologique. Affaiblir l'ADEME dans ce contexte serait donc contradictoire avec les priorités affichées. À l'échelle des territoires, les conséquences seraient concrètes : de nombreuses entreprises locales ont construit leur modèle économique grâce aux études de faisabilité cofinancées par l'Agence, générant des emplois non délocalisables qui font vivre le tissu économique local. Plus largement, le Conseil métropolitain s'inquiète de la logique globale d'un texte qui, en renforçant les pouvoirs des préfets au détriment des élus locaux, tend à recentraliser des décisions qui gagnent au contraire à être prises au plus près des réalités territoriales.

Le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole demande en conséquence au Premier ministre :

- de retirer l'article 7 du projet de loi « visant à renforcer l'État local » ;
- de garantir l'indépendance opérationnelle et les moyens budgétaires de l'ADEME, conformément aux missions que lui confie la loi ;
- de soumettre toute évolution de l'organisation territoriale de l'Agence à une concertation approfondie avec ses instances représentatives, ses partenaires territoriaux et les collectivités concernées.

Abstention : 50

Thierry ALDEGUER, Amélie AMORE, Luc AURY, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christine BRUNET, Guillaume CARASSIO, Pierre-Edouard CARDINAL, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Benjamin COIFFARD, Cécile CURTET, Evelyne DE CARO, Marc DEPINOIS, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Simon FARLEY, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Alexandre LACROIX, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Marc ODDON, Alfio PENNISI, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Jean-Yves PORTA, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Michel VENDRA

Pour :58

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Philippe CARDIN, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Alan CONFESSON, Michelle DARAN, Amandine DEMORE, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Aurélien FARGE, Christophe FERRARI, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Mickaël GUIHENEUF, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Isabelle PETERS, Coline PISSARD-GIBOLLET, Lencka POPRAVKA, David QUEIROS, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Catherine TROTON, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Création et réaménagement de l'espace public et de la voirie, végétalisation et mobilités actives

Délibération N° DEL19062026265 - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un tènement situé à l'angle de la rue du Maupas et du chemin des Noyers sur la commune de Noyarey en vue d'un échange foncier au titre de l'aménagement d'espaces publics

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose que nous puissions continuer par la délibération suivante, qui concerne la désaffectation et le déclassement du Domaine public, d'un tènement situé à l'angle de la rue du Maupas et du chemin des Noyers sur la commune de Noyarey. Est-ce que sur cette délibération, il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1311-9, L. 1311-10, et L. 2241-1,

Vu l'article L. 141-3 du code de la voirie routière,

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilière par les collectivités publiques et divers organismes,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« aménagement de l'espace métropolitain, en vue de la création, l'aménagement et l'entretien de voirie »,

Vu la délibération cadre du conseil métropolitain n°62 en date du 12 juillet 2023, portant sur la politique foncière métropolitaine, et notamment son axe 1 : « Rendre disponible et utilisable le foncier pour répondre aux enjeux des politiques publiques métropolitaines »,

Vu l'avis du Domaine en date du 12 mai 2026,

Dans le cadre de travaux d'aménagement consistant en la création d'un cheminement piéton le long de la rue du Maupas sur la commune de Noyarey, des négociations se sont engagées avec les consorts Faure, propriétaires de la parcelle cadastrée section AB n°375, située 23 chemin des Noyers, afin d'obtenir une autorisation de travaux avant rétrocession d'une partie de leur propriété, située à l'angle de la rue du Maupas et du chemin des Noyers.

En effet, une partie de leur propriété est grevée d'un emplacement réservé n°ER_31_NOY destiné à un « élargissement de voie pour aménagement du carrefour ».

Par convention du 8 octobre 2025, l'indivision Faure a autorisé la Métropole à réaliser les travaux sur ladite parcelle et a validé le principe de cession du tènement nécessaire au projet d'aménagement. En fin d'année 2025, les travaux métropolitains ont été achevés.

Cependant, il s'avère que, parallèlement aux travaux publics, les services métropolitains se sont rendu compte qu'une portion de la clôture existante des consorts Faure n'est pas correctement installée et empiète sur le domaine public routier.

Suite à la délivrance d'un arrêté d'alignement le 19 mars 2026, il a été proposé de régulariser cette situation grâce à un échange foncier de terrains comme suit :

- la famille Faure cède à la Métropole la parcelle cadastrée section AB n°559 d'une surface de 15 m², issue de leur parcelle cadastrée section AB n°375, sous teinte rose sur le plan de division ci-annexé,
- la Métropole rétrocède aux consorts Faure la parcelle cadastrée section AB n° 560, issue du domaine public routier non cadastré, sous teinte bleue sur le plan de division ci-annexé, d'une surface de 28 m², après désaffectation et déclassement.

Pour permettre cet échange foncier, il convient, conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière, de constater la désaffectation du domaine public métropolitain du tènement cadastré section AB n°560 d'une contenance de 28 m² susvisé, et d'en prononcer le déclassement, sans enquête publique préalable, dans la mesure où aucune atteinte n'est portée aux conditions de desserte et de circulation qui sont maintenues sur la rue.

Dans le cadre des négociations, cet échange se réalisera avec soulte :

- la famille Faure cède une parcelle, d'une surface de 15 m² à la Métropole, pour une valeur vénale de 300 €
- la Métropole rétrocède une parcelle, d'une surface de 28 m², pour une valeur de 560 €.

Il en résulte une différence de 13 m², représentant une soulte de 260 € en faveur de la Métropole.

Le service du Domaine a validé le montant du prix de vente dans son avis le 12 mai 2026.

Les frais de géomètre et les frais d'acte sont à la charge de la Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Constate la désaffectation du domaine public routier métropolitain de la parcelle cadastrée section AB n°560 d'une surface de 28 m², située chemin des Noyers, sur la commune de Noyarey,
- Prononce le déclassement du domaine public routier métropolitain de ladite parcelle,
- Décide d'échanger avec les consorts Faure la parcelle cadastrée section AB n°560 précitée, préalablement désaffectée et déclassée du domaine public routier, en contrepartie de la parcelle cadastrée section AB n°559 d'une surface de 15 m², à incorporer dans le domaine public routier,
- Décide que cet échange foncier se fera moyennant le versement d'une soulte de 260 euros au bénéfice de la Métropole,
- Approuve la prise en charge, par la Métropole, des frais d'acte et de géomètre,
- Dit qu'une prochaine évolution du PLUi procédera à la suppression de la totalité de l'emplacement réservé ER_31_NOY,
- Autorise le Président à signer la promesse d'échange et ses éventuels avenants de prorogation, ainsi que l'acte authentique relatifs à cet échange.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Création et réaménagement de l'espace public et de la voirie, végétalisation et mobilités actives

Délibération N° DEL19062026266 - Acquisition de plusieurs lots privés de stationnement au sein de la copropriété "Les Mimosas-Acacias" nécessaires au projet

"Cœurs de Ville Cœurs de Métropole" dans le secteur Cachin - Eluard sur la commune de Saint-Martin-d'Hères

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Concernant l'acquisition de plusieurs lots privés de stationnement au sein de la copropriété Les Mimosas-Acacias pour le projet Cœurs de Ville Cœurs de Métropole dans le secteur Cachin sur la commune de Saint-Martin-d'Hères. Est-ce qu'il y a sur ce sujet des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Vu l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment ses articles L. 1311-9, L.1311-10 ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilière par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « création, aménagement et entretien de voirie » ;

Vu la délibération cadre du conseil métropolitain n°62 portant sur la politique foncière métropolitaine du 12 juillet 2023, et notamment son axe 1 : « Rendre disponible et utilisable le foncier pour répondre aux enjeux des politiques publiques métropolitaines » ;

Vu la délibération du conseil métropolitain n°95 du 20 mai 2022 intitulée Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole / Saint-Martin-d'Hères – Lancement du projet Cachin-Eluard ;

Vu la délibération du conseil métropolitain n°135 du 24 novembre 2023 intitulée Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole – Saint-Martin-d'Hères Secteur Cachin-Eluard – Bilan de la concertation préalable ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 24 novembre 2023 approuvant le bilan de la concertation et décidant de la poursuite du projet Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole – Saint-Martin-d'Hères Secteur Cachin-Eluard ;

Vu la nécessité d'acquérir auprès de la SCI PJ3M GRE leurs lots de stationnements au sein de la copropriété « Les Mimosas-Acacias »,

Vu la proposition d'acquisition de la Métropole auprès de la SCI PJ3M GRE, en date du 2 décembre 2025 ;

Vu l'accord de vente de la SCI PJ3M GRE en date du 23 décembre 2025,

Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Saint-Martin-d'Hères ont engagé une démarche de requalification des espaces publics, dans le cadre d'un projet Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole, sur les quartiers Sud de la commune (avenue Marcel Cachin, place Paul Eluard, rues Emile Zola et Frédéric Chopin).

À ce titre, la Métropole et la Ville de Saint-Martin-d'Hères ont mené pendant plusieurs mois une réflexion, afin de mieux prendre en compte les modes actifs de déplacement, comme le vélo ou la marche, les transports en commun, et de lutter contre les îlots de chaleur urbains en végétalisant les espaces publics. Une concertation présentant les grandes intentions de ce projet a été menée entre octobre 2022 et septembre 2023. Un bilan de cette concertation a fait l'objet d'une délibération du conseil métropolitain le 24 novembre 2023.

La Métropole devant assurer la maîtrise foncière des tènements nécessaires à la réalisation du projet, des négociations amiables sont menées avec les propriétaires privés concernés pour acquérir les emprises de terrain nécessaires.

Dans ce cadre, la Métropole doit acquérir auprès de la SCI PJ3M GRE cinq lots de stationnement, au sein de la copropriété « Les Mimosas-Acacias » située sur la parcelle cadastrée BO n°242, assiette de la copropriété. Ces lots privatifs correspondent aux lots n°1221 à 1225.

Grenoble-Alpes Métropole a transmis à la SCI PJ3M GRE une proposition d'acquisition au prix de 4 000 € par place de stationnement, soit un montant total de 20 000 €, qui a été acceptée par un courrier de la SCI en date du 23 décembre 2025.

Le prix étant inférieur à 180 000 €, la Métropole n'est pas tenue de solliciter l'avis du Domaine.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Grenoble-Alpes Métropole.

Parallèlement à cette acquisition auprès de la SCI, il conviendra de faire procéder à une scission de copropriété portant sur ces cinq lots de stationnement, afin que les charges ne soient plus appelées auprès de la Métropole par le syndic, une fois les lots acquis et supprimés par les travaux d'aménagement des espaces publics.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide d'acquérir auprès de la SCI PJ3M GRE, ou de tout autre personne morale habilitée à se substituer à elle, les cinq lots de copropriété n° 1221, 1222, 1223, 1224 et 1225, situés au sein de la copropriété « Les Mimosas Acacias », 116 avenue Marcel Cachin sur la commune de Saint-Martin-d'Hères ;
- Approuve le prix d'acquisition de 4 000 € HT par lot privatif, soit un total global de 20 000 € HT ;
- Approuve la prise en charge, par la Métropole, des frais de géomètre et des frais d'acte, y compris les frais de l'acte notarié de scission de copropriété une fois les lots acquis,
- Autorise le Président à signer la promesse de vente et ses éventuels avenants de prorogation ainsi que l'acte authentique relatifs à cette acquisition.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Equipements sportifs d'intérêt métropolitain

Délibération N° DEL19062026267 - Patinoire Polesud - Avenant de prolongation de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du restaurant

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Concernant la patinoire Polesud et l'avenant à la prolongation de l'autorisation d'occupation temporaire du restaurant. Est-ce qu'il y a sur ce sujet-là des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain »

Grenoble Alpes Métropole est propriétaire et gestionnaire de la patinoire Polesud, équipement reconnu d'intérêt métropolitain, située avenue d'Innsbrück à Grenoble.

Lors de la décision d'engagement de la réalisation de la patinoire d'agglomération et notamment de la définition du programme, il a été décidé que les surfaces de l'équipement réservées à la restauration feraient l'objet d'une exploitation professionnelle.

Par délibération en date du 22 juin 2001, le conseil de communauté a décidé dans le cadre de sa compétence "grands équipements" d'engager la réalisation de l'aménagement et de l'équipement du local café-restaurant intégré à la patinoire Polesud, en vue de le mettre à disposition dans le cadre d'une convention de concession domaniale d'occupation du domaine public.

Depuis, le restaurant a fait l'objet de plusieurs conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation privative du café-restaurant de la patinoire Polesud, dont la dernière a pris effet le 15 juillet 2021, pour une durée de cinq années et un mois et demi, soit jusqu'au 31 août 2026.

Cette convention d'occupation a fait l'objet de deux avenants :

- Un avenant n°1, signé en date du 29 septembre 2022, a permis de préciser la liste des matériels réparés ou échangés à neuf, les travaux effectués et de confirmer le principe suivant lequel le maintien en bon état et l'entretien des locaux et matériels listés et mis à disposition de l'occupant relevait de sa responsabilité.
- Un avenant n°2, signé en date du 15 octobre 2025, a permis de préciser les conditions par lesquelles l'exploitant du café-restaurant pourrait proposer une offre de vente de boissons chaudes et froides et de petite restauration au sein de la Patinoire dans le respect du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2022-2026 de la Métropole. De plus, cet avenant a été aussi l'occasion d'actualiser la liste des matériels réparés, supprimés ou échangés à neuf, ainsi que les travaux effectués.

Compte tenu du contexte de fin de mandature en ce début d'année 2026, il a été souhaité attendre l'installation du nouvel exécutif de Grenoble Alpes Métropole afin de le consulter quant à ses orientations relatives aux futures modalités d'occupation du café-restaurant de la Patinoire Polesud.

Pour ce faire et notamment afin de laisser le temps au nouvel exécutif métropolitain de se positionner tout en permettant le cas échéant de procéder à un appel à manifestation d'intérêt, il est proposé de prolonger par avenant n°3 la durée initiale de la convention afin de reporter son terme au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve l'avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation privative du café-restaurant de la patinoire Polesud, visant à prolonger la durée de ladite convention et porter son terme au 31 décembre 2026,
- Autorise le Président à signer ledit avenant n°3 annexé à la présente délibération.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Insertion, emploi et jeunesse

Délibération N° DEL19062026268 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Plan de financement des opérations portées par Grenoble-Alpes Métropole du 01/01/2026 au 31/12/2026

00:31:38

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Concernant le plan local pour l'insertion et l'emploi, le PLIE, le plan de financement des opérations portées par Grenoble-Alpes Métropole. C'est un sujet qui n'avait pas été mis en débat dans le cadre de la conférence des présidents, mais nous avons reçu des propositions d'amendements qui sont évidemment de droit et que nous devons étudier, mais je voudrais simplement nous faire un rappel de la règle pour la bonne tenue de nos instances. Il y a, en cours de semaine, un moment dans lequel les présidents de groupe proposent des mises en débat et s'accordent ensemble pour organiser notre Conseil de cette manière-là. J'invite chacun à y être d'abord présent et ensuite à faire des propositions dans ce cadre. Évidemment, tous les conseillers ont la liberté, c'est la règle, c'est à la fois le droit et à la fois le règlement intérieur, mais pour des questions de bon fonctionnement, je vous invite vraiment, s'il vous plaît, à faire part de vos propositions dans le cadre de la conférence des présidents de groupes. Je vais laisser la parole à Aurélien FARGE, vice-président, pour présenter la délibération.

00:32:49

Aurélien FARGE: Merci. Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, la délibération qui vous est présentée, elle est dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi qui est porté pour la Métropole. Je vais me permettre de vous la résumer succinctement pour qu'on puisse ensuite avoir la discussion autour des amendements qui sont proposés par le groupe LFI. Donc, au titre du PLIE, la Métropole met en œuvre un ensemble d'actions qui font l'objet d'un financement du Fonds social européen et la présente délibération a pour objectif de valider le plan de financement des opérations dans la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Les règles de gestion du FSE imposent que l'organe délibérant de chaque porteur de projet valide le plan de financement des opérations sollicitant un cofinancement. Dans cette délibération, la Métropole est à la fois organisme de gestion et demandeur en ce qui concerne le FSE. Vous avez dans la suite de la délibération, je ne vais pas vous donner lecture de l'intégralité des éléments, mais les différentes actions qui sont portées dans ce cadre-là, notamment les actions d'accompagnement des publics au sein des maisons métropolitaines de l'emploi, les actions qui sont liées aux chargés de relations en entreprise, les actions liées à la plateforme mobilités, les actions d'ingénierie du PLIE, la mobilisation des entreprises pour l'emploi, les actions d'achats responsables pour l'emploi, les actions de développement territorial de l'emploi, les actions de projets innovants à destination des publics vulnérables et particulièrement les migrants intra-européens et les réfugiés, des actions d'amélioration des parcours du PLIE, des actions que l'on appelle couramment levée des freins périphériques. Voilà donc pour un résumé succinct de cette délibération. Ce que je propose, c'est qu'on puisse avoir maintenant le débat sur les différents amendements.

00:34:40

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup. Je vais laisser la parole à Bastien CASTILLO pour la présentation et la défense de ces amendements.

00:34:49

Bastien CASTILLO: Merci beaucoup. D'abord nos excuses. En fait, on avait tout simplement loupé l'info de la conférence des présidents, donc on n'a pas pu être présents. On sera plus vigilant par la suite. On peut apprendre aussi comment tout ça fonctionne. Sur le fond, nous, dans l'état d'esprit dans lequel on est, on est plutôt favorable à voter ces crédits parce que tout ce qui vise à favoriser l'insertion

à l'emploi des personnes qui en sont les plus écartées, c'est évidemment quelque chose de positif, et nous nous inscrivons dans toutes les démarches qui permettront d'agir sur ce problème, qui est un problème structurel, car on sait que le chômage de longue durée, c'est une des maladies de notre société, que les chiffres sur l'emploi que le gouvernement mobilise pour vanter ces politiques sont largement contestables, tant du point de vue des radiations de France Travail que du jeu sur les différentes catégories de chômeurs qui permettent de manipuler les chiffres afin de donner des chiffres de faux chômage qui ne reflètent pas la réalité de l'emploi dans ce pays et du nombre de chômeurs réels. Pour toutes ces raisons, l'esprit de ce dispositif, nous le partageons. Cela étant, nous avons quelques remarques à la fois de vocabulaire et d'orientation qui, pour nous, méritent un peu d'attention. La première chose, le vocabulaire, tel que faciliter le recrutement des entreprises, l'appui RH ou le soutien aux politiques RSE, nous semble pointer quelque chose. C'est que ce dispositif semble être avant tout orienté vers les entreprises et leur capacité à recruter des employés plutôt que vers les personnes elles-mêmes. On a peur que ce dispositif socialise le coût de la force de travail et qu'à la fin ce soit les entreprises qui privatisent le bénéfice. Pour nous, c'est le demandeur d'emploi qui doit être le sujet du dispositif et non pas seulement l'objet, d'où le fait que la logique de l'activation, pour nous, ce n'est pas la bonne manière de prendre le problème. Ensuite, l'autre élément sur lequel on a des remarques, c'est sur le contrôle de ce dispositif et de son efficacité. Il accompagne plus de 4000 personnes par an et dans la délibération proposée, on n'a pas d'indicateurs de résultats. Il y a quand même quelques questions qui se posent : quel taux de sortie vers un emploi durable ? Quelle est la nature des contrats ? Des CDI ou des CDD de quelques semaines ? Quelle durabilité ? Six mois ? Un an ? Et enfin, dans les sorties positives, quelle part de bénéficiaires du RSA de longue durée, d'habitants des quartiers prioritaires, de primo-arrivants ? En fait, il y a un risque d'écémage qui, pour nous, existe dans ce dispositif, et on ne veut pas voter à l'aveugle des délibérations sur lesquelles on n'a pas tous les éléments. Ensuite, il y a quelque chose qui ne relève pas de votre responsabilité directe, mais que vous pouvez quand même pointer, c'est que le Fonds social européen, vous l'avez dit, il apporte une contribution financière qui est à hauteur de 2,3 millions et la Métropole, 5,8 millions, donc là, il y a quand même un problème sur le fait que ce soit à la Métropole et aux collectivités de porter ce poids-là, alors que les budgets des collectivités sont déjà extrêmement tendus à cause des politiques de l'État, et d'ailleurs nous estimons là-dessus qu'il ne remplit pas sa mission. Nous, on aimerait que l'État puisse remplir sa mission sur l'emploi, qui est quand même sa mission prioritaire. Je pourrais détailler, mais en tout cas, pour nous, c'est l'esprit dans lequel on présente ces six amendements. C'est pour à la fois corriger l'orientation du dispositif pour que les chômeurs soient mis plus au centre du dispositif et surtout la question de contrôle. Peut-être que je vous présente les amendements et je vous les lis ?

00:38:14

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Oui, s'il vous plaît.

00:38:16

Bastien CASTILLO: Nous proposons six amendements qui sont tous, en fait, à ajouter à la fin du texte. Amendement numéro 1 : le Conseil métropolitain décide que chaque opération du PLIE fait l'objet d'un bilan annuel présenté au Conseil, comportant le taux de sortie en emploi durable distingué des sorties positives, la nature et la durée des contrats à 6 et 12 mois et la répartition des sorties par catégorie de public : RSA de longue durée, QPV, primo-arrivants et réfugiés, femmes et personnes en situation de handicap seniors, dans le respect du RGPD. Amendement numéro 2 : décide que l'accompagnement assuré par le PLIE repose sur l'engagement volontaire des personnes et le respect de leurs droits, que les référents de parcours métropolitains n'exercent aucune mission de contrôle, de sanction et que l'appui durable aux entreprises est subordonné à des critères de qualité emploi. Amendement numéro 3 : mandate le président pour solliciter l'État et France Travail pour un cofinancement des opérations du PLIE à la hauteur de leurs compétences, et lui demande d'en rendre compte au Conseil avant le 31 décembre 2026. Amendement numéro 4 : demande au président de présenter au Conseil, avant le 31 décembre 2026, un scénario de pérennisation des missions du PLIE au-delà du 31 décembre 2027, ainsi qu'un chiffrage du coût administratif lié aux FSE+ et des pistes de réduction. Enfin, dernier amendement, numéro 5 : décide de sanctuariser et, dans la limite des crédits mobilisables, de renforcer l'action en faveur du public, des réfugiés migrants et de ne subordonner l'accès au PLIE à aucune condition de statut autre que celles imposées par les financements mobilisés. Nous voterons pour le texte si ces amendements sont adoptés. Par défaut, nous nous abstiendrons s'ils ne sont pas adoptés. Je vous remercie.

00:39:53

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup pour cette présentation. Je vais laisser Aurélien FARGE, vice-président, y répondre.

00:40:03

Aurélien FARGE: Merci. Effectivement, peut-être quelques mots en préambule parce que les amendements, on les a reçus hier en fin d'après-midi. Donc, je pense que, dans la poursuite de notre travail, notamment sur le règlement intérieur, il faudra quand même qu'on s'impose quelques règles sur ce sujet-là pour qu'on puisse avoir la possibilité d'apporter des réponses les plus qualitatives possibles. Ensuite, je pense qu'il y a une erreur sur l'objectif de la délibération. Il ne s'agit pas là d'une délibération de refonte du Plan local d'insertion et de l'emploi qui est portée par la Métropole. On est dans une délibération de subvention dans le cadre du FSE et je crois que c'est la partie importante, c'est la raison pour laquelle les amendements qui sont proposés me questionnent, et je ne pense pas qu'ils vont apporter quelque chose. On aura évidemment, puisque le protocole du PLIE actuel s'arrête en 2027, une délibération cadre qui arrivera au cours de l'année 2027, où on aura tout le loisir d'avoir finalement ce débat sur la question de l'accompagnement métropolitain, mais plus largement sur la question des cofinancements et des différents partenaires avec lesquels nous travaillons. Ensuite, sur la partie opposition entre liens avec les entreprises, accompagnement des demandeurs d'emploi, moi, je prends la vice-présidence avec humilité. Je travaille au quotidien aujourd'hui avec les services de la Métropole, les directions. J'ai pu me rendre dans un certain nombre d'associations, de maisons pour l'emploi, dans un certain nombre d'assemblées générales et je veux quand même saluer aujourd'hui le travail qui est fait par la Métropole en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi, et particulièrement des publics les plus fragiles. Je pense que c'est important de le dire parce qu'il y a à la fois une densité d'acteurs, une diversité d'actions, une complémentarité des dispositifs qui sont mis en place par la Métropole, qui permettent de répondre le plus finement possible à la situation des demandeurs d'emploi, mais il y a un moment où, tout accompagnement qualitatif qu'on peut mettre en place, il faut faire une rencontre avec les entreprises du territoire pour pouvoir créer des opportunités pérennes dans l'emploi, et c'est bien sur ces deux pieds que fonctionne la Métropole en matière de politique d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi. Vous évoquez la nécessité de faire un bilan des actions du PLIE. Moi, je n'y suis absolument pas opposé et je n'ai absolument pas de difficulté à ce qu'une fois par an, on puisse revenir avec des éléments qui sont qualitatifs sur la question du PLIE. On le fait déjà dans différents comités de pilotage et les services le font déjà, donc il nous suffira de regrouper l'ensemble de ces éléments pour pouvoir apporter un éclairage supplémentaire au Conseil métropolitain. Je ne vois pas l'utilité de le faire figurer dans cette délibération qui concerne le FSE, mais en tout cas, moi je peux dire que je suis parfaitement disposé à le faire. Préciser quand même quelques éléments de bilan pour que l'ensemble des collègues puissent mesurer. Le PLIE, vous disiez, c'est 4000 personnes sur l'ensemble des territoires, puisque le PLIE, ce n'est pas uniquement la Métropole de Grenoble. C'est quatre EPCI. C'est également le département. C'est aussi l'État. C'est France Travail et c'est un travail qui est fait avec un ensemble d'acteurs, et cet ensemble d'acteurs, il est essentiel, tant sur la question de la cohérence globale des politiques publiques qui sont portées, que sur la question du maillage territorial, parce que les frontières administratives qui sont les nôtres en tant que Métropole, département, etc., ce n'est pas forcément celles des habitants et des habitantes sur les territoires. Il y a une nécessité de travailler à la fois avec les autres territoires, mais également avec l'ensemble des acteurs sur le sujet. Quatre-mille personnes accompagnées sur l'ensemble du territoire, c'est 3000 demandeurs d'emploi qui ont été accompagnés par les maisons métropolitaines en 2024. Je tiens aussi à dire qu'on peut considérer comme dérisoire et dire : « Bon, c'est 2,3 millions d'euros. » Non, c'est 2,3 millions d'euros pour Grenoble-Alpes Métropole. S'il y a bien une certaine lourdeur administrative à porter cet accompagnement, c'est aussi des professionnels qui sont aguerris et je peux vous garantir qu'aujourd'hui, ils mettent toute leur énergie pour mettre en place un accompagnement le plus qualitatif possible. Je voudrais également apporter quelques précisions puisque dans les amendements il y a la question des réfugiés et l'accompagnement des personnes étrangères qui est abordé, et évoquer également un élément et un dispositif important de la Métropole. C'est celui du Contrat territorial d'accueil et d'insertion, 400 000 € en 2026, pour financer une dizaine d'associations qui accompagnent des publics primo-arrivants. C'est environ 500 personnes accompagnées par an dans ce cadre-là. Je tiens aussi à dire que toutes les personnes que l'on accompagne, qui sont dans des situations de réfugiés, etc., mais qui ont un certain nombre de freins pour l'accès à l'emploi, sont soutenues et accompagnées par la Métropole. Enfin, dans les différents

éléments qui sont abordés, il y a la question des quartiers politiques de la ville. Là aussi, je veux saluer quand même le bilan métropolitain. En 2025, c'est 489 personnes qui ont bénéficié des actions au titre de la Cité de l'emploi. J'étais encore hier à la salle des fêtes d'Échirolles, où j'ai pu assister à un job dating qui était organisé dans le cadre de cette Cité de l'emploi. C'est une quarantaine de personnes qui étaient présentes, une dizaine d'entreprises, pour effectivement créer cette rencontre entre les publics de nos quartiers prioritaires, qui connaissent effectivement des difficultés plus importantes que les autres, où le taux de chômage est plus important, et pour créer cette rencontre avec les entreprises du territoire, qu'elles soient privées ou du Domaine public. Enfin, vous me permettez de parler du PLIE. Je vais prendre la possibilité de dire quelques opinions personnelles sur le sujet. Quand on me donne la parole, j'aime bien en profiter pour dire un certain nombre de choses et d'abord peut-être rassurer la France insoumise sur le positionnement du vice-président et dire que je souhaite dénoncer effectivement la vision stigmatisante des demandeurs d'emploi et des allocataires des minimas sociaux qui est portée à différentes échelles institutionnelles dans notre pays. J'écoutais encore il y a peu de temps un ancien Premier ministre qui évoquait le fait qu'il y aurait des travailleurs et des personnes qui payeraient des cotisations pour ceux qui ne travaillent pas. Je suis absolument vent debout contre cette façon de voir les choses. On a dans notre territoire un petit sujet qui s'appelle Exalia, avec 400 personnes qui vont être privées d'emploi. Je crois qu'on ne peut pas dire que ces personnes-là l'ont choisi. Ce sont des situations qui sont subies et c'est toute la pertinence, je crois, des politiques que nous souhaitons porter. Par contre, ce dont je suis convaincu, c'est qu'il y a un vrai effet des parcours d'insertion et d'accompagnement que l'on porte avec toutes les actions que l'on mène, notamment sur ce que l'on appelle la levée des freins périphériques, que ce soit au travers de nos missions locales ou de nos maisons pour l'emploi. Freins périphériques autour du logement, autour de la santé, autour des déplacements et je crois que c'est là tout le sens des politiques qu'on porte. Donc, si effectivement je ne souhaite pas, à titre personnel, que la Métropole soit complice d'un certain nombre d'orientations qui peuvent être prises. Des orientations de sanctions qui, à mon sens, sont inutiles, et notamment celles qui sont prévues dans la loi plein emploi 2023 et son décret d'application du 30 mai. Cette loi, dont la mise en œuvre repose sur les départements, a mis deux ans entre la promulgation de la loi et le décret d'application et actuellement, aucun département en France n'a encore délibéré sur la mise en œuvre de cette loi. En tout cas, de notre côté, nous discutons et nous faisons valoir nos positions pour être dans un accompagnement qui soit qualitatif et non pas punitif des personnes qui subissent ces situations. Enfin, sur les questions budgétaires et le soutien des cofinancements, vous me permettrez d'abord de dire que le président de la Métropole n'a pas attendu le Conseil métropolitain d'aujourd'hui pour prendre un certain nombre de dispositions, puisque récemment deux courriers ont été à sa signature. D'abord, un courrier pour soutenir le dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée qui se déploie sur Échirolles Ouest, vous savez qu'il est dans un parcours législatif actuellement, et un deuxième courrier à destination de l'État pour faire part de nos inquiétudes et de nos oppositions sur la diminution d'un certain nombre de financements sur les accompagnements que l'on peut percevoir. Donc, je connais l'engagement du président sur ces sujets-là et l'accompagnement qu'il souhaite apporter. Voilà les éléments que je souhaitais apporter en réponse et je partage à titre personnel un certain nombre de combats que nos collègues de LFI peuvent porter. Je vois bien ce qui transpire dans les amendements, mais je crois que la délibération qui aujourd'hui n'a pas de rapport. Il ne s'agit pas d'une délibération de refonte du PLIE. Il s'agit d'une délibération de subvention dans le cadre du FSE. On aura un débat sur les questions d'emploi, sur des questions de fond au moment de la refonte du PLIE qui arrive en 2027, et effectivement, on aura un certain nombre de questions. Je partage des inquiétudes sur le désengagement d'un certain nombre de financeurs, et je ne manquerai pas ici de faire valoir les positions qui sont les miennes en tant que vice-président. Pour conclure, je dirai quand même qu'il faut qu'on ait quand même à cœur de privilégier l'intérêt des bénéficiaires et je pense qu'il vaut mieux se positionner ici pour faire en sorte que les politiques publiques qui me semblent utiles, qui sont portées par la Métropole, puissent être préservées plutôt que de prendre le risque de le sacrifier parfois sur quelques coups d'éclat. En tout cas, c'est la position qui est la mienne.

00:50:05

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup. Je vais laisser la parole à Enzo BILLON, puis Bastien CASTILLO qui l'ont sollicité.

00:50:11

Enzo BILLON: Merci, Monsieur le Président. Donc une prise de parole rapide pour une explication de vote concernant deux amendements. Sur l'amendement numéro 2, cet amendement, c'est l'idéologie

de l'assistanat sans contrepartie, poussée jusqu'à son terme le plus pur. Vous voulez interdire par avance tout contrôle, toute sanction pour les bénéficiaires du PLIE. Autrement dit, l'argent public coule sans obligation de résultat, sans devoir de retour vers l'emploi. C'est la négation même de ce que nos compatriotes attendent de la solidarité nationale : qu'elle soit un tremplin, pas une rente. Ce que vous proposez ici, c'est l'inverse exact de ce que la majorité silencieuse des Français exige depuis des années : des droits, oui, mais des devoirs en contrepartie. Nous voterons contre sans aucune ambiguïté. Sur l'amendement numéro 5, avec cet amendement, vous assumez enfin que les deniers publics de notre collectivité doivent être fléchés en priorité vers une sorte de préférence étrangère, sanctuarisée, protégée de toutes conditions. Nous le disons sans détour : la priorité de l'argent public, c'est nos compatriotes, ceux qui sont nés ici, qui ont grandi ici ou même qui sont arrivés ici dans le respect des lois de la République et qui ont des difficultés à retrouver un emploi et qui voient le dispositif d'insertion se transformer sous vos amendements successifs en politiques migratoires massives déguisées. Le PLIE n'a pas vocation à devenir un outil d'accueil inconditionnel. C'est un dispositif d'insertion professionnelle, pas un totem identitaire de la gauche immigrationniste. La priorité nationale n'est pas négociable. Nous voterons en conséquence contre ces amendements.

00:51:40

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Elle est surtout illégale. Je laisse la parole à Bastien CASTILLO.

00:51:44

Bastien CASTILLO: Je comptais répondre seulement à Monsieur FARGE. Sur la question de l'assistanat, on a bien compris votre position. Vous considérez que les chômeurs sont responsables de la situation et que toute la logique politique qui a mené à la désindustrialisation, au recul de l'emploi dans le pays, n'a absolument aucune conséquence sur le chômage, mais ce qui est cohérent d'autre part, c'est que vous êtes en train de devenir de plus en plus macroniste avec Monsieur BARDELLA. Donc vous voilà qui rejoignez intégralement leur position. On n'est pas surpris. Sur la question des étrangers, je comprends votre position. Dans votre esprit suprémaciste, il y a une inégalité selon l'origine étrangère et donc pour vous traiter à égalité des étrangers comme des Français. C'est déjà une logique de préférence. Nous, on est totalement opposés à cette logique-là et on considère justement que si vous étiez un petit peu sincère dans votre politique de défendre les Français autochtones et je ne sais quoi, vous devriez défendre ces mesures-là puisque elles vont précisément permettre aux travailleurs étrangers d'avoir accès aux mêmes conditions d'emploi que les travailleurs français, et c'est précisément ce qui permet que ces gens-là ne soient pas utilisés par le patronat pour faire pression sur les salaires. Donc, moi, votre position, elle est totalement hypocrite et elle ne sert qu'à diviser la population pour vous enterrer, politicien. Monsieur FARGE, sur le fond, on a compris. Je pense que nous sommes sur la même orientation. Juste, nous pensons que tout de même, cette délibération, on n'était pas d'accord, mais elle parle quand même pas mal du PLIE à la lire. Donc nous, nous considérons que certes, il y aura une révision du dispositif, qui sera l'occasion d'aller plus en profondeur et nous, on sera là pour faire des propositions. Simplement que, vu qu'on délibère sur une subvention, nous avons considéré qu'il pouvait être utile d'améliorer ce qui pouvait être dans le dispositif, en attendant une refonte plus globale du dispositif. C'est la raison pour laquelle nous allons maintenir nos amendements. Je vous remercie.

00:53:29

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Céline DESLATTES.

00:53:32

Céline DESLATTES: Je vous prie de m'excuser. Bonjour à toutes et tous. Je me permets d'intervenir, d'abord parce que ça a été un honneur pour moi de porter ces sujets pendant six ans, donc je voudrais revenir sur l'importance de la question de l'insertion de l'emploi, de l'accompagnement des personnes en exil, de la question spécifique de la jeunesse et donc de dispositifs, puisque le PLIE est un des dispositifs parmi d'autres, puisque je vous rappelle que nous accompagnons les missions locales et donc les 16-25 ans avec des objectifs similaires, que nous accompagnons toutes celles et ceux qui sont les plus éloignés et que ça fait partie de nos compétences puisque l'objet de notre compétence métropolitaine, c'était bien de travailler sur deux pieds. À la fois, la question de l'accompagnement des personnes les plus éloignées et, en parallèle, la question de l'accompagnement des entreprises pour qu'elles puissent répondre en termes d'accompagnement des publics. Donc, je voulais reposer ça et je vais revenir après sur le fond. Je voudrais juste dire qu'en fait, vous avez raison. Maintenant, vous

n'êtes même plus déguisé. Vous avez parlé d'action déguisée, vous n'êtes même plus déguisé. Ce que vous avez dit, c'est une honte pour la République. Vous êtes une honte pour la République. Considérez que les questions du PLIE et l'accompagnement des personnes, c'est finalement une politique de gauche immigrationniste, ça n'a aucun sens. C'est méconnaître la réalité de l'accompagnement des personnes et, finalement, c'est considérer qu'il y aurait des personnes avec différents parcours qui auraient le droit ou pas le droit d'être accompagnées, de pouvoir évoluer et de pouvoir faire société en France. Quand vous dites que les Français sont silencieux et que maintenant ils comprennent mieux, je vous invite vraiment à venir dans les maisons de l'emploi, à aller à la rencontre des personnes qui cherchent un emploi et qui vont aux job dating, comme en a parlé Aurélien FARGE, à aller discuter avec elles et eux pour comprendre leur parcours et voir la réalité. Vous êtes des idéologues nauséabonds. Je voudrais revenir sur la question des amendements. Aurélien FARGE a totalement raison. Cette délibération, elle n'est qu'une délibération pratique pour la question du fléchage des éléments financiers pour pouvoir conduire le PLIE. Par rapport à vos questionnements, tout ce que vous avez dit au titre de vos amendements, comme l'a dit Aurélien, chaque année nous faisons, donc vous pourrez aussi le partager au sein des commissions. Un point sur l'ensemble des publics, le nombre de personnes accompagnées, la question de leur parcours éducatif, de leur parcours de vie, la question des entreprises qui les accompagnent, parce qu'en fait, il s'agit bien d'entreprises qui à la fois soit sont des structures d'insertion par l'activité économique, parce qu'il faut quand même bien comprendre que les publics que la Métropole accompagne sont les publics les plus éloignés et qu'aujourd'hui le premier employeur de ces personnes sont les structures d'insertion par l'activité économique. Structure d'insertion par l'activité économique qui est en train d'être étranglée par l'État, alors même que c'est une base pour la question de l'emploi et une première marge très importante, dont vous pourrez voir tout ça, et vous pourrez aussi partager avec l'ensemble des entreprises et des actrices et des acteurs, notamment sur les questions de clauses d'insertion puisqu'il y a des points chaque année et que nous faisons aussi en commission, mais vous pouvez aussi venir pour discuter à la fois avec les entreprises et avec les publics. Donc, cette délibération, elle n'a d'autre objet que de continuer de flécher des éléments financiers. Enfin, je voudrais dire que les questions d'insertion et d'emploi, ce n'est pas 2,3 millions d'euros de la Métropole. C'est près de 12 millions d'euros, puisqu'en fait nous allons chercher des recettes auprès du FSE, nous travaillons avec l'État local sur un certain nombre de projets, et donc c'est pour la Métropole, un fléchage de 12 millions d'euros au service des personnes les plus éloignées, pour les accompagner vers l'emploi et l'insertion. Voilà, je vous remercie.

00:57:51

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Pierre LABRIET.

00:57:53

Pierre LABRIET: Je profite de ce propos pour remercier la vice-présidente Céline DESLATTES, dans le précédent mandat, pour tout le travail qu'elle a fait pour défendre ces politiques d'insertion et d'emploi dans notre Métropole. Aussi pour souscrire à ces propos de présentation en commission qui font l'objet de votre amendement numéro 1. L'amendement numéro 1 que vous proposez, c'est vraiment un travail de commission où on a eu tous ces chiffres qui sont présentés et donc on va proposer de rejeter ces amendements, mais pas parce qu'ils n'ont pas d'objet politique, mais parce qu'on travaillera ces objets politiques de fond à d'autres moments, comme l'a dit de manière très équilibrée le vice-président Aurélien FARGE. Un petit mot sur la question de l'argent qui coulait à flots sans contrepartie. S'il y a un endroit où l'argent coule à flot sans contrepartie dans ce pays, c'est bien en direction des entreprises et pas en direction des demandeurs d'emploi et donc, la question de la contrepartie pour créer de l'emploi, elle doit être mesurée dans les entreprises et c'est ce que nous faisons dans le cadre du travail d'insertion qui est mené en direction de ces populations. Voilà pour ces quelques éléments qui laissent entendre des débats intéressants sur ces questions-là. Dans le prochain, la prochaine négociation du PLIE, qui, je le rappelle, était une compétence départementale et qu'elle est toujours départementale dans certains territoires, sauf les territoires ou les collectivités de type coopération intercommunale, l'ont récupérée et la gèrent, et c'est une bonne chose.

00:59:33

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Allan BRUNON.

00:59:35

Allan BRUNON: Merci, Monsieur le Président. Simplement, je suis de l'école de ceux qui ne laissent

rien passer au Rassemblement national et vous aurez compris que devant affronter chaque jour les propos extrêmement étranges de ce Monsieur au cerveau rabougri, qui est Enzo BILLON, qui sans cesse passe son temps à abonder cette assemblée de ses propos de détestation des autres, de détestation de ceux qui ne ressemblent pas à l'archétype qu'il voit du Français bon teint qui serait selon lui la conception du Français qui appartiendrait à la France selon des critères ethniques. Monsieur, ce n'est pas la France. Vous ne connaissez rien à ce pays et vous vous revendiquez d'une histoire qui n'a jamais été celle de la construction de la République française. Notre nation, Monsieur, n'est pas une nation ethnique. Il y a 29 pays qui parlent le français et, par conséquent, je me demande ce que vous racontez quand vous dites que les aides ou quelconques dispositifs devraient profiter à celles et ceux qui sont nés en France. Ce n'est même pas la ligne de votre chef, madame Marine LE PEN. Par conséquent, essayez d'embrasser la ligne de votre parti et comme ça on vous combattrait plus aisément. Ce n'est pas la peine de lire les notes que vous a imprimées votre collaborateur, qui s'est fait détruire aux élections grenobloises, qui est derrière vous et Monsieur, je souhaitais vous dire également que la majorité silencieuse des Français s'est exprimée à de nombreuses reprises pour faire en sorte de montrer à quel point la France déteste le Rassemblement national. Vous avez pris votre pilée aux élections législatives en 2024, vous avez pris votre pilée aux élections présidentielles et vous prendrez bientôt votre troisième pilée aux élections présidentielles.

01:01:10

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Chers collègues, avant de laisser le débat se poursuivre, je me permets d'appeler chacun à l'apaisement, non pas sur le fond, puisque moi je peux retenir et faire mien quasiment chacun des mots qui viennent d'être prononcés, mais faisons en sorte, s'il vous plaît, de ne pas insulter les uns ou les autres. Il n'y a parfois pas besoin de porter l'insulte pour que les coups soient suffisamment forts, en tout cas pour les coups politiques. Je vous remercie dans vos interventions d'être vigilant sur le respect des personnes, même si on peut évidemment combattre les idées avec la plus grande force. Ce message vaut également pour Monsieur LACROIX, à qui je laisse la parole.

01:01:48

Alexandre LACROIX: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Chers collègues, cher Allan BRUNON. Déjà, je ne comprends pas très bien. On nous parle d'esprits rabougris, qu'on allait contre les pensées. Nous, notre ligne, c'est juste la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Fondement de notre nation, fondement de la Révolution française. Vous pouvez hausser les épaules. C'est notre ligne. Monsieur BRUNON, je prends bien note. Évidemment, on a été battus en 2022. On a été battus en 2024. Je ne comprends pas. Monsieur CASTILLO nous dit qu'on se rapproche des macronistes et là, vous faites gloire d'avoir été alliés aux macronistes pour nous battre. Donc je ne comprends pas très bien. Est-ce qu'il faut être avec les macronistes ? Contre les macronistes ? Vous n'êtes pas très cohérent. Pour les leçons de macronisme, on repassera. Enfin, sur le fait qu'on a été combattus, que les Français ne nous apprécient pas, pour ce qui concerne la tradition révolutionnaire, nous sommes au mois de juin, c'est bientôt le mois de juillet. Il me semble que dès la naissance de la République en thermidor an II votre tradition a été battue et très largement. Je vous remercie.

01:02:50

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vais faire un deuxième rappel si vous le permettez. J'entends que les élections nationales sont prochaines. J'entends que c'est ici un lieu de débat politique qu'il nous faut entretenir, mais je voudrais quand même nous rappeler à l'essentiel, qui est cette délibération que nous portons pour faire en sorte que les personnes les plus éloignées de l'emploi puissent avoir l'intervention de nos collectivités, que nous puissions solliciter le Fonds social européen pour que plusieurs millions d'euros puissent être injectés ici, sur le territoire, pour accompagner des personnes qui sont en difficulté et qui ont besoin de retourner à l'emploi pour des questions de dignité, pour des questions évidemment de salaires et également pour faire en sorte qu'on puisse vivre ensemble de manière à peu près correcte. J'entends évidemment que, d'un bout à l'autre de l'hémicycle, il y a des choses à dire, qui sont légitimes et qu'on peut entendre certainement, mais nous ne sommes pas ici à l'Assemblée nationale. Nous sommes ici dans une instance territoriale et, sans la dépolitiser, nous pouvons traiter des sujets qui sont soumis en délibération, et je vous invite véritablement, pour que nous puissions débattre avec le plus de sérénité possible, à vous en tenir à nos textes, à ce que nous proposons, même si évidemment, ils ont une aspiration politique et qui sont la traduction de nos valeurs, de nos convictions, et de compromis que nous trouvons avec nos partenaires, puisqu'on parle également de fonds européens, que l'on parle de fonds qui sont

également pilotés par l'État, et donc nous devons, dans ce cadre-là, nous ramener à ce que nous portons dans nos délibérations. Je vais laisser la parole à Anouchka MICHARD, en fait, ce sera Clément CHAPPET.

01:04:24

Clément CHAPPET: C'est intéressant ce genre de débat parce que ça permet de bien voir le fonctionnement de cette institution que certains veulent en faire. C'est-à-dire que vous avez LFI qui prend un sujet auquel ils ne connaissent rien, parce que LFI ne connaît rien au PLIE. Ils ont vu cette délibération dans l'ordre du jour, ils l'ont saisie, ils racontent n'importe quoi dessus, ils essaient de la réduire à un dispositif pour que les entreprises recrutent, sans avoir aucune connaissance du fond du sujet, parce que LFI ne travaille pas. Ils sont là uniquement pour faire des postures de communication et donc ils l'utilisent. Ils lancent une canne à pêche, comme ça. Ils bénéficient de la complaisance de votre majorité, puisqu'on a deux vice-présidents qui s'expriment et qui expliquent à quel point ils pensent la même chose qu'eux, ils souscrivent à leur idéologie, etc. On a madame DESLATTES également qui les suit là-dedans. Ils utilisent ça et ils espèrent déclencher un débat pour ensuite s'offrir une tribune, et là, ça permet à Monsieur BRUNON d'arriver pour dérouler sa campagne pour Jean-Luc MELENCHON et sa propre campagne législative, et faire la leçon à tout le monde en parlant de tout sauf de la Métropole. Effectivement, on s'en éloigne à chaque fois à cause d'eux, et moi, ce que j'exècre dans tout ça et qui m'agace le plus, c'est qu'on se retrouve avec le groupe et LFI, qui adore depuis le début du monde nous donner des grandes leçons sur tout et n'importe quoi, en particulier sur les politiques de solidarité sur les QPV, alors que ces mêmes élus de LFI ont été aux commandes de la Métropole, de la ville, pendant 12 ans. Donc ils sont coresponsables du résultat des politiques qui ont été menées là et qu'ils veulent fustiger aujourd'hui, et ils ont même eu une députée aujourd'hui de la troisième circonscription, donc de la plupart des quartiers populaires de Grenoble, que ces quartiers populaires ne connaissent pas, qui a aussi été présidente d'Actis, qui a été première adjointe au quartier populaire. Donc tout ce sur quoi ils essaient de nous emmener pour nous expliquer qu'on n'en fait pas assez pour les demandeurs d'emploi, pour les QPV, ils sont coresponsables de ça, et en s'engouffrant là-dedans sans rappeler ces choses-là, on fait tous le jeu de la France insoumise qui ne sert à rien, à part à faire la campagne de Monsieur BRUNON, mais qui ne sert sûrement pas cette Métropole.

01:06:22

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Thierry ALDEGUER

01:06:25

Thierry ALDEGUER: Le roi est mort, vive le roi ! Monsieur BRUNON se veut le nouveau roi de cette assemblée comme il le voudrait d'ailleurs au Conseil municipal de Grenoble. Monsieur le Président, on est en train de constituer un groupe pour réfléchir sur le règlement intérieur. Je pense que dans ce règlement intérieur, il faudrait maîtriser les attaques verbales qui sont des insultes, et je voudrais que ça soit inscrit dans ce règlement intérieur, mais mon propos ce n'est pas de me positionner sur les exagérations de part et d'autre des deux extrêmes, mais simplement de savoir si ce programme, et ça c'est, j'avoue, mon ignorance, inclut le financement de l'école de la deuxième chance, qui est une institution importante pour moi et pour les professionnels, les entrepreneurs qui bénéficient des financements de la CCI, je crois, via la région. Donc, ma question s'inscrit dans le devenir de cette institution et si ce programme permet de financer également, puisque la Métropole contribue à cette école. Merci.

01:07:48

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Marc ODDON.

01:07:50

Marc ODDON: Merci, Monsieur le Président. Je voulais souligner que la présentation de notre vice-président, Aurélien FARGE, était très précise, et je le remercie beaucoup pour le travail qui a été fait avec les équipes car, en effet, la coordination métropolitaine sur ces actions d'emploi, qui font notre fierté, permet de répondre à cette solidarité vraiment importante qui est celle de l'accès à l'emploi. Donc, nous voterons contre les amendements à cause de la méthode et nous suivrons, bien entendu, et nous soutenons cette délibération.

01:08:22

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Aurélien FARGE.

01:08:27

Aurélien FARGE: D'abord, permettez-moi quand même un regret, parce que moi, ce que j'aurais souhaité, c'est qu'on puisse avoir un débat de fond sur le sujet qui est propre à cette délibération, sur la qualité des politiques publiques qui sont portées par la Métropole, et je vais me permettre de dire un débat à la hauteur des attentes des personnes, des habitantes et des habitants de la Métropole qui bénéficient de ces politiques publiques et des inquiétudes qu'on peut avoir dans une période où il y a des incertitudes sur des cofinancements et sur la poursuite, et je pense notamment à la question du Fonds social européen, où on sera fixé à la fin de l'année, mais qui sont actuellement en discussion au niveau de l'Union européenne avec la participation des États. Il est fort à croire que ces crédits seront en diminution par des principes de regroupement ou, comme l'Union européenne aime le dire, de simplification qui derrière amènent toujours à des diminutions d'enveloppe. Cela, ce sont des inquiétudes que moi, je voudrais partager, et c'est là-dessus que j'aimerais travailler en tant que vice-président pour maintenir la qualité des politiques publiques dans un contexte où on a des financements qui diminuent. Ensuite, je voudrais clarifier les choses. Le rejet des amendements et sur le principe que la délibération que l'on présente aujourd'hui, ce n'est pas une délibération de refonte du PLIE. C'est une délibération d'attribution de subventions dans le cadre du FSE. Je ne m'associe évidemment pas et je m'oppose très fermement à la position du Rassemblement national, qui prend systématiquement des positions contre les milieux populaires, que ce soit dans la Métropole ou ailleurs. Ce sont les mêmes positions qui sont prises par Enzo Billon au sein du Conseil municipal d'Échirolles et croyez que je ne m'y habitue pas. Et on sait bien qu'en réalité, derrière leur discours populaire et de défense de quartiers populaires, il y a l'opposition des milieux populaires entre eux et ça au profit des gens qu'ils défendent, et notamment des personnes les plus fortunées dans ce pays, parce que la réalité, c'est que ne pas faire rentrer des personnes dans le droit commun, c'est le meilleur moyen de maintenir un système d'exploitation de ces personnes. Cela, c'est la réalité, parce que le contrat de travail, c'est aussi une protection des salariés et c'est aussi une protection contre l'exploitation, mais j'ai bien compris que, de votre côté, le maintien de ce système d'exploitation, c'est quelque chose que vous défendiez. Moi, sur cette délibération, j'espère que sur ce mandat et quand on aura le renouvellement du PLIE, on pourra voir un dialogue apaisé de fond, avec des contributions constructives de la part des membres de cette assemblée, de la part des membres du Conseil métropolitain. Évidemment, pas du Rassemblement national. Je n'ai pas de faux espoirs sur le sujet, mais en tout cas de mes collègues de LFI. Je le dis, je souhaite qu'on puisse avoir un échange apaisé pour faire en sorte d'avoir un renouvellement en 2027 du protocole du PLIE qui soit à la hauteur des attentes des habitants de notre territoire.

01:11:16

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup au vice-président pour ces éléments. Merci à toutes et à tous pour cet échange et ce débat qui a mêlé des éléments politiques et des éléments très concrets liés à la délibération. Moi, il me semble, comme j'ai pu le dire dans le débat, que l'important pour nous, c'est de solliciter ces crédits pour que nous puissions accompagner celles et ceux qui en ont besoin. C'est ça le travail que veut faire la Métropole et l'objectif des amendements doit être d'enrichir nos propositions, de consolider notre vision politique et pas au contraire de fragiliser juridiquement une délibération. Nous sommes, au-delà des questions de fond, sur des délibérations qui sollicitent de nos partenaires un certain nombre de sujets, et il me semble compliqué de modifier les choses de manière un peu cavalière, avec quelques amendements qu'on n'a pas vraiment travaillés en collectif. Donc, dans la méthode que nous voulons proposer, moi je vous propose que nous puissions solliciter la subvention sur la base de la délibération qui a été écrite entre les services et le vice-président. Que nous puissions rejeter les amendements non pas parce qu'ils sont ou ils seraient tous inacceptables, mais parce qu'ils ne concourent pas à la clarification de cette délibération, et qu'un groupe de travail, dans le cadre de ce qui sera fait demain sur le renouvellement de la convention, puisse être mené dans la représentativité de notre Assemblée. Je sais que le vice-président mènera ce travail avec à la fois conviction, mais également écoute, et puisque vous sollicitez dans le cadre des amendements, des rendus de compte, on ne peut pas, évidemment, avoir un compte rendu à chaque fois qu'une action est engagée, mais il nous faut travailler sur des présentations qui soient globales, qu'elles soient en commission ou qu'elles soient dans notre Conseil. Cela, c'est des engagements que nous pouvons prendre. Un groupe de travail pour faire en sorte que, dans le cadre du prochain renouvellement, on puisse intégrer un certain nombre d'éléments qui seront proposés par les membres de notre Conseil et puis cette évaluation, cette transparence, qui devront

être menées dans le cadre de nos travaux en commission ou en Conseil. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous puissions rejeter les amendements, mais que nous lancions un temps de travail avec en ligne de mire le renouvellement de cette convention avec le calendrier qui a été établi par le vice-président, en prenant évidemment le temps de nous écouter et de débattre sur des sujets de fond qui sont portés avec pertinence, mais en tout cas pas dans le cadre de ces amendements, qui ne correspondent pas au rythme de notre Assemblée. Je vous propose donc qu'on mette les amendements en bloc au vote. Sur ces amendements, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Qui vote contre ? Je reformule ma question. Des abstentions ? Trois. Les amendements sont rejetés.

Amendements déposés par le groupe LFI :

Amendement n°1 → « Décide que chaque opération du PLIE fait l'objet d'un bilan annuel présenté au Conseil, comportant le taux de sortie en emploi durable distingué des "sorties positives", la nature et la durée des contrats à 6 et 12 mois, et la répartition des sorties par catégorie de public (RSA de longue durée, QPV, primo-arrivant-es et réfugié-es, femmes, personnes en situation de handicap, seniors), dans le respect du RGPD. »

Amendement n°2 « Décide que l'accompagnement assuré par le PLIE repose sur l'engagement volontaire des personnes et le respect de leurs droits, que les référents de parcours métropolitains n'exercent aucune mission de contrôle ou de sanction, et que l'appui aux entreprises est subordonné à des critères de qualité d'emploi (priorité aux contrats durables, respect du droit du travail et de l'égalité salariale). »

Amendement 3 → « Mandate le Président pour solliciter de l'État et de France Travail un cofinancement des opérations du PLIE à hauteur de leur compétence, et lui demande d'en rendre compte au Conseil avant le 31 décembre 2026. »

Amendement 4 → « Demande au Président de présenter au Conseil, avant le 31 décembre 2026, un scénario de pérennisation des missions du PLIE au-delà du 31 décembre 2027, ainsi qu'un chiffrage du coût administratif lié au FSE+ et des pistes de réduction. »

Amendement 5 → « Décide de sanctuariser et, dans la limite des crédits mobilisables, de renforcer l'action en faveur des publics réfugiés et migrants, et de ne subordonner l'accès au PLIE à aucune condition de statut autre que celles imposées par les financements mobilisés. »

Amendement 6 : « Décide que la Métropole de Grenoble-Alpes Métropole ne met en œuvre aucune majoration des loyers dans le parc de logements locatifs sociaux financés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre pour l'année 2026, et refuse toute revalorisation de loyers liée aux opérations de construction, de rénovation ou de requalification, afin de garantir que les aides publiques au logement n'entraînent pas d'augmentation du reste-à-charge des locataires. »

Abstention : 3

Ludovic BUSTOS, Christophe FERRARI, Souad GRAND

Contre : 99

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Enzo BILLON, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Alexandre LACROIX, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lenka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Pour : 7

Zakaria AMRAN, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Coline PISSARD-GIBOLLET

Conclusions rejetées à la majorité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose que nous puissions maintenant mettre aux voix la délibération telle qu'elle a été inscrite dans les liasses. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des

avis contraires ? Des abstentions ? Le groupe LFI. Le groupe RN. Elle est adoptée. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'insertion et d'emploi ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 20 mai 2022 « PLIE – gestion du Fonds Social Européen - autorisation de signer la demande de subvention globale 2022-2027 » ;

Vu le protocole d'accord 2023-2027 portant renouvellement du Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi de l'agglomération grenobloise signé le 06 janvier 2023 par les Présidents des EPCI membres du PLIE, le Préfet de l'Isère, le représentant de Pôle emploi (devenu France Travail) et le représentant du Département ;

Vu la convention de subvention globale au titre du programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion en métropole notifiée et rendue exécutoire le 1^{er} décembre 2023 ainsi que ses avenants ;

Grenoble-Alpes Métropole soutient les projets visant à favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. A ce titre, en lien avec les compétences qu'elle exerce en matière de développement économique, elle favorise le développement des entreprises du territoire en facilitant leurs recrutements.

La Métropole porte le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), qui met en cohérence et conduit des actions publiques concourant à l'insertion professionnelle des personnes durablement écartées du marché du travail. Le PLIE de Grenoble-Alpes Métropole s'est vu attribuer une enveloppe de 13 550 000 € pour la durée de la programmation 2022-2027.

Dans ce cadre, des appels à projets internes et externes sont lancés afin de soutenir les actions éligibles au FSE+ qui répondent aux besoins du territoire du PLIE. A ce titre, la Métropole met en œuvre un ensemble d'actions qui font l'objet d'un financement du FSE+ (Fonds Social Européen +).

Un appel à projets a été lancé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 pour les opérations portées en interne par Grenoble-Alpes Métropole.

La présente délibération a pour objet de valider les plans de financement des opérations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026,

Les règles de gestion du FSE imposent que l'organe délibérant de chaque porteur de projet valide le plan de financement des opérations sollicitant un cofinancement du FSE+. Il est donc nécessaire que le Conseil métropolitain valide l'engagement de la Métropole dans le financement des actions des Maisons métropolitaines de l'emploi, des chargés de relations entreprises, de la plateforme mobilité et des actions d'ingénierie du PLIE.

Il est rappelé que, sur cette nouvelle programmation, il n'y a plus d'opérations liées à l'assistance technique puisque c'est un forfait en lien avec le montant des opérations programmées qui sera versé à la Métropole.

— Actions d'accompagnement des publics au sein des Maisons métropolitaines de l'emploi

La Métropole porte plusieurs opérations de « référents de parcours » du PLIE. Ces derniers, basés dans les Maisons métropolitaines de l'emploi, sont en charge de l'accompagnement vers l'emploi des demandeurs durablement éloignés du marché de l'emploi.

Il est proposé le financement sur l'ensemble des Maisons métropolitaines de l'emploi suivantes :

- La Maison métropolitaine de l'Emploi Grenoble Nord :

Cette action bénéficie d'un cofinancement FSE+ du 01/01/2026 au 31/12/2026 à hauteur de 243 504,63 € sur un coût total de 608 761,58 € (soit un taux de cofinancement du FSE+ de 40,00%). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 47,81 %, l'autre financeur est le Département (12,19 %).

- La Maison métropolitaine de l'Emploi Grenoble Sud :

Cette action bénéficie d'un cofinancement FSE+ du 01/01/2026 au 31/12/2026 à hauteur de 220 018,05 € sur un coût total de 550 045,13 € (soit un taux de cofinancement du FSE+ de 40,00%). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 43,89 %, l'autre financeur est le Département (16,11%).

- La Maison métropolitaine de l'Emploi Nord-Ouest :

Cette action bénéficie d'un cofinancement FSE+ du 01/01/2026 au 31/12/2026 à hauteur de 205 451,55 € sur un coût total de 513 628,86 € (soit un taux de cofinancement du FSE + de 40,00%). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 45,80 %, les autres financeurs sont l'Etat (4,28 %) et le Département (9,92 %)

- La Maison métropolitaine de l'Emploi Grand-Sud :

Cette action bénéficie d'un cofinancement FSE+ du 01/01/2026 au 31/12/2026 à hauteur de 246 611,26 € sur un coût total de 616 528,14 € (soit un taux de cofinancement du FSE + de 40,00 %). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 44,21 %, les autres financeurs sont le Département (14,01 %) et l'Etat (1,78 %).

- La Maison métropolitaine de l'Emploi Nord-Est :

Cette action bénéficie d'un cofinancement FSE+ du 01/01/2026 au 31/12/2026 à hauteur de 141 236,82 € sur un coût total de 353 092,04 € (soit un taux de cofinancement du FSE+ de 40,00%). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 39,99 %, les autres financeurs sont le Département (15,05 %) et la Communauté de Communes le Grésivaudan (4,96 %).

— Action liée aux chargés de relations en entreprises

La Métropole porte une action globale relative aux « Chargés de Relations Entreprises » (CRE).

L'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs durablement éloignés du marché du travail, en favorisant la mise en relation directe du demandeur d'emploi avec l'entreprise, en s'appuyant sur les offres d'emploi existantes. Les professionnels construisent et animent également des actions collectives de stratégie de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emplois et les mobilisent sur des actions de mise en relation avec les entreprises.

Cette mission complète et enrichit l'ensemble des actions initiées par le service pour favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs les plus fragilisés.

- Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, cette action bénéficie d'un cofinancement du FSE+ à hauteur de 140 956,08 € sur un coût total de 352 390,19 € (soit un taux de cofinancement du FSE+ de 40,00 %). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 46,38 %, l'autre financeur étant le Département (13,62 %).

— Action liée à la Plateforme Mobilité

La Métropole déploie une plateforme de mobilité insertion et emploi, dont l'objectif est de lever le frein à l'emploi que constitue l'absence de mobilité géographique.

- Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, l'opération plateforme de mobilité insertion et emploi bénéficie d'un cofinancement du FSE+ à hauteur de 122 383,06 € sur un coût total de 305 957,66 € (soit un taux de cofinancement du FSE+ de 40,00 %). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 24,66 %, les autres financeurs étant le Département (13,07 %), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (7,56 %), l'État dont France Travail (14,71%).

— Actions d'ingénierie du PLIE

Le rôle des équipes d'ingénierie du PLIE est de s'assurer de la coordination des offres de services du territoire, du développement d'offres complémentaires, de l'émergence de nouveaux projets et de l'animation du réseau des professionnels du dispositif.

Il est proposé le financement des actions d'ingénierie suivantes :

- **Action de Mobilisation des Entreprises Pour l'Emploi (MEPE)**

L'équipe du PLIE MEPE a pour mission de soutenir le recrutement des entreprises par la promotion des filières et des métiers, la réalisation d'actions de recrutement, l'appui RH et le développement de leur politique de responsabilité sociétale notamment en matière de recrutement inclusif.

Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, cette action bénéficie d'un cofinancement du FSE+ à hauteur de 188 404,96 € sur un coût total de 471 012,39 € (soit un taux de cofinancement du FSE + de

40,00 %). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 49,38 %, les autres cofinanceurs étant l'Etat à hauteur de 6,37 % et le Département à hauteur de 4,25 %.

■ Action Achat Responsable Pour l'Emploi (ARPE)

L'équipe du PLIE ARPE développe des opportunités d'emploi à destination des publics ayant des difficultés d'accès au marché du travail par le biais de la commande publique et privée responsable. Pour cela, elle anime et met en œuvre le dispositif clause emploi et la politique de soutien à l'insertion par l'activité économique.

Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, cette action bénéficie d'un cofinancement du FSE + à hauteur de 259 524,37 € sur un coût total de 648 810,82 € (soit un taux de cofinancement du FSE+ de 40,00%). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 49,29 %, les autres financeurs étant le Département (6,17 %) et l'Etat (4,54 %).

■ Action Développement Territorial de l'Emploi (DTE)

L'équipe DTE du PLIE a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des habitants et habitantes résidant au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Pour cela, l'unité développe de nombreuses actions à destination de ce public, coordonne les différents acteurs (partenaires de l'emploi et acteurs de proximité) qui interviennent sur ces quartiers et assurent une présence de proximité régulière par le biais de médiateurs emploi.

Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, cette action bénéficie d'un cofinancement du FSE + à hauteur de 160 248,48 € sur un coût total de 400 621,20 € (soit un taux de cofinancement du FSE + de 40,00%). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 30,86 %, l'autre financeur étant l'Etat (29,14 %).

■ Action projets innovants à destination des publics vulnérables

Le PLIE mène des actions en faveur des publics réfugiés et migrants intra-européens, notamment ceux vivant en campements et squats. Pour aider à l'insertion professionnelle des personnes qui sont suivies dans ces dispositifs, il convient de développer des étapes de parcours dédiées, notamment sur l'apprentissage du français.

Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, cette action bénéficie d'un cofinancement du FSE+ à hauteur de 155 015 € sur un coût total de 387 537,50 € (soit un taux de cofinancement du FSE+ de 40,00%). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 36,21 %, l'autre financeur étant l'Etat (23,79 %).

■ Action d'amélioration des parcours du PLIE

Le PLIE accompagne chaque année plus de 4 000 usagers, ce qui nécessite de disposer d'une équipe dédiée à la gestion des entrées et sorties du dispositif, de logiciels métiers dédiés mais également d'une personne en charge d'assurer la bonne qualité des parcours d'insertion au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, cette action bénéficie d'un cofinancement du FSE+ à hauteur de 159 788,76 € sur un coût total de 399 471,90 € (soit un taux de cofinancement du FSE+ de 40,00%). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 60,00%.

— Action de levée des freins

Le PLIE de la Métropole s'appuie sur des prestataires désignés par voie de marché ainsi que sur des spécialistes pour des actions spécifiques de levée des freins. Deux marchés vont être valorisés : les ateliers linguistiques et l'action « 100 chances 100 emplois ».

Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, cette action bénéficie d'un cofinancement du FSE+ à hauteur de 85 172 € sur un coût total de 212 930 € (soit un taux de cofinancement du FSE+ de 40,00 %). La Métropole s'engage à financer l'opération à hauteur de 24,78 %, l'autre financeur est l'Etat (35,22 %).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve les projets conduits dans le cadre du PLIE pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026,
- Approuve les plans de financement prévisionnels de ces projets tels que décrits dans la présente délibération, pour un engagement total de la Métropole de 5 820 787,51 € et 2 328 315,02 € de subventions du FSE+.

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Pour :100

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Habitat et logement

Délibération N° DEL19062026270 - Délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) - Avenants 2026 à la délégation de compétence 2025-2030 - Objectifs et enveloppes 2026

01:15:04

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je propose que nous puissions continuer avec cette fois une délibération sur l'habitat et le logement, sur la délégation des aides à la pierre de l'État et de l'Agence nationale de l'habitat, l'ANAH. Simplement, encore une fois, c'est une délibération qui n'était pas mise aux voix, mais pour laquelle on a reçu un amendement. Avant que l'amendement ne soit présenté, je vais vous proposer, au titre de l'exécutif, de compléter la proposition qui vous a été faite, puisque vous savez que la Métropole délivre les aides à la pierre pour le compte de l'État et qu'elle le fait sur la base, à la fois, des offres nouvelles de logements locatifs sociaux, sur la rénovation des logements, sur la place de l'hébergement, dans le cadre des objectifs du programme local pour l'habitat que nous avons adopté l'année dernière. Donc cette délibération fixe à la fois le bilan des opérations qui ont été menées, mais elle travaille également sur les objectifs de l'enveloppe financière 2026 et sur le Programme d'action territoriale de l'ANAH. Elle fixe les priorités et il est souhaité pour notre Métropole, dans le cadre évidemment de ce qui avait été décidé sur le PLH, que nous puissions mettre la priorité sur MaPrimeRénov', notamment parce qu'il y a, ces derniers temps, assez peu de dossiers qui nous sont portés dans ce cadre-là. Avec ce nouveau contexte d'aides et peu de demandes qui sont formulées, et vous avez vu dans le cadre de la délibération qu'une partie restait à arbitrer, nous voulons proposer de majorer de 25 % les aides pour renforcer l'attractivité de cette prime. C'est un amendement qui va être proposé par l'exécutif. Je le présenterai tout à l'heure. Je crois qu'il y a une proposition d'amendement qui est faite également par LFI sur le sujet. Je vous laisse la parole. Je ne sais pas s'il y a une demande de prise de parole. Thierry ALDEGUER a demandé la parole. Vous avez un amendement également à présenter ?

01:16:49

Thierry ALDEGUER: C'est une question de méthode. On se réunit mardi en réunion de présidents et

on dit quelles sont les délibérations qui seront en débat. Donc, on s'était mis d'accord, c'était les délibérations, grosso modo, budgétaires, et on apprend aujourd'hui que des amendements sont proposés et par votre exécutif et par la gauche extrême de l'autre bout de l'hémicycle. Donc, c'est une question de méthode, et j'en reviens au règlement intérieur. Dans ce règlement intérieur de cette assemblée, où je serai présent dans ce groupe de travail, j'exigerai que les délais impératifs soient déposés avant les amendements, parce que sinon, c'est la fin de tout débat démocratique.

01:17:38

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Avant de laisser la parole, je fais un rappel au règlement. Il y a effectivement une conférence des présidents de groupe qui se tient selon le règlement intérieur adopté lors du précédent mandat. Dans cette conférence des présidents de groupe, nous étudions ensemble les délibérations que nous voulons mettre en débat et effectivement, dans ce cadre-là et de bienséance, nous fléchons des sujets sur lesquels les vice-présidents travaillent leurs interventions et les différents groupes peuvent également le faire. Nous avons la possibilité légale, pour chaque conseiller métropolitain, de solliciter une prise de parole sur l'ensemble des délibérations, au-delà du règlement intérieur qui est le nôtre. C'est la loi et on ne peut rien y faire. Donc il y a deux manières d'aborder les choses : c'est la bienséance et le respect entre nous, ça, c'est la conférence des présidents, et ensuite il y a la loi qui fait que dès qu'un conseiller métropolitain lève le doigt, je dois lui donner la parole pour qu'il puisse débattre. Entre nous, je ne doute pas que nous trouverons des fonctionnements pour lier les deux aspects, et j'ai entendu la remarque qui a été faite par Bastien CASTILLO, auquel je concède la bonne foi. Évidemment, on est tous en début de mandat. Il y a des erreurs qui sont commises et nous en commettons certainement de notre côté. Ils ont oublié la conférence des présidents. C'est quelque chose qu'il faudra rectifier, évidemment. Il propose des amendements aujourd'hui sur lesquels je suis obligé de soumettre au vote. Je n'en suis pas moins sévère quant à la manière de faire, mais, encore une fois, j'entends les excuses et j'attends que, pour les prochains conseils, chacun puisse fonctionner dans les termes que nous avons proposés. Quant au règlement intérieur, nous avons convoqué des groupes de travail qui seront composés de l'ensemble des représentants de tous les groupes, et ce règlement intérieur devra proposer des règles internes qui devront être conformes au Code général des collectivités territoriales, évidemment. Donc je fais confiance à vous toutes et tous, et à l'intelligence collective pour que nous puissions arriver sur des règles de fonctionnement qui, à la fois permettent à chacune et à chacun d'intervenir sur les sujets importants, mais que nous puissions également faire de cette assemblée une assemblée sereine dans laquelle nous ne soyons pas seulement une chambre d'écho en vue des élections nationales qui se préparent ou en vue des différents contextes grenoblois ou de nos communes. Je me permets d'insister sur le bon sens de cela et je laisse la parole à Kenza DOUKHI pour la présentation de cet amendement.

01:20:10

Kenza DOUKHI: Bonjour, Mesdames et Messieurs les élus. Je tiens à signaler que cet amendement est porté par Abdelnour DJEBBOURI, qui a dû s'absenter parce qu'il est malade. C'est pour ça que je vais lire sa prise de parole. Bien évidemment, nous serons beaucoup plus attentifs sur les réunions des présidents. Ce que vous votez aujourd'hui, cette délibération technique avec ces avenants, ces enveloppes, ces tableaux de bord, est le symptôme d'une politique nationale du logement en échec structurel. La loi SRU a eu le mérite d'exister. Elle a produit des logements sociaux là où il n'y en avait pas. Elle a contraint certaines communes à assumer leur part de solidarité, bien trop faible par rapport aux besoins réels des habitants de l'agglomération grenobloise. Dans votre rapport, on note que seulement 501 logements sont programmés pour un objectif fixé par l'État de 716, c'est-à-dire 70 % de l'objectif demandé. La Métropole n'atteindra pas son objectif cette année, comme les années précédentes. Il y a une crise du logement. Nous devons en faire une priorité dans cet hémicycle. Les occupants de la Métropole ne sont que la partie visible de cette crise. Aujourd'hui, 82 000 personnes vivent dans les quartiers prioritaires. La ségrégation spatiale n'a pas reculé. Le loyer médian privé dans le social continue d'augmenter chaque année. En parallèle, le marché privé spéculé pendant que la puissance publique bricole. Dans le dispositif « Seconde Vie », il est explicitement mentionné la possibilité pour les bailleurs de revaloriser par avenant le niveau des loyers ou des redevances après travaux. La délibération soumise au vote prévoit en son point 3, intitulé : « Majoration locale des loyers. Offres nouvelles de logements locatifs sociaux », le maintien en 2026 du barème de majoration des loyers institué en 2025, permettant donc une hausse des loyers maximaux, des logements sociaux pouvant atteindre +15 % au titre de critères de performance énergétique, environnementale et de

qualité de service. Ce mécanisme s'applique notamment aux logements financés en PLAI destinés par construction aux ménages les plus modestes du territoire. Pour mémoire, le plafond des ressources PLAI 2025 s'établit à 12 759 € annuels pour une personne seule, soit environ 1 063 € par mois. Vous vous apprêtez donc à voter des majorations de loyers pour des ménages qui gagnent moins de 1 063 € par mois, donc sous le seuil de pauvreté. La proposition d'amendement est donc la suivante : « Décide que la Métropole de Grenoble-Alpes Métropole ne met en œuvre aucune majoration des loyers dans le parc du logement locatif social financé dans le cadre de la délégation des aides à la pierre pour l'année 2026, et refuse toute revalorisation de loyer liée aux opérations de construction, de rénovation ou de requalification afin de garantir que les aides publiques au logement n'entraînent pas d'augmentation de reste à charge sur des locataires. »

01:23:24

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Avant de laisser la parole à Allan BRUNON, juste vous dire un mot, puisqu'on a parlé du règlement intérieur, on a parlé de la manière dont on doit bien travailler, bien délibérer ensemble. Il me semble aussi que le travail qu'on doit faire, il doit être aussi sérieux d'un point de vue technique. Je ne vois pas, moi, comment est-ce qu'on travaille sur des sujets qui sont importants, et votre argumentaire il a du sens et de l'écho, et on peut s'y retrouver, mais la bonne information des conseillers métropolitains, pour moi, n'est pas réunie. On ne peut pas, en séance, lire un amendement technique, certainement bien travaillé, bien pensé, et puis ensuite ne se convaincre de son utilité sans en consulter les impacts budgétaires, sans regarder les impacts pour nos partenaires, sans constater les impacts pour les bailleurs sociaux. Donc finalement, moi, je suis mal à l'aise parce que si sur le fond je peux me joindre à ce que vous dites, je ne peux pas, en tant que président d'une assemblée, faire voter un texte dont on ignore les conséquences pour l'ensemble de nos partenaires. On a une difficulté et j'entends qu'il faut ici porter avec conviction un regard, mais le règlement intérieur, dont j'ai demandé au service des assemblées la communication, sur son article 14 propose les règles suivantes : « Tout membre du Conseil métropolitain peut présenter des amendements au projet de délibération inscrits à l'ordre du jour. Ils doivent être formulés par écrit et remis au service des assemblées et de la vie institutionnelle dans un délai d'un jour franc avant la séance. Des amendements peuvent être présentés en cours de séance ». C'est le cas aujourd'hui. « Dans un tel cas, le Conseil métropolitain décide, après avoir entendu la rapporteuse ou le rapporteur, s'il convient de statuer immédiatement ou de renvoyer pour examen en commission thématique intéressée. Les amendements sont mis aux voix avant le rapport, en débutant par celui qui s'éloigne le plus du texte initial ». Moi, j'ai un problème de fond et puis j'ai un problème d'organisation. Il me semble difficile d'étudier ici un amendement dont les services me glissent à l'oreille qu'il pourrait avoir des conséquences, notamment avec l'accord que nous portons avec l'État et la DREAL, sur les aides de l'État, et puis qui va avoir aussi un impact sur les finances des bailleurs sociaux, évidemment. Donc ok pour regarder pour la question des loyers, mais que dit-on au bailleur ? Donc, si nous avons la possibilité de renvoyer en commission à la fois l'amendement mais aussi la délibération parce que nous avons un Conseil qui se tiendra au mois de juillet prochain et, en termes de délais, même si le report de cette délibération va avoir des conséquences sur le versement des aides à la pierre, puisqu'on décale d'un mois ces versements. En tout cas, moi, pour l'Assemblée, il me semble difficile de statuer sur un amendement dont on ne mesure pas et dont on n'a pas expertisé les conséquences à la fois techniques et budgétaires, hein ? Je vais laisser la parole à un vice-président, puis ensuite on reprendra le cycle normal des prises de parole, si ça vous va.

01:26:51

Pierre LABRIET: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je suis complètement d'accord avec vous sur la question de la difficulté à aborder, y compris juridiquement, parce que les loyers, c'est les bailleurs et nous, c'est la captation de l'aide à la pierre pour l'envoyer en direction des bailleurs. Je voudrais retenir quand même quelque chose que la collègue au nom de Monsieur DJEBBOURI a présenté. C'est la question de la « Seconde Vie » et de l'augmentation des loyers dans la « Seconde Vie ». Nous allons commencer à travailler sur un programme de rénovation urbaine 3, si l'État veut bien financer ce troisième programme de rénovation urbaine qui est en train de se construire en ce moment, et il faudra travailler à la question de « Seconde Vie » pour faire baisser principalement la ligne de charges des locataires plus que sur le loyer de base, parce que c'est aujourd'hui, là, que l'aide à la pierre peut fortement permettre de travailler sur le reste à charge pour les locataires et de faire baisser les charges. C'est les travaux qu'on peut mener pour lutter contre l'augmentation des loyers, mais il ne faut pas gêner la possibilité de verser les aides à la pierre le plus rapidement possible.

01:28:12

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Allan BRUNON avait demandé la parole et ensuite Christophe BRESSON.

01:28:16

Allan BRUNON: Merci, Monsieur le Président. D'abord aussi, un point de méthode. On est des gens qui travaillent. On a aussi le règlement intérieur et si on dépose des amendements, c'est qu'on a le droit de le faire juridiquement. Monsieur le juriste ALDEGUER, vous êtes avocat, vous êtes censé comprendre la loi et la traduire dans votre exercice professionnel, mais aussi au sein de cet hémicycle. La conférence des présidents, c'est une conférence qui n'a aucune obligation légale. On y participe si on peut et si on ne peut pas, on s'excuse et ainsi va la vie, mais appliquez-vous, majorité, la même discipline que nous même quand vous dites qu'on ne vient pas à la conférence des présidents alors qu'on n'est pas en capacité d'informer le Conseil ou de participer aux échanges, alors que, par exemple, la semaine passée, mon suppléant au SMMAG a appris que la moitié des délibérations avaient été retirées et qu'on était en incapacité d'avancer sur certains sujets qu'on découvre ici ou là, à chaque fois, vos combines et vos magouilles, et qu'on doit venir ici supporter vos leçons de morale permanente. Cela suffit quoi. On est en capacité d'avoir des traductions politiques d'amendements. Que vos services vous soufflent à l'oreille quoi que ce soit, vous avez bien le droit, mais nous, en tout cas, quand on dépose des amendements, on les a étudiés, on les met aux voix de cette assemblée qui est légitime dans sa forme démocratique et, si vous n'êtes pas content, soit vous suspendez la séance et vous en discutez comme vous l'avez déjà fait à plusieurs reprises sur vos propres projets, ou alors vous renvoyez à une séance ultérieure, mais il y a des règles claires et en tant que président, vous êtes censés les appliquer.

01:29:35

Monsieur le Président Guillaume LISSY: C'est ce que je fais et je suis toujours surpris de la manière dont j'essaye de poser des actes qui essaient de trouver des compromis et qui reconnaissent les erreurs que l'on peut faire, en essayant d'être attentifs aux difficultés que rencontrent les autres, et puis qu'on renvoie les mots de magouille. Donc là, le règlement intérieur du Conseil, il est celui que j'évoquais. Il y a une possibilité d'étudier un amendement qui est en séance, mais encore faut-il que l'Assemblée le décide. Aujourd'hui, il y a un délai réglementaire pour poser un amendement. J'entends la parole qui a été celle de Pierre LABRIET qui insiste sur l'urgence pour nous de verser les aides à la pierre et qu'elles ne peuvent pas souffrir de ce délai-là, et finalement, il me semble qu'on peut simplement s'en tenir au règlement sans faire de suspension de séance. Proposer à cette assemblée de délibérer sur la pertinence et l'acceptation d'un amendement qui n'est pas dans les délais proposés par le règlement intérieur, c'est ce que je vais faire, et ensuite nous proposerons la délibération non amendée. Je vais, avant de procéder de cette manière-là, vous faire la proposition d'amendement de l'exécutif qui a bien été transmise dans les délais et sur laquelle il n'y a pas de difficulté particulière par rapport au règlement intérieur que nous venons de porter. Je vous précise qu'en page neuf du document, une phrase avait été laissée en jaune et le projet a été complété de la manière suivante : « La majoration suivante est proposée sur les aides à la pierre : 25 % supplémentaires par rapport aux plafonds de dépenses, subventions nationales, appliqués au dossier des propriétaires occupants MaPrimeRénov' parcours accompagné, ayant un gain énergétique de deux sauts de classe et trois sauts de classe et plus. Dans le délibéré, je vous propose de supprimer la question du taux et d'inscrire tel que c'est prévu sur Idélire, approuve le principe d'une majoration appliquée au plafond de dépenses subventionnables ANAH pour les dossiers de propriétaires occupants MaPrimeRénov' parcours accompagné ayant un gain énergétique sur deux sauts de classe et trois sauts de classe et plus, et décide que ce taux est majoré à hauteur de 25 % supplémentaires par rapport au plafond de dépenses subventionnables nationales pour les dossiers déposés en 2026. Donc plusieurs votes. Le premier pour savoir si notre assemblée accepte le dépôt de l'amendement dans les délais, ne respectant pas le règlement intérieur. Sur cette proposition, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Êtes-vous contre le dépôt de cet amendement ? Qui s'abstient ? Donc conformément au règlement intérieur, l'amendement tel que présenté ne peut pas être déposé.

Vote sur le dépôt de l'amendement déposé par le groupe LFI

La délibération soumise au vote prévoit, en son point III intitulé « Majorations locales des loyers (offre nouvelle de logements locatifs sociaux) », le maintien en 2026 du barème de majoration des loyers institué en 2025, permettant une hausse des loyers maximaux des logements sociaux pouvant

atteindre **+15%**, au titre de critères de performance énergétique, environnementale et de qualité de service (annexe 2 à la délibération).

Ce mécanisme s'applique notamment aux logements financés en **PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), destinés par construction aux ménages les plus modestes du territoire. Pour mémoire, le plafond de ressources PLAI 2025 s'établit à 12 759 € annuels pour une personne seule, soit environ 1 063 € mensuels.

Une majoration de loyer de 15%, même justifiée par une amélioration de la performance énergétique du logement, représente une charge supplémentaire directe pour des ménages dont le taux d'effort logement est déjà structurellement élevé. L'argument selon lequel cette hausse serait compensée par une baisse des charges énergétiques ne tient pas compte de l'effet dit de « rebond » documenté par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe), selon lequel les ménages en situation de précarité énergétique, qui se chauffaient insuffisamment avant travaux, ont tendance à augmenter leur consommation après rénovation plutôt qu'à réaliser l'intégralité des économies attendues. Dans ce cas, la hausse de loyer n'est pas intégralement compensée, et le reste à charge du ménage augmente.

Le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées a également alerté sur le risque de décrochage financier que représentent les majorations de loyers post-rénovation pour les ménages les plus précaires du parc social.

Il apparaît donc nécessaire d'exclure les logements financés en PLAI et PLAI Adapté du périmètre d'application de ces majorations, afin que l'effort de transition énergétique du parc social ne soit pas financé, même partiellement, par les ménages qui disposent des ressources les plus faibles.

DISPOSITIF DE L'AMENDEMENT

Il est proposé d'ajouter, au point III de la délibération (« Majorations locales des loyers »), l'alinéa suivant :

« Les majorations de loyers prévues au présent barème ne s'appliquent pas aux logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et en PLAI Adapté. Pour ces logements, le loyer maximal applicable demeure celui fixé par la réglementation nationale, sans majoration locale, quel que soit le niveau de performance énergétique, environnementale ou de service atteint par l'opération. »

En conséquence, il est proposé de modifier l'annexe 2 de la délibération afin de préciser, en tête du tableau des majorations locales de loyers, la mention suivante :

« Le présent barème de majoration ne s'applique pas aux logements PLAI et PLAI Adapté, conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 19 juin 2026. »

INCIDENCE FINANCIÈRE

Cet amendement n'a pas d'incidence sur les enveloppes de subventions de l'État et de l'Anah décrites dans la délibération. Il a en revanche un effet sur les recettes locatives prévisionnelles des bailleurs sociaux concernés par les opérations agréées en PLAI, dont le montant exact dépendra du nombre d'opérations finalement éligibles à une majoration en 2026.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MÉTROPOLITAIN :

- D'adopter le présent amendement modifiant le point III et l'annexe 2 de la délibération n° 1502 ;
- De charger le Président de notifier cette modification à l'État et à l'Anah dans le cadre du dialogue de gestion 2026

Abstention : 1

Claudine LONGO

Contre : 101

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Enzo BILLON, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Alexandre LACROIX, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé

PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Pour :7

Zakaria AMRAN, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Coline PISSARD-GIBOLLET

Conclusions rejetées à la majorité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je propose maintenant l'amendement de l'exécutif sur l'amendement dont je viens de donner lecture. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Le groupe LFI. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Le groupe RN, CCM et GO RG. Excusez-moi. Je vous confonds parfois. Donc l'amendement est adopté.

Amendement déposé par l'exécutif

En page 9 du document, une phrase avait été laissée en jaune. Le projet est ainsi complété : La majoration suivante est proposée : 25 % supplémentaire par rapport au plafond de dépense subventionnable national appliqué aux dossiers de propriétaires occupants Ma prime rénov' parcours accompagné ayant un gain énergétique de deux sauts de classes et trois sauts de classes et plus.

De plus, dans le délibéré

*- « Approuve le ~~taux~~ de **le principe** d'une majoration appliquée au plafond de dépense subventionnable Anah pour les dossiers de propriétaires occupants Ma prime rénov' parcours accompagné ayant un gain énergétique de deux sauts de classes et trois sauts de classes et plus, **et décide que ce taux est majoré à hauteur de 25% supplémentaire par rapport au plafond de dépense subventionnable national, pour les dossiers déposés en 2026.** »*

Abstention : 17

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Cécile CURTET, Stéphane DUPONT-FERRIER, Cédric GARCIN, Sylvie GENIN LOMIER, Audrey GUYOMARD, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Jean-Michel LOSA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI, Claude SOULLIER, Michel VENDRA

Contre : 7

Zakaria AMRAN, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Coline PISSARD-GIBOLLET

Pour :85

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Michel GAUTHIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose à présent la délibération amendée par rapport à ce qui vient d'être adopté. Sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? LFI et RN. La délibération est adoptée ainsi amendée. Je vous en remercie.

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.,301-5-1 et L.435-1 ;

Vu la circulaire du Premier Ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « politique locale de l'habitat, d'actions en faveur du logement social et d'amélioration du parc bâti » ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 08 février 2019 autorisant le Président à signer la convention pluriannuelle relative au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Grenoble-Alpes Métropole ;

Vu la convention pluriannuelle signée le 06 novembre 2019 relative au NPNRU, et les délibérations du conseil métropolitain du 18 décembre 2020, 12 juillet 2023 et 27 septembre 2024 autorisant la signature des avenants n°1, n°2 et n°3 à cette convention ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 7 février 2020 arrêtant le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) 2020-2030 ;

Vu la délibération cadre du Conseil métropolitain du 25 mars 2022 pour la mise en œuvre du Schéma Directeur des Énergies (SDE) pour 2022-2026 ;

Vu les délibérations du Conseil métropolitain du 28 avril 2023 relatives à la convention citoyenne métropolitaine pour le Climat, et notamment celles portant sur la thématique « habitat, aménagement et urbanisme » et sur la thématique « énergie » ;

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 de Grenoble-Alpes Métropole adopté par délibération du conseil métropolitain le 20 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 20 décembre 2024 approuvant la convention de pacte territorial avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la période 2025-2029

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2025 approuvant la convention relative à la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre de l'État et de l'Anah pour la période 2025-2030, signée le 30 juin 2025 ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2025 approuvant la convention de gestion des aides à l'habitat privé de l'Anah pour la période 2025-2030 et pour l'année 2025, signée le 30 juin 2025 ;

Vu la délibération n° 2025/30 du conseil d'administration de l'Anah du 16 décembre 2025, approuvant les conditions d'éligibilité et le régime d'aides applicables aux syndicats des copropriétaires pour des travaux de rénovation énergétique des copropriétés de vingt lots d'habitation ou moins ;

Dans le cadre de la convention de délégation de compétences 2025-2030, la Métropole délivre les agréments et les aides à la pierre de l'État en faveur de l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux, de la rénovation du parc social, de la location-accession (PSLA), de la rénovation de l'habitat privé, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, et notifie ces aides aux bénéficiaires.

Dans un objectif de simplification et d'efficacité, la Métropole a ainsi une responsabilité déterminante dans l'organisation du financement de l'offre nouvelle et de la réhabilitation du parc social, et de l'amélioration du parc privé existant, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2025-2030.

La présente délibération a pour objet de dresser le bilan 2025 des opérations de logements locatifs sociaux et de requalification du parc privé, financées par l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur le territoire métropolitain, et de présenter les perspectives pour l'année 2026.

A - LOGEMENTS DU PARC PUBLIC

Il existe plusieurs types de logements sociaux qui sont financés via des prêts de la Caisse des dépôts et consignations :

- le Prêt locatif à usage social (PLUS),
- le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) : logements sociaux à loyers minorés par rapport aux logements PLUS, destinés à des ménages qui cumulent des difficultés économiques et sociales,
- le PLAI Adapté : logements à très bas niveau de loyer, charges maîtrisées et gestion locative adaptée, visant l'accès et le maintien dans le logement de ménages rencontrant des difficultés économiques et sociales
- et le Prêt Locatif Social (PLS).

À chaque produit logement, correspondent des plafonds de ressources des ménages et des plafonds de loyers.

I. Bilan 2025 des agréments de logements locatifs sociaux et aides à la pierre de l'État

En 2025, la Métropole a agréé 866 logements locatifs sociaux, dont 19 PLUS et 44 PLAI liés à la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Pour les Logements Locatifs Sociaux hors NPNRU, Grenoble Alpes Métropole a agréé :

- 367 logements sociaux familiaux dont 145 PLUS, 99 PLAI (dont 32 PLAI adaptés) et 123 PLS ;
- 436 logements spécifiques dont :
 - 291 logements PLS, correspondant à une résidence intergénérationnelle composée de 217 logements étudiants et de 72 logements d'habitat inclusif pour personnes âgées, et 2 logements complémentaires dans une opération de restructuration complète d'une résidence autonomie ;
 - 145 logements PLAI correspondant à 3 pensions de famille, et à une opération de restructuration complète d'une résidence sociale Adoma.

La liste des opérations agréées en 2025 est jointe en annexe 1.

A cela s'ajoute le financement de 3 opérations de rénovation énergétique du parc social existant (soit 329 logements locatifs sociaux) financés via une aide de l'État d'un montant de 504 000 € en 2025.

Commune	Adresse	Bailleur	Nb logements	Montant
Champagnier	Rue du bourg	AIH	5	7 660,00 €
Grenoble	Malherbe	SDH	124	189 957,00 €
Saint Martin d'Hères	Les Platanes	LPV	200	306 383,00 €

Également, il existe le dispositif « Seconde Vie » qui est un outil de l'État permettant de financer une réhabilitation lourde des logements sociaux, et qui octroie des avantages fiscaux importants et des prêts bonifiés aux bailleurs. Deux autres opérations ont été financées au titre de ce dispositif (soit 173 logements locatifs sociaux) :

- 1 opération à Grenoble, située dans le quartier « Saint Bruno », portée par Actis (74 logements), avec la restructuration complète d'une résidence autonomie ;
- 1 opération à Grenoble, située « 10 Galerie de l'Arlequin » (96 logements), qui permet la réhabilitation complète d'un bâtiment vacant en secteur NPNRU.

Ces travaux de réhabilitation visent à passer d'une étiquette énergétique E, avant travaux, à une étiquette B, après travaux.

En ce qui concerne les opérations d'accession sociale à la propriété (PSLA), il y a eu 3 opérations qui ont concerné 85 logements. Il s'agit de deux opérations à Échirolles de 10 et 30 logements et une opération de 45 logements à Vizille.

Les décisions d'agrément et de financement prises par la Métropole en 2025 représentent l'engagement, dans le cadre du Fonds National d'Aides à la Pierre, pour les opérations de l'offre nouvelle, des sommes suivantes :

- o 3 048 750 € pour le financement des logements PLAI : il est à noter que ce montant comprend, en plus des aides classiques de l'État pour les PLAI, des subventions complémentaires de l'État mobilisées au titre du dispositif « sobriété foncière » (246 000 €), des bonus pour les PLAI en résidence sociale et pension de famille, et de l'aide de l'État pour les opérations issues du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans les communes en carence (193 000 €) ;
- o 640 000 € pour le financement des logements PLAI adaptés ;
- o 504 000 € pour le financement de rénovations énergétiques du parc social existant.

L'année 2025, comme les années antérieures, a été marquée par un contexte économique complexe pour la production de logements locatifs sociaux. Dans ce contexte, la Métropole a engagé plusieurs actions en 2025 :

- maintien du système d'aides métropolitaines en complément de la mobilisation des dispositifs d'aides à la pierre de l'État ;
- mobilisation d'aides complémentaires aux aides classiques par la Métropole pour deux opérations ;
- accompagnement des bailleurs dans le montage d'opérations complexes ;
- évolution du système d'aides aux opérations en acquisition-amélioration en mono-propriétés par délibération du 26 septembre 2025 (augmentation du forfait d'aide aux travaux sous certaines conditions) ;
- poursuite du travail visant à identifier les leviers pour développer l'acquisition-amélioration ;
- révision à la hausse du prix de vente plafond en VEFA (Vente en l'État Futur Achèvement) par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2025 ;

- poursuite de la mobilisation du droit de préemption via les déclarations d'intention d'aliéner dans les communes déficitaires et carencées en logements sociaux ;
- construction de la stratégie foncière habitat dans le cadre de la délibération-cadre du 12 juillet 2023 qui a validé les orientations pour une stratégie foncière métropolitaine ;
- signature de conventions d'objectifs pluriannuelles avec plusieurs bailleurs sociaux.

II. Objectifs et enveloppes financières pour 2026

L'objectif d'agréments de logements locatifs sociaux en offre nouvelle, fixé par l'État pour 2026 sur le territoire métropolitain, porte sur 716 logements (hors reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du NPNRU), répartis en 369 PLUS, 203 PLAI (dont 25 PLAI adaptés) et 144 PLS (dont 90 logements étudiants).

La programmation prévisionnelle initiale 2026 sur le territoire métropolitain représente, au 15 mai 2026, un total de 501 logements locatifs sociaux, dont 393 logements ordinaires hors reconstitution d'offre NPNRU, et 93 logements étudiants.

Type de LLS	Programmation prévisionnelle initiale 2026	Objectifs État 2026
PLUS non ANRU	189	369
PLAI non ANRU	163	203
Dont PLAI Adapté	50	25
PLAI ANRU	11	
PLUS ANRU	4	
PLS	134	144
Total LLS	501	716

Des demandes d'agrément complémentaires pourront intervenir dans l'année pour d'autres opérations en cours de montage par les bailleurs sociaux. Une délibération sera proposée fin 2026 pour valider la programmation annuelle actualisée.

Pour cette offre nouvelle, les aides à la pierre de l'État en 2026 sont fléchées sur les logements PLAI, avec différents niveaux de subventions précisés en annexe 2.

Les forfaits de subventions État pourront éventuellement être revus en cours d'année en fonction des agréments délivrés et de la programmation actualisée des opérations à financer.

En outre, des aides complémentaires de l'État pourront être mobilisées en 2026 pour l'offre nouvelle dans le cadre du dispositif « sobriété foncière », ou dans le cadre du dispositif de financement des opérations situées en communes carencées et issues du droit de préemption urbain du Préfet de l'Isère, ou de tout autre dispositif qui entrerait en vigueur. Des avenants ultérieurs seront alors proposées en cours d'année.

Pour mettre en œuvre les objectifs quantitatifs fixés dans l'avenant-cadre 2026 à la convention de délégation des aides à la pierre (cf. annexe 3), l'État délègue à la Métropole la gestion des enveloppes prévisionnelles suivantes, valant droits à engagement pour 2026 :

- une enveloppe de 2 018 632 € y compris les reliquats, est mobilisable pour le développement de l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux PLAI ;
- une enveloppe de 1 324 008 € pour une programmation complémentaire conditionnelle est mobilisable pour le développement de l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux PLAI, dont 260 000 € pour la bonification Pension de Famille / Résidence sociale ;
- une enveloppe de 460 000 € y compris les reliquats, est mobilisable pour le développement de l'offre de PLAI adaptés ;
- une enveloppe de 100 000 € est mobilisable pour une programmation complémentaire conditionnelle pour le développement de l'offre de PLAI adaptés.

Par ailleurs en 2026, la Métropole accompagne les bailleurs sociaux dans le montage et l'instruction des opérations éligibles au dispositif de l'État « Seconde vie », qui vise à réhabiliter des logements locatifs sociaux avec des objectifs ambitieux de performance énergétique et de durabilité.

A cela s'ajoute un objectif de 50 logements en accession sociale à la propriété (PSLA).

En 2026, il n'y a pas d'enveloppe de financement de l'État dédiée à la rénovation énergétique du parc social existant. Cependant, la Métropole doit poursuivre le montage, l'accompagnement et l'instruction des opérations antérieures jusqu'à leur finalisation.

III - Majorations locales des loyers (offre nouvelle de logements locatifs sociaux)

La réglementation permet d'ajouter des majorations au loyer des logements sociaux, justifiées par une amélioration de la qualité de service, pouvant conduire à des baisses de charges par les locataires.

Ces majorations sont définies par un barème local harmonisé à l'échelle de l'Isère, défini annuellement et qui s'inscrit dans 2 orientations :

- contribuer à la transition énergétique et environnementale, et permettre la maîtrise des dépenses des ménages
- améliorer la qualité de services en tenant compte de la localisation des logements.

Elles sont plafonnées à +15 % des loyers maximaux des logements.

Le barème de majorations des loyers mis en place en 2025 est maintenu en 2026 (annexe 2).

B - LOGEMENTS DU PARC PRIVE

I. Bilan des aides de l'Anah déléguées à la Métropole en 2025

En 2025, le montant de la dotation finale Anah (travaux et ingénierie) allouée à Grenoble-Alpes Métropole s'est élevé à 21 818 728 €, avec une dotation initiale de 13 151 965 €. Il se décompose comme indiqué ci-après.

I.1 / Aides à l'ingénierie des opérations pour un montant de 1,4 M€

Ces aides comprennent :

- l'accompagnement des copropriétés dégradées déjà engagées dans un programme de travaux : 5 copropriétés en Plan de Sauvegarde Arlequin à Grenoble, 18 copropriétés en opération programmée d'amélioration de l'habitat copropriété dégradée (OPAH - CD) : 13 copropriétés sur le secteur Renaudie, la copropriété Le Malfangeat et la copropriété Les Eparres à Saint-Martin-d'Hères ; la copropriété Le Surieux à Échirolles ; la copropriété Résidence Mutualité Olympique (RMO) ; la copropriété Résidence Mutualité Village Olympique (RMVO) à Grenoble ;
- l'accompagnement à la rénovation thermique de copropriétés et de logements individuels : Programme d'intérêt Général (PIG) du pacte territorial Mur|Mur ;
- l'accompagnement pour le traitement de différentes situations d'habitat dégradé dans le centre ancien de Vizille, dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH – RU).

I.2 / Aides aux travaux pour un montant de 21,8 M€

Ces aides concernent 1088 logements, répartis comme suit :

- 101 logements de propriétaires occupants modestes ou très modestes ont fait l'objet d'aides aux travaux (2,2 M€), dont 40 logements au titre de la rénovation énergétique, 60 logements au titre de travaux d'adaptation et d'autonomie de la personne, et 1 logement au titre de travaux de lutte contre l'habitat dégradé ;
- 6 logements de propriétaires bailleurs ont fait l'objet d'aides aux travaux de réhabilitation (187,6 K€), pour des travaux d'amélioration énergétique ;
- 981 logements ont reçu une aide au syndicat des copropriétaires (17,5 M€) pour effectuer des travaux : 476 logements concernant 7 copropriétés dégradées (dont 3 copropriétés du plan de sauvegarde de l'Arlequin) pour 12,7 M€, et 505 logements concernant 13 copropriétés pour des travaux d'économies d'énergie (4,8 M€) ;
- en plus de ces aides aux travaux, 30 logements ont été conventionnés sans travaux (66 K€), soit 30 logements privés loués à un niveau de loyer social et dont les locataires relèvent des plafonds de ressources du logement social.

Ainsi, concernant les propriétaires occupants (PO), la mise en place de la Délégation de compétence de type 3 (DLC 3) au 1^{er} janvier 2025 s'est accompagnée d'un stock de dossiers 2024 important transmis par la DDT. Pour mémoire, il s'agit de 80 dossiers répartis comme suit :

- 32 dossiers de PO MPR PA (Ma prime rénov' parcours accompagné)
- 37 PO MPA (Ma prime adapt')
- 1 dossier de PO MPLD (Ma prime logement décent) dans le cadre de l'OPAH – RU de Vizille
- 6 dossiers PB MPR PA, sans conventionnement
- 4 dossiers MPR copropriétés énergie (Mur|Mur) (142 logements)

S'ajoutent à ce stock 37 conventions sans travaux à finaliser.

Concernant les propriétaires bailleurs (PB), il est à noter néanmoins que le conventionnement avec travaux est en repli. Le conventionnement sans travaux est stable par rapport aux 2 années précédentes.

Concernant les aides aux copropriétés, MPR copropriétés poursuit sur sa dynamique : le volume de copropriétés Mur|Mur reste constant, alors que le volume de copropriétés dégradées est en nette augmentation par rapport aux années précédentes. Avant l'année 2024, il était observé un dépôt moyen de 2 copropriétés dégradées par an. En 2025, le nombre de dépôt a été multiplié par 3,5 par rapport à 2024.

Cela s'explique par le Plan initiative copropriété (PIC) lancé par l'État en 2018 : l'augmentation des aides de l'Anah a permis de rendre possible des programmes de travaux ambitieux sur le territoire de la Métropole notamment dans les quartiers politique de la ville. Le PIC est en phase de réalisation sur le territoire. La tendance va se poursuivre sur les 3 prochaines années. De plus, des copropriétés prennent contact avec la Métropole pour des travaux permettant la levée de travaux de mise en sécurité. On constate également une tendance à la hausse avec l'action de la Métropole menée sur le logement indigne.

En comparaison avec l'année 2024, l'année 2025 continue d'être une année dynamique sur l'ensemble des thématiques, comme l'indique le volume de dépôts de dossiers importants en 2025.

Le stock 2024, cumulé à un dépôt en 2025 de 138 dossiers MPR PA en 2025 et 168 dossiers MPA, montre que la dynamique est bien au rendez-vous. La mise en place de la délégation des aides à la pierre s'est accompagnée de consignes de l'État dont il faut tenir compte pour l'engagement des dossiers de subventions. Dans un contexte de prise de délégation de compétence, le service instructeur nouvellement créé a fait son possible pour engager le maximum de dossiers.

Le nombre de dossiers instruits en 2025 est marqué par :

- une ouverture des logiciels État effective fin mars 2025 ; par conséquent, au 1^{er} trimestre, il n'était pas possible d'accéder à la documentation, aux dossiers déjà saisis, ni de saisir les nouvelles demandes ;
- un traitement des dossiers en priorité déposés dans le cadre des dispositifs programmés pilotés par la Métropole : cela concerne les copropriétés dégradées en dispositif d'OPAH-CD, PDS et OPAH-RU, et les copropriétés Mur|Mur dans le cadre du programme d'intérêt général pacte territorial.

Les dossiers de propriétaires faisant des travaux de rénovation d'ampleur (MPR PA) ou encore des travaux d'adaptation (MPA), déposés directement par les propriétaires, ont fait l'objet d'un traitement une fois les dossiers déposés dans le cadre des dispositifs programmés traités ;

- un constat de fraudes au niveau national, sur les dossiers MPR PA et dans une moindre mesure sur les dossiers MPA ; l'Anah a alors mis en place une réglementation supplémentaire permettant d'y remédier, rendant plus longue et complexe l'instruction des dossiers au niveau local ;
- une équipe d'instruction dimensionnée sur la base du nombre moyen de dépôts de dossiers antérieur à 2024, soit avant la massification constatée à compter de 2025.

II. Objectifs de réhabilitation du parc privé et enveloppe attribuée pour l'année 2026 (annexe 4)

II.1 / Objectifs de réhabilitation du parc privé en 2026

Sur la base des orientations et des aides définies par l'Anah en faveur de l'habitat privé pour 2026, la Métropole s'est vu fixer un objectif de réhabilitation de 799 logements privés.

Dans le cadre de cet objectif global, il est projeté le traitement de :

- 237 logements de propriétaires occupants modestes ou très modestes, dont 1 logement très dégradé, 164 logements en adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie, et 72 logements en rénovation énergétique globale ;
- 7 logements de propriétaires bailleurs ;
- 555 logements traités dans le cadre d'aides au syndicat de copropriétés « Ma Prime Rénov copropriétés » avec le dispositif Mur|Mur.

II.2 / Montant des droits à engagement des aides de l'Anah en 2026

Pour satisfaire à l'ensemble de ces objectifs, la Métropole se voit déléguer une dotation initiale de l'Anah de 11,2 M€, et 15,9 M€ sont placés en réserve régionale pour les copropriétés dégradées.

III. Le programme d'action territorial métropolitain (PAT - Annexe 5)

L'Anah poursuit son effort de soutien des dynamiques territoriales de rénovation de l'habitat privé, et fixe pour 2026 les priorités suivantes, en lien avec les enjeux du territoire métropolitain :

- le service public France Rénov', en confortant l'offre de service pour répondre aux besoins des ménages ;
- la mise en œuvre des interventions et aides associées sur l'ensemble des thématiques (rénovation énergétique, plan initiatives copropriétés dégradées, interventions sur les centres anciens, intervention pour la mobilisation du parc locatif privé à des fins sociales) ;
- la programmation, la gestion budgétaire et les contrôles.

Le règlement général de l'Anah prévoit que chaque territoire faisant l'objet d'une délégation de compétence et auquel la gestion des aides a été confiée par l'Anah établisse son programme d'actions.

III.1 / Priorités locales pour l'année 2026

La Métropole a établi les priorités d'intervention locale en harmonie avec la réglementation de l'Anah et les priorités nationales, mais aussi avec les orientations prises localement dans le cadre du Programme Local de l'Habitat en vigueur.

Les engagements des crédits délégués se font dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles. Les engagements se feront selon les priorités suivantes :

Rang de priorité 2026	
1	Diffus Propriétaires occupants (PO) et propriétaires bailleurs (PB) : Ma prime rénov' parcours accompagné (MPR PA) et Ma prime adapt' (MPA), et Ma prime rénov' copropriétés (stock 2025)
2	Dispositifs programmés de redressement ou d'accompagnement des copropriétés dégradées – dépôt 2026
3	Dispositifs programmés d'accompagnement aux travaux des copropriétés Mur Mur ou dossiers MPR PA / PIG pacte territorial, OPAH RU – dépôt 2026
4	Diffus pour les dossiers Propriétaires occupants (PO) / Propriétaires bailleurs (PB) Ma prime Logement Décent (MPLD) - dépôt 2026
5	Diffus pour les dossiers PO/PB Ma prime Adapt' (MPA) - dépôt 2026
6	Travaux d'urgence en copropriété
7	Diffus Copropriétés Mur Mur > 100 logements hors Quartier Politique de la Ville (QPV) et quartier en veille active (QVA) de la Métropole et / ou hors classe énergétique E,F,G – dépôt 2026
8	Travaux d'accessibilité et/ou insalubrité des copropriétés (aide au syndicat)
9	Dossiers Ingénierie pour la Métropole (service public de la rénovation de l'habitat, suivi-animation, études)
10	Autres travaux PB : changements d'usage / reconfiguration de logements

Concernant les dossiers MPR PA déposés en 2025, ils seront instruits selon les rangs de priorités suivants :

- 1 - Dossiers avec un Mon Accompagnateur Rénov'(MAR) en vigilance 2024 (5 dossiers)
- 2 - Dossiers déposés entre janvier et juin 2025 (90 dossiers)
- 3 - Dossiers déposés entre janvier et juin 2025 avec MAR en vigilance (33 dossiers)
- 4 - Dossiers déposés entre septembre et décembre 2025 (13 dossiers)

Sur la période du 23 juin au 30 septembre 2025, aucun dossier de logements de propriétaires occupants et bailleurs Ma Prime rénov' parcours accompagné (MPR PA) n'a pu être déposé. En effet, l'État a suspendu temporairement la possibilité de déposer ce type de dossiers au regard du stock de dossiers importants et dans l'objectif d'améliorer les moyens de lutte contre la fraude.

III.2 / Majoration des plafonds pour l'année 2026

Concernant la majoration des aides Anah appliqué par Grenoble-Alpes Métropole pour les dossiers de PO MPR PA, 138 dossiers MPR PA ont été déposés en 2025. 52 dossiers sont agréés (15 en 2025 et 37 en date de la dernière commission locale d'amélioration de l'habitat du 16/04/2026).

Sur ces 52 dossiers, 17 bénéficient de la majoration (soit 32% des dossiers agréés), ce qui représente une somme de 90 225 € supplémentaires, soit, à enveloppe constante, l'équivalent de 2 dossiers ne pouvant bénéficier des aides de l'Anah.

Pour l'année 2026, au vu du nouveau contexte des aides en vigueur depuis septembre 2025, et de la faible dynamique des dossiers déposés (8 dossiers déposés depuis janvier 2026), il est prioritaire de renforcer l'attractivité de Ma prime rénov' en confirmant la mise en place de la majoration des aides pour l'année 2026.

La majoration suivante est proposée : 25 % supplémentaire par rapport au plafond de dépense subventionnable national appliqué aux dossiers de propriétaires occupants Ma prime rénov' parcours accompagné ayant un gain énergétique de deux sauts de classes et trois sauts de classes et plus.

III.3 / Pièces supplémentaires à fournir lors du dépôt de dossier

- Attestation Espace Conseil France Rénov' (ECFR)

Les dossiers « MaPrimeRénov' Parcours accompagné » pour les propriétaires occupants modestes et très modestes, ainsi que les dossiers « MaPrimeRénov' Parcours accompagné » pour les propriétaires bailleurs modestes et très modestes, font l'objet d'une condition de recevabilité supplémentaire fixé par l'Anah tenant au passage préalable des ménages auprès d'un guichet « Espace Conseil France Rénov' », ou de l'opérateur retenu pour les prestations de suivi-animation par Grenoble-Alpes Métropole.

Suite à la circulaire de l'Anah C2026/01 d'orientation et d'intervention pour la gestion 2026 concernant l'obligation de passage préalable des dossiers de demande d'aides en Espace Conseil France Rénov', les dossiers PO/PB « MPR Parcours accompagné » de demande de subvention déposés à compter du 23 février 2026, devront comporter une attestation remise par l'un des ECFR suivants :

- l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) ou de Soliha Isère Savoie, sur le territoire de la Métropole ;
- Urbanis pour les dossiers déposés dans le cadre de l'OPAH- RU de Vizille.

- Avis technique pour les copropriétés de moins de 20 logements

Les conditions d'éligibilité et le régime d'aides applicables aux syndicats des copropriétaires pour des travaux de rénovation énergétique des copropriétés de vingt lots d'habitation ou moins sont définis par la délibération n° 2025/30 du CA de l'Anah du 16 décembre 2025. Cette délibération précise que les travaux doivent permettre un gain de performance énergétique d'au moins 15% et que l'audit ou le diagnostic technique global (DTG) doit comporter la démonstration que l'immeuble faisant l'objet des travaux est dans l'impossibilité d'atteindre un gain de performance énergétique de 35%.

Le dispositif volet 3 « Mur|Mur copropriété » s'appuie sur le parcours d'accompagnement des copropriétés, développé depuis 2010 au sein de la Métropole, pour renforcer son action en faveur des petites copropriétés.

Pour rappel, toutes les copropriétés suivies sur le territoire sont passées en revue par le comité technique Mur|Mur. L'un des rôles de ce comité technique est d'arbitrer sur le programme de travaux à mettre en œuvre pour chaque copropriété en se fondant sur un référentiel travaux et en s'assurant en lien avec les maîtres d'œuvre que les travaux sont ajustés pour garantir le maximum de gain énergétique pour chaque bâtiment.

Pour ces copropriétés de 20 logements et moins, ce comité technique formalisera un avis justifiant le scénario de travaux le plus ambitieux possible. Cet avis devra être joint au dépôt du dossier de demande de subvention.

Par ailleurs, seuls les dossiers accompagnés par l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) du volet 3 du pacte territorial, à savoir Soliha Isère Savoie, ainsi que les copropriétés situées dans un périmètre de dispositif programmé (OPAH RU de Vizille) peuvent prétendre au bénéfice de l'expérimentation en dessous de 35 % de gain énergétique.

Les dossiers en diffus resteront recevables à condition d'atteindre au moins 35 % de gain énergétique. Ainsi, l'expérimentation permettant la rénovation des petites copropriétés à des gains énergétiques inférieurs à 35 % n'est possible que dans le cadre d'un accompagnement par l'AMO désigné par la Métropole.

En résumé, des conditions spécifiques s'appliquent localement dans le cadre de cette expérimentation sur les petites copropriétés ; ainsi, s'ajoutent aux règles nationales de conformité de dossier indiquées au paragraphe Ga du programme d'action territorial (PAT), les conditions locales suivantes :

- les copropriétés accompagnées par une AMO en diffus verront leur dossier rejeté si celui-ci envisage un gain énergétique compris entre 15 % et 34 % après travaux.
- l'avis de Comité technique (CT) 2 et/ou CT 3 devra obligatoirement être transmis et joint au dossier de demande de subvention Anah, exceptés pour les dossiers de demandes de subvention déposés par une AMO en diffus pour les copropriétés dont le gain énergétique est d'au moins 35%, ou si la copropriété est située dans le périmètre d'un dispositif programmé bénéficiant d'un accompagnement dédié.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Prend acte du bilan 2025 des agréments de logements locatifs sociaux pour le compte de l'État (annexe 1) et des opérations engagées sur le parc privé pour le compte de l'Anah (annexe 5).
- Prend acte des objectifs et enveloppes fixés par l'Anah et par l'État pour 2026 dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre,
- Fixe pour 2026, dans le cadre de ces enveloppes, les forfaits d'aides aux logements locatifs sociaux en offre nouvelle et les majorations de loyers applicables aux opérations de logements sociaux en offre nouvelle (annexe 2),
- Approuve les termes de l'avenant-cadre n°1 pour 2026 à la convention de délégation des aides à la pierre conclue avec l'État pour la période 2025-2030 (annexe 3),
- Approuve le principe d'une majoration appliquée au plafond de dépense subventionnable Anah pour les dossiers de propriétaires occupants Ma prime rénov' parcours accompagné ayant un gain énergétique de deux sauts de classes et trois sauts de classes et plus, et décide que ce taux est majoré à hauteur de 25% supplémentaire par rapport au plafond de dépense subventionnable national, pour les dossiers déposés en 2026.
- Approuve les termes de l'avenant n°1 pour 2026 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah (annexe 4) ;
- Autorise le Président à signer les deux avenants susvisés, annexés à la présente délibération ;
- Approuve le programme d'actions territorial pour 2026, constituant le support opérationnel pour l'attribution des aides de l'Anah en faveur de la réhabilitation du parc privé sur le territoire de la Métropole (annexe 5), et autorise le Président à le signer ;
- Délègue au Président la conclusion de tout avenant à la convention de gestion des aides à l'habitat privé visant à prendre en compte une participation financière complémentaire de l'Anah au cours de l'année 2026, à l'exclusion de toute autre modification, notamment en terme d'objectifs et d'obligations pour la Métropole ;
- Délègue au Président la conclusion de tout avenant à l'avenant-cadre 2026 visant à mobiliser des aides complémentaires de l'État pour l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux et la réhabilitation du parc public.

Contre :18

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Cécile CURTET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Stéphane DUPONT-FERRIER, Cédric GARCIN, Sylvie GENIN LOMIER, Audrey GUYOMARD, Alexandre LACROIX, Jean-Michel LOSA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Coline PISSARD-GIBOLLET, Claude SOULLIER, Michel VENDRA

Pour :91

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Michel GAUTHIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026271 - Acquisition auprès de l'epfl du Dauphiné d'un tènement situé 9 boulevard de la Chantourne sur la commune de La Tronche

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Nous pouvons avancer maintenant sur la stratégie foncière, économique et immobilière d'entreprise. Sur l'acquisition auprès de l'EPFL du Dauphiné d'un tènement situé 9 boulevard de la Chantourne sur La Tronche, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « développement et d'aménagement économique, social et culturel » ;
Vu la délibération cadre du conseil métropolitain n°62 du 12 juillet 2023 portant sur la politique foncière métropolitaine et notamment son axe 1 : « Rendre disponible et utilisable le foncier pour répondre aux enjeux des politiques publiques métropolitaines » ;
Vu la délibération du conseil métropolitain n°54 du 17 décembre 2021 relative à la Polarité Nord-Est et à l'engagement d'une démarche de projet de territoire partagé ;
Vu la délibération du conseil métropolitain n°47 du 20 mai 2022 relative à l'approbation d'un périmètre de prise en considération du projet pour le Campus technologique santé et à la délimitation des terrains concernés ;
Vu la délibération du conseil métropolitain n°65 du 12 juillet 2023 approuvant le périmètre de zone d'aménagement différé sur la commune de La Tronche ;
Vu la délibération du conseil métropolitain n°95 du 22 décembre 2023 approuvant la convention d'opération sur le secteur « Campus Technologique Santé – Tranche 1 » sur la commune de La Tronche ;
Vu la convention d'opération n°2024-24384 dénommée « Opération Campus Technologique Santé – Tranche 1 » signée entre l'Epfl du Dauphiné, la commune de La Tronche et la Métropole le 5 février 2024 ;
Vu la délibération du conseil métropolitain n°796 du 7 novembre 2025 portant avenant à la convention d'opération précitée pour fractionner le versement du prix de rachat de portage ;
Vu l'avenant n°1 à la convention d'opération n°2024-24384 signé entre l'Epfl du Dauphiné, la commune de La Tronche et la Métropole le 10 décembre 2025 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Epfl du Dauphiné en date du 16 juin 2022 relative aux modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'étude ;
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Epfl du Dauphiné en date du 22 mai 2025 modifiant la délibération du 16 juin 2022 sur les modalités de portage, de cession, de minoration ;
Vu l'avis du Domaine du 2 juin 2026 portant sur le prix de rachat de portage ;

Situé au Sud de la commune de la Tronche, le projet « Campus Technologique Santé » (CTS) fait partie des projets leviers identifiés au sein de la polarité Boucles de l'Isère et consiste en la mise en œuvre d'un projet urbain à vocation économique, dont l'objectif principal est d'apporter une réponse aux besoins d'implantation d'entreprises technologiques de la filière santé et des biotechnologies à proximité du CHU-GA.

Dans cette perspective, il est apparu nécessaire de maîtriser le foncier de ce secteur pour mettre en place un aménagement cohérent et résilient, et c'est pourquoi une zone d'aménagement différé (ZAD) a été créée en 2023

Dans ce cadre, la Métropole a sollicité l'intervention de l'Epfl du Dauphiné afin de procéder aux acquisitions foncières nécessaires, par voie amiable ou par préemption. Un périmètre d'intervention prioritaire a été défini dans une convention d'opération signée le 5 février 2024 entre l'Epfl-D, Grenoble-Alpes Métropole et la commune de La Tronche.

Conformément à la convention d'opération et à la délibération métropolitaine du 14 février 2025, l'Epfl-D a acquis plusieurs tènements auprès de particuliers et par exercice du droit de priorité auprès de l'État.

Dans cette convention d'opération et son avenant n°1, il est également prévu que la Métropole rachète certains biens progressivement, et notamment une partie correspondant à l'emprise d'un parking silo qui sera construit CHU-GA pour les besoins de son personnel.

Le prix du rachat de ce tènement de 7 912 m², correspondant aux parcelles nouvellement créées AO 140, 141, 142, 147, 149, 151, 153, 156 et 158 a été évalué à 104 000 €. Ce montant sera assujéti à TVA.

Un avis du Domaine du 2 juin 2026 a validé ce prix de rachat de portage.

Il est donc proposé que la Métropole puisse devenir propriétaire du tènement susvisé.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide d'acquérir auprès de l'epfl du Dauphiné un tènement d'une surface de 7 912 m², composé des parcelles cadastrées section AO n°140, 141, 142, 147, 149, 151, 153, 156 et 158, et situé sur la commune de La Tronche, dans le secteur du Campus Technologique Santé (CTS),
- Approuve le prix d'acquisition d'un montant de 104 000€ HT,
- Autorise le Président à signer l'acte authentique à intervenir avec l'Epfl du Dauphiné.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Politique de l'aménagement, grands projets et foncier

Délibération N° DEL19062026272 - Conclusion concomitante d'un bail à construction pour un parking silo et d'une promesse de vente au bénéfice du CHU Grenoble Alpes dans le cadre du projet "Campus Technologique Santé" sur la commune de La Tronche

01:33:26

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la conclusion concomitante d'un bail à construction pour un parking silo et d'une promesse de vente au bénéfice du CHU de Grenoble dans le cadre d'un projet « Campus Technologie Santé », y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « développement et d'aménagement économique, social et culturel » ;

Vu la délibération cadre du conseil métropolitain n°62 du 12 juillet 2023 portant sur la politique foncière métropolitaine et notamment son axe 1 : « Rendre disponible et utilisable le foncier pour répondre aux enjeux des politiques publiques métropolitaines » ;

Vu la délibération du conseil métropolitain n°54 du 17 décembre 2021 relative à la Polarité Nord-Est et à l'engagement d'une démarche de projet de territoire partagé ;

Vu la délibération du conseil métropolitain n°47 du 20 mai 2022 relative à l'approbation d'un périmètre de prise en considération du projet pour le Campus technologique santé et à la délimitation des terrains concernés ;

Vu la délibération du conseil métropolitain n°65 du 12 juillet 2023 approuvant le périmètre de zone d'aménagement différé sur la commune de La Tronche ;

Vu la délibération du conseil métropolitain n°95 du 22 décembre 2023 approuvant la convention d'opération sur le secteur « Campus Technologique Santé – Tranche 1 » sur la commune de La Tronche ;

Vu la convention d'opération n°2024-24384 dénommée « Opération Campus Technologique Santé – Tranche 1 » signée entre l'Epfl du Dauphiné, la commune de La Tronche et la Métropole le 5 février 2024 ;

Vu la délibération du conseil métropolitain n°32 du 14 février 2025 autorisant la conclusion d'une promesse de bail à construction entre l'Epfl du Dauphiné et le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes (CHU-GA) pour la réalisation d'un parking silo ;

Vu la délibération présentée ce même jour en conseil métropolitain, portant rachat par la métropole du tènement foncier objet de la présente délibération auprès de l'Epfl-D ;

Vu l'avis du Domaine du 13 mai 2026.

Situé au Sud de la commune de la Tronche, le projet « Campus Technologique Santé » (CTS) fait partie des projets leviers identifiés au sein de la polarité Boucles de l'Isère, et consiste en la mise en œuvre d'un projet urbain à vocation économique, dont l'objectif principal est d'apporter une réponse aux besoins d'implantation d'entreprises technologiques de la filière santé et des biotechnologies à proximité du CHU-Grenoble Alpes.

Dans cette perspective, il est apparu nécessaire de maîtriser le foncier de ce secteur pour mettre en place un aménagement cohérent et résilient, et c'est pourquoi une zone d'aménagement différé (ZAD) a été créée en 2023.

Dans ce cadre, la Métropole avait sollicité l'intervention de l'Epfl du Dauphiné afin de procéder à l'acquisition, par l'exercice du droit de priorité, d'un tènement bâti auprès de l'État, situé 9 boulevard de la Chantourne à La Tronche, et qu'elle s'est proposé de racheter par délibération présentée ce jour au conseil métropolitain.

Dans ce secteur, le CHU-GA met en œuvre un schéma directeur immobilier prévoyant notamment la construction d'un nouveau bâtiment de santé (NBS), nécessitant le déplacement des stationnements existants destinés aux salariés dans un nouveau parking silo d'environ 800 places.

Le projet du CHU-GA de parking silo sera construit sur une partie du tènement préempté, une fois que l'Epfl-D aura achevé des travaux de proto-aménagement du site, incluant notamment la démolition d'un ancien restaurant universitaire.

Le tènement nécessaire à l'assiette foncière de ce parking a été découpé par un géomètre-expert : il est aujourd'hui composé des parcelles cadastrées section AO n°140, 141, 142, 146, 147, 149, 151, 153, 156 et 158 pour une surface de 7 912 m².

Pour permettre la réalisation de ce parking, l'Epfl-D a conclu le 4 novembre 2025 avec le CHU-GA une promesse synallagmatique de bail à construction portant sur l'emprise nécessaire à cette construction. Cette promesse de bail prévoit une clause de substitution au profit de la Métropole, qui réitérera le bail à construction en lieu et place de l'Epfl-D avec le CHU-GA, à l'issue des travaux de proto-aménagement et une fois le tènement racheté à l'Epfl-D.

Ce bail à construction permettra au CHU-GA de réaliser et d'exploiter le parking silo pour une durée de 40 ans, en contrepartie du versement d'une redevance annuelle. Ainsi, il est prévu qu'à l'issue du bail, le CHU-GA devienne propriétaire du terrain et des constructions.

À cet effet et parallèlement à la signature du bail à construction à l'envers, une promesse unilatérale de vente sera conclue entre Grenoble-Alpes Métropole et le CHU-GA. Le prix de cession, fixé à un montant prévisionnel de 193 560 €, sera acquitté sous la forme d'une redevance annuelle, d'un montant de 5 000 € HT (valeur 2025), prévue par le bail à construction. Le prix sera donc intégralement compensé par l'imputation de la redevance, versée au cours du bail à construction.

La promesse de vente à conclure entre la Métropole et le CHU-GA permettra le transfert de propriété au bénéfice du CHU-GA de l'assiette foncière du parking silo, à l'issue de la même durée que le bail à construction soit 40 ans.

Les conditions principales du bail à construction entre la Métropole et le CHU-GA sont les suivantes :

- objet : construction d'un parking silo, d'environ 800 places, destiné au personnel hospitalier ;
- durée : 40 ans ;
- redevance annuelle d'un montant total de 15 000 euros, composée de 2 fractions :
 - fraction dite A, d'un montant de 5 000 € HT (valeur 2025), ayant vocation à s'imputer sur le prix de vente dû par le preneur au bailleur lors de la levée d'option à l'échéance du bail à construction,
 - fraction dite B, d'un montant de 10 000 € HT (valeur 2025), correspondant au loyer d'occupation dont le preneur est redevable auprès du bailleur en vertu du bail à construction,
- modalités d'actualisation annuelle des deux fractions de la redevance (à chaque date d'anniversaire de la signature du bail) : indexation proportionnellement aux variations de l'indice du coût de la construction plafonnée à 3 % ;
- prise en charge du traitement de la renouée du Japon, plante invasive, par le preneur sur le terrain d'assiette du bail ;
- devenir des constructions et du terrain en fin de bail : les constructions édifiées par le preneur et le tènement d'emprise du bail deviendront la propriété du preneur en fin de bail.

Un avis du Domaine du 13 mai 2026 a validé ces fractions de redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide de réitérer le bail à construction à intervenir entre la Métropole et le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes (CHU-GA) qui a pour objet la construction d'un parking silo, situé sur le terrain précité de 7 912 m², Il est aujourd'hui composé des parcelles cadastrées section AO n°140, 141, 142, 146, 147, 149, 151, 153, 156 et 158,
- Approuve la durée du bail à construction entre la Métropole et le CHU-GA qui est fixée à 40 années,
- Approuve la redevance annuelle payée par le CHU-GA, d'un montant de 15 000 €HT, composée de 2 fractions :
 - Fraction dite A, d'un montant de 5 000 € HT (valeur 2025), ayant vocation à s'imputer sur le prix de vente de 193 560 € dû par le preneur au bailleur lors de la levée d'option à l'échéance du bail à construction,
 - Fraction dite B, d'un montant de 10 000 € HT (valeur 2025), correspondant au loyer d'occupation dont le preneur est redevable auprès du bailleur en vertu du bail à construction,

- Décide que les deux fractions de la redevance seront indexées annuellement sur la base de l'indice du coût de la construction plafonnée à 3 %,
- Décide que les constructions édifiées par le preneur deviendront la propriété du preneur en fin de bail,
- Décide de céder, à l'issue du bail à construction, au CHU-GA ou à toute personne habilitée à se substituer à lui, l'assiette foncière du parking silo pour un montant prévisionnel de 193 560 €, intégralement compensé par l'imputation des fractions A de la redevance, versées au cours du bail à construction,
- Approuve la signature d'une promesse de vente au bénéfice du CHU-GA, pour le transfert de propriété au bénéfice du CHU-GA de l'assiette foncière précitée,
- Approuve la prise en charge des frais d'acte par la Métropole,
- Autorise le Président à signer le bail à construction, ci-annexé, ainsi que la promesse de vente.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Insertion, emploi et jeunesse

Délibération N° DEL19062026273 - Fonds d'aide aux jeunes: approbation du bilan 2025, répartition de l'enveloppe du second semestre 2026

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Fonds d'aide aux jeunes pour l'approbation du bilan 2025 et la répartition de l'enveloppe du second semestre 2026, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière d'« insertion et d'emploi », et d'« Aide aux jeunes en difficulté » en application des articles L.263-3 et L. 263-4 du Code de l'action sociale des familles » ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 26 septembre 2025 relative à l'adoption du bilan 2024 et au règlement du fonds d'aide aux jeunes 2026 ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 06 février 2026 relative à l'avenant n°1 au règlement du fonds d'aide aux jeunes 2026 visant à la mobilisation du fonds pour apporter des solutions de mise à l'abri dans le cadre du contrat local de solidarité et du projet Nouvel ERR jeunes ;

Vu les délibérations du conseil métropolitain du 06 février 2026 relatives à l'attribution du fonds d'aide aux jeunes dit collectif à l'École de la deuxième chance et à la Mutualité française de l'Isère ;

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) constitue la seule compétence d'aide sociale de Grenoble-Alpes Métropole exercée depuis le 1er mai 2017, date du transfert effectif de ce fonds du Département de l'Isère à la Métropole.

Le FAJ est un dispositif de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés de 18 à 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Le FAJ peut prendre la forme soit de soutien à des projets associatifs visant à l'insertion des jeunes (FAJ collectif), soit d'aides individuelles (FAJ individuel) versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés. Une partie de ces aides individuelles relèvent de l'urgence (FAJ urgence – FAJU).

Par délibération du 26 septembre 2025, le règlement du FAJ pour l'année 2026 a été adopté. Par ailleurs, l'enveloppe relative au FAJ collectif a d'ores et déjà été votée en conseil métropolitain du 6 février 2026 et attribuée à l'Ecole de la deuxième chance et à la Mutualité française de l'Isère (dispositif Appui jeunes).

Il s'agit, par la présente délibération, de présenter et approuver le bilan de l'année 2025 et de délibérer le montant de l'enveloppe financière relative au second semestre 2026 et sa répartition entre les missions locales du territoire.

La présente délibération permet également d'acter la transition vers des modalités de gestion renouvelées. En effet, pour mettre en œuvre de manière réactive et pédagogique le dispositif d'attribution des aides d'urgence, en vertu de la loi du 13 août 2004, la Métropole désigne, par convention, la personne morale chargée sous sa responsabilité et son contrôle de la gestion financière et comptable du fonds. Dans ce cadre, depuis 2019, ce sont les missions locales qui se voient confier, par conventions de gestion annuelles (en contrepartie de frais de gestion de 8% de l'enveloppe annuelle à gérer), les aides à attribuer aux jeunes en urgence (FAJU) sur leur territoire d'intervention.

Bilan 2025 : après une année 2024 exceptionnelle par son nombre de demandes traitées, un nombre de demandes qui revient dans la moyenne des années précédentes

Dans le cadre du FAJ individuel 2025, 966 aides individuelles ont été accordées (dont 40 dans le cadre du FAJ individuel classique, 926 dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes d'urgence). En 2024, 1 390 aides avaient été accordées (dont 42 au titre du FAJ classique et 1 348 FAJ d'urgence), soit une baisse de 31 % par rapport à l'année précédente. A cela s'ajoute, au titre de la contribution supplémentaire de la Métropole au dispositif ENGAJER à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, 95 aides individuelles (aides individuelles de 250€ liées au parcours dans le dispositif ENGAJER) et 42 financements de mise à l'abri des jeunes sur le dispositif ENGAJER (nuitées hôtelières). Pour mémoire, la Métropole a abondé le fonds FAJ ainsi que l'Etat au titre du Contrat local de solidarités pour financer le volet de la mise à l'abri du dispositif.

Au total, en 2026, 602 jeunes ont été bénéficiaires d'aides (-22% par rapport à 2024) pour un montant total de 181 332€ de FAJ individuel (dont 158 483€ au titre du FAJU et 22 849 € au titre du FAJ classique). En outre, au titre du dispositif ENGAJER, 61 484 euros ont été dépensés en 2025 (23 250 € au titre des aides individuelles ENGAJER dites pré-CEJ et 38 234 € au titre de la mise à l'abri sur le dispositif ENGAJER).

Evolution du nombre d'aides FAJ et FAJU accordées et des montants par année

Comme les années précédentes, la proportion des jeunes hommes reste majoritaire (59%). Les demandes les plus importantes concernent la tranche d'âge des 23-25 ans (63% des demandes) : cela s'explique par une solidarité familiale qui s'étiole avec l'âge et aussi par les dispositifs de prise en charge qui ne sont plus mobilisables après 21 ans (cf. contrat jeune majeur, prévention spécialisée, réservés aux moins de 21 ans, notamment).

Comme en 2024, les aides sollicitées par les prescripteurs concernent principalement des personnes ni scolarisées, ni en emploi, ni en stage (46% des demandes). 64% des demandes émanent de jeunes à la rue ou en situation de mal logement (hébergés chez des tiers, en structure, à l'hôtel, etc.). 41% des jeunes sont sans ressources lors de la demande, chiffre similaire aux années précédentes.

Concernant l'origine des prescripteurs, la situation évolue avec un poids des associations qui se stabilise (50% des demandes en 2025 contre 62% en 2024) suivies par les missions locales (28% contre 32% en 2024), les Services Locaux de Solidarités du Département (11% comme en 2024) suivis par les CCAS et la Métropole (11%) dont le poids augmente. Les partenaires de la prévention spécialisée, de même que la Mutualité française de l'Isère au titre d'Appui jeunes représentent 20% des demandes, témoignant de leur rôle manifeste de repérage et de lutte contre le non recours. La Mission locale de Grenoble reste le second prescripteur du territoire (17% des demandes). On constate entre 2024 et 2025, une baisse généralisée de certaines prescriptions dues aux délais plus importants relatifs au renouvellement des titres de séjour.

Les demandes étudiées dans le cadre de commissions mensuelles du FAJ concernent principalement le logement ou l'hébergement (63%) avec toutefois une augmentation du nombre de demandes relatives aux projets de formation (30%). Il faut souligner que l'enveloppe dédiée à la mise à l'abri au sein du FAJ, abondée par des crédits de l'Etat, a permis de répondre par ailleurs à ce besoin spécifique de lutte contre le sans-abrisme. Concernant les aides d'urgence, les demandes d'aide alimentaire restent les plus sollicitées à plus de 93% comme les années précédentes.

Répartition de l'enveloppe sur le deuxième semestre 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'exécution financière du dispositif FAJU et pré-CEJ est déléguée aux missions locales du territoire, la Métropole restant toutefois la seule décisionnaire des attributions de FAJU. Les missions locales procèdent au versement direct de l'aide auprès de leurs bénéficiaires. Dans ce cadre, il a été mis en place l'attribution d'une enveloppe annuelle, abondée le cas échéant au regard du rythme de consommation effective de chacune des missions locales. La présente délibération a pour but d'affecter cette enveloppe et de permettre la signature des conventions de gestion afférentes.

En 2027, il est toutefois prévu de faire évoluer les modalités de gestion des FAJU afin de se mettre en conformité avec la mesure « zéro cash » demandée par la Direction Générale des Finances Publiques, visant à supprimer la possibilité de retrait d'aides sociales aux guichets en espèces et préconisant d'autres modes de paiement. Par le lancement d'un marché de prestation en 2026, la Métropole souhaite désormais procéder à l'attribution des aides sous la forme de cartes virtuelles ou physiques de paiement dont le montant et l'usage sont ciblés au regard de la nature de l'aide attribuée par le

recrutement d'un prestataire par voie de marché. Cette modalité vise à la fois à sécuriser la distribution des aides et à mieux en contrôler l'usage. La Métropole continuera d'instruire les demandes, passera par un prestataire externe pour l'attribution des aides via le chargement de cartes virtuelles ou physiques et conventionnera avec les missions locales seulement pour la distribution de cartes physiques auprès des jeunes ne disposant pas d'un téléphone leur permettant l'usage d'une carte virtuelle.

Dans l'attente et dans le respect du budget voté pour 2026, la présente délibération vise à attribuer une enveloppe de 95 000 € visant à permettre aux missions locales de payer les FAJU sur le dernier semestre de l'année 2026. Le montant prévisionnel est revu à la baisse au regard de la consommation constatée et des reliquats de crédits dont disposent certaines missions locales au 01/01/2026 (cf. tableau ci-dessous). A la fin du dispositif actuellement en place, les missions locales devront restituer les montants non consommés à la Métropole afin de mettre fin à ce modèle de gestion.

Tableau de consommation de l'enveloppe 2025 par les missions locales et proposition d'enveloppe complémentaire 1^{er} et 2^d semestre 2026

Missions locales	Disponible résiduel 01/01/2026 (une fois la consommation 2025 déduite et les subventions déjà versées)	Déclenchement enveloppe 1 ^{er} semestre 2026	Proposition enveloppe 2 ^d semestre 2026
Alpes Sud Isère	6 106,00 €		
Sud Isère	22 421,00 €		5 000,00 €
Isère Drac Vercors	8 203,00 €		10 000,00 €
Saint-Martin-d'Hères	15 170,00 €		
Grenoble	42 228,00 €	13 600,00 €	80 000,00 €
Grésivaudan	7 857,00 €		
Total	101 985,00 €	13 600,00 €	95 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve le versement de l'enveloppe complémentaire de 95 000 € du Fonds d'Aide aux Jeunes d'Urgence (FAJU), ainsi que la répartition de celle-ci aux missions locales de la façon suivante :
 - o 80 000 € pour la mission locale de Grenoble,
 - o 5 000 € pour la mission locale Sud Isère,
 - o 10 000 € pour la mission locale Isère Drac Vercors,
- Approuve les conventions de gestion du FAJ d'urgence (FAJU) avec les missions locales concernées et autorise le Président à signer lesdites conventions, ci-annexées.

Déport : 1

Laurent AMADIEU

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Urbanisme et PLUi

Délibération N° DEL19062026274 - Opération de construction Ilôt "Péri-Grimau-Glairons" à Saint-Martin-d'Hères - Avis de la Métropole sur l'évaluation environnementale du projet

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'opération de construction de l'ilôt « Péri-Grimau-Glairons » à Saint-Martin-d'Hères. Avis de la Métropole sur l'évaluation environnementale du projet, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée. Je vous en remercie.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1, R. 122-3-1 et R. 122-7 ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière de « plan local d'urbanisme », « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain », « développement et aménagement économique, social et culturel », « politique

du logement », « assainissement et eau potable », « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », « protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie » ;

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Grenoble-Alpes Métropole approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 20 décembre 2019, et modifié en dernier lieu par délibération du Conseil métropolitain du 7 novembre 2025 ;

Vu la délibération du 7 février 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie métropolitain 2020-2030 ;

Vu la stratégie d'intervention de la Métropole pour relever les défis d'une attractivité commerciale durable adoptée par délibération du Conseil métropolitain du 5 juillet 2024 ;

Vu le Programme local de l'habitat 2025-2030 adopté par délibération du Conseil métropolitain du 20 décembre 2024 ;

Vu le secteur de taxe d'aménagement majorée sur la commune de Saint-Martin d'Hères, secteur de l'avenue Gabriel Péri, créé par délibération du Conseil métropolitain du 6 juin 2025 ;

Vu la feuille de route pour les réseaux énergétiques à échéance 2050 dans le cadre de la révision du schéma directeur énergie adoptée par délibération du Conseil métropolitain du 19 décembre 2025 ;

Vu la décision de Madame la Préfète de la Région Auvergne Rhône-Alpes n° 2025-ARA-KKP-6025 du 9 septembre 2025 ;

Vu la saisine de la commune de Saint-Martin d'Hères en date du 5 mai 2026 sollicitant l'avis de Grenoble-Alpes Métropole sur l'étude d'impact accompagnant la demande de permis portée par la société ICADE, située au 99 avenue Gabriel Péri à Saint-Martin-d'Hères, portant sur la réalisation d'un immeuble de 139 logements, d'une résidence étudiante, d'un parking silo et de commerces en rez-de-chaussée, et le dossier joint comprenant l'étude d'impact du projet et la demande d'autorisation d'urbanisme ;

La commune de Saint-Martin-d'Hères porte, depuis les années 1990, une stratégie de renouvellement urbain de grands îlots monofonctionnels, industriels et commerciaux, constitués au gré de son développement urbain et des opportunités d'implantation. Elle souhaite ainsi accompagner la mutation des grands tènements fonciers qui bordent l'avenue Gabriel Péri, dans un objectif de mixité programmatique et d'amélioration du cadre de vie du secteur.

La commune de Saint-Martin d'Hères a enregistré une demande de permis de construire déposée par la société ICADE, au 99 avenue Gabriel Péri, pour la construction de 139 logements familiaux, 199 logements en résidence étudiante, d'un parking silo de 169 places et de 2 360 m² de locaux artisanaux et commerciaux en rez-de-chaussée.

Considérant que le projet porte sur la transformation d'une parcelle de 7 500 m², pour une surface de plancher totale de 17 012 m² et une durée de travaux estimée à 45 mois, Madame la Préfète de la Région Auvergne Rhône-Alpes a soumis le porteur de projet à évaluation environnementale en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement (décision n° 2025-ARA-KKP-6025 du 9 septembre 2025).

Le porteur de projet a ainsi joint au dossier de demande permis de construire une étude de l'impact du projet sur les milieux physiques, humains et naturels, l'acoustique, l'énergie, la qualité de l'air et le paysage. Cette étude met en évidence un impact nul en termes d'évitement compte tenu de l'état actuel du site, le projet de requalification se développant sur un terrain intégralement anthropisé et artificialisé. Les impacts du projet sur la génération de trafic, l'augmentation des consommations énergétiques et des émissions de polluants et gaz à effet de serre, les besoins en eau potable et en assainissement sont liés à la modification générale de l'occupation du site.

Conformément aux articles L. 122-1 et R. 122-7 du code de l'environnement, la Métropole, saisie par la commune le 5 mai 2026, est invitée à faire part de son avis sur les incidences environnementales notables du projet. Cet avis consultatif sera notamment versé à la participation du public par voie électronique qui sera organisée dans le temps de l'instruction du permis de construire. Cet avis ne se substitue en rien aux avis techniques consultatifs rendus par les services métropolitains compétents dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

La dynamique de renouvellement de ce secteur d'entrée de ville martinéroise s'inscrit dans la polarité des Boucles de l'Isère de Grenoble-Alpes Métropole et dans les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi. Le projet proposé est couvert par un zonage UCRU6 (zone de renouvellement urbain de Péri section centrale à Saint-Martin d'Hères) au PLUi, et il est situé au sein de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°65 (section centrale de l'avenue Gabriel Péri – zone d'activité des Glairons) du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole.

Le développement de l'offre porté par le projet est cohérent avec le Programme local de l'habitat (PLH), qui prévoit la construction de près de 966 logements sur la commune pour la période 2025-

2030, pour permettre le renouvellement urbain en proposant une offre nouvelle attractive en accession libre ou sociale, et en logements locatifs sociaux. Le projet comporte une offre conséquente en logements étudiants vis-à-vis de laquelle la Métropole reste prudente quant à l'équilibre global de l'offre en résidences étudiantes sur le territoire, aux risques de concurrence croisée entre les programmes, et au portage immobilier de ces produits à long terme.

Le projet bénéficie d'une excellente desserte en transports en commun et se situe en bordure de l'avenue Gabriel Péri, qui est un axe de mobilité structurant à l'échelle de l'agglomération. L'avenue remplit des fonctions de liaison inter et intra-communales et accueille un trafic estimé à 18 000 véhicules par jour (contre 40 000 il y a vingt ans). Le réaménagement de l'avenue Gabriel Péri est inscrit au programme des équipements publics de la taxe d'aménagement majorée instaurée à compter du 1^{er} janvier 2026 sur le secteur, afin d'améliorer la qualité des aménagements et du cadre de vie, en cohérence avec l'accueil projeté de nouveaux habitants. L'augmentation des flux générée par le projet a été intégrée aux études.

Le projet propose une réduction et un fractionnement des surfaces commerciales dans le secteur et développe des locaux adaptés à des cellules de proximité. Il s'intègre dans la politique métropolitaine visant à maintenir une attractivité commerciale durable sur le territoire, en confortant les polarités et en accompagnant la mutation des zones commerciales. Une vigilance devra être apportée afin que les programmes offrent la commercialité nécessaire au bon développement de ces activités, notamment en matière de desserte et de stationnement, compte tenu des tensions d'ores et déjà observées sur le secteur limitrophe des Glairons.

Concernant les impacts environnementaux du projet et les enjeux autour de la séquence éviter - réduire - compenser (ERC), la métropole fait part des éléments suivants :

Bioclimatisme

L'envergure de cette opération de renouvellement urbain nécessitera une prise en compte rigoureuse de l'orientation d'aménagement et de programmation bioclimatique, en particulier sur les enjeux de surchauffe estivale, en intégrant, pour les logements présentant les morphologies et les orientations les plus défavorables, un système d'isolation, de ventilation des occultations de nature à garantir le confort de ces logements. L'OAP bioclimatique du PLUi apporte un cadrage sur cette dimension que le projet devra prendre en compte.

Sol et eaux pluviales

Le site du projet est actuellement très imperméable et entièrement anthropisé. Avec 42 % de surfaces désimperméabilisées à l'issue de l'opération, le projet est favorable aux enjeux d'adaptation de la ville au changement climatique. Une attention particulière devra être apportée à la bonne restauration des fonctionnalités écologiques des sols compte tenu des pollutions mises en évidence par les études techniques. Sur le plan des eaux pluviales, le projet améliore nettement les volumes d'eau infiltrés à la parcelle. Les constructions veilleront à maximiser les ouvrages de gestion de l'eau à la parcelle.

Énergie

Le projet se situe dans une zone de raccordement obligatoire au réseau de chauffage urbain, qui permet de bénéficier d'une source de chaleur renouvelable. L'étude d'impact démontre l'opportunité d'intégrer le réseau de chaleur dans le mix énergétique de l'opération en termes d'émission de CO₂. Les modalités concrètes de raccordement au réseau de chaleur métropolitain, y compris la création d'une sous-station au sein de l'opération, seront travaillées en coordination étroite avec les travaux d'extension de réseau envisagés. Le projet remplit en outre les obligations minimales attendues en matière de production d'énergies renouvelables et devra encore préciser la stratégie afférente à l'utilisation de l'énergie ainsi créée (revente, autoconsommation ; etc.), en cohérence avec le scénario cible préconisé par l'étude d'impact.

Qualité de l'air

Le projet se situe au bord d'un axe urbain structurant identifié au plan des préventions des pollutions du PLUi. Il devra s'inscrire dans le cadre fixé par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la qualité de l'air, en proposant une morphologie urbaine ouverte, permettant la circulation des flux d'air et favorisant la dispersion des polluants. Le projet génère des concentrations supérieures pour les particules PM₁₀ en comparaison aux scénarii sans projet, en raison du trafic supplémentaire dans la zone d'étude généré par le projet (mais inférieures pour le reste des polluants et du CO₂). Cependant, grâce à ses aménagements favorables aux mobilités douces, le projet contribue à la limitation du recours à la voiture.

Une attention devra être portée à la bonne accessibilité cycle des visiteurs, par exemple grâce à des stationnements cycles en extérieur sur la parcelle. Le projet devra également prendre en compte la

qualité de l'air intérieur et la ventilation naturelle des logements, avec une vigilance particulière pour les logements mono-orientés.

Bruit

Côté avenue Gabriel Péri, le site du projet est soumis à une ambiance sonore enregistrant des niveaux qui atteignent 68,0 dBA le jour et 60,0 dBA la nuit. En complément des mesures favorisant le développement des modes doux, le projet devra intégrer les mesures de traitement acoustique à la source (qualité des équipements techniques) et de traitement acoustique sur les bâtiments, notamment dans les choix ultérieurs de matériaux et de conception, de manière à traiter avec soin les enjeux de diminution de l'impact bruit dans les logements. La réduction des nuisances en phase chantier devra être assurée par la mise en place d'un suivi environnemental rigoureux et correctement dimensionné au regard de l'envergure du chantier.

L'ensemble de ces éléments seront précisés dans les avis techniques qui seront rendus ultérieurement dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Donne un avis favorable dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale conduite pour le projet immobilier porté par la société Icade au 99 avenue Gabriel Péri ;
- Précise que la présente délibération, valant avis au sens des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement, sera transmise à la commune de Saint-Martin d'Hères pour être jointe au dossier de la procédure de participation du public par voie électronique.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026275v- Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise : attribution de la subvention 2026 et approbation de la convention d'application 2026

01:34:06

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, pour l'attribution de la subvention 2026 et l'approbation de la convention d'application 2026, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Abstention, Claudine LONGO. Adopté. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment ses compétences en matière « de développement et d'aménagement économique, social et culturel, d'aménagement de l'espace métropolitain, de politique locale de l'habitat, et de politique de la ville » ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 18 novembre 2022 approuvant la convention cadre 2023-2026 avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 6 février 2026, portant adhésion de Grenoble-Alpes Métropole à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour l'année 2026 ;

L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG), association loi de 1901, est une instance partenariale qui associe les collectivités et les acteurs locaux en charge des questions d'observation, de développement territorial, de planification, d'aménagement et d'urbanisme. Ses membres adhèrent à l'Agence d'urbanisme afin de permettre que soient menées études, analyses, recherches et réflexions, dans l'intérêt commun des différents membres.

Par ses savoir-faire, complémentaires aux métiers des services de ses membres, et grâce à son positionnement permettant une articulation entre les échelles territoriales, l'Agence d'urbanisme s'avère être un outil essentiel au service du développement local. Chacun des membres de l'Agence d'urbanisme peut ainsi s'appuyer sur ce partenariat pour alimenter ses propres orientations stratégiques et ajuster l'exercice de ses compétences.

Dans un monde en pleine transformation, l'Agence, dans son rôle de conseil, prend en compte les mutations sociales, économiques, climatiques, énergétiques et environnementales, ainsi que les changements législatifs et institutionnels récents. Elle accompagne les territoires en transitions, par-delà les limites et cadres institutionnels, en cherchant à révéler les complémentarités et les interdépendances qui font fonctionner et évoluer les écosystèmes territoriaux. Dans cette complexité qu'elle s'attache à décrypter, l'Agence accompagne ses partenaires dans la conception de politiques publiques éclairées, plus efficaces, plus coopératives, aux bonnes échelles.

En effet, le programme partenarial d'activité de l'Agence vise à dépasser les silos institutionnels et à identifier des synergies et des convergences entre les préoccupations des membres. Ainsi, l'établissement public du Schéma de Cohérence Territoriale (EP-SCoT), l'Établissement Public Foncier

Local du Dauphiné (epfl-D), le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération grenobloise (SMMAG) et Grenoble-Alpes Métropole notamment, ont reconnu leur intérêt commun à coopérer dans l'élaboration du programme partenarial.

De par son statut et son programme partenarial, l'Agence d'urbanisme est la garante d'une coordination politique et technique efficiente, mise au service des habitants et acteurs du territoire. Elle permet d'autre part le partage d'informations et d'expertises nécessaires au bon fonctionnement du bloc local. Elle contribue enfin au développement des coopérations, en assurant des missions d'observation, d'information et de coordination inter-territoriales.

La Métropole reconnaît les plus-values de l'Agence d'urbanisme dans sa capacité à mobiliser de façon transversale les expertises et à s'emparer de nouveaux sujets. Grenoble-Alpes Métropole a ainsi approuvé la signature d'une convention cadre avec l'Agence d'urbanisme pour les années 2023-2026 par délibération du Conseil métropolitain en date du 18 novembre 2022.

Conformément aux termes de cette convention cadre, le Conseil métropolitain fixe chaque année les axes de travail à approfondir, et les engagements financiers selon deux modalités :

- une cotisation d'adhésion qui permet d'abonder le socle partenarial de l'Agence d'Urbanisme, conformément à son règlement intérieur. Une délibération relative à cette cotisation a été votée lors du conseil métropolitain du 6 février 2026.
- des subventions complémentaires à la cotisation d'adhésion, pour des actions s'inscrivant dans le cadre du programme partenarial d'activité de l'Agence par la voie d'une convention d'application annuelle. La convention d'application, objet de la présente délibération, doit permettre de préciser ces actions pour l'année 2026. Le programme partenarial d'activité est également approuvé chaque année par le conseil d'administration de l'AURG.

Ces subventions sont imputées au budget de la Métropole en fonctionnement et en investissement, suivant leur nature : la subvention d'investissement comprend uniquement les actions concernant le PLUi et l'aménagement de l'espace métropolitain, la subvention de fonctionnement concernant les autres actions prévues.

Pour rappel, l'Agence d'urbanisme accompagne la Métropole sur 3 catégories d'intervention :

- l'accompagnement à l'élaboration / à la poursuite / à l'animation des documents directeurs métropolitains,
- le suivi de l'observation, qu'elle soit transversale ou thématique
- l'assistance dans les expertises, alimentant les projets déjà existants et/ou ponctuels, permettant ainsi d'accompagner les mutations métropolitaines.

En ce qui concerne la subvention annuelle pour l'année 2026, et en cohérence avec le Pacte de Gouvernance et de Citoyenneté, la feuille de route métropolitaine et les documents qui encadrent l'action publique sur le territoire, le programme partenarial annuel 2026 a été défini dans sa déclinaison métropolitaine tel que suit :

Axe 1 : Accompagner la métropole en transition climatique, énergétique et écologique

- Adapter le territoire au changement climatique : chantier risques et résilience, Plan de Prévention des Risques Inondation, sobriété foncière, surchauffe urbaine, chantier Climat du PLUi, révision du Plan Climat Air Énergie Métropolitain...
- Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles et la biodiversité du territoire : volet continuités écologiques de l'Orient d'Aménagement et de Programmation Paysage et Biodiversité, patrimoine végétal, trajectoire de sobriété foncière...
- Piloter la transition énergétique du territoire vers les énergies renouvelables et la sobriété et améliorer la qualité de l'air : qualité de l'air, schéma directeur des véhicules électriques, schéma directeur des parkings publics, obligations de solarisation des parkings existants, mise à jour du Plan Climat Air Énergie Métropolitain...
- Valoriser les ressources du territoire pour réduire notre empreinte carbone et stocker le CO₂ : Projet Alimentaire InterTerritorial (PAiT), valorisation de la stratégie agricole et alimentaire...

Axe 2 : Concourir à une métropole des solidarités

- Bâtir une agglomération solidaire et réduire les inégalités dans l'accès à la transition écologique : Contrat Local de Santé métropolitain, observation « prévention spécialisée et sécurité », évaluation du Contrat de ville, anticipation de l'impact multidimensionnel du vieillissement et de la trajectoire démographique sur le territoire...
- Garantir un logement pour tous et sur tout le territoire, notamment par la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, le chantier « mixité sociale » du PLUi, différents observatoires, dont l'Observatoire Local des Loyers permettant la mise en place de l'encadrement des loyers,

et le volet Habitat de la stratégie foncière métropolitaine...

- Faire de l'aménagement un outil de cohésion sociale et territoriale et de prévention des risques : évaluation du Contrat de ville, suivi du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, centralité vizilloise, chantier risques et résilience, accompagnement au renouvellement économique résilient sur le secteur Isère amont, chantier géologie complexe du PLUi...

Axe 3 : Contribuer à une métropole attractive et créative

- Améliorer la qualité de vie sur le territoire : démarche des projets portée par le PLUi, requalification/densification des Zones d'Activités Économiques, polarités Boucle de l'Isère, GrandAlpe, centralité vizilloise, Bastille...
- Soutenir un développement économique équilibré : observation économique via les données de l'OBS'y, études et expertises commerces, portrait de l'offre des pôles commerciaux majeurs de la Métropole, CUC et polarités commerciales, volet économique de la stratégie foncière métropolitaine...
- Œuvrer pour l'emploi durable pour toutes et tous : observation population active et emploi, données du réseau des observatoires de la région grenobloise (OBS'y)...
- Accompagner les mutations économiques et favoriser l'adaptabilité et la pérennité des acteurs économiques (études de filières...)
- Accompagner les initiatives créatives contribuant à affirmer l'identité du territoire et à développer son attractivité

Axe 4 : Soutenir le développement d'une métropole en proximité des acteurs du territoire

- Aménager le territoire de façon durable et équilibrée : accompagnement de l'évolution du document Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), volets patrimoines, agriculture & forêt du PLUi, qualité des formes architecturales, urbaines et paysagères, PLUi bioclimatique, stratégie foncière globale et sa déclinaison thématique (habitat, économie, espaces agricoles...), mise à jour du guide des espaces publics...
- Faire vivre la Métropole en renforçant les relations au sein du bloc communal : chantier appropriation du PLUi (dont sobriété foncière et continuités écologiques), démarche des projets, compréhension/appropriation des outils de planification par les services et les élus (kit nouveaux élus, séminaires et webinaires...), soutien à l'édition des cahiers de l'observation et de l'intervention métropolitaine...

Axe 5 : Renforcer le dialogue et les coopérations inter-territoriales

- Coopérer au sein de l'écosystème territorial : révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI), observations partagées de l'atelier des futurs, rapport annuel sur les risques et la résilience (RARRe), stratégie locale de la donnée...
- Soutenir l'institution Métropole par le déploiement de la connaissance du territoire et la prospective : enquêtes, baromètre des transitions, accompagnement des coopérations territoriales, conseil scientifique partagé entre l'Agence et la Métropole...

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver la convention d'application 2026, annexée à la présente délibération, et le montant de la participation financière de la métropole, à hauteur de 1 349 000 euros, répartis comme suit :

- 950 000 euros au titre de sa participation à la mise en œuvre cohérente, stratégique et prospective du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et à l'aménagement de l'espace métropolitain sur les 49 communes de la Métropole, tel que détaillé dans l'annexe 1.1 de la convention. Cette subvention sera imputée en section d'investissement du budget principal ;
- 399 000 euros au titre des actions menées dans les autres domaines du programme partenarial (observation, aménagement du territoire, politique de la ville, environnement, développement économique et mobilités). Cette subvention sera imputée en section de fonctionnement du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve la convention d'application fixant le programme prévisionnel d'activités pour l'année 2026 entre Grenoble-Alpes Métropole et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG), telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Approuve les versements à l'Agence d'urbanisme, pour l'année 2026, d'un montant de 950 000 euros en section d'investissement du budget principal, et d'un montant de 399 000 euros en section de fonctionnement du budget principal ;
- Autorise le Président à signer la convention d'application susmentionnée.

Abstention : 1

Claudine LONGO

Pour :108

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Enzo BILLON, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Alexandre LACROIX, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**Evaluation des politiques publiques, déontologie et contrôle des organismes extérieurs****Délibération N° DEL19062026276 - Encadrement des avantages perçus au titre des représentations extérieures au sein de la SEM PFI, de la SPL ALEC, de la SEM Inovaction et de la SPL SAGES**

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'évaluation des politiques publiques, déontologie et contrôle des organismes extérieurs, sur l'encadrement des avantages perçus au titre des représentations extérieures au sein de la SEM PFI, de la SPL ALEC et de la SEM Inovaction, je vais laisser la parole à Guillaume CARASSIO, qui est conseiller métropolitain délégué, puisqu'il y a des évolutions sur cette délibération et que nous souhaitons pouvoir la présenter avant de la soumettre à notre Conseil. La parole est à Guillaume CARASSIO. Il faut que tu la demandes, Guillaume.

01:35:17

Guillaume CARASSIO: Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonjour. Effectivement, on a un ajout sur la présente délibération. Suite à l'envoi de la convocation, la version a été amendée et jointe au dossier Idelibre. Le titre du projet de délibération est complété avec l'ajout de la SPL SAGES. Les changements concernent la précision du nom du président ou de la présidente, ainsi que l'ajout du nom de la mention de la SPL SAGES, à la fois dans le corps du projet de délibération et dans le délibéré. Donc, je vais vous présenter la délibération ainsi amendée : « Par une délibération du 22 mai 2026, la Métropole a désigné les élus chargés de la représenter au sein du conseil d'administration de la SPL ALEC, de la SEM Inovaction, de la SAEM PFI et de la SPL SAGES. La délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus, ainsi que la nature des fonctions qui les justifient. Conformément à ces dispositions, et suivant la critérisation ci-dessous, qui tient compte des responsabilités exercées évaluées selon le chiffre d'affaires de la société et du nombre de salariés, trois niveaux d'indemnisation peuvent être distingués : au moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, 680 € bruts mensuels maximum pour le ou la présidente. Deuxième niveau, plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, 1080 € bruts mensuels maximum pour le ou la présidente et 400 € bruts mensuels maximum pour le vice-président ou la vice-présidente, et le troisième niveau, plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 200 agents, 2030 € bruts mensuels maximum pour le ou la présidente et 400 € bruts mensuels maximum pour le vice-président ou la vice-présidente. En application de ces critères, il est proposé d'autoriser le versement et de plafonner le versement d'indemnités pour quatre personnes, alors qu'elles sont soumises à un déport,

c'est-à-dire qu'elles ne pourront pas prendre part au vote : Monsieur Gildas BOUFFAUD, président du conseil d'administration, à percevoir pour la SPL ALEC une indemnité de 680 € bruts mensuels par mois, Madame Cécile CURTET, présidente du CA, à percevoir pour la SEM Inovaction une indemnité de 680 € bruts maximum par mois. Il y a une petite coquille dans la délibération. C'est indiqué net, mais on rectifie. C'est bien brut pour tout le monde. Monsieur Valentin TORRES, président du CA de la SEM PFI, une indemnité de 680 € bruts maximum par mois et Olivier BERTRAND, président du CA de la SPL SAGES, 680 € bruts maximum par mois. Comme je le précisais, il y a un déport de ces personnes-là, donc je vous propose de mettre aux voix cette indemnisation. Je précise juste que toutes ces personnes appartiennent au régime de la première catégorie, donc les 680 € brut par mois. Je vous remercie.

01:38:27

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Avant de mettre aux voix, je propose qu'on puisse débattre. J'ai plusieurs prises de parole, notamment celle de Souad GRAND à qui je laisse la parole.

01:38:39

Souad GRAND: Bonjour à tous. J'avais préparé une intervention, mais du coup on a eu quand même quelques éléments, notamment le rajout de la SAGES. Je vais quand même vous lire mon intervention, sachant qu'il y a eu quelques réponses qui ont été apportées lors de la présentation par notre collègue. Cette délibération, donc fixer les indemnités susceptibles d'être versées, initialement, sur trois organismes. Finalement ce sera quatre. Lors du précédent mandat, deux organismes disposaient déjà d'une indemnité pour leur président, donc les PFI et Inovaction. D'ailleurs, pour celle-ci, elle était essentiellement symbolique puisqu'elle n'était que de 235 € bruts par mois. La nouveauté donc, c'est l'ALEC et la SAGES. Initialement, on voulait se poser la question de savoir quels étaient les montants exacts, mais la réponse a été donnée. C'est le maximum qui peut être attribué, donc on en prend note. S'agissant de l'ALEC, nous souhaitons quand même obtenir l'assurance que la Métropole compensera à l'euro près cette nouvelle dépense, puisqu'il semblerait, pour nous très peu acceptable, que cette indemnité soit financée sur le budget propre de cette SPL. Le budget de l'ALEC est avant tout un budget de ressources humaines, consacré aux conseillères et aux conseillers qui réalisent un travail remarquable au sein de notre territoire et auprès des habitants. Concernant Inovaction, l'indemnité de président de 235 € bruts lors du précédent mandat, vous avez répondu à notre question. Non, pas d'augmentation. C'est dommage pour certains. Alors concernant donc l'apparition, vous avez fait le choix, par contre, de diminuer votre indemnité, Monsieur le Président. Cela, c'est très bien. En même temps, les vice-présidents voient leurs indemnités augmenter, ce qui peut parfaitement se justifier au regard de leurs responsabilités. Les indemnités des conseillers métropolitains demeurent stables. On s'aperçoit donc que l'enveloppe budgétaire sur ce mandat sera beaucoup plus élevée que sur le mandat précédent. Est-ce que vous me confirmez l'analyse que j'en fais ? Puisque nous sommes sur le thème de la déontologie, j'avais quand même deux observations à vous faire et qui vont être évoquées aussi lorsque je prendrai la parole sur la délibération 36 concernant les commissions. La première concerne le respect des groupes d'opposition. Lors de la réunion préparatoire du 12 juin, le vice-président, Monsieur Raphaël GUERRERO, a indiqué que la commission des finances serait présidée par le groupe d'opposition, à savoir le groupe LFI et ça, c'est une très bonne décision, surtout une pratique conforme aux principes de pluralisme démocratique. Le corollaire de ce choix devrait être donc la reconnaissance du deuxième groupe d'opposition de notre Assemblée. Donc le groupe GORG, présidé par Monsieur ALDEGUER, qui compte cinq élus. En 2024, l'Agence française anticorruption, ainsi que Transparency International France, soulignait l'intérêt que présentent certaines pratiques de gouvernance consistant à confier à l'opposition la présidence de la commission des finances, mais également celle de la commission d'appel d'offres. Les marchés publics constituent un sujet particulièrement sensible et stratégique, et leur contrôle par l'opposition constitue un gage de transparence, d'éthique et de confiance. En confiant comme cela la présidence de la commission d'appel d'offres à un membre de la majorité, vous prenez le risque de revenir sur une avancée démocratique et éthique qui s'était progressivement imposée dans le fonctionnement métropolitain. Compte tenu de l'importance du travail réalisé par le président de cette commission, il serait donc logique que cette responsabilité soit reconnue, comme pour la commission des finances, par l'attribution d'une fonction de conseiller délégué. Lors du précédent mandat, les deux principaux groupes d'opposition présidaient respectivement la commission des finances, la commission d'appel d'offres et la commission du développement économique. Il n'est donc pas trop tard pour préserver cet équilibre institutionnel et cette avancée démocratique. Ma seconde remarque concerne le respect des

décisions du Conseil métropolitain. Par le passé, notre assemblée a délibéré afin que la présidence de GEG soit exercée par un élu métropolitain désigné par le Conseil. Un protocole adopté conjointement par la Ville de Grenoble et la Métropole fixe également les règles de gouvernance de GEG. Or, notre collègue Monsieur Gilles Moreau a été désigné par la seule Ville de Grenoble, alors que le protocole prévoit une désignation par le Conseil métropolitain. Cette règle existe et elle doit donc être respectée. Nous demandons donc que la Métropole procède à la désignation de Monsieur Moreau au conseil d'administration de GEG, afin que celui-ci puisse, le cas échéant, être élu président dans des conditions juridiquement incontestables. À ce stade, son élection à la présidence de GEG semble en effet fragilisée par cette irrégularité de procédure. Il semblerait d'ailleurs que mon collègue Marc DEPINOIS, aujourd'hui vice-président de la Métropole, ait voté contre cette désignation. Pardon. Merci de rectifier. Chacun connaît le sérieux et la compétence avec lesquels il a suivi les dossiers au cours du précédent mandat, et nous gagnerons sans doute à entendre son analyse. Enfin, une question plus générale mérite d'être posée : est-il opportun que des vice-présidents ou vice-présidentes de la Métropole président également des outils métropolitains ? Il me semble qu'une réflexion conduite en fin de mandat précédent avait précisément mis en évidence plusieurs réserves sur ce cumul de responsabilités. Alors pourquoi cette évolution ? Quelles en sont les motivations et quelles garanties nouvelles ont conduit à motiver cette position ? Ces interrogations n'apportent pas forcément de réponse à l'instant, mais si vous en avez, tant mieux. Sinon, nous souhaiterions les avoir par écrit. Je vous remercie.

01:44:22

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup. Je cède la parole à Cécile CURTET.

01:44:26

Cécile CURTET: Merci, Monsieur le Président. Je voudrais apporter en effet une précision. J'ai lu en effet les montants dans la délibération. Je ne sais pas si les conseils d'administration et d'installation des PFI et de l'ALEC ont eu lieu.

01:44:41

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Cécile. En fait, tout à l'heure, le conseiller délégué a rappelé que certains étaient en déport et donc ne pouvaient pas prendre la parole sur un sujet qui les concernait et comme vous êtes dans la délibération.

01:44:52

Cécile CURTET: Je ne peux pas voter, mais je ne peux pas apporter une précision ?

01:44:55

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Non, je suis désolé. Ce n'est pas de la censure, c'est la règle, et c'est simplement pour éviter que la délibération soit entachée d'illégalité. Donc peut-être votre voisin.

01:45:08

Cécile CURTET: Je laisse ma place.

01:45:10

Stéphane DUPONT-FERRIER: Du coup c'est le voisin qui va prendre la parole pour préciser ce que voulait dire Cécile CURTET concernant la présidence d'Inovaction. Cécile a souhaité maintenir le montant de l'indemnité brute au montant qui avait été perçu et qui est de 250 € bruts. Dans le cadre des économies que la Métropole devrait engager, Cécile souhaitait maintenir son indemnité au montant qui était précédemment perçu, ce qui pose en effet la question pour les deux autres SEM pour lesquelles les présidents précédents ne touchaient pas d'indemnités et que là ils souhaiteraient, semble-t-il, mais peut-être que les votes ne sont pas tous faits, obtenir l'indemnité maximale. Donc ça ne va pas tellement dans l'objectif que nous avons collectivement d'essayer de réduire les dépenses de la Métropole.

01:46:14

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Clément CHAPPET.

01:46:16

Clément CHAPPET: Merci. Mes collègues auront l'occasion de parler plus en détail de ce qui a

soulevé Madame GRAND, et je la remercie, à savoir le fait qu'il faut bien voir le fonctionnement métropolitain qui se dessine, où on a des oppositions dont la représentation est réduite de moitié par rapport au précédent mandat, parce que, sous le président FERRARI il y avait ce gage de transparence avec l'attribution non seulement de la commission des finances, mais aussi de la commission d'appel d'offres à un groupe d'opposition. Là, vous faites le choix de conserver la commission d'appel d'offres au sein de l'exécutif métropolitain, ce qui, pour nous, est déjà très problématique, et vous faites le choix de confier la commission des finances à La France insoumise, ce qui, pour nous, est doublement problématique, mais mon collègue s'exprimera là-dessus ensuite. Moi, je reviens simplement sur ces histoires d'indemnités. Donc, je remercie et je salue madame CURTET pour le geste qu'elle fait et qui est un geste de responsabilité et de bon sens. Pour le reste, pour toute la démarche qui consiste à baisser un petit peu votre indemnité de président, mais pour revaloriser les vice-présidents et à ouvrir des indemnités à d'autres SEM, est-ce que vous trouvez que le signal qu'on envoie aux métropolitains et qu'on envoie aux habitants de nos communes est exemplaire et est un bon signal dans une période de disette budgétaire où la Métropole, c'est certes symbolique, mais elle doit trouver 10 millions d'euros d'économies. Nous, le signal qu'on envoie, c'est qu'on a des élus qui se partagent les postes en se partageant des indemnités supplémentaires. Est-ce que vous trouvez que c'est un bon signal ? Est-ce qu'on ne devrait pas commencer par donner l'exemple avant d'aller ensuite expliquer dans quelques années, parce que c'est là que la trajectoire nous mène, mais on en parlera tout à l'heure, qu'il va sans doute falloir augmenter les impôts qui pèsent sur les métropolitains. Je trouve ça assez étonnant que vous fassiez passer ce genre de délibération, et j'ose espérer que ce n'est pas le prix à payer, donc le prix que paieraient les contribuables pour tenir votre majorité debout, parce qu'on sait qu'elle est quand même composée de bric et de broc. Merci.

01:48:14

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Alors Monsieur ALDEGUER.

01:48:19

Thierry ALDEGUER: Je remercie madame GRAND car j'ai le sentiment que vers vous et vers les membres qui sont à vos côtés, des ponts républicains pourraient être construits dans une sorte d'intelligence collective. J'en appelle à cette intelligence collective, car vous savez, je suis le président d'un groupe frappé d'ostracisme, puisqu'on nous a mis la tête de carignonesque à vie, et donc, quand nous sommes arrivés dans cette instance, nous n'avions droit à rien, même pas la commission d'appel d'offres, même pas la commission de finances, et pourtant nous avons participé à l'élection du président. Nous ne désespérons pas de tendre vers vous et vers certaines sensibilités de gauche des ponts républicains, sans renier nos idées.

01:49:18

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Monsieur RIZZI et, ensuite, Monsieur CASTILLO.

01:49:21

Jean-Luc RIZZI: Monsieur le Président, comme l'a dit Souad GRAND, votre exécutif s'est mis d'accord pour confier la présidence de la commission des finances, traditionnellement dévolue à l'opposition, au groupe LFI, dont le groupe représente 7000 électeurs métropolitains, Réconcilier Grenoble 22 000. Vous aviez le choix et vous avez choisi l'opposant le plus proche de vous, celui avec lequel vous ne cessez de revendiquer une proximité de pensée, mais ça ne s'arrête pas là, puisque vous avez choisi de conserver la commission d'appel d'offres au sein de la majorité. Vous rompez ainsi avec la pratique de votre prédécesseur, Christophe FERRARI, dont je salue ici, le sens de la démocratie. Il avait fait, lui, le choix de confier cette mission de contrôle à l'opposition. Voilà donc la Métropole que vous voulez construire. Une Métropole plus repliée sur elle-même, moins transparente, où une seule commission est confiée à LFI et c'est celle chargée du contrôle des deniers publics. Cette commission est confiée à la démagogie de LFI, un groupe qui n'a aucune intention d'être un gestionnaire rigoureux, mais qui cherche simplement à s'arroger un maximum de tribunes. Voilà qui en dit long sur les métropoles que vous nous préparez : opaques et livrées aux postures. Merci.

01:50:46

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. On sait qu'en termes de démagogie, vous savez de quoi vous parlez, donc je le prends d'où ça vient. Je laisse la parole à Bastien CASTILLO.

01:50:54

Bastien CASTILLO: Merci, Monsieur le Président. D'abord, Monsieur ALDEGUER, j'entends que vous entendez vous détacher de l'étiquette carignonesque. Est-ce que nous allons avoir droit à une révélation ? C'est-à-dire que vous condamnez la politique menée par Monsieur CARIGNON et vous reniez maintenant son héritage politique ? Ce serait sans doute un élément de clarification, d'ailleurs, pour vos propres électeurs, puisque vous avez été élu par une liste conduite par Monsieur CARIGNON. Par ailleurs, soyons un peu sérieux sur les électeurs, Monsieur RIZZI. Vous ne pouvez pas sérieusement comparer un résultat de premier tour avec un second tour. C'est totalement malhonnête. Je pense que vous le savez. Par ailleurs, moi j'ai envie de rejoindre la demande de Monsieur CHAPPET de tout à l'heure, qui appelait à des débats apaisés et à ne pas tomber dans le jeu du LFI. Monsieur CHAPPET, je vous encourage à joindre les actes à la parole et à ne pas nous utiliser pour défendre des positions que vous avez, semble-t-il, perdues, mais nous, on ne se sent pas concerné par ça, et par ailleurs, je tiens à rassurer tout le monde, la présidence que la France insoumise entend mener de la commission des finances, en particulier en ma personne, on va faire un travail sérieux, comme on le fait dans toutes les assemblées dans lesquelles on siège. On fera des propositions sur notre programme sur lequel nous avons été élus. Donc, je rassure tout le monde. Tout se passera très bien. Merci.

01:52:04

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Monsieur RIZZI, de nouveau ?

01:52:08

Jean-Luc RIZZI Non, Monsieur le Président. Vous m'avez dit qu'en termes de démagogie, je n'avais rien à dire. Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous en termes de démagogie. Je rappelle à l'Assemblée que vous êtes membre du Parti socialiste de l'Isère, et je rappelle à l'Assemblée que lors des dernières municipales à Échirolles, il y avait une liste du Parti socialiste conduite par Laëtitia RABIH, mais qu'est-ce que vous avez fait, vous, membre du PS ? Vous êtes allé soutenir la liste des opposants à votre parti. Donc en démagogie, gardez vos leçons.

01:52:39

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Écoutez, je vous remercie pour cela et je suis très attentif aux positions que vous portez sur les autres communes, et j'ai bien noté que soutenir selon ses convictions avec ceux avec qui on partage le plus, c'est pour vous perçu comme de la démagogie. Cela en dit encore une fois beaucoup sur votre sens de la droiture. Je vais laisser la parole à Laura SIEFERT.

01:53:03

Laura SIEFERT Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je rebondis juste très rapidement sur les propos de Monsieur CHAPPET. Je pense qu'il ne faut quand même pas se dire que ce sont les indemnités des élus qui étranglent les finances publiques aujourd'hui, et que si on veut des élus qui sont présents, qui ont les moyens de s'investir, il est normal que nous soyons indemnisés pour les responsabilités et le temps que l'on y passe. Personnellement, je trouve ça très bien que nous ayons une délibération qui fixe des montants maximums. Si certains sont en capacité de renoncer au tout ou à une partie de cette somme, c'est tout à leur honneur. Cependant, c'est un choix personnel. Nous avons ici une délibération qui permet de fixer une indemnité maximum pour toutes les indemnités qui concernent directement les élus de la Métropole. Il y en a certains qui sont capés par la loi. Peut-être qu'il nous faut un travail collectif de transparence sur l'ensemble des indemnités dans l'ensemble des satellites, ce serait peut-être bienvenu, mais de là à dire que tous les élus sont priés de renoncer à leurs indemnités et de ne jamais les augmenter, je pense que ce n'est pas la bonne stratégie.

01:54:12

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Alan CONFESSON

01:54:18

Alan CONFESSON: Je vais éviter de polémiquer inutilement, mais je pense qu'on peut regarder du côté d'autres collectivités et comment est géré l'argent public, l'argent qui est géré notamment par les élus. Je pense qu'il y a des gens en ce moment qui sont en train d'éplucher les notes de frais de Laurent WAUQUIEZ du côté du Conseil régional, donc j'inviterai le groupe GO RG à aussi regarder ce qui se passe dans sa propre famille politique pour s'inspirer de ce qu'il ne faut pas faire, parce que je

pense que dans l'enceinte de ce Conseil métropolitain, le niveau des indemnités est loin d'être aussi excessif que ce qui peut se pratiquer dans d'autres assemblées. Je voulais revenir surtout sur le cas de GEG Gaz électricité de Grenoble. Je revendique quand même un certain patriotisme grenoblois sur cette entreprise, qui est une entreprise grenobloise dont la majorité des usagers sont des Grenobloises et des Grenoblois, et même si la compétence énergie, de par des évolutions législatives que nous n'avons pas choisies, a été transférée à la Métropole, j'estime que c'est bien aux Grenoblois aujourd'hui de choisir l'élus qui va présider le Conseil d'administration de GEG. C'est déjà bien que dans notre conseil d'administration, alors que ce n'est pas prévu par le pacte d'actionnaires, nous ayons des élus qui soient élus d'autres communes. Vous êtes les bienvenus dans cette entreprise grenobloise, mais je pense que nous avons toute la légitimité requise aujourd'hui pour choisir souverainement qui dirige cette entreprise.

01:55:31

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Clément CHAPPET.

01:55:35

Clément CHAPPET: Madame BERANGER va rebondir sur les propos de Monsieur CONFESSON, mais je pense qu'on peut inviter tout le monde à se pencher sur la gestion d'autres collectivités et pas seulement nous. Je pense que toute cette assemblée serait bien inspirée de la gestion d'une région qui a baissé ses dépenses de fonctionnement, qui a désendetté sa collectivité, qui n'a pas augmenté les impôts et qui a doublé son budget d'investissement depuis la gestion de Monsieur WAUQUIEZ. Donc effectivement, on devrait tous se pencher dessus et en tirer de bonnes leçons pour ici et pour la ville de Grenoble. Pour répondre à madame SIEFERT, c'est ce que je souhaitais faire à la base. Madame SIEFERT, ce que je vous disais, c'est que la symbolique d'envoyer cette logique de : « Les élus s'augmentent entre eux. On se répartit des postes, on se crée de nouvelles indemnités », comprenez bien qu'elle est catastrophique à l'heure où, vous le savez, il y a quand même de sérieux problèmes de pouvoir d'achat dans ce pays. À l'heure où ce ne sont pas les indemnités des élus qui pèsent complètement dans la balance, mais à l'heure où on cherche des pistes d'économies dans cette Métropole même, c'est catastrophique. Pour prendre un exemple, ça revient sur le fonctionnement de cette Assemblée, on découvre, là, qu'il y a l'ajout de deux SEM et que la délibération est modifiée. Nous, on découvre ici, parce que je ne crois pas avoir vu passer de mail ou quoi que ce soit pour nous expliquer qu'il y avait de l'ajout comme ça dans le Conseil. On en revient à ce que disait Thierry ALDEGUER tout à l'heure. Moi, j'aimerais bien savoir si Monsieur Olivier BERTRAND, qui va avoir le droit à maximum 680 € bruts par mois, va prendre le maximum de cette indemnité, s'il fait, comme l'a fait madame CURTET, un petit exercice de transparence ici pour nous expliquer, parce que je ne suis pas sûr qu'Olivier BERTRAND, et je ne vais pas vous refaire la liste des nombreux mandats qu'il a exercés depuis 30 ans sans jamais laisser une trace à Grenoble, ait besoin de cette indemnité en plus. Là, on a peut-être une économie sous le nez, mais demandez à Monsieur BERTRAND. Peut-être qu'il peut répondre s'il est là aujourd'hui.

01:57:27

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Pierre LABRIET.

01:57:28

Pierre LABRIET : Simplement pour souscrire aux propos de Laura SIEFERT sur la question des responsabilités, mais aussi de la présence des élus dans les organismes et dans ce Conseil. Partager ma déception sur le projet de loi de transformation, qui était présenté en septembre dernier, du statut des élus, et finalement les décrets ne sont pas arrivés, mais ils n'apportent pas grand-chose à la question du statut de l'élus local aujourd'hui. Ajouter également que sur les organismes dont on vient de parler, il y avait déjà des indemnités et qu'il n'y a rien de nouveau dans la possibilité d'avoir des indemnités dans les organismes dont on vient de parler. Ajouter également quelque chose qui est très important, c'est l'élargissement de la responsabilité publique et comptable des gestionnaires. La loi d'il y a un an et demi engage les ordonnateurs et les agents comptables, et les ordonnateurs qui sont les maires et qui sont les présidents de ces organismes extérieurs doivent pouvoir rendre compte devant la justice en cas de problème de gestion. Ils prennent même une assurance pour cela. Une assurance auprès de l'AMF qui permet qu'ils soient protégés parce que c'est sur leurs deniers publics que les techniciens vont prendre éventuellement un certain nombre de décisions. Donc on parle d'entreprises publiques qui sont à hauteur de 200 ou 300, pour certaines quelques agents, bien entendu, mais qui

manient l'argent public, et manier l'argent public en tant que coordonnateur, c'est une responsabilité très importante. Sur les finances d'une collectivité comme la nôtre, aller laisser entendre, aller faire croire qu'un certain nombre d'élus seraient intéressés par les indemnités et en se les partageant, c'est vraiment là pour le coup de la démagogie.

01:59:34

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Nathalie BERANGER.

01:59:35

Nathalie BERANGER: Merci, Monsieur le Président. Je voudrais quand même rectifier la vérité, Monsieur CONFESSON, vous le savez très bien, nous avons diminué nos indemnités à la région de 20 % et nous ne siégeons pas tous à la commission permanente. Nous sommes 70 à siéger sur plus de 204 élus. Cela fait moins 30 %, nos diminutions des indemnités, puis on n'a pas de leçon à recevoir au niveau de la gestion de la collectivité, parce que nous sommes la région la mieux gérée de France et je l'affirme. Vous l'avez entendu, mais je le redirai autant de fois qu'il le faut, parce que c'est la vérité. Merci, Monsieur le Président.

02:00:19

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Guillaume CARASSIO.

02:00:22

Guillaume CARASSIO: Je voulais juste préciser par rapport au débat qu'on vient d'avoir. J'aimerais préciser à l'attention de l'Assemblée les montants des indemnités précédentes. Je prends l'exemple de la SEM Inovaction, on passe de 235 sous le mandat précédent, on serait à 250. Mandat précédent 634, maintenant 680 et je précise que ce sont les maximums, c'est-à-dire qu'on peut aller en dessous. Mandat précédent pour la SAGES, 639 et désormais 680. J'aimerais préciser à ce titre que les indemnités maximales ont été revalorisées en tenant compte de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, c'est-à-dire qu'elles tiennent compte d'une revalorisation de 5,4 % sur la période. Il faut voir l'inflation qu'il y a eu aussi sur la même période, entre 2020 et 2026, on a eu une inflation qui a été très forte, notamment après le Covid, et un choix a été fait d'uniquement prendre en compte la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, donc de 5,4 % environ. Pour que les choses soient claires, pour expliquer le montant de revalorisation du montant maximal, c'est un maximum de l'indemnité. Merci.

02:01:41

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Alan BRUNON.

02:01:43

Allan BRUNON: Merci, Monsieur le Président. Évidemment, je voulais saluer le geste qui est le vôtre, de diminuer votre indemnité dans un contexte aussi semblable que celui que les collectivités doivent connaître. Bien évidemment, rebondir au fait que madame BERANGER se fait ici l'avocate de monsieur WAUQUIEZ. En effet, vous avez diminué vos indemnités à la région, mais moi, j'aimerais savoir combien est-ce que Monsieur WAUQUIEZ s'en est mis dans les poches. Cela m'intéresse beaucoup, et ce que je veux dire, Madame, aussi par la même occasion, c'est que partout les maires de droite, alors que vous vous faites ici le grand arbitre de la morale, se sont augmentés. C'est le cas du maire du Val-d'Oise. C'est le cas du maire d'extrême droite, Monsieur Louis ALIOT, qui s'est encore augmenté de 17 %. C'est le cas des directions de droite politique qui, dans ce pays, s'en mettent plein les poches d'argent public, et vous venez ici expliquer à une assemblée qui, somme toute, a une gestion correcte en termes d'indemnités d'élus, parce qu'en effet, les élus doivent subvenir à leurs besoins essentiels et je ne pense pas qu'ici on connaisse des montants et des indemnités colossales, et par conséquent je dénonce cette hypocrisie. Mais je voudrais également sur les indemnités propres, notamment de ce que nous connaissons à M TAG, par exemple. Personne n'ignore que j'ai été candidat à la présidence de M TAG et j'avais pour objectif de reverser ces indemnités à la caisse de grève des agents de M TAG, et je voudrais dire, alors que nous entendons un peu partout des rumeurs, si par exemple, madame Laura SIEFERT qui est issue d'une direction politique qui a pour vocation de vous présenter comme la prochaine présidente de M TAG, a le même objectif pour notamment lutter contre le fait que Monsieur Laval continuera de s'en prendre aux agents de M TAG. Madame, allez-vous reverser vos indemnités aux agents et aux caisses de grève des agents de M TAG ?

02:03:26

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je suis désolé, mais le débat est en train de tourner au n'importe quoi. D'un côté comme de l'autre, la démagogie consiste pour des élus qui sont tous indemnisés ici, et on est quand même sur une délibération qui n'a pas pour objectif d'augmenter les indemnités, mais on est simplement là pour encadrer, ce qui est fait par ailleurs dans les satellites. C'est un effort de transparence qui est fait par notre collectivité, qui n'est pas forcément fait par ailleurs et qui a été engagé dans les mandats précédents, dans lesquels chaque satellite pouvait, à son loisir et aux loisirs de son assemblée délibérante, indemniser son exécutif et son président. C'est comme ça que ça passait. Depuis 2014, sous l'impulsion notamment de Christophe FERRARI et des différentes majorités métropolitaines, il a été décidé non seulement de rendre les choses transparentes, de les caper, de les encadrer, et ce qu'on propose aujourd'hui en débat, ce n'est pas de demander s'il faut indemniser telle ou telle structure, qui sont par ailleurs juridiquement libres de fixer la rémunération de leur direction, parce qu'on est ici dans quelque chose qui doit aussi être rappelé, mais on est simplement là pour faire en sorte que nous ayons une règle générale dans laquelle on plafonne, parce qu'en termes d'éthique, en termes de dépenses publiques, ça nous semble indispensable de le faire. L'ancienne majorité le portait et nous le portons de nouveau avec la même volonté de transparence, de responsabilité sur la dépense publique et d'éthique. Cette délibération, c'est cela. Alors, si on veut s'en emparer ici ou là pour donner du grain à moudre à celles et ceux qui considèrent que les élus sont trop payés et qui ne font pas assez, qu'ils détournent de l'argent, qu'ils ne travaillent pas, mais c'est une responsabilité qui est, à mon sens, importante, et encore une fois, on ne peut pas utiliser une délibération qui pose un cadre et qui ramène de la transparence telle que cela a été fait. Donc, moi, j'entends qu'il faut régler des comptes, qu'il faut allumer des mèches, qu'il faut ici ou là montrer qu'on est plus vertueux que d'autres, mais bon sang, rappelons le sens de cette délibération parce qu'on n'est pas là pour se distribuer des fonds, mais on est là pour essayer de faire notre travail correctement. Encore une fois, j'insiste pour dire que cette délibération, ce n'est pas de l'argent public éparpillé, distribué. C'est de l'encadrement, de la transparence et des règles que nous nous fixons. Donc, j'aimerais que sur la fin de ce débat, on ait bien cela en tête parce qu'encore une fois, les paroles que vous jetez en l'air, elles retombent dans l'oreille de tous et elles laissent penser que les élus sont des pourris qui s'engraissent sur l'argent public en ne travaillant pas, et moi, je suis désolée, mais je ne peux pas le défendre parce qu'ici il y a des maires, il y a des conseillers métropolitains, il y a des conseillers municipaux, il y a des conseillers régionaux, il y a des conseillers départementaux qui sont tous indemnisés, par ailleurs, qui, dans les collectivités dans lesquelles ils siègent, ne portent pas cette parole-là et qui, ici, pour des raisons politiciennes, s'amusent à jeter de l'huile sur le feu d'un débat qui n'a pas besoin d'être attisé. Je me permets de poser ce cadre-là et si pour des raisons politiciennes, chacune et chacun a envie de jeter avec l'eau du bain l'ensemble de la classe politique, qu'il continue de cette manière-là, parce qu'encore une fois nous sommes une collectivité vertueuse, elle l'a été depuis longtemps et elle le restera pendant ce mandat, parce que l'éthique est ce qui nous lie et l'engagement pour servir et non pas pour se servir, est ce qui nous permet de nous tenir tous ensemble. Clément CHAPPET.

02:07:04

Clément CHAPPET: Oui, justement, si vous voulez qu'on fasse de la transparence, est-ce qu'on pourrait avoir la transparence de savoir si les présidents des autres SPL ou SEM font le même exercice de transparence que madame CURTET pour nous dire si oui ou non ils comptent s'augmenter au maximum de ce qui est prévu ? Notamment, j'en reviens à Monsieur BERTRAND, qu'est-ce qu'il compte se fixer comme indemnité à Eaux de Grenoble ? Deuxième chose, pour rester sur la transparence, Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez nous expliquer, par souci de transparence devant cette assemblée, qu'est-ce qui vous conduit à retirer la commission d'appel d'offres de l'opposition plutôt qu'à la confier à l'opposition, comme c'était le cas lors du précédent mandat ? Encore une fois, parce que là, justement, vous allez contre vos propres principes en faisant ça.

02:07:48

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vais d'abord sur l'élément que vous venez de poser par rapport à l'indemnisation des vice-présidents dans les satellites. J'insiste pour dire que les satellites sont des structures juridiques indépendantes en droit, dont les assemblées délibérantes décident seules de la rémunération de leurs responsables. Il en va pour Alpexpo par exemple, ou pour d'autres

qui sont présidés par d'autres structures et qui ont les mêmes fonctionnements. C'est ainsi. Donc il n'appartient pas à cette assemblée de décider de ces montants-là. On essaye de les capter dans le cadre de ce que nous proposons aujourd'hui et depuis de nombreuses années. C'est ça l'objectif de transparence, et c'est ça que nous portons ici. Ensuite, il n'y a pas un président qui décide seul, puisqu'il y a des assemblées délibérantes qui sont chargées de cela. Il y a des propositions qui seront faites et soyez bien assurés que quand les décisions seront prises, elles seront connues. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Donc le débat, ce n'est pas celui-ci aujourd'hui. Ensuite, sur les remarques qui ont été faites sur les questions de transparence et sur les questions de majorité. Moi je veux bien qu'on compare avec le mandat précédent, dans lequel beaucoup critiquaient le fait qu'une partie des élus soient laissés sur le bord du chemin en disant qu'il y avait une majorité politique et que d'autres maires, eux, n'avaient pas voix au chapitre. La majorité qui est aujourd'hui à la tête de cette Métropole, et on peut le regretter ou s'en réjouir, c'est une majorité qui est composée de tous les maires et de nombre de sensibilités de large et dont le principe, et ça va peut-être vous surprendre, c'est à la fois la confiance, mais aussi le contrôle. Il y a dans cette majorité, je le dis en franchise, et peut-être qu'il faudrait plutôt se dire ça dans les couloirs qu'en session plénière, il y a des personnes qui ne se parlaient pas, qui ne se saluaient pas et qui aujourd'hui doivent travailler ensemble, et je peux vous dire que la démarche qui est celle que nous portons, c'est celle d'instaurer la confiance et que la confiance ne s'instaure pas seulement avec des bonnes volontés et des bons sourires. Il y a des collègues ici qui, dans une démarche mutuelle de contrôle, de partage et d'engagement réciproque, portent cela et cette transparence. Aujourd'hui, Claude SOULLIER sera président de la CAO. Moi, il ne me semble pas qu'il ait de la sensibilité politique qui est la mienne. Je ne crois pas avoir noté ça. Il me semble vis-à-vis de LFI, puisque c'est la pratique qui a toujours été portée, qu'il s'agit de désigner le groupe d'opposition le plus important. C'est ça qui se passe à l'Assemblée nationale normalement, c'est ça qui se passe ici et c'est ça qui s'est passé dans les précédents mandats. Vous parlez d'une tradition ou d'une règle instaurée de longue date. Le premier mandat 2014-2020 n'avait pas une présidence de CAO qui était dévolue à l'opposition. Ce n'était pas le cas si on doit caler tous les fonctionnements du mandat précédent sur celui-ci, et bien je vous invite à retrouver l'ancienne majorité avec ses anciennes lignes, avec les sensibilités politiques représentées telles qu'elles l'étaient avant. Donc moi, il me semble que cette diversité peut être un boulet ou une richesse. Elle doit être une richesse dès lors qu'elle permet un contrôle et qu'elle nous permet de travailler ensemble sur des propositions qui sont faites ensemble, donc il nous semblait qu'il n'était pas nécessaire. D'ailleurs, je suis désolé, mais quand je vois ici l'absence parfois de responsabilité, le sens de la polémique, alors qu'on essaye de travailler ensemble, qu'il y a des gens de votre sensibilité politique qui concourent à l'avancée de cette majorité et que finalement vous n'avez ici de prise de parole que votre intérêt propre et personnel et l'intérêt politique de la ligne que vous portez, je me dis que finalement la responsabilité, elle pourrait être mieux partagée et pas seulement dans les postes. Peut-être dans les postures et peut-être dans les prises de parole. Donc la majorité, dans sa très grande diversité, a décidé de trouver des équilibres qui sont des équilibres politiques et des équipes de contrôle. Les groupes d'opposition sont, je crois, respectés, ne serait-ce que parce que nous veillons et allons veiller dans le règlement intérieur à ce que chacun puisse continuer à avoir tous les moyens qui sont les siens. Il y a des collectivités dans lesquelles les groupes d'opposition et les conseillers d'opposition sont moins indemnisés que ceux de la majorité. Je ne crois pas que ce soit le cas, et je n'ai pas entendu de votre part, sur l'autel de la réduction des dépenses publiques, la volonté de faire cela. Donc j'insiste sur ce point-là. Sur l'ALEC, la précédente présidente avait décidé elle-même de ne pas être indemnisée. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas d'indemnité qui était proposée par le conseil d'administration. Donc, c'est le choix qui était le sien. Aujourd'hui, il y a d'autres remarques qui peuvent être faites. Enfin, sur la question des outils et des enveloppes, l'enveloppe n'a pas augmenté, d'abord parce qu'elle est normée, elle est légale et qu'il n'est pas question pour le Conseil métropolitain de ne pas respecter la loi. Donc, les indemnités ne sont pas plus importantes qu'au mandat précédent, contrairement à ce qui peut être dit. Ce n'est pas vrai. À titre personnel, moi j'ai choisi de baisser mon indemnité parce que l'époque le nécessite, parce qu'on va demander à beaucoup de faire des efforts, et je pense que nous devons en faire aussi, mais après, quand on regarde comment un vice-président est indemnisé avec le temps de travail que ça sollicite, ça ne me semblait pas anormal qu'il puisse y avoir un rééquilibrage en la matière. Donc l'enveloppe est respectée, l'éthique et la transparence sont respectées et nous avançons dans ce sens-là, et je veux encore une fois insister pour rappeler que cette délibération, ce n'est pas celle que les porteurs de polémiques veulent faire croire. C'est une délibération qui permet encore une fois d'avoir de bons fonctionnements et encore une fois d'assumer cela. J'insiste ensuite

pour dire que la dépense publique, ce ne sont pas que les indemnités des élus. C'est aussi le mode de fonctionnement d'une collectivité qui doit gagner en simplicité. Moi, par exemple, j'arrive et j'ai deux chauffeurs. Est-ce que c'est nécessaire ? Je ne crois pas. Il y a une voiture qui est spécifiée pour le président. Est-ce que c'est nécessaire ? Je ne le crois pas. Est-ce qu'il y avait un cabinet qui était pléthorique. Est-ce que c'est nécessaire ? Je ne le crois pas. Donc finalement, vous voyez, c'est important de regarder la manière dont les choses sont portées et dont les banderilles sont plantées, mais il faut toujours faire attention à la manière dont les équilibres existent de manière globale. Je vous propose que nous puissions mettre cette délibération de transparence et d'éthique aux voix et que nous puissions passer à la suite de nos débats. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Alors attendez. Les services me rappellent à juste titre qu'il y a une proposition qui a été faite d'amendement puisque quand nous avons transmis la délibération, certaines présidences n'avaient pas été désignées et donc le vice-président a indiqué ici l'ensemble des présidents d'organismes extérieurs qui sont soumis à cette délibération. Donc, sur cet amendement, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? LFI, madame LONGO, GO RG et RN.

Amendement de l'exécutif

Les changements concernent donc la précision sur le nom du Président / Présidente, ainsi que l'ajout de la mention de la SPL SAGES, à la fois dans le corps du projet de délibération et dans le délibéré.

En application de ces critères, il est proposé d'autoriser :

- **Monsieur Gildas BOUFFAUD**, Président du Conseil d'administration, à percevoir de la SPL ALEC une indemnité de 680€ bruts maximum par mois ;
- **Madame Cécile CURTET**, Présidente du Conseil d'administration, à percevoir de la SEM Inovaction une indemnité de 680 € nets maximum par mois ;
- **Monsieur Valentin TORRES**, Président du Conseil d'administration, à percevoir de la SAEML PFI une indemnité de 680 € bruts maximum par mois ;
- **Monsieur Olivier BERTRAND**, Président du Conseil d'administration, à percevoir de la SPL SAGES une indemnité de 680€ bruts maximum par mois.

Déport : 4

Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Cécile CURTET, Valentin TORRES

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :90

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la délibération elle-même, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? LFI, RN, GO RG, madame LONGO. Merci. Elle est donc adoptée. Je vous en remercie. J'ai noté, évidemment, qu'il y avait des élus en déport. Cela a été annoncé par le conseil délégué. Ils n'ont pas pris la parole et ne se sont pas prononcés dans le cadre de cette délibération.

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les décrets n° 2022-994 du 7 juillet 2022 et n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 16 octobre 2020 d'encadrement des avantages perçus au titre des représentations extérieures,

Vu les délibérations du Conseil métropolitain du 22 mai 2026 désignant les représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL ALEC, de la SEM Inovaction, de la SAEML PFI et de la SPL SAGES.

Par délibération du 22 mai 2026 la Métropole a désigné les élus chargés de la représenter au sein du Conseil d'administration de la SPL ALEC, de la SEM Inovaction de la SAEML PFI et de la SPL SAGES.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés.

La délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient.

Conformément à ces dispositions et suivant la critérisation ci-dessous qui tient compte des responsabilités exercées, évaluées selon le chiffre d'affaires de la société et du nombre de salariés, trois niveaux peuvent être distingués :

- moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires : 680 € bruts mensuels maximum pour le ou la Président(e)
- plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires : 1 080 € bruts mensuels maximum pour le ou la Président(e), 400 € bruts mensuels maximum pour les Vice-Président(e)s ;
- plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 200 agents : 2 030 € bruts mensuels maximum pour le ou la Président(e), 400 € bruts mensuels maximum pour les Vice-Président(e)s.

En application de ces critères, il est proposé d'autoriser :

- Monsieur Gildas BOUFFAUD, Président du Conseil d'administration, à percevoir de la SPL ALEC une indemnité de 680€ bruts maximum par mois ;
- Madame Cécile CURTET, Présidente du Conseil d'administration, à percevoir de la SEM Inovaction une indemnité de 680 € bruts maximum par mois ;
- Monsieur Valentin TORRES, Président du Conseil d'administration, à percevoir de la SAEML PFI une indemnité de 680 € bruts maximum par mois ;
- Monsieur Olivier BERTRAND, Président du Conseil d'administration, à percevoir de la SPL SAGES une indemnité de 680€ bruts maximum par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Autorise Monsieur Gildas BOUFFAUD, Président du Conseil d'administration, à percevoir de la SPL ALEC une indemnité de 680€ bruts maximum par mois ;
- Autorise Madame Cécile CURTET, Présidente du Conseil d'administration, à percevoir de la SEM Inovaction une indemnité de 680 € bruts maximum par mois ;
- Autorise Monsieur Valentin TORRES, Président du Conseil d'administration, à percevoir de la SAEML PFI une indemnité de 680 € bruts maximum par mois ;
- Autorise Monsieur Olivier BERTRAND, Président du Conseil d'administration, à percevoir de la SPL SAGES une indemnité de 680€ bruts maximum par mois.

Déport : 4

Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Cécile CURTET, Valentin TORRES

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI,

Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :90

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Energie, air et climat

Délibération N° DEL19062026277 - Approbation du programme préalable à la désignation d'un maître d'œuvre pour le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings attenants à la patinoire Polesud, du vélodrome d'Eybens et de la déchèterie de Vif

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je propose de continuer. Air énergie-climat. Approbation d'un programme préalable à la désignation d'un maître d'œuvre pour le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings attenants à la patinoire Polesud. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu le code de la commande publique, notamment son article L.2421-1,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie,
Vu la Délibération du Conseil métropolitain du 19 décembre 2025 portant sur la révision du schéma directeur de l'énergie,

Dans son Schéma Directeur Energie approuvé par le conseil Métropolitain du 19 décembre 2025, la Métropole s'est fixé des objectifs en termes de production d'énergie renouvelable avec notamment une multiplication par 3 de la production photovoltaïque à 2030, par 5 à 2035 et par 7,5 à horizon 2050.

Afin de répondre à ces objectifs, la Métropole a déployé un ensemble d'actions et d'outils et s'est engagée à renforcer le déploiement du photovoltaïque sur son propre patrimoine en créant un budget annexe (BA16) dédié à la construction, l'exploitation et la maintenance de ses centrales photovoltaïques.

Dans ce cadre, Grenoble-Alpes Métropole projette la réalisation d'un ensemble d'opérations de construction d'ombrières photovoltaïques, sur les parkings attenants à la patinoire Polesud de Grenoble, sur le parking du vélodrome d'Eybens et sur la déchetterie de Vif.

Cet ensemble d'opérations permettra :

- Pour la déchetterie, une amélioration des conditions d'accueil du public par la création de 720 m² de protection solaire et de protection contre les intempéries, ce qui bénéficiera également au personnel affecté au site;
- De répondre aux enjeux de transition énergétique avec la production d'électricité photovoltaïque en implantant des panneaux sur le patrimoine de la Métropole ;
- De répondre aux enjeux de production locale, de sécurité d'approvisionnement énergétique et de maîtrise dans le temps des coûts de l'énergie, l'électricité produite étant destinée à être auto-consommée par la Métropole.

Conformément à l'article L. 2421-1 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage s'assure de sa faisabilité et de son opportunité. Il ressort du projet les caractéristiques suivantes :

1/ Ombrières sur les parkings attenants à la patinoire Polesud

Localisation : 24 Rue Henri Barbusse 38100 Grenoble, références cadastrales EV 79 / EV 83.

L'étude de faisabilité a été réalisée par Enercoop.

Programme :

- L'opération vise à construire environ 660 m² d'ombrières photovoltaïques, soit une puissance de 143 kWc, l'électricité produite étant consommée sur place pour les besoins de la patinoire.
- Les deux parkings sont situés dans le périmètre de Grandalp, dont un sur l'espace public. Une attention particulière est donc portée sur l'intégration paysagère de la construction (alignement, végétalisation, modules photovoltaïques en transparence).
- Le projet intègre les contraintes de sécurité incendie liées à la présence d'ERP sur la parcelle (patinoire et halle sportive).

Enveloppe financière prévisionnelle : le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 290 000 € HT, qui se décompose comme suit :

- Études : 15 000 €
- Travaux : 275 000 €

Financement prévu : ce projet est réalisé dans le cadre du budget annexe « panneaux photovoltaïques » qui doit s'équilibrer en recettes et en dépenses. Le financement de cette opération est assuré par l'emprunt et les recettes liées à la production de l'électricité et à sa valorisation en autoconsommation devraient permettre un temps de retour théorique sur investissement de 18 années.

Choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé : marché de conception/réalisation.

2/ Ombrières sur le parking du vélodrome d'Eybens

Localisation : avenue des Maquis de l'Oisans, 38320 Eybens, références cadastrales 000/AS/0155.

L'étude de faisabilité a été réalisée par Enercoop.

Programme :

L'opération vise à construire environ 320 m² d'ombrières photovoltaïques, soit une puissance de 72 kWc, l'électricité produite étant destinée à intégrer une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale.

Enveloppe financière prévisionnelle : le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 140 000 € HT, qui se décompose comme suit :

- Études : 15 000 €
- Travaux : 125 000 €

Financement prévu : ce projet est également réalisé dans le cadre du budget annexe « panneaux photovoltaïques » : les recettes liées à la production de l'électricité et à sa valorisation en autoconsommation devraient permettre un temps de retour théorique sur investissement de 17 années.

Choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé : marché de travaux classique

3/ Ombrières sur les places de stationnement et de dépôt de la déchetterie de Vif

Localisation : avenue de la gare, 38450 Vif, références cadastrales 000/AP/0192.

L'étude de faisabilité a été réalisée par Enercoop.

Programme :

L'opération vise à construire environ 720 m² d'ombrières photovoltaïques, soit une puissance de 163 kWc, l'électricité produite étant destinée à intégrer une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale.

Enveloppe financière prévisionnelle : le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 300 000 € HT, qui se décompose comme suit :

- Études : 10 000 €

- Travaux : 290 000 €

Financement prévu : ce projet est également réalisé dans le cadre du budget annexe « panneaux photovoltaïques », avec une participation du budget annexe « Collecte et traitement des déchets » s'élevant à 100 000 euros et correspondant au coût de la structure des ombrières qui bénéficieront au service. Les recettes liées à la production de l'électricité et à sa valorisation en autoconsommation devraient permettre un temps de retour théorique sur investissement de 15 années.

Choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé : marché de travaux classique

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve le programme du projet de construction d'ombrières photovoltaïques sur les parkings attenants à la patinoire Polesud pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération, estimée à 290 000 € HT soit 348 000 TTC,
- Approuve le programme du projet de construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking du vélodrome d'Eybens pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération, estimée à 140 000 € HT soit 168 000 TTC
- Approuve le programme du projet de construction d'ombrières photovoltaïques sur la déchetterie de Vif pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération, estimée à 300 000 € HT soit 360 000 TTC
- Approuve le financement en dépenses et en recettes par le budget annexe photovoltaïque, avec une participation du budget annexe déchets de 100 k€ pour le projet améliorant le confort d'usage de la déchetterie de Vif.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026278- Marché d'exploitation et maintenance des réseaux de chaleur et chaufferies de Fontaine Bastille, Gières Centre et Pont-de-Claix Caboisie

02:15:58

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le marché d'exploitation et de maintenance des réseaux de chaleur et des chaufferies de Fontaine Bastille, Gières Centre et Pont-de-Claix Caboisie, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée.

Vu l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » ;

Grenoble-Alpes Métropole assure, dans le cadre de sa régie « réseau de chaleur », la gestion de trois réseaux : Fontaine Bastille, Gières Centre et Pont-de-Claix Caboisie d'une capacité inférieure à 20 Gwh/an et répondant aux caractéristiques suivantes :

- Réseau de Fontaine :

— Chaufferie de la ZAC Bastille située 1 rue des Buissonnées, 38 600 Fontaine, mise en service en 2012.

— Le réseau dessert 12 sous-stations : 10 copropriétés de logements (300 logements) et 2 bâtiments communaux.

— La consommation annuelle des abonnés est d'environ 1 700 MWh.

— Le réseau est arrêté pendant la période estivale. Les sous-stations ayant une production ECS par le réseau de chaleur possèdent des équipements électriques.

- Réseau de Gières :

— Chaufferie du centre-ville située au 2 rue Jean Jaurès, 38610 Gières, mise en service en 2019.

— Le réseau dessert 14 sous-stations : 8 copropriétés de logements (165 logements), 1 hôtel-restaurant, 1 maison médicale, 4 bâtiments communaux.

— La consommation annuelle des abonnés est d'environ 1 700 MWh.

- Réseaux de Pont-de-Claix :

- Chaufferie du quartier Caboisie située au croisement de la rue des Cités Mon logis et de l'avenue Raffin Caboisie 38800 Le Pont-de-Claix, mise en service en 2022.
- Le réseau dessert 13 sous-stations pour 2 abonnés : 6 sous-stations pour 48 logements du bailleur social Alpes Isère Habitat et 7 sous-stations pour la commune de Pont-de-Claix.
- Un nouveau bâtiment de 20 logements SDH est prévu d'être raccordé en 2027
- La consommation annuelle des abonnés est d'environ 1 100 MWh.

Grenoble-Alpes Métropole a décidé de confier à un prestataire spécialisé la conduite et l'exploitation de ces équipements.

Pour chacun de ces réseaux, le prestataire doit assurer l'exploitation de la chaufferie et du réseau de chaleur bois énergie, comprenant les installations de production de chaleur (centrales ou déportées), de distribution primaire, les sous-stations chez les abonnés et les organes de pilotage. La prestation porte donc sur toutes les installations de production (en chaufferie centrale et sur chaufferies déportées, y compris installations électriques et gaz) et de distribution primaire et ne concerne pas les secondaires des abonnés (après brides aval des échangeurs en sous-stations).

Le marché public d'exploitation et maintenance des réseaux de chaleur et chaufferies de Fontaine Bastille, Gières Centre et Pont de Claix Caboisie actuel arrivant à échéance, un nouveau marché portant sur le même objet est nécessaire pour assurer la continuité du service public. Une consultation a donc été lancée par appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché de services comprenant les prestations suivantes :

- achat et fourniture de combustibles (P1)
- conduite des installations et les travaux de petit entretien qui font l'objet d'un règlement forfaitaire (P2)

La durée du marché est de 71 mois, avec une période initiale de 35 mois, reconductible 3 fois 1 an.

La commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2026 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Compagnie de chauffage intercommunal de l'agglomération grenobloise (C.C.I.A.G) pour le montant global de 2 729 373,99 €HT.

L'offre a en effet été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères pondérés de jugement des offres énoncés ci-dessous :

- critère n° 1 : prix des prestations noté sur 40 points.
- critère n° 2 : valeur technique de l'offre notée sur 55 points
- critère n° 3 : Performances en matière de protection de l'environnement notées sur 5 points.

Après examen en commission(s) :

- Conseil d'Exploitation de la Régie Réseaux de Chaleur du 11/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Autorise le Président à signer le marché d'exploitation et maintenance des réseaux de chaleur et chaufferies de Fontaine Bastille, Gières Centre et Pont-de-Claix Caboisie, avec l'entreprise Compagnie de chauffage intercommunal de l'agglomération grenobloise (C.C.I.A.G) pour le montant global de 2 729 373,99 €HT.
- Autorise le Président à signer tous les actes d'exécution relatif à ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026279 - Convention Fonds CHENE saison 6 avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la convention Fonds CHENE saison 6 avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée.

Vu la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018,

Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit « décret tertiaire », Vu l'arrêté d'application « méthodes » du 10 avril 2020, ainsi que son arrêté d'application « valeurs absolues » du 13 avril 2022,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « contribution à la transition énergétique »,

Dans le cadre du Plan Air Énergie Climat adopté en février 2020 et révisé en décembre 2025, Grenoble-Alpes Métropole travaille à fédérer l'ensemble des acteurs de son territoire pour atteindre ses ambitions de réduction de 40% de ses consommations énergétiques et de 65 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire entre 2005 et 2030. Afin de répondre à ces objectifs, le Schéma Directeur de l'Énergie adopté en 2017 et révisé en décembre 2025 développe les différents leviers possibles à actionner : sobriété, efficacité, puis production et consommation d'énergies renouvelables.

Concernant la réduction des consommations énergétiques du territoire, le Schéma Directeur de l'Énergie prévoit une réduction des consommations des bâtiments du territoire de 42% entre 2022 et 2050 grâce à une baisse de 30% des consommations dans le secteur tertiaire.

Afin de répondre à ces objectifs, la Métropole a mis en place un service public de l'efficacité énergétique (SPEE) permettant de mobiliser et d'accompagner les habitants, les TPE/PME, le secteur tertiaire et, bien sûr, les communes, pour les aider à mettre en œuvre des actions de réduction des consommations énergétiques.

Par ailleurs, la loi ELAN du 23 novembre 2018 fixe des objectifs de réduction des consommations en énergie finale dans les bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments à usage tertiaire, en obligeant les propriétaires et preneurs à bail à atteindre en 2030, 2040 et 2050, à l'échelle de leur patrimoine :

- Soit un niveau de consommation d'énergie finale réduit, respectivement, de 40%, 50% et 60% par rapport à une consommation énergétique de référence qui ne peut être antérieure à 2010 ;
- Soit un niveau de consommation d'énergie finale fixé en valeur absolue, en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de leur catégorie.

Ce nouveau cadre impose des obligations de performance énergétique du patrimoine, des modalités opérationnelles de contrôle du respect de ces exigences, ainsi que les sanctions en cas de non-respect de l'obligation de réduction au niveau de consommation d'énergie finale.

C'est dans ce contexte que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a lancé, comme pour les deux précédentes éditions, ACTEE+, le Fonds CHÈNE. L'objet de ce Fonds porte sur l'aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti : il finance notamment les postes d'économe de flux, les achats d'outils de mesure et de suivi de consommation énergétique, des études ou audits énergétiques, de la maîtrise d'œuvre pour les opérations de rénovation énergétique ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage techniques, financières ou juridiques et des actions de formation ou de sensibilisation à l'attention de techniciens, élus et usagers des bâtiments. L'objectif est d'aider les collectivités à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser la réalisation des travaux.

La Métropole, en tant que coordinateur du groupement et lauréate de quatre appels à manifestation d'intérêt (CHÈNE 1, CHÈNE 2, CHÈNE 3 et CHÈNE 5), a déposé début janvier 2026 une candidature en groupement, composée de huit (8) collectivités (dont la Métropole) et de la SPL ALEC au Fonds CHÈNE saison 6.

Pour rappel, le conventionnement avec la FNCCR s'opère de la manière suivante :

- Une convention multipartite conclue avec la Métropole comme coordinateur du groupement et les membres du groupement. Dans ce cadre, Grenoble-Alpes Métropole intervient en tant qu'agrégateur : elle prépare et finalise la candidature du projet en lien avec les parties prenantes, suit l'avancée des actions, et valorise les retours d'expériences des communes en partenariat avec la SPL ALEC afin de contribuer à améliorer le Service Public d'Efficacité Énergétique.
- Des conventions tripartites sont ensuite conclues entre la FNCCR, la Métropole et chacune des communes détaillant les dispositions spécifiques et les montants des aides prévisionnelles par action.

La subvention totale attribuée au projet s'élève à 91 377,76 €. Elle sera répartie de la manière suivante et selon les modalités décrites dans les conventions annexées à la présente délibération :

- Claix : 18 533,66 € pour la reconduction d'un poste d'économe de flux (contrat à durée déterminée).
- Domène : 4 349,50 € pour la réalisation d'une opération de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique globale du bâtiment D de l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau.
- Echirolles : 7 670 € pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur une étude de programme pour le groupe scolaire Danielle Casanova.
- Meylan : 3 981,25 € pour la reconduction d'un poste d'économe de flux (contrat à durée déterminée).
- Seyssins : 20 000 € pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation énergétique globale de l'école Blanche-Rochas.
- Seyssinet-Pariset : 8 403,35 € pour l'acquisition d'équipements de mesure et de télérelève et d'outils informatiques.
- Vaulnaveys-le-Haut : 6 940 € pour la réalisation de deux études énergétiques de bâtiments scolaires et d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur le suivi du projet de reconstruction de l'ancienne caserne.
- SPL ALEC : 17 500 € pour l'acquisition d'outils informatiques de mesure et de suivi de consommations énergétiques.
- Grenoble-Alpes Métropole : 4 000 € pour la réalisation d'un audit énergétique d'un bâtiment métropolitain (auberge de jeunesse de Grenoble).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve les conventions du Fonds CHÊNE saison 6 ci-annexées,
- Autorise le Président à signer lesdites conventions.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Petit et grand cycle de l'eau

Délibération N° DEL19062026280 - Acquisition de parcelles situées aux lieux-dits "Berliognière" et "Les Besses" sur la commune de Varcis-Allières-et-Risset

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le petit et grand cycle de l'eau, l'acquisition de parcelles situées aux lieux-dits Berliognière et Les Besses sur la commune de Varcis-Allières-et-Risset, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1, L. 1311-9 et L.1311-10 ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de gestion des services d'intérêt collectif et notamment « assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8, gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 et eau » ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 4 novembre 2016 portant sur la convention de concours technique entre la Métropole et la SAFER, pour la mise en place d'une veille foncière sur l'ensemble des périmètres de protection des captages d'eau de la Métropole et la mise à disposition de Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre du droit de préemption ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 5 juillet 2019 portant sur la convention foncière entre la SAFER, l'Epfl du Dauphiné et la Métropole visant à favoriser la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers en cohérence avec les stratégies foncières et de protection des captages métropolitains ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 12 juillet 2023 portant sur la politique foncière métropolitaine, et notamment ses axes 1 : « Rendre disponible et utilisable le foncier pour répondre aux enjeux des politiques publiques métropolitaines » ;

Vu la promesse unilatérale de vente signée le 25 janvier 2026 par Mesdames Laurence LEGAY et Isabelle LOCQUET-PAULIN, et Monsieur Roger PAULIN ;

Grenoble-Alpes Métropole exerce de plein droit la compétence en matière de gestion des services d'intérêt collectif, et notamment l'« assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 et eau » sur l'ensemble de son territoire.

À ce titre, elle assure notamment la protection des captages de Rochefort, de Jouchy et de Pré Grivel, ainsi que d'une centaine de points de captages présents sur le territoire métropolitain.

Cette compétence comprend la surveillance et la protection des périmètres de protection des captages, la production, l'adduction et la distribution de l'eau potable. Afin d'assurer cette mission de surveillance, le suivi et le contrôle des usages du foncier constituent un enjeu permanent de vigilance. Soucieuse de préserver la qualité de l'eau des nappes du Drac et de la Romanche, la Métropole souhaite ainsi acquérir les terrains situés dans les périmètres de protection rapprochée des captages, en plus des terrains situés en périmètre immédiat qui sont obligatoirement à maîtriser.

À cette fin, la Métropole a conclu une convention de partenariat avec la SAFER, afin d'être accompagnée dans la maîtrise des propriétés situées notamment à l'intérieur ou à proximité du périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable de Rochefort, sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset.

Dans ce cadre, la SAFER a obtenu un accord amiable de Mesdames Laurence LEGAY, Isabelle LOCQUET-PAULIN et de Monsieur Roger PAULIN pour vendre à la métropole leurs parcelles cadastrées section AI numéros 105, 106, 148, 149 et 290, d'une contenance totale de 23 215 m², situés sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset, aux lieux-dits « Berliognière » et « Les Besses », au sein du périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable de Rochefort.

Cet accord s'est concrétisé par la signature d'une promesse unilatérale de vente le 25 janvier 2026. Le prix d'acquisition est fixé à 20 850 euros TTC.

Le prix étant inférieur à 180 000 €, la Métropole n'est pas tenue de solliciter l'avis du Domaine.

Les frais d'acte sont à la charge de Grenoble-Alpes Métropole.

Il convient, par la présente délibération, d'approuver l'acquisition de ces cinq parcelles, conformément à la promesse de vente précitée.

Après examen en commission(s) :

- Conseil d'Exploitation des Régies Eau Potable et Assainissement du 09/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide d'acquérir auprès de l'indivision composée de Mesdames Laurence LEGAY et Isabelle LOCQUET-PAULIN, et de Monsieur Roger PAULIN, les parcelles cadastrées section AI numéros 105, 106, 148, 149 et 290 sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset, aux lieux-dits « Berliognière » et « Les Besses », et situées au sein du périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable de Rochefort,
- Approuve le prix d'acquisition de 20 850 euros TTC,
- Approuve la prise en charge, par la Métropole, des frais d'acte,
- Autorise le Président à signer l'acte authentique relatif à cette acquisition.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Collecte et valorisation des déchets

Délibération N° DEL19062026281 - Marché global de performance portant sur la conception, la construction et l'exploitation-maintenance d'une unité de méthanisation avec hygiénisation à réaliser en amont de l'unité de compostage existante ainsi que la modernisation de cette dernière, sur le site de Murianette - Avenant 1

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la collecte et la valorisation des déchets, le marché global de performance portant sur la conception, la construction et l'exploitation-maintenance d'une unité de méthanisation avec hygiénisation à réaliser en amont de l'unité de compostage et existence ainsi que la modernisation de cette dernière sur le site de Murianette, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Abstention de LFI ? Prise de parole, excusez-moi. Zakaria AMRAN.

02:16:58

Zakaria AMRAN: Monsieur le Président, chers collègues. La délibération qui nous est soumise ce midi porte sur la conception, la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation avec hygiène, hygiène ainsi que sur la modernisation de l'unité de compostage existante. Il s'agit d'un projet à un million d'euros engagé au nom de la transition écologique. Nous ne contestons pas cet objectif, mais nous nous opposons à ce projet dans sa forme actuelle. Notre principe politique sur l'écologie, c'est la bifurcation, c'est-à-dire un changement de cap profond qui rompt avec la logique d'un modèle

productiviste simplement repeint en vert pour placer la protection des vivants, humains, animaux et écosystèmes au cœur de chaque décision publique. Or, ce projet ne répond pas à cette exigence. Il déplace les risques sans les résoudre et il engage des fonds publics sans apporter les garanties que nos concitoyens sont en droit d'attendre. Sur les risques environnementaux, une unité de méthanisation n'est pas neutre sur le plan environnemental. Sa construction, son fonctionnement, la gestion des intrants, le transport des matières, le stockage et l'épandage du digestat génèrent des réels impacts qu'il serait irresponsable de minimiser. Le digestat en particulier mérite qu'on s'y arrête. Trop souvent présenté comme un simple amendement agricole vertueux, il peut, lorsque son stockage ou son épandage ne sont pas rigoureusement maîtrisés, entraîner une contamination des sols et des nappes phréatiques ainsi que des nuisances olfactives durables pour les riverains. Sur ce point, la délibération qui nous est soumise ne contient aucune garantie précise et c'est inacceptable. Sur les risques sanitaires et les nuisances, les émissions atmosphériques, les odeurs, les fuites biogaz, les rejets d'ammoniac, ce sont des risques concrets pour la santé des populations qui vivent à proximité de ces installations. Ces nuisances ne peuvent pas être reléguées au rang de simple inconvénient à tolérer au nom de l'intérêt général. Une bifurcation écologique digne de ce nom ne se construit pas sur le sacrifice de la santé des riverains. L'harmonie entre développement des énergies renouvelables et qualité de vie des populations n'est pas négociable. C'est une exigence démocratique. Sur les risques accidentels et la protection de la ressource en eau, c'est sans doute le point de vigilance le plus grave et sur lequel nous souhaitons être le plus précis, car nous parlons ici de faits documentés et non pas de craintes abstraites. Un rapport du Sénat l'établit clairement : le nombre d'événements accidentels liés à la méthanisation est passé d'une moyenne de 5 par an, entre 2011 et 2015, à 19 par an entre 2015 et 2020. Les trois quarts des incidents recensés depuis 96 se sont produits sur cette seule période. La base officielle d'accidentologie industrielle confirme explicitement que l'accidentologie de cette filière a augmenté ces dernières années, et dès 2021 le ministère de la Transition écologique lui-même reconnaissait une hausse du nombre d'incidents sur les cinq dernières années, appelant à une meilleure prise en compte des risques accidentels et chroniques. Nous anticipons la réponse qui nous sera faite : « Cette hausse des incidents s'explique en partie par la hausse du nombre d'installations. » C'est vrai, mais le rapport du Sénat le soulignait également d'ailleurs, mais cela ne dissout pas l'argument. Cela le renforce parce que le nombre d'installations augmente et que les incidents augmentent avec lui. Alors, notre responsabilité est précisément d'exiger des garanties renforcées avant tout nouvel investissement public. L'exemple de Châteaulin, dans le Finistère, illustre concrètement ce que ces incidents peuvent produire. Dans la nuit du 17 au 18 août 2020, le débordement d'une cuve de digestat dans la centrale biogaz exploitée par ENGIE a déversé 400 000 litres de matière organique dans le Rhône, contaminant la prise d'eau potable en aval : 180 000 habitants privés d'eau du robinet pendant plusieurs jours, 50 communes sous arrêté préfectoral, un fleuve pollué à un taux d'azote ammoniac 10 à 30 fois supérieur aux normes. ENGIE a été condamné pour négligence, système d'alerte insuffisant, problème de conception reconnu par l'exploitant lui-même, et cette installation avait bénéficié de fonds publics. Les retours d'expérience nationaux sont donc sans ambiguïté. Les incidents liés à la méthanisation ne relèvent pas d'un risque théorique. Ils existent, ils sont documentés et leur fréquence augmente avec le développement de la filière. Dès lors, notre responsabilité est claire : nous assurer que toutes les garanties techniques, sanitaires et environnementales soient réunies avant d'engager ces millions d'euros d'argent public sur notre territoire. C'est garanti. La délibération qui nous est soumise ne les propose pas. C'est pourquoi nous voterons contre. L'eau est un bien fondamental commun. Dans une société de l'harmonie, elle ne peut pas être exposée à des risques industriels sans protections robustes, vérifiables et contractuellement opposables. Nous demandons qu'un suivi indépendant de la qualité de l'eau soit mis en place en amont comme en aval du site, dès la phase de construction et tout au long de l'exploitation. Ce que nous proposons, c'est une alternative ancrée dans la planification écologique. Face à ce projet, nous ne sommes pas dans le refus stérile. Nous portons une vision alternative, celle que défend l'avenir en commun, la planification écologique fondée sur la règle verte : « Ne pas prélever sur la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer, ni produire plus que ce qu'elle peut supporter. » Cette règle verte, nous voulons l'appliquer ici, concrètement, à l'échelle de notre territoire, et elle nous conduit à formuler trois propositions concrètes. Premièrement, avant tout projet énergétique, nous demandons qu'un état des lieux écologique du territoire soit établi avec les habitants : émissions de gaz à effet de serre, pollution, état de la biodiversité, artificialisation des sols, qualité de l'eau. Ce bilan doit précéder toute décision, pas la suivre. Il doit s'appuyer sur des indicateurs biophysiques et économiques permettant d'évaluer les coûts réels de restauration des écosystèmes, si ceux-ci venaient à être

dégradés. C'est ce que nous appelons inscrire dans les comptes publics un diagnostic régulier de l'état des écosystèmes, une comptabilité écologique du territoire qui rende visible ce que nos décisions coûtent vraiment à la nature et donc à nous tous. Deuxièmement, nous défendons la protection de l'eau comme bien commun, soustraite à la logique marchande et placée sous contrôle démocratique. L'eau, l'air, la biodiversité, les forêts ne sont pas des marchandises. Sans eux, la vie des personnes et des sociétés n'est pas possible. Ils doivent donc être placés sous protection collective et non exposés à des risques industriels sans garanties robustes. Troisièmement, sur la question énergétique elle-même, le est clair. Il s'agit de favoriser des ressources d'énergies les plus adaptées aux conditions géographiques et climatiques de chaque territoire, en empêchant la méthanisation à outrance. Ce n'est pas la méthanisation en elle-même qui est condamnée, c'est son développement aveugle, non planifié, non concerté, imposé aux territoires, sans évaluation préalable de leurs besoins réels et de leurs capacités naturelles. La planification écologique est le chemin pour atteindre l'harmonie des êtres humains entre eux, avec la nature. C'est précisément cette harmonie que ce projet, tel qu'il nous est présenté, ne nous garantit pas. Nous partageons l'ambition d'une collectivité engagée dans la valorisation des déchets organiques et la production d'énergies renouvelables, mais l'ambition ne suffit pas. Elle doit s'accompagner de méthodes de transparence et de garanties réelles. Ce projet, en l'état, ne remplit aucune de ces conditions. À la lecture des documents transmis, nous n'avons identifié ni étude, ni étude d'impact, ni comité de suivi associant les riverains, ni protocole clair de surveillance de la ressource en eau. Engager de l'argent public dans ces conditions, sur une installation qui fait peser des risques sérieux et documentés sur la santé, l'environnement et la ressource en eau de notre territoire, nous ne pouvons y souscrire. C'est pourquoi notre groupe votera contre. Nous appelons la majorité à prendre le temps nécessaire pour retravailler ce projet sur des bases solides, transparentes, sûres et respectueuses de l'harmonie entre les habitants et leur territoire. La bifurcation écologique que nous appelons de nos vœux n'est pas un frein au développement. C'est la condition pour que ce développement soit réellement durable, réellement juste, réellement au service des générations à venir. Je vous remercie.

02:24:31

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup. Juste avant de laisser la parole à Claudine LONGO et à Jean-Yves PORTA, vice-président, pour vous répondre, je veux simplement vous dire qu'en fait, cet outil, il est précisément un outil de bifurcation écologique et que la Métropole de Grenoble, d'un point de vue exemplaire depuis plusieurs années, ramasse les déchets organiques dans les poubelles marron. Des déchets qui n'ont plus à être brûlés avec les déchets ou ensevelis comme tous ceux des poubelles grises ou noires, et qu'il n'y a ici aucun épandage, et que ce biogaz qui est créé est reversé dans le réseau de gaz de ville et qui permet, grâce à des déchets qui auparavant étaient jetés, de créer de l'énergie pour permettre aux habitants d'avoir une énergie locale propre, si on peut dire, et en tout cas pas soumise aux effets du marché et des crises internationales. Donc, si les décisions ont été prises par le passé, c'est justement dans un objectif de bifurcation écologique pour faire en sorte que nous ayons les moyens, grâce à des ressources locales, de moins peser sur notre environnement. Je suis un peu surpris, même si j'entends les inquiétudes ou les éléments que vous mettez en avant sur la question des risques et la question de l'eau, mais les collègues le diront mieux que moi, qu'on fait plutôt confiance, d'une part, à nos services, qui sont quand même très rigoureux par rapport à cela, et ensuite à toute la réglementation qui accompagne l'arrivée de ce type d'équipement, notamment par rapport à la question de l'eau. Donc, j'entends votre remarque, c'était comme ça aux termes parce qu'en plus il y a du travail dans votre intervention, donc je le souligne, mais pour moi, on est justement sur la bifurcation. Claudine LONGO a demandé la parole, Jean-Yves PORTA et ensuite vous l'aurez de nouveau si, ça vous convient. Claudine LONGO.

02:26:29

Claudine LONGO: Merci, Monsieur le Président. Peut-être que certains d'entre vous seront étonnés de mon intervention parce que je ne suis pas élue sur la commune de Murianette. Mon collègue Cédric GARCIN en est le maire, donc je ne sais pas s'il voudra intervenir. Je suis élue sur la commune de Domène et je ne sais pas, Monsieur AMRAN, est-ce que vous avez déjà visité cette usine de compostage ? Est-ce que vous savez où elle se situe ? Vous l'avez déjà vu ? Vous l'avez déjà visité ou vous êtes allé à l'intérieur ?

02:27:06

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Pas d'interpellation directe, je vous laisse chacun prendre la parole.

02:27:08

Claudine LONGO: C'était juste pour savoir parce que effectivement, elle est située sur le territoire de Murianette, mais elle est limitrophe à la commune de Domène et notamment limitrophe à la zone industrielle la plus importante de notre commune. Merci à vous de vous soucier de l'impact sanitaire que pourrait avoir, mais qui a déjà été malheureusement éprouvé par rapport à l'usine de compostage depuis qu'elle existe. Ce qui est intéressant sur tous ces travaux qui sont menés par la Métropole, sur cette méthanisation, suite à plusieurs réunions qui ont été organisées, ça va, et j'espère bien, permettre effectivement un meilleur retour de rendement, sans compter sur le biogaz qui va en sortir, sur les problèmes d'odeur qui depuis des années inconfortent énormément les riverains qui sont les habitants de Domène, les plus proches en tout cas. Il se trouve que j'en fais aussi partie parce que par moments, c'est très bien quand le vent va tourner, on sait très bien quand le temps va tourner. Je vous avoue qu'il y a des moments, c'est assez inconfortable. Néanmoins, depuis quelque temps, depuis quelques années, dès que le commencement de cette transformation de méthanisation est prévu, il y a des travaux qui ont été faits, moins d'odeurs, moins de problématiques. Je ne dis pas qu'il n'y en a plus. Il y en a un. Vous avez des entreprises comme des commerces, des restaurants qui se trouvent dans la zone industrielle, qui ont été très souvent incommodés par des problèmes de présence de mouches. C'est vrai que quand on est restaurateur, ce n'est pas top, surtout quand on va manger au restaurant, et apparemment c'est vrai qu'il y a des améliorations à ce niveau-là. L'usine de méthanisation est déjà construite. J'ai compris qu'elle allait être en service au courant du premier ou deuxième trimestre de 2027. Les risques d'explosion, moi j'ai fait comme vous, parce que je pense que vous avez aussi recherché sur des sites sur internet les problématiques que peut poser cette usine de méthanisation. Notre grand souci, c'est surtout les odeurs à Domène. Je vous avoue, franchement, les odeurs et les désagréments que ça peut apporter. Domène est une ancienne commune. Je dis ancienne parce que depuis récemment nous n'avons plus de périmètre au niveau des risques technologiques, puisque l'usine SOBEGAL a fermé ses portes. Elle est partie. En tout cas, elle n'est plus sur la commune de Domène. Donc du coup, on va dire que vivre avec un petit risque, on a l'habitude qui était maîtrisée. On fait confiance et donc le risque d'odeur et le risque d'explosion qui pourraient malheureusement arriver par rapport à cette unité de méthanisation, on espère que les choses sont bien faites, qu'elles sont bien maîtrisées. Juste pour info, l'ancien maire de notre commune, le maire précédent, avait été invité en Suisse. Je sais que la Métropole avait permis un voyage en Suisse sur une unité de méthanisation existante. Apparemment ça avait été très très sympa. C'était très positif. Ce qui est revenu, nous, sur la commune de Domène, par rapport au maire, c'est qu'il avait été étonné que tout autour de l'usine de méthanisation qu'ils avaient visitée, il se trouvait des potelets qui diffusaient des huiles essentielles vers l'extérieur. Donc moi la question, je ne voulais pas forcément intervenir, mais j'allais de toutes façons demander au service et je l'ai fait déjà précédemment, qu'une nouvelle réunion, puisqu'il y a déjà des réunions qui ont eu lieu sur la commune de Domène avec les habitants, les riverains les plus proches, avant la mise en service de cette unité, de façon à nous assurer que, effectivement, il n'y a pas de risque et en tout cas, s'il y en a, que ce sera maîtrisé et que nous n'avons rien à craindre sur non seulement les odeurs, non seulement les risques d'explosion. Je veux bien sûr mettre en avant aussi le risque pour la commune de Murianette, mais la commune de Murianette est vraiment épargnée au niveau de son habitation, de sa population par rapport à la situation de cette unité de méthanisation qui est en train de se mettre en route bientôt. Voilà, c'était mon intervention. Je ne manquerai pas de me rapprocher de Jean-Yves PORTA pour avoir plus d'éléments et surtout qu'on puisse faire une bonne information avant le démarrage de cette unité, et peut-être aussi une visite. J'ai déjà visité l'usine de compostage. Je visiterai volontiers. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire lorsque ça avait été proposé l'année dernière, mais aller visiter le nouveau complexe de méthanisation qui sera en service. Merci.

02:32:42

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup. Je vais donc laisser la parole à Jean-Yves PORTA, vice-président, pour apporter quelques éléments de réponse tel que souhaité par madame LONGO.

02:32:50

Jean-Yves PORTA: Merci. Je remercie Monsieur AMRAN pour son intervention et son exposé sur la méthanisation et globalement sur les risques industriels. Je rappelle que, comme toute installation classée, il y a une étude de danger qui a été faite et elle a été approuvée par la DREAL. C'est un projet qui n'est pas nouveau. Là, on est sur une délibération qui porte sur un avenant au marché et non sur le projet par lui-même. Cette délibération qui a d'ailleurs été votée pour ceux qui étaient là dans le mandat précédent à l'unanimité. Le procédé que l'on va observer à Murianette, c'est une méthanisation sèche, donc qui n'utilise pas d'eau. J'ai bien entendu l'exposition qui a été faite par notre collègue, mais là on est dans un autre type de procédés industriels et j'invite tous les élus qui le souhaitent à venir visiter cet équipement, qui est en cours de construction actuellement et, comme l'a dit madame LONGO, qui sera opérationnel dès l'année prochaine. J'ai fini, je crois, dans ce que je voulais dire. J'ai dû répondre à toutes les questions. Oui, c'était sur la partie consultation. Effectivement, on a une consultation qui est faite avec les riverains et notamment les riverains de Domène, qui sont les plus touchés par ce site et non les habitants de Murianette, et on est en étroite collaboration avec eux.

02:34:28

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci, Monsieur le vice-président. Je vais laisser la parole à Zakaria AMRAN et puis ensuite à Cédric GARCIN, le maire de Murianette, qui a également sollicité la parole. Très bien. Donc Cédric GARCIN.

02:34:46

Cédric GARCIN: Merci, Monsieur le président. Juste pour apporter quelques précisions que Jean-Yves PORTA a dites à Claudine, et puis au conseiller métropolitain. Le dossier du centre de méthanisation, ça fait presque 10 ans qu'on est dessus, avec les deux anciens exécutifs métropolitains, avec Georges OUDJAUDI, et puis ensuite avec l'ancien vice-président aux déchets, Monsieur COIFFARD. Il y a eu beaucoup de réunions de suivi. Pour rappeler aussi tout ce qui a été mis en place, il y avait un observatoire des odeurs, donc il y a eu pas mal de personnes, de Domène, même de Murianette, qui ont été effectivement sensibilisées et devaient rendre un rapport assez régulièrement pour savoir les odeurs qu'il pouvait y avoir, donc il y a eu de gros progrès depuis ces dernières années. D'ailleurs, Claudine LONGO l'a dit. Murianette est aussi concernée par les odeurs, mais ça dépend des vents. Donc je suis d'accord avec Claudine. Le vent du sud pousse le vent effectivement sur Domène, mais ça dépend des orientations du vent. On peut avoir aussi des odeurs sur Murianette, mais limité. Avec Christophe FERRARI, au mois de novembre l'année dernière, on est allés visiter les chantiers sur les gros travaux de changement de l'usine de compostage, qui date de 93, donc elle est en fin de vie après 30 ans de service. Il y a eu une visite effectivement à La Vigne, en Suisse, il y a quelques années, qui nous a permis d'en savoir un peu plus sur ce système de méthanisation, qui était très intéressant à savoir et qui a été déployé sur notre Métropole. Donc on a l'honneur ou l'inconvénient d'avoir l'usine. Elle est là, mais elle sert à l'ensemble du territoire métropolitain et aussi du Grésivaudan par la suite, donc aujourd'hui, c'est totalement maîtrisé. Il ne faut pas vous inquiéter sur le sujet. Il y a eu de gros travaux, plus de 40 millions d'euros investis. Comme disait Jean-Yves PORTA, le risque d'explosion est très minime, voire inexistant. Donc je vous invite à aller visiter l'usine dès qu'elle sera mise en service. C'est un gros projet, un gros budget qui a été alloué sur ce thème-là. Merci.

02:37:01

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci, Monsieur le Maire. Je vais laisser la parole à Zakaria AMRAN, qui a demandé de nouveau la parole.

02:37:09

Zakaria AMRAN: En fait, c'est sur les risques. C'est tant mieux si vous vous accommodez des nuisances, mais permettez-moi quand même d'avoir besoin de plus d'éléments que de juste entendre dire que ça ne va pas exploser. Je ne peux pas me contenter d'un : « Cela ne va pas exploser. » Comprenez-le quand même. C'est ce qui est normal, et puis il y a le risque de fuite. Moi, ce que je mets sur la table, en débat, c'est concrètement des accidents qu'il y a eus, qui sont documentés, des recherches qui ont été faites, et je ne peux pas me contenter, en réponse simplement de la part de vous, Monsieur LISSY, que c'est la bifurcation écologique. Oui, certes, ça peut, mais lorsque les risques sont maîtrisés, parce qu'en effet, quand on a des sols pollués, par rapport à l'accident dont j'ai parlé, vous me permettrez de vous dire...

02:38:02

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous en prie. Allez-y. S'il vous plaît, un peu de silence. On laisse l'orateur s'exprimer.

02:38:06

Zakaria AMRAN: Merci. En 2023, on avait 1680 usines. On est sur à peu près 1800. On sait très bien qu'il faut répondre à certains objectifs des 10 % de biogaz réinjecté, mais pour autant, pour les habitants, puisque ça se trouve à proximité d'un cours d'eau, il y a un besoin de maîtriser plus les risques liés au sanitaire, tout simplement.

02:38:28

Monsieur le Président Guillaume LISSY: En tout cas, c'est quelque chose qui peut être entendu en sachant qu'il n'y a pas d'épandage et qu'il n'y a ici que de la fabrication de compost. Donc, ce que je vous propose, c'est que nous puissions adopter la délibération et qu'il y ait un point qui soit fait en commission sur la question de l'avancée du schéma et des travaux qui y sont sur les différents équipements, parce qu'il nous faut aussi avoir une vision un peu globale, parce que tout concourt à la réduction des déchets. C'est ça qui a été porté fortement par les majorités successives, et peut-être que nous pourrions avoir une présentation, et puis les visites sur place qui sont sollicitées peuvent être organisées. Évidemment, sur le papier, les choses peuvent inquiéter. On a entendu vos craintes ou vos remarques légitimes sur les risques, donc on peut être transparent en vous communiquant l'ensemble de ces éléments, en faisant une présentation en commission de l'avancée de notre schéma de réduction des déchets, et puis en organisant, pour celles et ceux qui le souhaitent, une visite sur place si ça peut vous convenir. Est-ce qu'on peut faire des choses dans ce sens-là ? Vous voulez reprendre la parole ? Non ? Super. Merci beaucoup. On peut mettre cette délibération aux voix. Une délibération qui va dans le sens du vent si j'ai bien compris, et je propose que vous puissiez me dire si certains s'opposent à cette délibération. Donc LFI, certains s'abstiennent ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

Vu les articles R.2194-1, 2194-2 et 2194-7 du code de la commande publique,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « Gestion des déchets ménagers et assimilés »

Le centre de compostage des déchets alimentaires de Grenoble Alpes Métropole, implanté depuis 1993 à Murianette, est en cours de modernisation globale, conformément aux orientations du schéma directeur déchets 2020-2030. Cette modernisation est réalisée dans le cadre d'un marché global de performances (MGP), procédure négociée permettant de confier à un même opérateur économique des prestations de conception, de réalisation, d'exploitation et maintenance des équipements. Les travaux comprennent la création d'une unité de méthanisation et la remise à niveau technique de la plate-forme de compostage. Le marché global intègre également une assistance à l'exploitation de l'unité de méthanisation pendant 3 à 5 ans, incluant la formation du personnel, le site étant exploité en régie directe par la Métropole.

Le marché a été attribué, en décembre 2023, au groupement VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / Hitachi Zosen Inova AG (HZI), SPIE Batignolles Sud-Est, Atelier LOVERA (Architecte), ARCHIMADE Architectes pour un montant global de 36 098 022 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme (études, conception, dossier ICPE, permis de construire...) : 2 056 972 € HT
- Tranche optionnelle 1 (travaux, construction) : 30 482 210 € HT
- Tranche optionnelle 2 (appui à l'exploitation, formation du personnel) : (pendant 3 à 5 ans en fonction des besoins de Grenoble-Alpes Métropole) : 3 558 840 € HT maximum

L'installation permettra à terme le traitement de 12 000 tonnes de déchets alimentaires, la production de compost de qualité et l'injection dans le réseau GrDF de biométhane (7 GWh). Ce projet étant innovant et vertueux sur le plan environnemental, des subventions ont été obtenues de la part de l'ADEME (11 413 354,80€) et de l'Europe (FEDER : 758 267€).

La tranche ferme relative aux études de conception s'est achevée en juillet 2025 par l'obtention de l'arrêté préfectoral complémentaire autorisant les modifications liées au projet, l'arrêté de permis de construire ayant été reçu en janvier 2025. La tranche optionnelle 1 a alors été affermie pour la réalisation des travaux entre août 2025 et mars 2027.

En cours d'instruction du permis de construire, les services de l'Etat ont demandé la surélévation du bâtiment administratif à une hauteur de 2 mètres au-dessus du terrain naturel pour prendre en compte

le scénario de rupture de digue de l'Isère, celle-ci étant relativement proche de la construction. Cette analyse du PLUI et du PPRI par les services instructeurs s'avère différente de celle ayant prévalu lors de la conception prévue au contrat. La surélévation du bâtiment, ainsi que des utilités (transformateur, TGBT...), entraîne un surcoût dont la prise en charge a été demandée à la Métropole par le constructeur au titre de la réalisation des travaux supplémentaires (hors reprise études) pour un montant de 80 942,34 € HT (valeur d'origine du marché – septembre 2023). La reprise des études a été prise en charge par le groupement.

Par ailleurs, il est proposé que la toiture du bâtiment administratif soit conçue pour pouvoir accueillir ultérieurement des panneaux photovoltaïques. Cette solarisation potentielle de la toiture, non prévue au marché initial, entraîne un surcoût de 3 165,59€ HT (valeur d'origine du marché – septembre 2023).

Enfin, l'avenant proposé valide des modifications techniques sans influence financière, des changements de répartition entre les co-traitants et prend acte de la modification de dénomination du co-traitant Hitachi Zosen Inova AG, renommé Kanadevia Inova AG.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 conclu avec VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, titulaire du marché global de performance portant sur la conception, la construction et l'exploitation – maintenance d'une unité de méthanisation avec hygiénisation à réaliser en amont de l'unité de compostage existante ainsi que la modernisation de cette dernière, sur le site de Murianette. Le coût supplémentaire introduit par cet avenant est de 84 107,93 €HT (valeur d'origine du marché - septembre 2023) et représente une augmentation de 0,26 % du montant des tranches affermies ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2023-1211.

Contre :7

Zakaria AMRAN, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Coline PISSARD-GIBOLLET

Pour :102

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Enzo BILLON, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Alexandre LACROIX, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Gestion du patrimoine et schéma directeur immobilier et énergétique

Délibération N° DEL19062026282 - Cession d'un box de garage dans le parking de l'Arlequin situé 40 rue des Trembles sur la commune de Grenoble

02:39:54

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Nous continuons cette fois sur la gestion du patrimoine et les schémas directeurs immobiliers et énergétiques avec la cession d'un box de garage dans le parking de l'Arlequin, 40 rue des Trembles, sur la commune de Grenoble. Sur cette cession, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée.

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment ses articles L. 2241-1, L. 1311-9 et L.1311-10 ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « parcs et aires de stationnement » ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain n°62 du 12 juillet 2023 portant sur la politique foncière métropolitaine, et notamment son axe 3 : « Gérer et optimiser les fonciers disponibles » ;

Vu l'avis du Domaine en date du 30 mars 2026 ;

Grenoble-Alpes Métropole est propriétaire du parking en ouvrage « Arlequin », situé au 40 rue des Trembles sur la commune de Grenoble, édifié sur les parcelles cadastrées section IX numéros 707, 712, 713, 714, d'une superficie de 2 718 m².

Ce parking est constitué de cinq volumes :

- un volume géré par la société publique locale (SPL) du Stationnement de la Région Grenobloise, dans le cadre de son contrat de délégation du service public portant sur la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement métropolitains ;
- un volume dédié à une conciergerie gérée par la régie de quartier de la ville de Grenoble,
- un volume dédié au poste de police nationale,
- un volume dédié à un cabinet de kinésithérapeutes,
- un volume de 96 box de garages géré par un syndic de copropriété.

Ce lot volume n°5, constitué de 96 box de garages fermés, constitue une copropriété privée dans laquelle Grenoble-Alpes Métropole possède 51 box vacants appartenant à son domaine privé. Depuis de nombreuses années, la Métropole cherche à les céder.

Après une nouvelle campagne de communication afin de commercialiser ces box et l'organisation de visites, Monsieur LACAQUE a fait connaître son intérêt auprès de la Métropole pour acquérir un de ces box de garage. Il est situé au premier niveau du parking en ouvrage : il s'agit du garage numéro 156, lot de copropriété numéro 4.

Le prix de cession est de 9 000 euros hors taxes, l'acquéreur prenant en charge les frais d'acte.

Le service du Domaine a rendu un avis en date du 30 mars 2026 validant ce prix de cession.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide de céder à Monsieur Jean-Jacques LACAQUE le garage numéro 156, composant le lot numéro 4 au sein de la copropriété du Parking « Arlequin », bâti sur les parcelles cadastrées section IX numéros 707, 712, 713, 714, situé 40 rue des Trembles sur la commune de Grenoble,
- Approuve la cession à Monsieur Jean-Jacques LACAQUE de ce bien au prix de 9 000 euros hors taxes,
- Approuve la prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur,
- Autorise le Président à signer la promesse de vente et ses éventuels avenants, notamment de prorogation, ainsi que l'acte authentique relatifs à cette cession.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Administration générale, ressources humaines et patrimoine

Délibération N° DEL19062026283 - Création des commissions thématiques de Grenoble-Alpes Métropole et désignation des membres

02:40:46

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la création des commissions thématiques. Alors deux mots rapides avant de vous proposer de délibérer sur la création des commissions thématiques, pour vous dire que ce Conseil est le dernier qui se déroulera en l'absence de commissions préalables de travail. On a souhaité organiser une commission un peu informelle la semaine dernière pour justement laisser la parole à toutes les questions qui peuvent se poser. Lors du prochain Conseil de juillet, vous aurez un temps préalable dans les différentes commissions. Il y a plusieurs règles qui s'imposent à nous, que nous avons en tout cas souhaité nous imposer. La première, c'est que tous les groupes puissent être représentés dans l'ensemble des commissions, qu'il puisse y avoir au-delà de ça, une

représentation proportionnelle selon la taille des groupes, et que les conseillers qui ne sont pas affiliés à un groupe puissent également avoir voix au chapitre et nous fassent des propositions par rapport à leur commission. Nous avons souhaité n'avoir dans ce Conseil que quatre commissions : la commission économie, innovation, emploi et rayonnement, la commission cadre de vie, aménagement du territoire et proximité, la commission services publics, espaces publics et transition environnementale et la commission ressources. Je vous propose, dans le cadre de cette délibération, d'abord de fixer le périmètre de nos commissions et ensuite d'en fixer la composition et de le faire sur la base des compléments qui ont été adressés par les différents groupes. Je ne vais pas vous lire la composition, mais je vous laisse vérifier si chacun et chacune d'entre vous retrouve bien son petit dans ce cadre-là. J'ai une demande de prise de parole, celle de Souad GRAND.

02:42:00

Souad GRAND: Je voulais juste intervenir, en fait, pour compléter ce qui a été dit puis pour peut-être aussi améliorer lors de la prochaine étude du règlement intérieur. Une courte intervention pour rappeler, en fait, surtout la place des élus municipaux qui doit être renforcée si on veut continuer à avoir du lien avec les communes et la Métropole. C'est sans doute l'un des enseignements que nous pouvons tirer du précédent mandat. Malgré les efforts engagés de nombreux élus communaux ou encore le sentiment d'être insuffisamment associés au travail métropolitain. Lors de la réunion préparatoire du 12 juin, Laurent THOVISTE a indiqué qu'un groupe de travail associant les différents groupes politiques serait constitué sur ce sujet, et nous souhaitons, dès aujourd'hui, exprimer notre position : il faut élargir la participation des élus municipaux aux instances métropolitaines. Nous pensons qu'il conviendrait de revenir sur le principe selon lequel les élus métropolitains représenteraient, à eux seuls, leurs communes dans les commissions. Cette organisation a pour conséquence d'écarter de nombreux adjoints et adjointes des espaces de réflexion et de travail métropolitains. Sachons ouvrir davantage ces instances, renforcer la présence des adjointes, des adjoints et des conseillers municipaux ne pourrait qu'être bénéfique pour développer une véritable culture métropolitaine partagée et mieux faire vivre ce lien entre les communes et notre intercommunalité. À ce titre, il nous semblerait pertinent que le futur règlement du Conseil métropolitain évolue afin de faciliter et d'encourager la participation des élus communaux aux commissions métropolitaines. Une telle évolution permettrait de renforcer concrètement le lien qu'il y aurait entre les communes et la Métropole, tout en offrant aux élus municipaux qui souhaitent s'investir dans les politiques métropolitaines la possibilité de le faire pleinement. La Métropole gagnerait ainsi en proximité, en diversité de regards et en appropriation de ces politiques publiques par les élus locaux. C'est, selon nous, une condition importante pour consolider durablement la culture métropolitaine et le dialogue entre notre intercommunalité et les communes qui la composent. Ayons ce choix de confiance et nous pourrions peut-être dans un an, s'il le faut, en dresser collectivement le bilan et vérifier si cette ouverture a permis une plus grande implication des élus municipaux dans nos instances. Merci.

02:44:22

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci, Souad GRAND, pour cette prise de parole. Simplement pour rappeler que dans le cadre de la délibération qui vous est soumise, la place des conseillers municipaux est évidemment permise et proposée, comme c'était le cas au précédent mandat. C'est un des alinéas de cette délibération. J'entends les propositions de modification que vous portez, sur lesquelles il nous faudra certainement aller. Je veux également vous confirmer la volonté, qui est celle de la majorité, d'aller dans ce sens, puisque nous convoquerons à la rentrée des assises métropolitaines, dans lesquelles les 1000 conseillers municipaux de notre agglomération seront invités à travailler, à faire Métropole et à partager les politiques métropolitaines. Vous dire également que Laurent THOVISTE, vice-président, travaille en lien avec moi, sur la refonte du travail de la conférence des maires, qui doit être un outil dans lequel les maires et les positions communales doivent être entendus et pas seulement informés, et puis que nous travaillons également sur la territorialisation de nos politiques, puisque des conférences territoriales pourront être mises en place demain, avec pour objectif de faire en sorte que les maires, les adjoints, les conseillers municipaux puissent être informés et associer un certain nombre de décisions qui les concernent. Donc, l'approche qui est présentée va dans le sens de ce que porte cette majorité et dans les éléments que j'avais présentés dans les premiers discours que j'ai pu faire en tant que président de la Métropole et évidemment, il va de soi que cela va également pouvoir être possible dans le cadre de notre assemblée délibérative et la place des commissions peut être, à juste titre, réinterrogée. Donc, je vous proposerai d'inscrire à l'ordre du jour de notre assemblée, en fin d'année, un pacte de gouvernance qui s'appuiera sur les intentions que

j'ai évoquées et qui parlera évidemment de nos fonctionnements ici, en assemblée, mais qui sera essentiellement centré sur la manière dont nous pouvons travailler sur les territoires pour faire en sorte que la Métropole ne soit pas un outil isolé, mais vraiment un outil politique au service des communes et des citoyens. Donc, ce que vous proposez va dans le sens de ce qui est évidemment soutenu. Merci pour ces propositions. Je peux mettre cette délibération aux voix ? Sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Merci. Les commissions sont ainsi adoptées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22, L 5211-1 et L 5211-40-1,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le conseil peut créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée métropolitaine.

L'article L 5211-40-1 du CGCT prévoit également qu' «en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22 ». Par ailleurs, ce même article précise que « les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation et qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes ».

Dans ce cadre, il est proposé de créer 4 commissions thématiques métropolitaines à caractère permanent et de les intituler :

- commission Economie, innovation, emploi et rayonnement,
- commission Cadre de vie, aménagement du territoire et proximité,
- commission Services publics, espaces publics et transitions environnementales,
- commission Ressources.

Par ailleurs, il est proposé au conseil métropolitain d'autoriser la participation des conseillers municipaux des communes membres aux commissions thématiques en respectant la condition suivante : il revient au maire, dans le cas précis où la majorité de sa commune n'est pas représentée au sein d'une commission par un conseiller métropolitain, de désigner un seul conseiller municipal. Ces conseillers municipaux ne participent pas aux votes.

Après examen en commission(s) :

- du

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Crée les 4 commissions thématiques à caractère permanent suivantes :
 - commission Économie, innovation, emploi et rayonnement,
 - commission Cadre de vie, aménagement du territoire et proximité,
 - commission Services Publics, espaces publics et transitions environnementales,
 - commission Ressources,
- Fixe la composition des commissions ainsi :

Commission Économie, innovation, emploi et rayonnement

Zakaria AMRAN	Sylvain DULOUTRE	Alexis MONGE
Luc AURY	Aurélien FARGE	Julie MONTAGNIER
Nathalie BERANGER	Françoise FONTANA	Chloé PANTEL
Enzo BILLON	Souad GRAND	Francis PILLOT
Hassen BOUZEGHOUB	Audrey GUYOMARD	David QUEIROS
Eva CANTERO	Joëlle HOURS	Laurence RUFFIN
Philippe CARDIN	Fabrice HUGELE	Valentin TORRES
Cécile CENATIEMPO	Guy JULLIEN	Catherine TROTON

Florent CHOLAT	Franck LONGO	Michel VENDRA
Benjamin COIFFARD	Sophie LUCHEZ	Michelle VEYRET
Evelyne DE CARO	Léonie MARCOUX	
Kenza DOUKHI	Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN	

Cadre de vie, aménagement du territoire et proximité

Amélie AMORE	Céline DESLATTES	Xavier OSMOND
Léah ASSALI	Claudine DIDIER	Coline PISSARD-GIBOLLET
Margot BELAIR	Abdenour DJEBBOURI	Cyrille PLENET
Zaïm BOUHAFS	Leïla GADDAS	Agnès RENIER
Christine BRUNET	Michel GAUTHIER	Christophe REVIL
Ludovic BUSTOS	Amandine GERMAIN	Jean-Luc RIZZI
Guillaume CARASSIO	Mickaël GUIHENEUF	Éric ROSSETTI
Brahim CHERAA	Sandra KRIEF	Jérôme RUBES
Benjamin COIFFARD	Pierre LABRIET	Guy SOTO
Cécile CURTET	Alexandre LACROIX	Gilles STRAPPAZZON
Michelle DARAN	Claudine LONGO	Mehdi TADJINE
Amandine DEMORE	Christian MASNADA	Laurent THOVISTE
Marc DEPINOIS	Gaëtan MONOT	

Commission Services publics, espaces publics et transitions environnementales

Laurent AMADIEU	Leïla GADDAS	Isabelle PETERS
Luis BELTRAN-LOPEZ	Cédric GARCIN	Coline PISSARD-GIBOLLET
Olivier BERTRAND	Sylvie GENIN-LOMIER	Jean-Yves PORTA
Enzo BILLON	Isabelle GMIRA	Laura SIEFERT
Christophe BRESSON	Pascal HERRERO	Guy SOTO
Kheira CAPDEPON	Diana KDOUH	Claude SOULIER
Pierre-Edouard CARDINAL	Sylvain LAVAL	Bertrand SPINDLER
Bastien CASTILLO	Jean-Michel LOSA	Mehdi TADJINE
Alan CONFESSON	Anouchka MICHARD	Laurent THOVISTE
Marc DEPINOIS	Gilles MOREAU	
Simon FARLEY	Gilles NAMUR	

Commission Ressources

Thierry ALDEGUER	Clément CHAPPET	Nicolas JALLOT
Gildas BOUFFAUD	Jean-Gaëtan COGNARD	Alexandre LACROIX
Allan BRUNON	Marc DEPINOIS	Marc ODDON
Guillaume CARASSIO	Stéphane DUPONT-FERRIER	Chloé PANTEL
Philippe CARDIN	Christophe FERRARI	Alfio PENNISI
Bastien CASTILLO	Leïla GADDAS	Lencka POPRAVKA
Emilie CHALAS	Raphael GUERRERO	Laura SIEFERT

- Autorise la participation des conseillers municipaux aux commissions thématiques et encadre cette participation selon la modalité suivante : le maire peut désigner un conseiller municipal

afin qu'il siège au sein d'une commission si la majorité de sa commune n'est pas représentée par un conseiller métropolitain.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026284 - Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Grenoble-Alpes Métropole

02:46:53

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vais également vous proposer de délibérer sur la commission consultative des services publics locaux. Vous dire que l'annexe qui a été transmise a été complétée, et elle est dans le dossier de séance que vous pourrez trouver sur idelibRE avec les noms des représentants de chaque groupe, que je vous redonne. Sur le groupe ALPES, c'est Laurent THOVISTE qui en sera le représentant, Evelyne DE CARO, suppléante, AGATES : Florent CHOLAT, Catherine TROTON, suppléante. CCC : Eva CANTERO, titulaire. Claudine DIDIER, suppléante. CCM : Cécile CURTET, titulaire, Audrey GUYOMARD, suppléante, GO RG : Thierry ALDEGUER, titulaire : Jean-Luc RIZZI, suppléant LFI : Zakaria AMRAN, titulaire : Coline PISSARD-GIBOLLET, suppléante, NMC : Benjamin COIFFARD, titulaire : Marc ODDON, suppléant, RN-UDR : Alexandre LACROIX, titulaire : Enzo BILLON, suppléant, UGEC : Kheira CAPDEPON, titulaire : Michelle DARAN, suppléante. Bien sûr, cette proposition concernant la commission consultative des services publics, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée. Je vous en remercie.

Vu l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu le règlement intérieur de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de Grenoble-Alpes Métropole, approuvé par le conseil métropolitain du 22 décembre 2023,

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est une instance réglementaire obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants. Elle a pour objet d'examiner :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation ainsi qu'une analyse de la qualité de service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat sur l'exécution de ce contrat.

La Commission doit aussi être consultée, pour avis et à titre consultatif, avant que l'assemblée métropolitaine ne délibère sur tout nouveau projet de délégation de service public (DSP), tout projet de création d'une régie, tout projet de partenariat.

Pour Grenoble-Alpes Métropole, cette instance est un espace de dialogue entre habitants, associations et élus, contribuant à la pédagogie et à la transparence de l'action publique métropolitaine.

Effective sur le territoire depuis 2003 et ayant subi une première transformation en 2015 lors du passage en Métropole, la commission est composée comme suit :

- un collège « élus », composé de représentants des différents groupes politiques du conseil métropolitain (un titulaire, un suppléant par groupe) ;
- un collège « associations » composé d'un maximum de 20 membres (un titulaire, un suppléant par association) ;
- un collège « habitants » composé d'un maximum de 20 membres.

Conformément au règlement intérieur de l'instance, la présente délibération vise à renouveler les membres des 3 collèges pour un mandat de 3 ans.

L'objectif est de composer une assemblée paritaire incarnant une diversité de profils géographiques et générationnels représentatifs du territoire. La sélection devra ainsi garantir une répartition équilibrée entre hommes et femmes avec le souci de favoriser une diversité d'âges, d'engagements et de lieux de résidence.

Suite à l'appel à candidatures relayé par la Métropole du 24 mars au 26 avril 2026, pour les collèges « associations », et « habitants », et à la tenue d'un comité de sélection composé d'élus des différents groupes politiques et d'habitants représentants du Conseil de développement (C2D),

Suite à l'appel adressé aux différents groupes politiques pour former le collège « élus »,

Il est proposé de retenir pour chaque collège les candidats présentés en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve le renouvellement de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de Grenoble-Alpes Métropole,
- Approuve la composition de la CCSPL telle qu'annexée à la présente délibération.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

02:47:52

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose que nous puissions faire l'ensemble des représentations extérieures, il y a une quinzaine de délibérations, mais qui iront assez rapidement, et que nous puissions ensuite faire la pause pour que nous étudions les éléments budgétaires à notre retour, en vous invitant toutes et tous à ne pas prendre d'engagements pour le début d'après-midi, parce qu'il est évidemment indispensable que nous puissions avoir un quorum pour étudier le CFU. Est-ce que ça vous convient ? Oui, on peut faire dans ce sens-là ? Donc nous allons reprendre sur les désignations des représentants extérieurs. Les mêmes démarches qu'au précédent Conseil, c'est-à-dire qu'il me faut d'abord vous demander si vous êtes d'accord pour qu'on puisse voter à main levée, donc sur les modalités de vote, et ensuite voter sur la représentation qui est proposée.

Délibération N° DEL19062026285 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association " Réseau Réduire+ "

02:48:40

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Donc je vous propose que nous commençons par la désignation des représentants de la Métropole au sein de l'association Réseau Réduire+. D'abord, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on vote à main levée ? Sur ce vote, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Oui, Claudine LONGO.

02:49:01

Claudine LONGO: Merci, Monsieur le Président. Pour éviter de devoir m'épargner mon épaule, je vais vous demander de bien vouloir prendre note que je vais m'abstenir sur l'ensemble des désignations, s'il vous plaît.

02:49:17

Monsieur le Président Guillaume LISSY: C'est OK pour le service des assemblées ? Donc, abstention, Madame LONGO. Très bien. Merci beaucoup. Donc, on reprend le vote. Donc le premier, c'est le vote à main levée sur les modalités. Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ? On vote sur la désignation des représentants. Je propose deux : un titulaire, Jean-Yves PORTA, et un suppléant, Florent CHOLAT. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée. Pardon, j'ai voulu aller tellement vite pour aller au repas que j'ai sauté l'essentiel. Donc abstentions : RN, GO RG. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu les statuts de l'association « Réseau Réduire+ », notamment l'article 6,

L'association « Réseau Réduire+ » (anciennement Réseau Compost plus) regroupe depuis 2011 les collectivités territoriales françaises ayant pour point commun la mise en place de la collecte séparée des biodéchets pour un retour au sol de qualité. Ce réseau est né de la volonté de partager les retours d'expériences et de positionner le tri à la source des biodéchets comme une solution d'avenir pour la gestion et la réduction durable des déchets mais aussi pour la protection des sols.

L'association peut également intervenir dans tout domaine présentant un lien direct ou indirect avec la problématique des déchets, notamment :

- la lutte contre les nuisances et les pollutions (de l'air, de l'eau, des sols),

- la préservation de la nature et de la biodiversité,
- l'efficacité énergétique,
- le cadre de vie, l'alimentation et la santé des personnes.

Les statuts de l'association prévoient que chacun de ses adhérents est représenté à l'assemblée générale par un(e) titulaire et un(e) suppléant(e) désignés par la collectivité.

Il est également prévu que chaque collectivité nomme un(e) technicien(e) avec voix consultative. Cette nomination fera l'objet d'un arrêté du Président de la Métropole.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Réseau Réduire+ ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Jean-Yves PORTA en tant que représentant titulaire et Florent CHOLAT en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Réseau Réduire+ ».

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026286 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association France Urbaine

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation des représentants de la Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association France Urbaine, sur les modalités de vote, même vote ? OK. Sur la désignation des représentants, on a trois représentants. Donc je vous propose ma candidature. Je suis représentant de droit et il faut trois représentants supplémentaires. Je propose la candidature de Raphaël GUERRERO, de Jérôme RUBES et de Leïla GADDAS.

02:50:43

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur ces candidatures, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Même vote, donc GO RG, RN.

02:51:02

Enzo BILLON: On va faire plus simple. Pour le groupe RN-UDR on s'abstiendra sur toutes les désignations.

Monsieur le Président Guillaume LISSY: On va quand même être obligé de mettre au vote l'ensemble des délibérations, mais on a noté vos positions.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Vu les statuts de l'association France Urbaine,

France urbaine est l'association de référence des métropoles, grandes villes et grandes intercommunalités françaises, représentant plus de 30 millions d'habitants sur l'ensemble du territoire national. Elle fédère 106 collectivités de toutes sensibilités, unies par une conviction commune : les territoires urbains constituent un moteur essentiel du développement, de l'innovation et de la cohésion nationale.

Le conseil d'administration de France Urbaine est composé des représentants légaux des collectivités membres. Pour Grenoble-Alpes Métropole, c'est donc le Président qui siège au conseil d'administration.

Mais au sein de l'assemblée générale, chaque collectivité membre dispose de 4 représentants :

- le représentant légal
- 3 représentants désignés par l'assemblée délibérante.

Il convient de procéder à la désignation des 3 représentant(e)s de Grenoble-Alpes Métropole pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association France Urbaine, en plus du Président de la Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Raphaël GUERRERO, M. Jérôme RUBES et Mme Leïla GADDAS pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'assemblée générale de France Urbaine.

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026287 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Terres en villes"

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation des représentants de la Métropole au sein de l'association Terres en villes, donc sur les modalités de vote, même vote ? Même vote sur la désignation elle-même. Je vous propose la candidature de Cyrille PLENET et de Laura SIEFERT en suppléante. Même vote pour tout le monde ? Adoptée avec les abstentions précisées préalablement.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation des espaces agricoles et forestiers et d'actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture »,

Vu les statuts de l'association « Terres en villes », et notamment l'article 5,

L'association « Terres en villes » a pour objet de constituer un réseau national de la transition agricole et alimentaire dans les territoires, réunissant les collectivités territoriales, les professionnels agricoles et l'ensemble des parties prenantes des systèmes alimentaires territorialisés, autour des valeurs de la charte de l'association. Ses missions sont :

- Accompagner la transition agroécologique et alimentaire des territoires urbains et ruraux,
- Contribuer au développement agricole et rural,
- Faciliter la mise en lien entre adhérents ainsi que le partage d'expériences,
- Produire, capitaliser et diffuser de l'expertise,
- Assurer le secrétariat permanent des Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation,
- Réaliser toute action permettant la réussite des objets précédents.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de la Métropole au sein du collège « collectivités territoriales et structures de coopération intercommunale ».

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Terres en villes ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Cyrille PLENET en tant que représentante titulaire et Laura SIEFERT en tant que représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Terres en villes ».

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026288 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Alliance Université / Entreprise de Grenoble" (AUEG)

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation d'un représentant de la Métropole au sein de l'association Alliance Université / Entreprise de Grenoble. Sur les modalités, même vote ? Merci. Je propose la candidature de Fabrice HUGELE. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Celles que nous avons indiquées tout à l'heure ? Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière d'actions de développement économique et de programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu les statuts de l'association « Alliance Université / Entreprise de Grenoble » (AUEG),

L'association « Alliance Université / Entreprise de Grenoble » (AUEG), laboratoire d'idées, a pour objet de contribuer au développement des échanges et des synergies entre les milieux de l'Université, de l'Entreprise et de la Recherche dans leur environnement territorial, social et culturel, dans le cadre de la vie régionale, nationale et internationale.

L'AUEG concentre son action dans quatre orientations :

- Contribuer à l'innovation et à l'anticipation stratégique pour le développement du territoire,
- Favoriser la création de valeurs en développant la relation Recherche-Entreprise,
- Faire évoluer les formations supérieures, en contribuant à ce que les besoins et demandes de la société soient mieux formulés par les employeurs et mieux connus des responsables de formations,
- Valoriser à l'international le lien Culture-Université-Entreprise, important dans le contexte de mondialisation de l'économie.

Les statuts de l'AUEG prévoient que l'assemblée générale de l'association comprend tous ses membres et que le conseil d'administration est élu par ladite assemblée, tous les membres de l'association y étant éligibles.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Alliance Université / Entreprise de Grenoble » (AUEG).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Fabrice HUGELE représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Alliance Université / Entreprise de Grenoble » (AUEG).

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026289 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes"

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation des représentants de la Métropole au sein de l'association GÉrontopôle Auvergne Rhône-Alpes, sur les modalités, même vote ? OK. Sur les représentants, je vous propose : titulaire, Kheira CAPDEPON. Suppléant, Florent CHOLAT. Des avis contraires ? Des abstentions que nous avons vues tout à l'heure ? C'est adopté.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu les statuts de l'association « GÉrontopôle Auvergne Rhône-Alpes » (GÉrontopôle AURA), et notamment les articles 6, 7 et 14,

La mission des GÉrontopôles est de rapprocher, de valoriser et de dynamiser les acteurs de la recherche, de l'accompagnement et du soin (à l'hôpital, en ville, en établissement et service médico-social), de la formation, de la prévention (caisse de retraite, complémentaire santé), de l'entreprise et des usagers, ainsi que les collectivités territoriales et les services de l'État, autour des enjeux du vieillissement.

Plusieurs pôles en France sont nés sous l'impulsion de l'État, pour répondre aux enjeux de la transition démographique. Le GÉrontopôle Auvergne Rhône-Alpes (AURA) est né en juin 2015, notamment sous l'impulsion de la ville de Saint-Étienne (ultérieurement remplacée par Saint-Étienne Métropole), de son CHU et d'organismes mutualistes et caisses de retraite.

Les statuts de l'association prévoient, d'une part, la désignation pour chaque adhérent d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) au sein de l'assemblée générale (collège 3 « collectivités territoriales et structures qui en sont issues ») et, d'autre part, la désignation au conseil d'administration de deux administrateurs issus des EPCI, dont un représentant de Saint-Étienne Métropole en tant que fondateur.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « GÉrontopôle Auvergne Rhône-Alpes ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Kheira CAPDEPON en tant que représentante titulaire et Florent CHOLAT en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « GÉrontopôle Auvergne Rhône-Alpes ».

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour : 101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026290 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Plante & Cité"

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation d'un représentant de la Métropole au sein de l'association Plante et Cité, sur les modalités, même vote ? Sur le représentant, je propose Laurent AMADIEU. Même vote pour tous ? Même vote, merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager » et d'« assistance et conseil en matière d'urbanisme (hors plan local d'urbanisme), d'architecture et de paysage »,

Vu les statuts de l'association « Plante & Cité », sous-titrée « Ingénierie de la nature en ville »,

L'association Plante & Cité, parrainée par l'Association des Maires de France, est au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Basée à Angers et initiée en 2006 par des représentants de services des collectivités et d'entreprises et d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur, elle est née du constat d'un besoin d'expérimentations et de mutualisation des techniques du développement durable de gestion des espaces verts.

Plante & Cité est reconnue comme centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts par les Ministères en charge de la Transition Écologique, de la Cohésion des Territoires et de l'Agriculture et par l'interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage (VAL'HOR).

Dans l'objectif de la gestion durable des espaces verts, Plante & Cité propose aux collectivités, entreprises, centres de recherche et d'expérimentation et établissements de formation de mettre en commun les connaissances et expériences, via des bases de données accessibles sur son site Internet. Outre ce partage d'expériences, Plante & Cité coordonne des programmes d'études et d'expérimentations pour développer les connaissances scientifiques et techniques en réponse à des problématiques prioritaires telles que mettre en œuvre une gestion écologique, économiser l'eau, choisir des végétaux adaptés aux contraintes urbaines, préserver la biodiversité, comprendre les bienfaits du végétal sur la santé et le bien-être...

Les statuts de l'association prévoient que les EPCI font partie du « collège A » (collectivités territoriales et leurs établissements publics) des membres actifs.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Plante & Cité ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Laurent AMADIEU en tant que représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Plante & Cité ».

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026291- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Société Française d'Arboriculture (SFA)

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation des représentants au sein de l'Association française d'arboriculture, sur les modalités, même vote ? Sur le représentant, Laurent AMADIEU, en titulaire. Sylvain LAVAL en suppléant. Sur ce ticket-là, même vote ? Adoptée avec les abstentions. Merci beaucoup.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers » et de « programmation, réalisation, gestion des espaces naturels et de loisirs suivants : Bois français, sentiers de la Frange verte, parc de l'île d'Amour, parc des Vouillants, parc Hubert Dubedout, parc de l'Ovalie, site de Prémol »,

Vu les statuts de l'association Société française d'arboriculture (SFA), et notamment l'article 9,

La Société Française d'Arboriculture (SFA) s'adresse à tous ceux qui souhaitent faire prendre conscience de la valeur des arbres d'agrément, promouvoir des pratiques de gestion durable du patrimoine arboré et faire progresser la connaissance sur ce patrimoine vivant et son importance pour les populations et les territoires, dans le contexte de changement climatique.

Les statuts de l'association prévoient, au sein du collège des gestionnaires de patrimoine arboré, la représentation des collectivités territoriales ou leurs établissements propriétaires d'espaces arborés ouverts ou non au public, chaque personne morale ne pouvant disposer que « d'un seul représentant et de son suppléant » et d'une voix dans son collège.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Société Française d'Arboriculture (SFA).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Laurent AMADIEU en tant que représentant titulaire et Sylvain LAVAL en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Société Française d'Arboriculture (SFA).

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026292 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie (CCPE) animée par le syndicat mixte Territoire d'Énergie Isère (TE38)

02:52:49

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation d'un représentant pour la commission consultative paritaire pour l'énergie animée par le syndicat mixte Territoire d'Énergie Isère, le TE38, sur les modalités, même vote ? Sur le représentant, nous proposons Francis PILLOT. Même vote également ? Adoptée. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Vu les statuts de Territoire d'énergie 38 Isère TE38,
Vu la délibération du Conseil métropolitain du 22 mai 2026 relative à la désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du syndicat mixte ouvert Territoire d'Énergie Isère TE38,

Grenoble-Alpes Métropole est membre du syndicat mixte ouvert Territoire d'Énergie Isère TE38, composé du Département de l'Isère, de 459 communes et 16 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont Grenoble-Alpes Métropole.

Grenoble-Alpes Métropole est également membre de la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie (CCPE) animée par TE38. Cette commission regroupe toutes les intercommunalités du département et TE38, et permet aux collectivités représentées une mise en cohérence de leurs politiques énergétiques à l'échelle du département ainsi qu'un partage d'expériences et d'informations.

Il convient à ce titre de désigner un(e) représentant(e) au sein de la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie (CCPE), qui pourra être désigné(e) parmi les délégués de la Métropole au sein de TE38 désignés par délibération du Conseil métropolitain du 22 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Francis PILLOT représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie (CCPE).

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026293 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAiT)

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation des représentants de la Métropole au sein du comité de pilotage du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise, sur les modalités, même vote ? Sur les représentants, Cyrille PLENET étant déjà désigné, je propose Laura SIEFERT, qui remplacera Amandine GERMAIN, que nous avons fléchée lors des précédents conseils. Sur les modalités ? Pas de difficultés, même vote. Sur la représentation en elle-même, les mêmes abstentions ? Pas d'opposition ? Pas d'avis contraire ? Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture », de « protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie » et d'« actions de développement économique »,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 5 juillet 2019, relative à la « Labellisation du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) »,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 24 novembre 2023 portant « Définition d'un scénario souhaitable du système agricole et alimentaire pour 2050 à l'échelle du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise »

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 20 décembre 2024 relative au conventionnement 2025-2030 du Projet alimentaire inter-Territorial,

Vu la délibération du 22 mai 2026 par laquelle Grenoble-Alpes Métropole a désigné ses représentants au sein du PAiT,

Grenoble-Alpes Métropole a initié la mise en place du Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise (PAiT), par délibération du Conseil métropolitain du 5 juillet 2019. Cette démarche mobilise tous les territoires de la grande région grenobloise à l'échelle desquels la constitution d'un système alimentaire local a du sens, ainsi que l'ensemble des acteurs socioprofessionnels et associatifs impliqués dans les diverses thématiques liées à l'agriculture et l'alimentation.

L'ambition des partenaires du PAiT est de définir et mettre en œuvre un système agricole et alimentaire durable à l'échelle du bassin de vie, en tenant compte des spécificités de chacun des territoires partenaires. Ce projet de coopération urbain-rural a donc pour objectif de favoriser la consommation au plus près des bassins de production agricole et la résilience du système agricole et alimentaire mais également de faciliter la coordination des politiques agricoles et alimentaires publiques et les initiatives des acteurs privés en la matière.

L'action du PAiT s'articule autour de 5 enjeux stratégiques :

- préserver le foncier agricole, maintenir les agriculteurs, aider à l'installation de nouvelles exploitations,
- développer les circuits de proximité et l'activité agricole et alimentaire du territoire,
- mettre en cohérence les enjeux de protection de l'environnement et les pratiques agricoles (eau, biodiversité, changement climatique...),
- impulser et accompagner le changement des pratiques dans la restauration collective : circuits de proximité, produits bio et locaux...
- sensibiliser les acteurs et consommateurs aux changements des pratiques alimentaires et appeler à la mobilisation des citoyens pour accompagner les transitions agricole et alimentaire.

Le projet porté est piloté par la Métropole, en partenariat avec la Ville de Grenoble, le Pays Voironnais, les Communautés de Communes du Grésivaudan, du Trièves et de Saint-Marcellin-Vercors-Isère, les Parcs Naturels Régionaux du Vercors et de la Chartreuse, l'Association Espace Belledonne et la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Etabli sur 3 départements (Isère, Drôme et Savoie), le territoire du PAiT s'étend sur 5 800 km² et comprend 335 communes.

Par délibération en date du 20 décembre 2024, Grenoble-Alpes Métropole a décidé de poursuivre son engagement dans le Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAiT) pour la période 2025-2030.

Le schéma de gouvernance du PAiT, retravaillé en 2023, s'articule autour de 2 instances :

- Le comité de pilotage (COPIL), composé d'élus représentant chacune des structures partenaires (1 binôme par structure)
- Le conseil inter-territorial de l'alimentation (CITA), qui est ouvert à l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire.

Il convient de procéder à la désignation de deux représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PaiT).

Il convient de modifier les représentants désignés par Grenoble-Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET et Laura SIEFERT en tant que représentantes de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PaiT),
- Indique que la présente délibération se substitue à la délibération DEL22052026243 du 22 mai 2026, qui est abrogée.

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026294 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC "Coopventure Investissements"

02:53:38

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation d'un représentant au sein de la SCIC Coopventure Investissements, sur les modalités de vote ? Pas de difficulté, merci. Sur le représentant, je propose Florent CHOLAT. Même vote pour les abstentions ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention ? Adoptée. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par actions simplifiée, à capital variable, dénommée « Coopventure Investissements », et notamment l'article 22,

Vu la délibération du 22 mai 2026 par laquelle Grenoble-Alpes Métropole a désigné sa représentante au sein de la SCIC « Coopventure Investissements »

Dans le cadre de son soutien à l'activité économique, Grenoble-Alpes Métropole a souhaité contribuer à la création d'un fonds d'investissement dit « evergreen ». Un fonds « evergreen » est un fonds qui ne disparaît pas après une période donnée ; pour cela, les sociétés financées ne remboursent pas le fonds pour servir un intérêt aux investisseurs mais réinvestissent dans le fonds et conservent le capital qui leur a permis de démarrer. Ce fonds est donc destiné à entrer au capital des entreprises ne souhaitant pas suivre la voie « classique » de développement par capitalisation qui conduit souvent à la revente de la société.

Le fonds d'investissement dénommé « CoopVenture » est destiné aux entreprises portant un projet de développement ambitieux dans le domaine du numérique, et adresse spécifiquement les SCOP (sociétés coopératives de production) ou les entreprises dans lesquelles les dirigeants et salariés tiennent une place centrale dans la gouvernance de la société, sachant que ces sociétés sont souvent ignorées par les investisseurs classiques qui y voient un élément de risque. Grenoble-Alpes Métropole est sociétaire de la SCIC.

Les statuts de la SCIC « Coopventure Investissements » prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein de la société.

Il convient de procéder, à nouveau, à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par actions simplifiée, à capital variable, dénommée « Coopventure Investissements ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Florent CHOLAT représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par actions simplifiée, à capital variable, dénommée « Coopventure Investissements »,
- Indique que la présente délibération se substitue à la délibération DEL22052026212 du 22 mai 2026, qui est abrogée.

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026295 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA)

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation pour l'association Grenoble Alpes Initiative Active, GAIA, sur les modalités de vote, même sujet ? Pas de difficulté, merci. Je propose Florent CHOLAT en titulaire et Audrey GUYOMARD comme suppléante. Sur ces modalités-là, même vote ? Abstention déjà indiquée. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière d'« actions de développement économique » et d'« insertion-emploi »,
Vu les statuts de l'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA), et notamment les articles 17 et 22,
Vu la délibération du 22 mai 2026 par laquelle Grenoble-Alpes Métropole a désigné ses représentants au sein de GAIA,

L'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA) a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Elle porte une attention particulière à la création et la consolidation d'emplois durables notamment pour les personnes dont la situation économique et sociale constitue un frein pour l'accès à l'emploi, en particulier en leur permettant de créer leur entreprise. Elle apporte son soutien par la mobilisation de financements solidaires, notamment l'octroi d'un prêt personnel sans garantie, ni intérêt, et par un accompagnement et un suivi technique des porteurs de projets assurés gracieusement.

L'association contribue également à mobiliser d'autres aides financières et/ou d'accompagnement à des PME et structures de l'ESS.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire de la Métropole et d'un(e) ou plusieurs suppléant(e)s au sein du conseil d'administration (art. 17-1) et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de GAIA.

Une délibération adoptée lors du Conseil métropolitain du 22 mai dernier a désigné Laurence RUFFIN comme représentante titulaire et Florent CHOLAT comme suppléant.

Il convient de modifier les représentants.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Florent CHOLAT en tant que représentant titulaire et Audrey GUYOMARD en tant que représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA),
- Indique que la présente délibération se substitue à la délibération DEL22052026233 du 22 mai 2026, qui est abrogée.

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINNOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026296 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein des Comités de pilotage et des Commissions d'appel d'offres des groupements de commandes du Centre de tri et de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) - Modification de la composition des commissions d'appel d'offres des groupements

02:54:17

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation des représentants de la Métropole au sein des comités de pilotage, des commissions d'appel d'offres, des groupements de commande du centre de tri, de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique, nous proposons de modifier la commission d'appel d'offres des groupements. Sur les modalités de vote ? Pas de position différente. Merci. Je vous en propose deux. Comme titulaire, Evelyn DE CARO, et comme suppléante Julie MONTAGNIER. Sur cette représentation, pas de difficulté ? Même vote ? Même vote. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « gestion des déchets ménagers et assimilés » et d'« accueil et de traitement des déchets d'activité à risque infectieux en provenance, notamment, des établissements hospitaliers et des professionnels de santé, conformément au plan d'élimination des déchets »,

Vu les délibérations du Conseil métropolitain du 28 septembre 2018 approuvant les conventions de groupements de commandes relatives au Centre de tri et à l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE),

Vu la convention de groupement de commandes pour la modernisation et la gestion partenariale du centre de tri et autres prestations mutualisées associées et ses avenants,

Vu la convention de groupement de commandes de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique,

Vu la délibération du 22 mai 2026 par laquelle Grenoble-Alpes Métropole a désigné ses représentants au sein des Comités de pilotage et des Commissions d'appel d'offres des groupements de commandes du Centre de tri et de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE),

Par délibérations en date du 28 septembre 2018, le Conseil métropolitain a approuvé la création de deux conventions de groupements de commandes. Ces conventions ont pour objectif de mutualiser les deux outils de traitement des déchets appartenant à la Métropole à l'échelle du Sud-Isère afin d'en assurer une gestion ambitieuse et solidaire, de sécuriser à moyen et long terme les exutoires, de maîtriser les coûts dans la durée et de partager les risques techniques et industriels.

Deux groupements de commande ont ainsi été créés. Le premier concerne l'exploitation et la reconstruction du centre de tri ainsi que l'ensemble des prestations nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Le second porte les mêmes objectifs pour l'usine d'incinération et de valorisation énergétique.

Les deux conventions de groupement ont prévu la mise en place d'une commission d'appel d'offres ad hoc propre à chacune d'entre elles ainsi que d'un comité de pilotage pour chaque convention.

La Métropole est le coordonnateur de ces deux groupements constitués entre Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, les communautés de communes du Grésivaudan, de la Matheysine, de l'Oisans, de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et du Trièves.

Par délibération en date du 22 mai 2026, le Conseil a désigné Jean-Yves PORTA, représentant titulaire, et Gilles MOREAU, représentant suppléant, au sein des deux comités de pilotage et des deux commissions d'appel d'offres des deux groupements. Toutefois, les membres désignés pour la CAO des deux groupements doivent être membres de la CAO de la Métropole.

Il convient donc de procéder, à nouveau, à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein des deux commissions d'appel d'offres mentionnées précédemment, **parmi les membres élus de la commission d'appel d'offres de la Métropole ayant voix délibérative.**

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Confirme la désignation de Jean-Yves PORTA en tant que représentant titulaire et Gilles MOREAU en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein des deux comités de pilotage mis en place dans le cadre des conventions de groupement de

commandes relatives d'une part au Centre de tri et d'autre part à l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE).

- Désigne Evelyne DE CARO en tant que représentante titulaire et Julie MONTAGNIER en tant que représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein des deux commissions d'appel d'offres des groupements de commandes du Centre de tri et de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE),
- Indique que la présente délibération se substitue à la délibération DEL22052026201 du 22 mai 2026, qui est abrogée pour ce qui concerne la désignation des représentants à la CAO de chacun des deux groupements de commandes.

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026297 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'EPCC de culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de Sciences »

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation des représentants de la Métropole au sein de l'EPCC de culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit Territoire de sciences Sur les modalités de vote, pas d'expression différente ? Sur les titulaires, nous proposons quatre titulaires : Jean-Gaëtan COGNARD, Michelle VEYRET, Franck LONGO, Souad GRAND, et sur les suppléants : Gilles MOREAU, Lencka POPRAVKA, Evelyne DE CARO et Marc ODDON. Sur ces représentations, pas d'avis contraire ? Les abstentions indiquées ? Adoptée, je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de développement économique », de « construction, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain » et de « programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dédié à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de sciences », et notamment l'article 9,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 22 mai 2026 portant désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'EPCC « Territoire de sciences »

Grenoble-Alpes Métropole compte, avec le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université Grenoble Alpes et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, parmi les membres fondateurs de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dédié à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de sciences ».

Cet EPCC gère deux équipements : la Casemate, implantée à Grenoble, et le centre de sciences Cosmocité, implanté à Pont-de-Claix. Il comprend, également, un volet animation territoriale, avec notamment l'animation de la Fête de la science au niveau départemental.

Les statuts de l'EPCC « Territoire de sciences » prévoient la désignation de quatre représentant(e)s titulaires et quatre représentant(e)s suppléant(e)s de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'EPCC.

Par délibération du 22 mai 2026, le Conseil métropolitain a désigné :

- en tant que représentants titulaires : M. Jean-Gaëtan COGNARD, Mme Lencka POPRAVKA, M. Franck LONGO et Mme Souad GRAND,
- en tant que représentants suppléants : M. Gilles MOREAU, M. Philippe CARDIN, Mme Evelyne DE CARO et M. Marc ODDON.

Il convient de modifier la désignation des représentants titulaires et suppléants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'EPCC dédié à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de sciences ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dédié à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de sciences » :
 - o en tant que représentants titulaires :
 - M. Jean-Gaëtan COGNARD
 - Mme Michelle VEYRET
 - M. Franck LONGO
 - Mme Souad GRAND
 - o en tant que représentants suppléants :
 - M. Gilles MOREAU
 - Mme Lencka POPRAVKA
 - Mme Evelyne DE CARO
 - M. Marc ODDON
- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de l'EPCC dédié à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de sciences »,
- Indique que la présente délibération se substitue à la délibération DEL22052026223 du 22 mai 2026, qui est abrogée.

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura

SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026298 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA)

02:55:17

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la désignation des représentants de la Métropole au sein du SYMAA, du syndicat mixte Alpes Abattage, sur les modalités de vote, pas de difficulté ? Sur les désignations, je propose comme titulaires : Sandra KRIEF, Gildas BOUFFAUD, Stéphane DUPONT-FERRIER, Cyrille PLENET, et comme suppléants Amandine GERMAIN, Kheira CAPDEPON, Christophe REVIL et Marc DEPINOIS. Sur ses représentations, pas de difficultés ? Même vote ? Même vote.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national » et d'« actions de développement économique »,

Vu les statuts du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA), et notamment les articles 5 et 6,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 22 mai 2026 portant désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du SYMAA,

Le Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA) a été constitué en vue d'organiser un service public industriel et commercial d'abattage en Isère afin de valoriser les produits de la filière d'élevage tout en garantissant un service de qualité dans le respect des conditions sanitaires.

Le SYMAA est composé du Département de l'Isère (51%), de Grenoble-Alpes Métropole (46,1%), de la Communauté de communes du Grésivaudan (2,5%), de la Communauté de communes Massif du Vercors (0,3%) et de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (0,1%).

Les statuts du SYMAA prévoient la désignation de quatre représentants titulaires et de quatre représentants suppléants de la Métropole.

Par délibération en date du 22 mai 2026, le Conseil métropolitain a désigné pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA) :

- en tant que représentants titulaires : Mme Sandra KRIEF, M. Gildas BOUFFAUD, M. Stéphane DUPONT-FERRIER et M. Marc DEPINOIS
- en tant que représentants suppléants : Mme Cécile CENATIEMPO, Mme Kheira CAPDEPON, M. Christophe REVIL et Mme Cyrille PLENET.

Il convient de modifier la désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA) :
 - o en tant que représentants titulaires :
 - Mme Sandra KRIEF,
 - M. Gildas BOUFFAUD,
 - M. Stéphane DUPONT-FERRIER
 - Mme Cyrille PLENET
 - o en tant que représentants suppléants :
 - Mme Amandine GERMAIN
 - Mme Kheira CAPDEPON
 - M. Christophe REVIL
 - M. Marc DEPINOIS

- Indique que la présente délibération se substitue à la délibération DEL22052026237 du 22 mai 2026, qui est abrogée.

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026299 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil Médical Départemental géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur les désignations des représentants de notre Métropole au sein du conseil médical départemental géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, sur les modalités de vote, pas de difficulté ? Merci. Sur les deux titulaires, nous proposons Marc DEPINOIS et Jean-Yves PORTA, chacun d'eux ayant deux suppléants : Marc ODDON, Raphaël GUERRERO, Olivier BERTRAND, Laurent AMADIEU. Sur ces représentations, pas de difficultés ? Mêmes votes que sur les précédentes ? Je vous en remercie.

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif notamment à l'organisation des conseils médicaux, dont son article 6.1, modifié par décret n°2024-641 du 27 juin 2024,

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu le courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère (CDG38) en date du 04 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 22 mai 2026 portant désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil Médical Départemental géré par le CDG38,

Le Centre de Gestion de l'Isère assure le secrétariat du Conseil Médical en formation plénière pour les agents relevant de la fonction publique territoriale.

Il s'agit d'une instance médicale, paritaire et consultative qui est obligatoirement consultée, selon les dispositions réglementaires et plus particulièrement sur les refus d'imputabilité des accidents du travail et des maladies professionnelles, les allocations temporaires d'invalidité et les mises en retraite pour invalidité.

Elle est composée de :

- deux médecins agréés,
- deux représentants de l'administration (membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif),
- deux représentants du personnel de la catégorie de l'agent dont le dossier est examiné.

Les deux membres titulaires (chacun ayant deux suppléants) représentants de la collectivité, appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical, sont désignés par l'autorité territoriale dont relève le fonctionnaire parmi les membres de l'organe délibérant.

Par délibération en date du 22 mai 2026, le Conseil métropolitain a désigné pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil Médical Départemental :

- M. Marc DEPINOIS en tant que représentant titulaire, avec M. Marc ODDON et M. Jean-Yves PORTA en tant que représentants suppléants,
- M. Raphaël GUERRERO en tant que représentant titulaire, avec M. Olivier BERTRAND et M. Laurent AMADIEU en tant que représentants suppléants

Il convient de procéder à nouveau à la désignation des deux représentants titulaires de Grenoble-Alpes Métropole et de leurs deux suppléants respectifs au sein du Conseil Médical Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil Médical Départemental géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère :
- M. Marc DEPINOIS en tant que représentant titulaire, avec M. Raphaël GUERRERO et M. Marc ODDON en tant que représentants suppléants,
- M. Jean-Yves PORTA en tant que représentant titulaire, avec M. Olivier BERTRAND et M. Laurent AMADIEU en tant que représentants suppléants
- Indique que la présente délibération se substitue à la délibération DEL22052026259 du 22 mai 2026, qui est abrogée.

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026300 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole à la Commission de médiation DALO (droit au logement opposable)

02:56:09

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Enfin, sur la désignation des représentants de la Métropole à la commission de médiation du DALO, droit au logement opposable, pas de difficulté sur les modalités de scrutin ? Je note. Merci. Sur la représentation, je propose une suppléante qui serait Margot BELAIR, vice-présidente, en charge notamment du logement « Es qualités ». Sur cette candidature, pas de difficulté ? Même vote pour tous ? Abstention, on les connaît ? Avis contraire, il n'y en a pas ? Adoptée. Je vous en remercie.

Vu le code de la construction et de l'habitation,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Le droit au logement est garanti par l'Etat, dans les conditions prévues par les textes, aux personnes qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant. Pour celles dont les démarches ont été vaines, la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable a créé des dispositifs de recours. La loi ouvre aux personnes qui sollicitent l'accueil dans une structure d'hébergement des recours semblables à ceux dont disposent les demandeurs de logement.

Dans le Département de l'Isère, en application de la loi, une commission de médiation est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes et sur l'urgence de l'attribution de logements aux demandeurs ou de leur accueil dans une structure d'hébergement.

Les EPCI ayant conclu un accord collectif intercommunal ou la convention Intercommunale d'attribution (article L 441-1 et L 441-1-6 du code de la construction et de l'habitation) ont un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) au sein de la commission de médiation.

Une délibération prise lors du conseil métropolitain du 22 mai 2026 a désigné Leah ASSALI comme représentante titulaire. Il convient de désigner un(e) représentant(e) suppléant(e).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Margot BELAIR comme représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la commission de Médiation Droit Au Logement Opposable (DALO).

Abstention : 8

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :101

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose que nous puissions faire une pause d'une heure pour déjeuner et je vous donne donc rendez-vous à 14 h 15 pour étudier la suite de notre ordre du jour, et notamment sur le budget principal, le compte financier unique. Je me permets d'insister pour que le quorum soit au rendez-vous. Merci à tous et bon appétit.

Suspension de séance : 13H15

Reprise de séance : 14h26

00:00:32

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Chers collègues, je vous propose que nous puissions

reprendre et que nous appelions, et que nous invitions nos collègues qui sont au café à venir nous rejoindre pour ouvrir de nouveau les débats, si les messages peuvent leur être passés. Merci.

Finances, contrôle de gestion et budget

Délibération N° DEL19062026301 - Budget principal et budgets annexes - Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 et présentation du budget principal et des budgets annexes sous forme de "Budget Climat"

00:01:52

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Chers collègues, on me précise que le quorum est atteint. Je vais vous inviter à rejoindre vos places et je vais ouvrir de nouveau la séance pour que nous puissions étudier les éléments budgétaires de notre conseil, et notamment le compte financier unique qui est, vous le savez, désormais la nouvelle version du compte administratif et du compte de gestion réuni en un seul document. Comme il en est demandé par la loi, vous le savez, lors de l'étude du compte financier unique, il nous faut élire un président de séance qui ne soit pas l'ordonnateur. Je vais vous proposer de voter et de désigner Raphaël GUERRERO comme président de séance, et je resterai pour ma part ici et je sortirai de la séance au moment du vote. J'invite Christophe FERRARI à le faire également. Je vous propose la candidature de Raphaël GUERRERO pour présider la séance. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Monsieur le Président de séance, à vous la parole.

00:03:10

Raphaël GUERRERO: Merci, Monsieur le Président. Vous proposez donc là une présentation synthétique du compte financier unique. Il s'agit des écritures et de la mise en exécution budgétaire du budget de 2025, de manière à être à la fois transparent et rigoureux sur la méthode, c'est une présentation. La maquette de présentation est identique à ce que nous avons toujours fait sous le précédent mandat, pour permettre aux uns et aux autres de s'y retrouver. Tout d'abord, sur la première diapositive, de regarder le PPI, le Plan pluriannuel d'investissement, tous budgets consolidés, et se dire qu'au bout de cinq années, la Métropole a investi, tous budgets confondus, 1 milliard d'euros. Ceci est conforme à ce que nous avons voté dès lors avec une répartition sur principalement le budget principal pour 143 millions d'euros. Vous avez ici, pour l'année 2025, la totalité des investissements de l'ensemble des budgets métropolitains qui se porte à 203,5 millions d'euros. Tous budgets confondus toujours sur nos recettes de fonctionnement, elle s'élève à 624 millions d'euros en progression de 1,4 %. C'est une progression qui ralentit, puisque la progression des recettes était de 2,4 % en 2024. Il est à noter que sur le budget principal, nos recettes baissent de 0,7 % malgré les dynamiques fiscales, notamment des entreprises et une redistribution, je reviendrai tout à l'heure, du fonds de péréquation intercommunal et communal des ressources. Les recettes du budget déchets évoluent aussi et il y a eu une hausse du taux qui a été posée en 2025, pour le financement des travaux de l'usine et puis aussi une progression des recettes du budget de chaleur. En termes de fiscalité, là aussi tous budgets confondus, l'augmentation des taux que nous avons connue l'année dernière passant de 8,30 à 8,80 pour la somme et un maintien de l'ensemble des quatre autres taxes, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises. La fiscalité au global a évolué de 11 millions d'euros, d'abord par une revalorisation des bases de la cotisation foncière des entreprises, mais aussi le produit de la taxe des ordures ménagères. Compte tenu de ce que je vous ai donné une légère perte sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, comme dans nos communes, puisqu'il y avait une surévaluation à la base. Vous notez, quand on regarde ce graphique, que nous sommes toujours plus dépendants de la conjoncture économique, d'une part, et on le verra tout à l'heure aussi, des dotations de l'État. Sur les dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, elle s'élève à 472 millions d'euros contre 473. Vous voyez qu'il y a une baisse des dépenses de fonctionnement de 0,3 %, alors que l'inflation s'est élevée à 0,9 %. Bien entendu, les versements aux communes AC et DSC sont stables. Vous noterez, on le verra plus tard, notamment sur le budget principal, un effort important qui va être fait sur la masse salariale. Nos participations aux SDIS et au SMMAG en 2025, qui s'élèvent, comme nous l'avons vu, à 17,7 pour le SDIS et à 24,5 pour le SMMAG et les autres dépenses, donc qui sont les dépenses de nos politiques publiques diminuent pour passer de 169 à 165 millions d'euros. Sur l'encours de la dette, il s'élève à 857,6 millions d'euros, tous budgets confondus. Tous budgets confondus, la dette diminue de 4,8 millions d'euros, avec un endettement positif de 2,6 % sur le budget principal et sur le budget des déchets pour le financement de l'usine et désendettement. Sur l'ensemble des autres budgets, nous avons aussi une dette récupérable pour le compte des communes et transfert voirie, de GEG et du SMMAG qui était à 44,8 et qui est désormais à 24,9 millions d'euros. C'est normal. À mesure que le temps avance, cette dette se réduit. Si on regarde maintenant le seul budget principal, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 436,3 millions d'euros, et donc elles diminuent de 0,7 % par rapport à 2024. Quatre cent quarante-deux millions d'euros avant déduction du Dilico et donc en net, puisqu'il ne faut pas mélanger ce qui n'est pas mélangeable et être

juste dans les chiffres qui sont projetés de 436,3 millions d'euros, soit une perte de recettes de 3,3 millions d'euros, alors que la cotisation foncière des entreprises a augmenté, alors que nous avons eu pour la première année un reversement du fonds de péréquation des ressources. Ceci, et c'est important à le noter aussi, au-delà des seules finances, parce que cela constate un appauvrissement relatif du territoire. L'ensemble des autres dotations sont soit stables soit à la baisse, et nous le verrons un peu plus tard. Les recettes de fonctionnement, toujours sur le budget principal, c'est l'impact de la loi de finances de 2025. La première fois où nous avons une ponction aussi énorme puisque c'est à peu près 15 millions d'euros qui ont été ponctionnés, notamment avec un gel de la TVA pour 5 millions d'euros, la dotation générale de fonctionnement par compensation qui baisse d'un peu plus de 2 millions d'euros. Deux millions d'euros sur la dotation de la compensation, la réforme de la taxe professionnelle. Nous le savons, cette année, cela va se cumuler avec la baisse de compensation sur les bases industrielles. Et notre Métropole est une métropole industrielle et on a vu les difficultés avec Exalia, et, financièrement, nous ne sommes aussi pas épargnés. Enfin, la mise en place du Dilico pour 5,8 et le total fait 14,9, pratiquement 15 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement, les dotations de l'État 118 millions d'euros baissent de manière importante de 4,2 millions d'euros. Vous voyez le graphique qui parle de lui-même, c'est donc la DGF qui diminue, c'est la DCRTP et le Fonds national de garantie individuelle des ressources qui eux sont restés stables. Quand les recettes baissent, qu'en est-il de nos dépenses de fonctionnement ? Nos dépenses de fonctionnement se sont stabilisées à 348,7 millions d'euros contre 348,6 en 2024, et hors Dilico, parce que les dépenses intègrent le Dilico. Si on enlève le Dilico, nos dépenses diminuent de 1,5 %. Donc, il y a eu un travail aussi de réduction des dépenses métropolitaines tout en maintenant, et vous voyez le graphique, les reversements aux communes en diminuant les dépenses de personnel de 1,8 %, en maintenant les cotisations au SDIS, c'est réglementaire, et au SMMAG, là c'est une volonté politique en diminuant fortement les autres dépenses de 4,7 %. Vous voyez qu'au fond, une grande part du budget métropolitain est sous contrainte. Les dépenses de personnel, on en parlait, focus, 23 % des dépenses de fonctionnement, soit 78,9 millions d'euros mais refacturés bien entendu à des budgets annexes qui intègrent l'augmentation de la CNRCL dans nos communes, qui intègrent la mise en place d'une prévoyance obligatoire et qui diminuent en exécution de 1,7 % suite au travail important qui est fait par la direction générale, notre directeur et ses équipes, et tout en intégrant bien entendu le GVT. Ceci est permis parce que l'enveloppe renfort remplacement diminue, parce que tous les contrats de projets ne sont pas renouvelés avec des gels, voire des suppressions de postes. Les dépenses de fonctionnement autres, celles qui pourraient être appelées comme dépenses de nos politiques publiques, 75 millions d'euros contre 79 millions d'euros. Il a fallu trouver 15 millions d'euros d'économies, une diminution de 5,4 % avec les effets que nous avons présentés à maintes reprises et qui permettent d'avoir un budget équilibré. Si on regarde l'investissement, 170 millions d'euros, il est légèrement plus important que 2024, 164 millions d'euros, avec les trois postes les plus importants : mobilité inclusive espace public, politique de l'habitat, planification des projets urbains et paysagers. Sur le budget principal, ce qu'on appelle les dépenses d'équipement, elles s'élèvent à 139 millions d'euros, ce qui fait que le seul budget principal sur le milliard d'investissement du PPI en est l'auteur pour 725 millions d'euros. Vous voyez un taux d'exécution 2025 de 78 %. Au fond, c'est la vitesse de croisière de notre Métropole. Il faut se dire aussi, et nous le verrons à partir de la rentrée à travers les éléments prospectifs, que les dépenses d'investissement soutenable désormais, compte tenu de la loi de finances 2026 qui nous ampute de nouveau de 16 millions d'euros, devraient s'établir à 110 millions d'euros. Comme vous le savez aussi, en application de la réglementation, nous devons avoir une évaluation climat qu'on appelle budget climat. Même si l'évaluation climat se fait à partir du compte administratif par l'application de critères qui sont ceux de la loi et, nous allons voir juste après quelques diapos et en intégrant aussi la taxonomie européenne, c'est-à-dire quelles sont les activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Si on regarde nos graphiques, là aussi on les connaît avec le vert le plus foncé, ce qui est favorable à l'environnement, le rouge qui est le plus défavorable et le jaune, c'est ce qui reste à approfondir puisque l'application des seuls critères de la norme ICATC ne permet pas de tout classer, il faut aussi créer notre propre nomenclature. Ce que l'on peut noter, c'est que les dépenses classées très favorables évoluent de 29 % à 33 % et que la part des dépenses à approfondir se diminue de manière à être en tout cas sur l'axe d'atténuation le plus proche de la réalité et du budget climat que nous devons réaliser. Sur l'axe atténuation, biodiversité, adaptation, là aussi, vous voyez les codes couleurs. Le gris qui pour la part du neutre, puisqu'il y a un certain nombre d'opérations qui n'améliore pas ou qui ne défavorise pas l'environnement. Là aussi, le travail qui est fait, c'est d'être le plus juste possible dans la catégorisation de notre réponse de manière à aider les équipes lors de la déconstruction budgétaire et d'être le plus favorable possible à l'environnement. Sur l'axe atténuation, l'évolution globale entre 2023 et 2025, on regarde la hausse des dépenses très favorables à tous les travaux que nous avons pu faire et qui permettent la rénovation énergétique, les pistes cyclables, etc., et une réduction en 2024 des dépenses à approfondir, puisque nous avons travaillé à la mise en place de nouvelles grilles d'analyse qui correspondent bien entendu à la norme ICATC. Également, en 2025, changement de cotation de titres de participation sur nos écritures comptables. De tout ça, en résulte des ratios financiers. Si on les regarde en s'attachant aux graphiques, on voit d'abord que la capacité de désendettement en années de la Métropole s'améliore, puisqu'entre 2024 et 2025, on passe de 7,6 à 7,4. Mais comme je le dis toujours, ceci pourrait

fortement se dégrader si, dès la décision modificative de septembre, nous n'intégrons pas les économies qui nous sont malheureusement imposées et que nous devons faire en conscience. L'épargne gestion, c'est la ligne bleue qui, elle, s'améliore, de même que la capacité d'autofinancement. Et notre épargne nette reste d'un bon niveau à 20,3 millions d'euros. Si on intègre dedans la subvention de 15,75 millions d'euros en fonctionnement que nous devons au SMMAG pour comparer ce qui est comparable, les ratios se dégradent. Un budget n'est pas fait pour ne regarder que les ratios, mais pour autant, il en va de la soutenabilité et de la stabilité, puisque ce ne sont plus 7,4 années de capacité de désendettement mais 8,9, puisque nous perdons 15 millions d'euros en fonctionnement pour abonder le SMMAG. L'encours de la dette, en grande partie il est dans la zone sécurisée. Nous avons toujours un contrat dit toxique qui compare les taux longs et les taux courts. Je fais ça de manière simple. La dette nouvelle sur le budget principal, c'est 76 millions d'euros et qui endette le budget principal de 2,6 millions d'euros. Donc, l'endettement annuel du budget principal se réduit petit à petit, puisqu'il était de 14 millions d'euros entre l'exercice 23 et l'exercice 24. Comme toujours, la question du refinancement, de l'emprunt le plus toxique, on va dire, Euro/Franc suisse, la décision que nous avons prise en 2016 permet à la Métropole de faire une économie ou une non dépense de 8,74 millions d'euros, et on peut le dire, définitive, puisque désormais ces prêts sont passés à taux fixe. Nous avons des engagements hors bilan de 1,4 milliard d'euros. Donc ce sont les prêts garantis, donc 1,315 sur le logement social, ce qui fait que le ratio Galland est largement respecté, puisqu'à fin 2025 qui s'élève à 21,75 %. Et il ne doit pas dépasser 50 %. Quelques ratios sur nos budgets annexes, comme toujours, le budget des déchets, une capacité d'autofinancement, une épargne nette à 19,2, 75 % d'autofinancement, 25,8 millions de dépenses d'équipement, 41 millions d'euros de dette et deux ans de capacité de désendettement. Tout ceci avait été vu dans le cadre de la prospective du budget annexe des déchets avec la construction de l'usine photovoltaïque, une CAF négative de 59 000 €, pas d'autofinancement de 180 000 € d'investissements et 1 million d'euros de dette. Réseau de chaleur, 4 millions d'épargne nette, 100 % d'autofinancement, 2,8 millions d'équipements, 33,9 millions d'euros de dette et 8,1 années de capacité de désendettement. Pour le cycle de l'eau. Sur l'eau, épargne nette, 11 millions d'euros, 76 millions d'autofinancement, 14 millions d'équipements, 39 millions de dette et 2,7 années de capacité de désendettement. Pour l'assainissement. Épargne nette à 9 millions, 67 % d'autofinancement, 13,6 millions d'équipements, 19,7 millions d'euros de dette et 1,7 année de capacité de désendettement. Enfin, sur GEMAPI, 2 millions d'euros d'épargne nette, 73 % d'autofinancement, 2,9 millions d'euros d'équipement, 1,7 million d'euros de dette et 0,8 année de capacité de désendettement. Enfin, pour terminer, sur les quatre derniers budgets annexes, stationnement en ouvrage. La capacité d'autofinancement est de 200 000 €, 300 000 € d'équipement, 24 millions d'euros de dette et 8,5 années de capacité de désendettement. Les locaux économiques : 700 000 € d'épargne nette 100 % d'autofinancement, 400 000 € d'équipement, 2 millions d'euros de dette et 2,1 années de capacité de désendettement. GFU : 100 000 € d'épargne nette, 29 % d'autofinancement, 0,3 million d'euros d'investissement. Pas de dette. Opération d'aménagement, pas de dette et 0,1 € d'équipement. Je vous remercie. Des prises de parole. Franck LONGO.

00:19:46

Franck LONGO: Merci pour cette présentation qui résume finalement le dernier budget que nous avons monté au mandat précédent. Un mot pour dire déjà que ce dernier budget a été quand même plutôt positif par rapport au reste du mandat. Je crois qu'on a aussi pris mesure petit à petit, au cours du mandat dernier, de la réalité de ce qui nous a été souvent imposé par les autres, et en particulier par l'État. On le voit notamment avec une baisse de la dette qui s'est enfin dessinée, une baisse également sur le fonctionnement. Je salue également le travail qui a pu être fait, notamment par Michelle VEYRET, sur ces dernières années et un investissement qui a oscillé, puis vous l'avez dit, qui s'est vu évoluer, en tout cas, de manière plutôt positive aussi sur les fins de d'année. Cependant, on est loin d'être sorti des problèmes, puisqu'on le sait tous, dans les mois à venir, les difficultés vont s'accroître. Vous en avez parlé, du Dilico, pas seulement, les cotisations au CNRACL, la loi de finances qui va arriver, le déficit abyssal de l'État qui forcément va nous impacter en tant que collectivité, le coût également des guerres, des différents blocages. Tout ça, on doit évidemment en prendre la mesure de manière assez grave, puisque nous avons un réel mur devant nous. Je sais que le président, Guillaume LISSY, en a également conscience parce que nous le faisons aussi dans nos communes. Ce qui va nous arriver et de toutes façons, au vu du déficit extrêmement important de l'État, ne sera que négatif pour les collectivités. Les efforts que nous allons devoir faire vont être extrêmement importants si on veut maintenir des marges de manœuvre. Parce que l'enjeu est bien là, c'est comment faire face, finalement. Évidemment, la première des pistes, qui a été évoquée d'ailleurs dans nos échanges politiques dès le début de ce mandat, c'est de se concentrer sur nos compétences de base. Parce qu'il va falloir déjà faire celle-là, si tant est qu'on en ait les moyens, et continuer à investir, puisque dans nos communes, nous avons ce besoin forcément de moderniser nos rues, nos

équipements. La Métropole est évidemment un acteur éminemment majeur pour faire évoluer nos communes sur ces compétences. Attention aussi, parce qu'on le voit également avec les difficultés qui s'accroissent pour nos habitants, le recours à l'impôt est de plus en plus difficile. C'est-à-dire qu'il est de moins en moins compris. On doit aussi avoir ça en tête, les efforts qu'on va demander aux autres vont être aussi beaucoup plus difficile à accepter pour nos habitants. On est vraiment face à un enjeu qui va être complexe, sachant qu'on a déjà attaqué le travail et notamment, je pense aux organismes extérieurs dans lesquels on siège, puisqu'on commence à avoir nos premiers CA. Et là aussi, les sonnettes d'alarme sont souvent tirées puisqu'on a, nous, les élus de notre groupe, par exemple, siégé dans plusieurs organismes qui connaissent un déficit et qui quelquefois est même structurel et qui nous alerte. Parce que ça veut dire que nos satellites vont avoir potentiellement besoin de plus d'argent que la Métropole n'est pas en capacité de leur donner. Finalement, ça va être une deuxième épine dans le pied qui viendra compléter la première, qui va s'appliquer directement sur le budget métropolitain. Je vous alerte collectivement. Je sais pouvoir compter sur le président, sur le vice-président aux finances pour qu'on puisse faire ce travail extrêmement important, délicat, douloureux peut-être, sûrement, parce qu'il va falloir qu'on se retienne d'une manière ou d'une autre, si on veut notamment voter des budgets en équilibre et se laisser des marges de manœuvre. Qui dit budget en équilibre dit forcément avoir, et ça a été montré dans les diapos, notamment, des recettes de fonctionnement qui soient plus élevées que nos dépenses pour pouvoir forcément dégager des marges et derrière emprunter et faire de l'investissement. Effectivement, ce n'est pas forcément un message d'espoir, mais plutôt de réalité qui se base malheureusement sur les annonces qui sont en train d'être faites et qui pourront encore nous arriver demain. En tout cas, merci pour le travail qui a été réalisé et merci à tous pour votre vigilance collective pour qu'on puisse maintenir un budget qui soit équilibré et qui puisse aider nos communes sur le terrain dans les années à venir.

00:24:09

Raphaël GUERRERO : Merci. Je laisse la parole à Alexandre LACROIX.

00:24:14

Alexandre LACROIX : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, déjà un petit mot pour remercier le représentant du groupe centriste et macroniste de nous alerter sur la situation abyssale de nos déficits publics nationaux. Il eût été intéressant que les élus nationaux que ce groupe soutenait peut-être traitent cette question depuis neuf ans qu'ils sont au pouvoir. Pour ce qui concerne ce compte financier unique, c'est un document qui est avant tout l'équivalent d'un compte administratif qui est voté à partir de cette année. C'est le bilan de la gestion passée de la Métro. Je ne vous apprends rien de bien particulier. Disons-le d'emblée, on ne va évidemment pas voter contre, ça n'a aucun sens puisque c'est un acte purement administratif à propos d'un budget qui a déjà été voté. Mais nous profitons de sa présentation pour faire quelques remarques et souligner les points de vigilance que portera notre groupe dans la mandature à venir, sur ces questions financières. On remarque déjà, alors, c'est certes par la revalorisation des bases, mais une augmentation des impôts, vous avez relevé le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,8 %. Il y a aussi, évidemment, de manière substantielle, la CFE qui a augmenté, et votre propre rapport se chiffre d'augmentation autour de 3,7 millions d'euros, qui est prélevé en plus sur une année. Ces 3,7 millions d'euros, on sait très bien qui va les payer. C'est toujours le même. C'est celui qu'on appelle désormais Nicolas, Nicolas qui est le contribuable métropolitain, qui se lave, qui bosse, qui va se voir payer encore plus d'impôts pour un service qui, visiblement, vu les demandes qu'on nous fait, va être sans doute appelé à peut-être baisser en quantité ou en qualité. Ce compte révèle au niveau de l'endettement un effet ciseau qui se referme. L'épargne nette recule encore à 20 millions d'euros, elle ne finance plus que 12 % des investissements. Pendant ce temps, la charge de la dette a bien augmenté avec une annuité du budget qui grimpe à 7,6 millions d'euros pour atteindre 86,6 millions. On voit bien qu'il y a un endettement qui va se faire, que les Nicolas d'aujourd'hui et demain, vont devoir un jour ou l'autre régler. Dans ce contexte, évidemment, vous avez fait appel à l'ensemble des conseils métropolitains et des groupes pour faire des propositions en matière de baisse des dépenses, puisque il faudrait trouver pour l'année prochaine 10 millions d'euros d'économies en urgence. Vous savez, pour ce qui nous concerne, on trouve assez curieux d'avoir un contexte de forte érosion des financements nationaux, d'avoir une augmentation de la dette, de devoir trouver des économies et en même temps d'avoir pris en charge depuis novembre des dépenses qui ne ressortent pas manifestement de la compétence de la Métropole. Ces dépenses relatives aux occupants de la métropole, ne sont d'ailleurs pas particulièrement bien chiffrées dans ce CFU. Notre groupe a évidemment pris acte de nos échanges

avec la présidence relative à la demande de documents que nous avons faits, et nous vous remercions d'ailleurs de cette disposition à l'échange pour nous transmettre des documents. Nous serons naturellement attentifs aux réponses qui nous seront apportées. Compte tenu de cet ensemble, c'est-à-dire une dette qui augmente, un budget auquel on va demander de s'éroder de 10 millions d'euros. Nous nous abstenons, et nous apporterons la plus grande mobilisation à ce que l'argent du Nicolas métropolitain soit le mieux dépensé par cette institution. Je vous remercie.

00:27:44

Raphaël GUERRERO: Je laisse la parole à Laura SIEFERT.

00:27:50

Laura SIEFERT: Merci. Je vous remercie aussi pour la présentation et plus généralement pour le travail de synthèse qui est contenu dans le rapport sur le CFU qu'on a eu en annexe, qu'on retrouve chaque année, mais qui reste quand même primordial pour faciliter notre compréhension des différents éléments. Avant de parler du budget principal, nous tenons à souligner la performance des services publics métropolitains qui sont sur les budgets annexes, particulièrement l'eau, l'assainissement, la GEMAPI, les déchets qui sont des services essentiels à Nicolas, disons-le, et qui, avec des tarifs soutenables, réussissent à dégager malgré tout des investissements importants pour maintenir leur patrimoine et pour s'adapter aux enjeux énergétiques et environnementaux, sans pour autant dégrader les budgets correspondants. Je pense que nous pouvons nous en réjouir et en être fiers. Sur le budget principal, nous constatons une situation plutôt meilleure que celle prévue au moment du budget primitif de 2025, notamment en termes d'épargne nette et de capacité de désendettement. Celle-ci s'est finalement légèrement améliorée depuis 2023. Sans être des éléments de réjouissance à proprement parler, cela nous permet d'envisager un peu moins difficilement 2026 que ce qui pouvait être prévu en fin de mandat au stade, encore une fois, du budget primitif. Heureusement, vu le contenu de la loi de finances promulguée depuis. Les finances de la Métropole restent contraintes, nous le savons. En parallèle du travail budgétaire qui nous attend dans les mois qui viennent, nous devons aussi reprendre le plan pluriannuel d'investissement pour garder une trajectoire soutenable sur le long terme. Les leviers sont restreints. Le budget principal contient une part non négligeable de dépenses dites contraintes et des recettes rigides aussi, avec seulement 23 % qui viennent de la fiscalité locale, levier parfois difficile à actionner en lui-même. Nous l'avons constaté précédemment. Parmi les leviers déjà mis en œuvre, le plan d'amélioration du fonctionnement permet de conserver une masse salariale contenue. Il faut saluer les efforts fournis et ce résultat, ça a été dit. Je rejoins ce constat. Cependant, cette solution atteindra un jour ses limites. Ce sera un point d'attention important pour les années à venir. Conserver des moyens et des ressources humaines en adéquation avec les investissements prévus. Parlons d'investissement, le budget climat qui nous a été présenté classe pour la première année les investissements non seulement selon l'axe atténuation, mais selon l'axe biodiversité et adaptation au changement climatique. Ces investissements sont classés majoritairement neutres. Nous ne devrions pas nous en satisfaire. Sur le total des dépenses classées, seulement 25 % sont favorables à l'adaptation au changement climatique. Ce n'est pas assez. Le constat est pire pour l'axe biodiversité. Il nous faudra donc soit prioriser nos investissements, soit infléchir nos politiques pour qu'elles aussi s'adaptent pour l'avenir. Car les dotations de l'État diminuent, mais l'urgence climatique, elle, est de plus en plus pressante. Le refus du gouvernement d'imposer les plus fortunés et ses cadeaux fiscaux aux entreprises sont à l'origine de cette détérioration des finances publiques depuis plusieurs années. Ce même gouvernement demande maintenant aux collectivités d'en assumer le coût en réduisant ses dotations, alors que les collectivités locales, comme la nôtre, sont les moteurs de la transition écologique et de la cohésion sociale. La loi de finances 2026 est l'illustration concrète et douloureuse de cette réduction. Pour autant, nous ne pouvons pas renoncer à l'ambition de construire un territoire plus juste et plus résilient ni perdre de vue l'objectif de neutralité carbone qui s'impose à nous. Nous vivons très probablement l'été le plus frais du reste de notre vie. L'étau financier n'est malheureusement pas le plus grand risque auquel nous faisons face. Face à la tentation éventuelle d'une gestion trop prudente qui réduirait la voilure aux dépenses courantes, nous défendrons toujours ce cap, celui de décision pour le temps long au service d'un territoire sobre et juste, vivable et vivant.

00:31:35

Raphaël GUERRERO: Merci. Je laisse la parole à Christophe FERRARI.

Christophe FERRARI: Merci, monsieur le président, mes chers collègues. Quelques mots d'abord de remerciements et je m'associe à ce qui a été dit par Laura SIEFERT à cet instant en direction des services de la Métropole, sur cette capacité de présenter des documents extrêmement pédagogiques, complets, et ce, depuis désormais 12 ans. Depuis 12 ans, il y a une habitude dans cette Métropole à ce que les rapports tant sur le compte administratif, le CFU aujourd'hui, que sur les budgets, que sur les décisions modificatives, soient extrêmement complets. D'ailleurs, dans le mandat précédent, le groupe d'opposition CCM avait même ouvert en grand le Livre des comptes pour tout simplement, je dirais, scruter, observer, regarder ce qu'était la réalité du fonctionnement métropolitain. Je rappelle d'ailleurs qu'il y avait eu une mission à la demande du groupe UMA, précédemment, présidée par Christophe REVIL, le maire de Claix, conseiller métropolitain et vice-président du département, pour faire un état des lieux précis sur la réalité des investissements dans la Métropole commune par commune, je dirais presque même politique par politique sur les grands sujets. Ceci avait permis de poser toute la transparence sur les choses. Je pense que ça avait été un élément extrêmement intéressant pour toutes et tous. Merci également pour le vice-président reconduit dans ses fonctions, qui effectivement, au-delà de la qualité de synthèse et d'une patience de bénédictin à la fois dans le précédent mandat pour expliquer à tout le monde, à tous les groupes, ceux qui étaient là, en tout cas celles et ceux qui le voulaient, je sais qu'il l'a fait dans tous les groupes en transparence, répondant ainsi à l'ensemble des questions de chacun des élus métropolitains. Je me dis que finalement, dans cette Métropole, il est assez peu imaginable que cette question budgétaire ait échappé à qui que ce soit. Bien sûr, il y a des nouveaux élus aujourd'hui. En tout cas, les anciens, ceux qui étaient là dans le précédent mandat, voire même encore plus loin, ont une connaissance pleine et entière de ces éléments budgétaires à la fois, de ses fragilités, à la fois de ses forces du territoire que nous sommes. Tout simplement, je dirais qu'un pilotage de cette nature, je ne suis pas sûr qu'il existe de la même façon dans toutes les communes et dans toutes les EPCI aujourd'hui de notre département ou même ailleurs. Sachons le montrer. Il y a eu des choix politiques de faits, on peut ne pas les partager. La dette de la Métropole est une dette d'investissement. À la différence d'un État qui chaque matin se lève avec de très bonnes résolutions, finalement, à peine la fin de matinée arrivée et déjà dans une approche où il a totalement oublié ses bonnes résolutions du matin, c'est-à-dire comme si c'était un 1^{er} janvier tous les matins. Vous savez, le 1^{er} janvier, on fait des résolutions, on va faire plus de sport, on va aimer beaucoup plus les autres, etc., ce qui apparaît chaque année de façon beaucoup plus forte. Regardons d'ailleurs l'état de notre planète, à quel point ces résolutions peuvent être fortes. Néanmoins, c'est le cas de ce gouvernement et de ces gouvernements qui se sont succédé. Vous me permettrez quand même de dire qu'il y a une espèce de manie, presque obsessionnelle de l'État en ce moment, et des gouvernements qui se sont succédé, à considérer que réduire ses propres déficits devait se faire avec l'argent des autres. La réalité est celle-là. Globalement, à force de ponctionner les agences, les collectivités, on pourrait se dire que si l'État le fait, peut-être que ça va être utile. Je lisais encore cette semaine les résultats du budget de la nation pour 2026 et finalement rien n'est réglé. C'est une espèce de départ permanent. Toujours tout refaire. Encore une fois, c'est ce matin de toutes les résolutions et les bonnes résolutions, et le soir, ne sont pas. Il y a eu des choix et ils peuvent être critiqués. Je n'ai pas du tout de souci là-dessus. Vouloir pousser un peu plus loin l'endettement lorsqu'il s'agit de mener des politiques de soutien en direction des habitants pour mieux s'isoler dans les maisons individuelles, les copropriétés, de mettre beaucoup plus d'argent sur la question des mobilités, de permettre beaucoup plus d'investissement sur les espaces publics, la voirie et bien sûr, sur les politiques de transition écologique. C'est un choix politique, mais c'est de l'investissement. C'est comme le cholestérol, il y a le bon et il y a le mauvais. En l'espèce, quand on investit pour construire, pour bâtir, fabriquer des logements, nous sommes évidemment dans cela. Vous me permettrez de façon un peu taquine, mais vous imaginez bien qu'il ne pouvait pas en être autrement dans cette assemblée, que je pose aux vice-président, président de séance, une seule question, et je poserai une seule et unique question aux présidents, conseillers métropolitains en l'espèce dans cette assemblée. La première est de savoir si cette présentation est en accord avec toutes les présentations qui se sont succédé. Est-ce que ce CFU 2025 est conforme avec tout ce qui a été présenté préalablement ? Je vais peut-être le résumer même un peu, parce qu'il m'arrive parfois, tout à l'heure, on évoquait les odeurs du centre de compostage à Murianette, j'aurais bien aimé qu'on sente encore l'odeur des produits chimiques sur Pont-de-Claix, telle une petite... Mais il m'arrive d'entendre par l'écho des bruits qui me reviennent par vent du Nord et qui arrivent jusqu'à l'hôtel de ville de Pont-de-Claix qu'il y aurait, comment peut-on dire les choses de façon très simple ? des cadavres dans le placard. Est-ce que

cette présentation ici est conforme, sincère, complète sur les questions budgétaires aujourd'hui de la Métropole ? Je le dis simplement, c'est important pour qu'on le sache aujourd'hui. Mon point désormais que j'adresse au président LISSY, c'est encore une fois que les deux années qui se sont succédées sont des années où l'État a mis de profondes difficultés dans nos budgets. Plus d'une dizaine de millions de l'an dernier, encore dix cette année. Il est fort probable que dans les années qui viennent, il en soit encore ainsi. Il n'y a pas de plaisir. Ne boudons pas notre plaisir, continuons à ponctionner les collectivités. Elles sont là pour ça, elles ne disent rien. Nous sommes évidemment d'une grande docilité. Je me pose une question, vous savez que les 10 millions qui restent à trouver dans le cadre de la décision modificative de septembre, l'exécutif sortant avait clairement pris la décision de ne pas envisager tout simplement aucun arbitrage sur ces 10 millions, compte tenu des élections qui allaient arriver, la nouvelle équipe qui allait s'installer et c'était le travail de la nouvelle équipe. Je sais que c'est le travail de l'exécutif aujourd'hui. Je lui souhaite beaucoup de courage parce qu'encore une fois, c'est des potions d'une rare toxicité, 10 millions à nouveau. Alors, je pose la question. Je sais que vous avez décidé de mettre ce vote à l'occasion de la DM de septembre, mais n'imaginons pas une seule seconde qu'on fasse 10 millions d'euros d'économies qu'à partir du 1^{er} septembre. Les économies, il faut les faire dès maintenant en fait. Donc ma question est très simple. Il nous reste un conseil métropolitain, celui du 10 juillet, et je formule cette proposition à l'occasion d'une note tout simplement à l'ensemble des élus métropolitains, c'est de savoir s'il y a des prix arbitrages qui sont faits déjà. Lesquels sont-ils ? Touchent-ils l'investissement ? Touchent-ils déjà un certain nombre de politiques ? Et si tel était le cas, que cela puisse être présenté sans forcément de vote, mais en tout cas qu'on connaisse déjà, les orientations qui sont imaginées. Parce que si vous imaginez de faire 10 millions d'économies à partir de septembre, et comme tout le monde sait compter, il ne reste que quelques mois, il faut donc bien démarrer quand même un peu plus tôt. J'imagine que vous avez démarré, c'est bien logique. Je ne dis pas que ça soit une affaire simple. Je vous souhaite tout le courage possible. Ça a été profondément difficile dans les budgets précédents et ça va l'être encore. Là où nous devons être tous collectivement, c'est-à-dire que, l'on soit à gauche, à droite aujourd'hui dans cette assemblée, peut-on continuer à avoir un traitement aussi inacceptable de la part d'un État en direction des collectivités territoriales ? Pouvons-nous continuer à être une forme de variable d'ajustement où on ajuste rien d'ailleurs nationalement ? Voilà, mes chers collègues, et c'est là où il faut, à un moment donné, qu'on soit plus loyal au territoire qu'aux étiquettes politiques. À un moment donné, ce qui est toxique pour le territoire doit nous réunir tous et doit être pour nous une source de concorde. J'aimerais qu'il en soit ainsi évidemment. Merci.

00:42:09

Raphaël GUERRERO : Merci, Monsieur le Président. Je laisse la parole à Bastien CASTILLO.

00:42:28

Bastien CASTILLO : Oui. Parfait. Merci beaucoup. Nous on va aussi se prononcer, moins sur le vote qui nous est proposé sur le budget 2025, que sur la trajectoire qui nous semble destinée à travers les différentes prises de parole. D'abord, je vais reprendre une formule que M. FERRARI a utilisé tout à l'heure, à savoir que la métropole de Grenoble n'est pas un îlot coupé du reste du monde. Je suis assez d'accord avec l'idée que quand les politiques de l'État vont dans le mauvais sens, et en particulier mettre les budgets des collectivités territoriales à l'os, qu'il faut s'y opposer. Là où nous on ne peut pas y souscrire, c'est qu'il y a ici des personnes, des individus qui appartiennent à des groupes politiques dont les responsables nationaux sont précisément les responsables de ces politiques-là. Je pense en particulier à M. LONGO, mais il n'est pas le seul. Nous, on ne peut pas s'empêcher quand même de déplorer, ce qui est quand même une forme d'hypocrisie, à savoir que vous soutenez, pour un nombre d'entre vous, des politiques nationales qui, précisément mènent ces politiques d'austérité. Vous venez dans ces assemblées, que ce soit aux conseils municipaux ou dans ce conseil métropolitain, pour ensuite le déplorer. Pour nous ça, c'est un premier, un premier problème et nous le constatons. Deuxième élément, on remarque aussi que lorsqu'il est envisagé de rééquilibrer le budget, et nous comprenons tout à fait que la tâche que l'exécutif a menée, et en particulier vous, Monsieur GUERRERO, n'est pas simple, mais on remarque que c'est toujours envisagé sous l'angle de couper dans les dépenses et jamais comment augmenter les recettes. Car vous le savez, le budget d'une collectivité ou même de l'État n'est pas la gestion d'un bon père de famille qui ne choisit pas les recettes qu'il a et ne peut seulement gérer les dépenses. Donc, nous avons sans doute des leviers à mobiliser au niveau des dépenses pour garantir les investissements, en particulier en matière climatique. Nous vous posons la question : est-ce que vous avez envisagé des recettes

supplémentaires ? Lesquelles ? Comment on pourrait les mobiliser afin justement de ne pas rogner sur le service public ? Parce que là, quand on nous présente un budget qui diminue ce que vous appelez la masse salariale ou des subventions, ça se traduit quand même par une baisse de l'emploi public, par une détérioration de la qualité du service public. Nous aimerions être rassurés que vous indiquiez que ce n'est pas une trajectoire que vous entendez mener lors de ce mandat qui ne serait rien d'autre qu'une politique d'austérité. Nous craignons que le choix politique, que vous avez fait à l'élection de la Métropole de faire une alliance avec en particulier le groupe de droite, vous contraigne à être dans cette trajectoire-là. C'est la raison pour laquelle nous nous étions opposés. J'en appelle aussi à mes collègues qui sont élus de gauche, qu'ils soient communistes, écologistes ou même socialistes, est-ce que vous allez être solidaires de ce processus-là, ou est-ce que vous comptez mener un rapport de force en interne à votre majorité, pour faire entendre qu'il n'est pas raisonnable, à l'heure actuelle, où il y a un immense défi climatique, des problématiques sociales immenses, de poursuivre une logique d'austérité qui ne fera qu'empirer les problèmes que nous allons rencontrer. Nous, en tout cas, en tant que groupe France Insoumise, on se posera à toutes politiques d'austérité et nous serons force de propositions pour avoir des budgets à l'équilibre, mais qui permettent en même temps de répondre aux urgences sociales climatiques que nous allons affronter lors de ce mandat.

00:45:40

Raphaël GUERRERO : Merci. J'ai par la suite, la demande de Claudine DIDIER.

00:45:46

Claudine DIDIER: Merci, Monsieur le Président. Puisque cette présentation du compte financier unique est l'occasion d'anticiper les difficiles débats budgétaires qui nous attendent, j'interviens au nom du groupe CCC pour rappeler notre détermination à préserver le service public. En effet, il va nous falloir adopter une délibération modificative à l'automne pour faire face à un trou de 10 millions d'euros, comme cela a déjà été spécifié, et ce, suite à la loi de finances 2026. Cette loi de finances a sabré une nouvelle fois dans les recettes des collectivités et en premier lieu, les établissements publics. Nous défendons la position que les politiques de solidarité doivent rester la priorité de notre Métropole et nous y tenons énormément. C'est d'autant plus vrai dans un contexte de paupérisation marquée et de hausse du chômage, conséquence de l'épidémie de plans dits sociaux et des logiques d'austérité. C'est l'occasion aussi de rappeler qu'il est temps d'arrêter de considérer les collectivités territoriales comme des variables d'ajustement des politiques d'autorités nationales. Ces collectivités doivent aussi porter la plus grande part des investissements pour faire face au changement climatique. Ne pas agir aurait finalement un coût démesuré. Évitions donc les mauvais calculs de court terme. Je vous remercie.

00:47:18

Raphaël GUERRERO: Merci. Je laisse la parole à Marc ODDON.

00:47:22

Marc ODDON: Merci, Monsieur le Président. C'est vrai que le vote du compte financier unique n'est pas celui du budget, mais c'est bien l'occasion de visualiser de façon synthétique les dépenses qui ont été réalisées sur cette année 2025. C'est l'occasion de prendre conscience des engagements qui ont été tenus pour réussir la transition du territoire vers la neutralité carbone, tout en assurant les impératifs de solidarité et de développement économique. Je m'associe à ce qu'a dit Christophe FERRARI sur les remerciements au service pour la qualité du document de synthèse. Je vous encourage toutes et tous à le télécharger et à le garder, parce que lorsque nous intervenons dans nos satellites ou à différents endroits, là où nous sommes représentants de la Métropole, vous avez dans ce document une vision assez précise de la situation financière, des enjeux et même aussi des résultats de la politique, y compris sur les aspects sociaux. Je pensais sur le budget de l'eau, très intéressant à regarder. Dans ce cadre que nous avons rappelé et pour absorber l'impact des contraintes posées par l'État sur ses moyens, la Métropole renforce son pilotage financier prudent et rigoureux. C'est ça qu'il faut regarder. C'est que quand on a pris la décision dans le mandat précédent de faire 14 millions d'euros d'économies, je pense que ce n'était pas très simple à faire. On peut quand même souligner ce qui a été fait dans ce contexte difficile. La maîtrise des dépenses de fonctionnement qui nous ont été présentées avec une stabilité à 0,04 % par rapport à 2024, avec les contributions obligatoires du redressement des comptes publics. Le Dilico compris relève d'une mobilisation forte des services des équipes et qui ont suivi la commande politique pour assurer la

pérennité et la capacité à pouvoir regarder demain. Dans ce contexte financier peu favorable, il faut rappeler que les missions qui relèvent de notre périmètre de compétence seront prioritaires et sont à l'ordre du jour du travail commun de majorité sur notre feuille de route ambitieuse d'efficacité, de solidarité et de sobriété responsable. Sur le plan financier, l'objectif du maintien d'une épargne nette positive après 2026 est important pour la stabilité financière et constitue simplement un choix responsable pour ne pas hypothéquer le futur. Je voulais quand même souligner que ces efforts s'ajoutent à un contexte économique qui est difficile et que nos recettes sont indexées aussi, vous le savez, sur l'activité économique et sur la faculté à pouvoir inventer, être innovant dans la création d'activités et la création d'économie. Beaucoup de travail a été fait sur l'économie sociale et solidaire, et je pense que nous devons continuer à être un territoire innovant pour lequel on s'engage pour un territoire zéro chômeur, pour des gens qui retrouvent la dignité par le travail et par l'emploi. Je tiens à rappeler aussi à ceux qui voient les quelques augmentations qui ont été obligatoires, on a parlé de la CFE, que la baisse massive de la DCRTP, donc la dotation budgétaire à la charge de l'État, qui est censé compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle, nous donne une double peine et nous ont obligés à recalculer et à repositionner certains indicateurs, toujours et avec un débat qui est important pour nous de maintenir l'activité et le faire d'une façon la plus juste possible. Sur ces projets-là et sur le mandat stratégique qui arrivent et sur les choix qui seront à faire, nous, et vous pourrez compter, Monsieur le Président, sur l'engagement complet de notre groupe sur ces sujets. Merci.

00:51:15

Raphaël GUERRERO: Merci. Florent CHOLAT.

00:51:20

Florent CHOLAT: Merci beaucoup. Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais d'abord m'associer à tous les remerciements qui ont pu être faits. Félicitations aux services et aux vice-présidents pour tout le travail accompli, pour la synthèse et pour le travail qui a été fait sur l'exercice 2025, mais aussi sur tout le travail qui nous attend, pour la suite de ce travail là. Ce compte financier unique, il nous permet de mesurer à la fois les efforts déjà consentis et ceux qui nous attendent dans les prochaines semaines. Si mes comptes sont exacts, seuls 64 d'entre nous étaient présents lors du budget primitif 2025. C'est donc une assemblée largement renouvelée qui est aujourd'hui amenée à se prononcer sur l'exécution de cet exercice budgétaire. C'est ici l'occasion de regarder lucidement d'où nous venons, avant d'aborder les choix difficiles qui nous attendent dans les mois à venir. Le résultat 2025 est meilleur que celui qui était anticipé au budget primitif. C'est une bonne nouvelle, mais il faut regarder lucidement ce que cela traduit. Ce résultat est obtenu grâce à des recettes supplémentaires non prévues, mais aussi grâce à un important travail de maîtrise des dépenses et aux efforts demandés à nos services. Ces efforts sont réels, ils ont déjà été difficiles et chacun comprend qu'ils devront se poursuivre, alors même que l'État continue de faire peser sur les collectivités une part croissante de ses propres difficultés budgétaires. C'est une situation préoccupante, car les besoins de nos territoires, eux, ne diminuent pas. Nous voulons rappeler ici, une évidence : derrière un denier public, il y a un service public rendu à la population. Derrière une économie, il y a souvent un service qui se réduit en investissement, qui est repoussé ou une solidarité qui s'affaiblit. Nous devons rechercher l'efficacité, mais sans la fragiliser. Ce qui fait la force de l'action publique locale et de notre modèle de solidarité. L'exemple malheureux de Vencorex nous rappelle combien les enjeux sociaux, les enjeux industriels et budgétaires sont liés dans notre territoire. Derrière la disparition d'une entreprise, il y a des salariés, il y a des familles et des savoirs-faire, il y a aussi un territoire qui s'affaiblit. Accompagner les travailleurs concernés et préserver une attractivité industrielle forte demeurent un enjeu majeur pour notre métropole, tant pour l'emploi que pour notre capacité collective à financer l'action publique. Comme dans nos communes, nous devons aujourd'hui composer avec des moyens contraints, tout en répondant à des attentes toujours plus fortes. Ces solidarités territoriales sont de plus en plus importantes et plus importantes que jamais. Comme dans nos communes, nous devons faire des choix. Nous ne pourrions pas tout faire. Nous devons mieux orienter nos investissements pour préparer la neutralité carbone, renforcer la résilience de nos territoires et faire vivre les solidarités. La programmation pluriannuelle des investissements, que nous allons rediscuter dans les semaines à venir, devra pleinement intégrer et traduire cette exigence. Les élus du groupe AGATES prendront toute leur part dans ce travail et exigeant, afin de construire une métropole à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux qui sont devant nous. C'est dans cet esprit que nous approuveront le compte financier unique.

00:54:09

Raphaël GUERRERO: Merci. Pour terminer, j'ai trois demandes de prise de parole du groupe GO RG, est-ce que c'est bien ça ? D'accord. Clément CHAPPET.

00:54:23

Clément CHAPPET: Oui, merci. Pour reprendre une expression qui a été dite plus tôt par l'ex-président de la Métropole, je ne sais pas s'il y a « des cadavres dans le placard », parce qu'on n'est pas dans le secret des dieux de cette majorité. En tout cas, je trouve que le compte financier unique qui nous est présenté est cohérent avec la trajectoire qu'on voit depuis des années et qui se dessine pour le mandat à venir. Ce qui me saute aux yeux particulièrement, c'est qu'on va se lancer dans un mandat qui va être consacré à rattraper les retards d'investissement du précédent. En fait, on va se contenter de payer ce qui a été annoncé et lancé il y a parfois près de dix ans. Parce que si on prend les neuf grandes politiques d'investissement de la métropole, on en a huit qui sont clairement en retard après cinq exercices du plan pluriannuel d'investissement. Le plus flagrant, c'est les équipements culturels et sportifs. On est à 56 % de réalisés contre 76 attendus, 20 points de retard. Mais vous prenez la cohésion sociale et territoriale, politique de l'habitat, planification urbaine, changements climatiques, tous en retard de 7 à 15 points. Il y a un seul poste de dépense. On est à peu près à l'heure. C'est la politique cyclable en gros. À ce niveau-là, on ne peut pas parler d'incidents isolés. C'est la signature d'une gouvernance qui est celle qui se poursuit aujourd'hui. C'est des engagements qui sont pris et qui sont systématiquement repoussés à plus tard et plus tard, ça veut dire aujourd'hui, maintenant parce qu'aujourd'hui on arrive au mur. C'est ce que je disais à ce mandat, ça va être celui où on solde les comptes des précédents en payant les retards. En particulier, on a deux gros chantiers qui vont immobiliser nos capacités d'investissement. C'est le fameux siège de la métropole, lancé il y a près de dix ans maintenant, 110 millions d'euros au total, dont 75 restent à payer sur ce mandat. C'est l'incinérateur, 375 millions réalisés à ce jour, 16 millions, 4% du projet. Il faut payer le reste maintenant. En face de ce bloc de centaines de millions qui nous arrivent, les ratios financiers, je suis désolé, mais ils ne m'incitent pas à l'optimisme comme ils peuvent inciter à l'optimisme d'autres collègues. Parce qu'avec ce compte financier de l'année dernière, on voit que l'annuité de la dette augmente, ce qui conduit à faire reculer l'épargne nette au moment où les grands investissements à financer arrivent. Malgré cette annuité en progression, l'encours de dette du budget principal continue d'augmenter, lui, de 4 millions en 2025 et la capacité de désendettement de la collectivité stagne. On a une maigre amélioration affichée par rapport au CFU 24 qu'on tient à la première perception du SPIC. Monsieur le vice-président le disait au passage, ça devrait quand même nous interroger sur le décrochage de notre territoire, décrochage qu'on doit notamment aux politiques publiques qui sont menées, notamment en matière de logement dans cette métropole. On a des indicateurs qui soient se dégradent, soit, au mieux, stagnent à peu près temporairement. Alors qu'il faut le rappeler, vous avez augmenté les impôts deux fois et deux fois d'affilée. En 2024, vous avez relevé le taux de cotisation foncière des entreprises, 7 millions d'euros de plus qui sont payés par les entreprises et les commerçants du territoire. Ça ne suffisait pas, en 2025, vous avez augmenté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est 3,7 millions d'euros de plus, payé cette fois-ci par les ménages. Ça fait deux hausses d'impôts en deux ans et ça n'a pas changé la trajectoire fondamentale de cette Métropole. C'est-à-dire que cette année, ça a été dit, on cherche en urgence 10 millions d'économies qui auraient pu et qui auraient dû, mais qui n'ont pas été anticipées. Ensuite il faudra financer les investissements lancés précédemment, comme je l'évoquais. Il faut dire les choses clairement, si on ne change rien à la méthode aujourd'hui, en ce début de mandat, si on ne se penche pas enfin sur un plan d'économies structurelles sérieux, en réinterrogeant l'ensemble des politiques métropolitaine menées jusqu'ici, la suite, on la connaît déjà, nous, ça fait des mois, voire des années qu'on alerte, après deux hausses d'impôts consécutives, les métropolitains en connaîtront d'autres. Parce que jusqu'ici, encore une fois, le seul plan de financement que vous nous présentez, c'est ça. À chaque fois, on augmente, on espère que ça va suffire quelques temps et on ré-augmente quand ce n'est plus possible. Que ça soit la Métropole ou la ville, on est là-dedans. Je suis désolé, on prévient à nouveau en ce début de mandat, en espérant qu'il y aura une prise de conscience et qu'on aboutira à quelque chose d'autre. Mais la fuite en avant fiscale, on est sur un territoire où on va quand même arriver à un trop-plein des habitants et à juste titre. Le rattrapage de retard d'investissement, je suis désolé, mais ça ne fait pas une politique métropolitaine. Merci.

00:58:26

Raphaël GUERRERO: Merci. Je laisse la parole à Christophe REVIL.

00:58:31

Christophe REVIL: Merci, monsieur le président. Merci pour la présentation de ce CFU. L'étude de ce CFU de l'an passé, nous invite à regarder vers demain et à tirer les enseignements du constat de l'état de nos comptes en vue d'arbitrages qui arriveront très vite maintenant. J'entends ici et là l'appel de certains, toujours les mêmes d'ailleurs, à peser encore davantage sur la fiscalité. On vient de le dire, le levier a déjà été actionné et ce serait une erreur de le refaire de nouveau. Il ne s'agit pas d'imposer une austérité, mais il s'agit bien de faire des choix. La métropole de Grenoble dispose de moyens qui sont importants, mais doit faire face, comme de nombreuses collectivités, à une incertitude budgétaire qui doit nous inviter à la plus grande vigilance. Je pense qu'avec lucidité, on doit recentrer nos efforts sur les missions régaliennes pour lesquelles les métropoles ont été imaginées initialement. Au fil des années, l'action métropolitaine s'est progressivement étendue à de nombreux domaines. Cette évolution est souvent partie d'intentions très louables, répondre à des besoins nouveaux, accompagner les transformations sociales, sociétales, environnementales, soutenir des initiatives locales. Pourtant, à force d'élargir sans cesse son champ d'intervention, le risque est grand de disperser les ressources, de complexifier l'action publique et d'éloigner la Métro de ses priorités fondamentales. Une autre conséquence a été de créer un sentiment de défiance chez nombreux de nos concitoyens vis-à-vis d'une métropole qu'ils sont certains à juger comme trop éloignée, souvent injoignable, indisponible, sourde à leurs appels. Le défi est donc double. Il s'agit de dégager des moyens pour les missions principales et de regagner le cœur des métropolitains. Tout cela alors que de nombreux défis se présentent à nous. L'entretien de nos routes et de nos ouvrages d'art, élément de proximité par excellence, doit redevenir une priorité. Il y a tant de retard à rattraper. Plus globalement et face au défi climatique, les mobilités sont un enjeu central, en particulier sur les infrastructures. La gestion de l'eau, des milieux aquatiques, de la prévention des inondations exigera une forte attention et des investissements très importants, en particulier sur nos petits cours d'eau dont l'entretien a pris du retard. L'aménagement du territoire représente une autre compétence stratégique. Nos documents d'urbanisme nécessiteront des évolutions pour mieux concilier la création et l'accès au logement, mais aussi la préservation des espaces naturels, forestiers, agricoles. Le renforcement des zones d'activités. Enfin, le développement économique demeure au cœur des responsabilités métropolitaines. Notre métropole de Grenoble dispose d'atouts exceptionnels qu'il faut pouvoir valoriser dans les domaines de l'innovation, de la recherche, de l'industrie. Soutenir ses filières, favoriser l'emploi et accompagner les transitions économiques doit rester une priorité absolue. Face à ces enjeux, nous devons avoir le courage de reconnaître une évidence, chaque euro dépensé, chaque heure de travail mobilisée par des agents métropolitains très engagés, chaque énergie consacrée à des actions périphériques est une ressource qui n'est pas investie dans ses missions essentielles. Le recentrage sur les compétences principales ne signifie pas pour autant un renoncement. Il ne s'agit pas de réduire l'ambition collective. Il s'agit au contraire de renforcer l'efficacité de l'action publique en concentrant les moyens là où ils produisent le plus de résultats et là où la métropole apporte une valeur ajoutée essentielle. Ce recentrage est également une exigence démocratique. Les citoyens doivent pouvoir comprendre clairement ce que fait la métropole. Ils doivent pouvoir constater qu'elle est à leurs côtés, avec un souci de proximité et de réactivité. Une métropole forte n'est pas une métropole qui intervient partout. C'est une métropole qui excelle dans ses domaines de compétence, qui assume pleinement ses responsabilités et qui agit avec efficacité, rigueur et clarté. Pour relever les défis des prochaines décennies, on a besoin d'une institution recentrée, concentrée sur l'essentiel. C'est à cette condition que nous pourrions répondre aux attentes légitimes des habitants, garantir une gestion responsable des finances publiques avec des budgets qui seront, quoi qu'il en soit et qui que soit celui qui arrive au pouvoir demain au niveau national, de plus en plus contraints. Merci.

01:02:43

Raphaël GUERRERO : J'ai encore deux prises de parole. Thierry ALDEGUER.

01:02:48

Thierry ALDEGUER: Oui, monsieur le président, monsieur le vice-président, mes chers collègues, en ces instants où certains de nos jeunes passent le baccalauréat, j'ai un sujet sans doute de gestion politique à vous soumettre. En quoi peut-on affirmer que la précédente mandature, dans son action a puisé son énergie dans l'endettement et le déficit ? Parce que, et on pourrait rajouter à l'étudiant à qui

on soumet cette question, vous analyserez dans cette dissertation les pressions que la gauche extrême incite à la dépense, s'agissant de cette gauche prétendument gestionnaire. C'est ironique ce que je dis là, mais l'analyse des documents que vous m'avez transmis me pose en réalité un certain nombre de problèmes. Premier problème, c'est la dette. Nous sommes à 857 millions de dettes. Soit 83 millions empruntés en 2025. L'annuité de remboursement bondit sur un seul exercice à 7,6 millions. À ce niveau-là, ce n'est plus un accident, c'est plus une crise. On sent que la dette est quand même difficilement canalizable. À la lecture des documents qui sont techniquement imbuables, parce qu'on nous les a transmis quand même trois jours avant, que nous puissions nous en saisir, on nous dit que la dette globale baisse, mais je ne vois pas en quoi elle baisserait puisque aucun document technique ne vient me le confirmer. Le deuxième sujet réside dans le fameux Plan pluriannuel d'investissement, ce monstre à 2,8 milliards d'euros engagé sur dix ans. Ça impressionne, ça impressionne, mais est-ce à dire que c'est efficace ? Je cherche en vain le bilan réel de ce PPI. Les projets sont-ils en voie d'aboutissement et dans quelle enveloppe prévue ? Et les habitants vont-ils voir concrètement les résultats de ce PPI ? Ce document ne répond pas à ces questions, nous présente 203,5 millions de dépenses réalisées, soit, mais dépenser n'est pas forcément une bonne chose, encore faut-il bien dépenser pour changer la vie. J'évoque peut-être ici un slogan de gauche, mais ce slogan de gauche est inexistant dans vos documents comptables. Le troisième sujet, alors là même à Grenoble et pourtant la majorité grenobloise pourrait nous en réserver pas mal... Le troisième sujet, c'est ce que vous appelez le budget climat, c'est-à-dire le grand habillage de la présente mandature. Je ne sais pas si ça va se poursuivre, mais alors là, c'est 36 % des investissements consacrés au climat. Vous décidez que c'est le climat que vous protégez, mais quand on regarde ce qui est dans ce budget climat, c'est en réalité les compétences obligatoires que la collectivité doit accomplir, c'est-à-dire la collecte des déchets, l'eau potable, l'assainissement, les services qui sont strictement obligatoires et pour lesquels nous existons. Parce que si on n'exécute pas ces services, on ne remplit pas la tâche que le législateur nous a donnée, en quoi cet habillage de budget climat est-il transparent ? C'est sans doute une comptabilité créative, un marketing politique, mais ça ne trompe pas les citoyens. Puis le quatrième sujet, à mon sens, réside dans la gestion du quotidien. C'est 470 millions de dépenses de fonctionnement. On nous dit, 0,3 % de moins, c'est-à-dire moins d'1,5 million sur 472. C'est mathématiquement insignifiant. Pendant ce temps, j'observe que certaines subventions aux associations ont diminué. Je comprends bien, puisqu'on est étouffé par la dette, il y a certaines actions sociales qu'on ne veut plus mener et qui pourtant sont susceptibles de créer du lien dans les quartiers, je pense notamment aux associations sportives. C'est certes un choix de gérer la dette plutôt que d'essayer de la contrôler, mais c'est un mauvais choix. Quant aux dépenses de personnel, elles se montent à ce jour à 119,7 millions. On nous explique que les postes ont été supprimés, que des renouvellements ont été suspendus, mais ces suppressions restent non chiffrées, non détaillées. On nous demande de vous croire sur parole. Ce n'est donc pas de la transparence, mais c'est de la communication. Le cinquième sujet, à mon sens, réside dans les choix politiques qui divisent le territoire. Puisque 29 % des investissements sont consacrés aux mobilités inclusives et à la politique cyclable, près d'un tiers de notre capacité d'investissement affectée à des pistes cyclables. Parce que, heureusement, et je n'ai rien contre le vélo, mais ce qui est à Grenoble, ils ont peu de règles à respecter. Mais en toute hypothèse, il y a aussi des gens qui ont besoin de leur voiture pour mieux travailler sur le territoire. Je pense à ces gens qui vont travailler à Grenoble et qui sont dans des embouteillages épouvantables pour seulement accéder à leur travail. Il est vrai que vous pouviez démontrer à travers ces documents comptables que l'on peut dépenser beaucoup en dépensant bien. Vous pouviez aussi conjuguer l'ambition climatique et la rigueur budgétaire, néanmoins le résultat est là, 857 millions de dettes. Un budget climat sans preuve. Un territoire qui souffre de votre déséquilibre budgétaire. Je l'ai dit ici à plusieurs reprises, nous serons ici, le parti de la raison budgétaire et je n'ai pas oublié que dans votre majorité, il y a des gens qui sont proches de nos idées et qui pourraient être des relais. J'en appelle pour l'avenir à votre responsabilité, si par un possible, vous retrouviez le chemin de la raison budgétaire. Merci.

01:09:39

Raphaël GUERRERO: Une dernière prise de parole. Bastien CASTILLO.

01:09:43

Bastien CASTILLO: Je vous remercie. J'aimerais juste réagir sur l'intervention de M. REVIL. Il a pointé les politiques que nous souhaitons défendre et je le reconnais, son droit. J'aimerais juste l'alerter puisqu'il a évoqué les citoyens à l'exigence de clarté dans le débat démocratique, puisque vous avez

fait une intervention relativement longue, mais dans laquelle, en fait, personne n'a pu rien comprendre de ce que vous vouliez faire. Vous avez parlé de compétence régalienne de la Métropole. Là, nous apprenons aujourd'hui que la Métropole a des compétences régaliennes. Il me semblait que les régaliens appartiennent exclusivement à l'État et qu'une métropole n'a pas de compétences régaliennes, elle a des fonctions administratives. Mais le régalien est strictement le domaine de la souveraineté politique qui appartient exclusivement à l'État. Par ailleurs, vous avez parlé de l'essentiel, je vous ai bien écouté. Vous n'avez absolument pas dit, à aucun moment donné dans votre intervention, ce qui était pour vous l'essentiel. Donc, moi, je vous encourage, vous avez le droit d'avoir votre position, et nous, d'avoir les nôtres, mais lorsque vous prenez des postures, un peu moins de langue de bois, un peu plus de clarté. Dites-nous ce que vous voulez faire réellement, concrètement et comme ça nous pourrions nous prononcer débat dans de bonnes conditions. Je vous remercie.

01:10:52

Raphaël GUERRERO: Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres prises de parole à ce stade. Je vous propose quelques éléments en réaction ou en réponse à des questions qui ont pu être posées, où nous avons à la fois mêlé des déclarations sur le CFU 2025, mais aussi sur la réalisation à venir budgétaires 2026 et la construction budgétaire 2027. En synthèse, puisque j'ai pu m'exprimer déjà longuement à travers l'exposé du diaporama, de dire que si je remercie chaleureusement l'ancien président pour ses félicitations à mon endroit, je puis affirmer devant vous, et pour répondre à sa question, que non, il ne m'a pas été demandé de cacher de cadavres dans les placards, et que les éléments qui vous ont été transmis sont en pleine transparence de ce qui m'est demandé de faire depuis 2015, de manière très claire. Sur les éléments parfois aussi de respect du droit, le budget climat est une obligation légale et réglementaire et pas une invention métropolitaine. C'est la loi de finances de 2024. Sur les éléments relatifs aussi aux sujets 2025, nous pourrions apprécier puisque, comme nous l'avons fait en 2020, une audit financière externe sera réalisée et nous verrons bien si les auditeurs externes confirment les budgets métropolitains. Maintenant, sur les éléments 2026 et la prospective 2027, puisqu'on est forcément obligé de lier les deux, puisque lors de vote du budget au mois de février, seule était connue la loi d'urgence spéciale, qui demandait une économie de 5,6 millions d'euros, économies qui ont été faites au vote du budget. Le vote de la loi de finances pour 2026, qui a été fait après, demande un complément d'environ 9 millions d'euros. C'est en ça que nous devons travailler. L'exécutif est au travail et compte tenu de sa date d'élection, les décisions n'ont pas pu encore être prises. Donc, ce qui prévaut aujourd'hui, ce sont les consignes qui ont été passées lors du vote du budget au mois de février, c'est-à-dire de ralentir les appels à projets, de ralentir l'ensemble des dépenses qui ne seraient pas obligatoires pour permettre aux nouvelles exécutives de prendre ses décisions et de faire ses propositions. Propositions que les membres de l'exécutif sont encore en train de travailler avec leur direction et avec leur administration, et qui devront faire l'objet d'une synthèse en décision modificative qui sera soumise à notre assemblée délibérante en septembre, après un certain nombre de temps de présentation. Pour cela, le président LISSY m'a demandé, et je suis tout à fait d'accord avec ça, de continuer à proposer aux groupes qui le souhaitent, et principalement aussi les groupes qui ne sont pas de la majorité, pour avoir l'information, de les rencontrer, de délivrer l'information qui est la mienne, qui est celle de l'administration. Chacun après fera son jugement politique des choses. Ce qui m'a été aussi demandé, compte tenu de la tâche à accomplir, outre les éléments d'économies qui doivent être réalisés pour 2026 et dans la perspective de 2027, c'est qu'il n'y ait pas de tabous, de points qui ne pourraient pas être interrogés, que ce soit en baisses de dépenses, que ce soit en hausse de recettes. Il faut donc que les simulations se fassent, il faut que le nouvel exécutif réfléchisse, travaille et pourra faire ces propositions. Après, ça ferait partie de ce qu'on appelle les choix politiques, de choisir telle ou telle solution, soit en baisse de dépenses, soit en hausse de recettes pour arriver à avoir un budget équilibré puisque ça, pour le coup, c'est une obligation légale et réglementaire. Voilà ce qu'il me semblait important de préciser suite aux interventions, que ce soit sur le CFU 2025 et sur les perspectives 26 ou 27. Bien entendu, je laisse notre président conclure les prises de parole.

01:14:58

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci, Monsieur le Président. Il y a beaucoup de présidents aujourd'hui dans la salle. Je voudrais évidemment, vous remercier et remercier chacun pour les prises de parole et les prises de position et noter que finalement, ce débat illustre quelque chose avec clarté, c'est qu'il ne peut pas y avoir de vision caricaturale de notre situation. Il ne peut pas y avoir l'enfer que certains décrivent d'un côté et de l'autre le paradis que certains espéraient, qui nous permettrait de

continuer tranquillement notre chemin sans nous interroger sur l'avenir. Si le CFU était un CFU positif et je le dis sans difficulté et sans aucun problème ni politique ni personnel, il est un CFU qui doit nous interroger pour l'avenir. Il est positif parce que les résultats sont meilleurs, ça a été dit, que le budget prévisionnel. On construit toujours les budgets prévisionnels avec prudence et c'est normal et c'est heureux. Puis il y a des réalités dans nos fonctionnements qui sont parfois difficiles, parfois positives. Quand le temps arrive du bilan, on regarde de quelle manière nos prévisions politiques sont réalisées ou pas, et de quelle manière nous pouvons envisager avec sérénité ou pas l'année qui vient. On a noté que cela pouvait être lu avec contraste, notamment sur la question de l'endettement, dans laquelle on voit qu'une collectivité se désendette, mais que les indemnités d'emprunts augmentent et pèsent davantage dans les dépenses de fonctionnement. On peut lire que des efforts considérables ont été réalisés et je veux le mettre au crédit à la fois du président Ferrari, de l'administration, de toutes celles et ceux qui ont travaillé pour faire en sorte que nos dépenses de fonctionnement soient plus limitées ou en tout cas contraintes. On sait qu'il y a, dans ce sujet-là, beaucoup de choses qui ont été faites. Finalement, si on regarde les indicateurs d'une gestion politique, ce n'est pas seulement parce qu'on est des gestionnaires de grands groupes, mais parce que, quand on est capable de dégager de l'épargne, c'est pour nous permettre d'investir et de mener à bien nos politiques. Finalement, on doit regarder la manière dont on gère bien une collectivité, non pas pour mettre de l'argent de côté pour des actionnaires qui seraient aux Caïmans, mais simplement parce que c'est la seule condition pour que nous puissions mener des services publics de proximité, que nous puissions investir pour permettre au monde économique, aux entreprises qui attendent des collectivités qui sont les premiers investisseurs publics et qui font aussi tourner l'économie, d'être présents. Cet investissement, ça a été dit à plusieurs reprises mais j'insiste, c'est aussi la manière pour nous de changer la ville, de s'engager sur les transitions, de faire en sorte que les défis de demain puissent être anticipés. Et nous ne sommes pas capitale européenne de l'innovation pour rien. Ce compte financier unique montre que l'outil budgétaire est un outil à disposition du politique et que le politique a porté des éléments courageux avec une vision de ce que doit être le territoire. Pour autant, j'insiste sur un aspect, c'est que ce CFU nous montre que nous sommes dans une phase de virage avec un changement qui doit malheureusement s'imposer à nous. J'insiste, on est dans des bouleversements qui peuvent complètement changer notre approche budgétaire. En 2026, 23 % de nos ressources sont fiscales. En 2020, c'était plus de 50 %. Nous avons perdu notre capacité à être totalement indépendants en activant le levier fiscal pour mener nos politiques publiques. Ce n'est pas sans incidence. Soixante pour cent de nos ressources sont à présent des dotations, dont nous dépendons et que certains peuvent à loisir faire évoluer, moduler, réduire, sans que nous n'ayons d'autres choses à faire que d'adopter des vœux et de presser sur nos parlementaires. C'est une nouvelle époque. Nous avons perdu depuis deux ans plus de 30 millions d'euros de fonctionnement sur nos budgets, qui servent à rendre les services publics, à dégager de l'épargne et à faire en sorte que notre collectivité soit présente sur le terrain. Nous avons également une situation économique qui pénalise des entreprises. Ce qui se passe à Pont-de-Claix, à Vencorex n'est pas qu'un drame humain, et il l'est, n'est pas que la fin d'une histoire industrielle d'une centaine d'années avec l'identité ouvrière de notre territoire. C'est aussi une alerte et une difficulté budgétaire et fiscale pour notre Métropole, puisqu'il y a des questions de ressources, mais il y a aussi des questions de dépenses et de responsabilité que nous pourrions prendre. Tout cela, mis bout à bout, nous indique que si ce compte financier unique est plus positif ou meilleur que le budget prévisionnel, nous ne pourrions pas nous contenter simplement, lors du budget primitif avenir, de nous dire que tout sera merveilleux sans avoir d'efforts à faire. Je reprends au bond la balle de nos collègues en nous disant qu'il ne faut pas mener de politique d'austérité. J'en conviens et je m'accorde sur cela. Mais il ne faut pas oublier quelque chose, c'est que nous n'avons pas, à l'échelle locale, de levier budgétaire qui nous permette d'aller taper les supers riches. Il n'y a pas d'ISF, il n'y a pas de fiscalité qui permette de compenser les injustices sociales en disant que nous voulons faire payer les uns pour les services des autres. Les leviers que nous pouvons activer, c'est de la fiscalité foncière qui touche tout le monde, y compris les personnes modestes, les propriétaires qui ont hérité d'un bien, qui étaient ceux de leurs parents et qui, en additionnant les fiscalités qui sont celles des communes comme celles de la Métropole, peuvent aussi être impactés par cela, avec une injustice, même si on peut imaginer que plus la fiscalité foncière est importante, plus on a du patrimoine, ça va de soi. Mais il y a aussi derrière, des réalités sociales qui sont différentes. Nous savons dans un contexte, qu'on ne pourra pas réfléchir à l'avenir en ne se contentant que de travailler sur nos recettes. Il ne faut rien s'interdire, j'en suis convaincu. Mais il ne faut pas imaginer que ce levier seul permettra seulement de régler toutes nos questions. C'est un sujet qui est politique,

arithmétique, mathématique et il nous engage. Je veux aussi dire qu'il n'y a pas de cadavres dans les placards. Par contre, il y a des difficultés qui subsistent. La continuité républicaine, c'est de dire que quand on prend une responsabilité, que les difficultés d'hier ne s'effacent pas et que doit être assumées par les responsables d'aujourd'hui. Finalement, l'équilibre économique et budgétaire du SMMAG, de la MC2, la question de la situation des personnes qui sont ici et qui logent dans nos locaux sont des sujets qui sont des sujets de la Métropole et dont nous devons nous emparer, et qui ont des incidences dans nos fonctionnements, dans nos budgets, dans nos visions de l'avenir. Il me semble qu'il est nécessaire, pour que notre débat budgétaire à venir soit le plus serein et le plus lucide, le plus transparent possible, que rien de tout cela ne soit caché, et que nous puissions discuter en toute connaissance de cause. Le travail qui est engagé pour la décision modificative doit être transpartisan. Il ne peut pas être levé d'impôts après le 15 avril, vous le savez, c'est la règle. C'est le Code général des collectivités. Les manières de gagner ces 10 millions d'euros ne peuvent pas être celui des ressources. Il ne peut y avoir que des visions sur les dépenses. Les dépenses, ça peut être un, les dotations ou subventions que nous portons à l'extérieur. Tout à l'heure, Raphaël GUERRERO a montré quelles étaient les parts contraintes et où nous avons des marges, c'est très, très limité. Et c'est vrai qu'à ce moment de l'année, c'est difficile. Donc, il nous faudra certainement réduire en partie notre épargne. Le compte administratif et le CFU de l'année prochaine auront peut-être une épargne qui sera impactée par les choix ou les non-choix. Mais c'est quelque part une manière aussi de se dire que l'effort doit être partagé par ce qu'on continue à faire sur nos dépenses de fonctionnement qu'on réduit. C'est aussi une manière de regarder ce qu'on donne à l'extérieur, mais aussi une manière de dire que si nous n'avons pas d'autre choix que de réduire l'épargne, nous réduirons l'épargne, mais avec les conséquences que ça peut avoir, notamment par rapport à l'investissement. Ce que je veux simplement dire, c'est qu'aujourd'hui la feuille qui est rendue est correcte, mais elle nous oblige, elle nous engage et elle ne doit pas nous empêcher d'avoir de la lucidité quant aux défis que nous aurons à relever demain. Je le dis sans dogmatisme, parce que je crois que nous aurons évidemment plusieurs sujets à regarder et à traiter. La fiscalité, oui, c'est un sujet. La question des dépenses de fonctionnement, c'en est un autre, même si beaucoup d'efforts ont été accomplis ces dernières années. Je veux remercier les services pour tout cela. La distribution en direction des communes, est-ce qu'on peut s'interroger là-dessus ? Est-ce qu'on peut dire que 120 millions d'euros de nos dépenses de fonctionnement, la première de nos dépenses de fonctionnement, sont dans le cadre d'un pacte financier et fiscal reversé en dotation de solidarité communautaire et attribution de compensation ? Je pense que toutes les questions peuvent être posées et qu'il nous faut ensuite y répondre en fonction de nos convictions et de la réalité de la situation. Ça, ce sont des choix politiques. Donc, pour ces CFU, je souligne encore une fois les résultats positifs et je veux insister sur le fait qu'il n'a jamais été demandé à personne de modifier quoi que ce soit et que la transparence est la règle, surtout dans une assemblée dans laquelle il y a une telle diversité. Rien n'est caché, évidemment. En tout cas, ce qui est important, c'est que le travail que nous allons mener en septembre, avec toutes les difficultés que nous connaissons, se base à la fois sur résultat d'aujourd'hui, mais également sur l'espoir que nous avons pour demain. Parce que s'il n'y a pas de paradis ou d'enfer, il y a une réalité. Et la réalité, c'est de préparer l'avenir, et ça, c'est notre travail.

01:25:33

Raphaël GUERRERO: Merci, Monsieur le Président. Avant d'ouvrir les votes, je vais inviter le président en exercice et le président sortant à quitter notre hémicycle. Je mets donc le CFU 2025 à vos voix. Y a-t-il des oppositions ? Le groupe GORG. Des abstentions ? CCM, LFI, RN UDR et donc le CFU est adopté, et Mme DIDIER, et Mme LONGO pardon.

01:26:25

Claudine DIDIER : Ce n'est pas pareil

01:26:26

Raphaël GUERRERO: Ce n'est pareil. C'est pour ça qu'il faut que j'invite le président à reprendre sa place. Je vous remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole ;

Vu la présentation au Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau et de la Régie de l'Assainissement en date du 09 juin 2026 ;

Vu la présentation au Conseil d'Exploitation de la Régie des Réseaux de Chaleur en date du 11 juin 2026 ;

Pour l'exercice 2025, Grenoble Alpes Métropole présente son **Compte financier unique (CFU)** qui se substitue au Compte administratif (CA) et au Compte de gestion (CG).

Ce nouveau cadre, issu d'une démarche nationale de simplification et de modernisation de l'information financière locale, rassemble désormais en un document unique l'ensemble des données budgétaires et comptables. Il permet ainsi d'offrir une vision consolidée de la situation financière.

Outre le Budget Principal, la Métropole dispose de 10 budgets annexes : Opérations d'Aménagement, Locaux Économiques, Déchets – Collecte et Traitement, Stationnement en ouvrages, Régie Réseaux de Chaleur, Régie Eau Potable, Régie Assainissement, GEMAPI, Groupement fermé d'Utilisateurs (GFU) et Panneaux Photovoltaïques.

Avec 2,8 milliards d'euros inscrits au PPI 2021-2030, la Métropole a fait le choix d'un niveau d'investissement élevé sur le mandat 2020-2026.

Ce PPI est porté par l'ambition de répondre à l'urgence climatique, de préserver la biodiversité et de réussir une transition du territoire vers la neutralité carbone, en tenant compte des impératifs de solidarité et de justice sociale, tout assurant le développement économique de la Métropole et le soutien aux communes.

Il se décline sur l'ensemble des budgets de la Métropole et se structure selon les grandes politiques et permet de piloter les investissements avec une vision pluriannuelle.

Les dépenses consolidées réalisées en 2025 au titre du PPI représentent 203,5 M€.

Depuis trois ans, la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation) constitue le premier poste d'investissement avec 36 % des dépenses. Les budgets annexes, notamment Collecte et traitement des déchets, Eau potable et Assainissement, contribuent fortement à cette première place, soulignant l'accent mis sur ces services de proximité essentiels.

Avec des investissements en hausse, le soutien aux mobilités inclusives et à l'espace public conforte sa deuxième place des investissements avec 29 % des dépenses, marqué, une nouvelle fois, par la mise en œuvre ambitieuse de la politique cyclable.

Le 3^{ème} poste de dépenses demeure la planification des projets urbains porté entre autres par le déploiement des opérations d'investissement du programme de l'ANRU et le développement des polarités pour 12 %.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'ensemble des budgets progressent de 1,4 % pour atteindre 624 M€ (hors doubles comptes). Cette augmentation de 9 M€ s'explique majoritairement par la progression de la fiscalité directe ; qui représente un produit de 177,5 M€ dont 69,4 M€ au titre de la TEOM affectée au budget annexe Déchets (soit + 7 M€ dont +3,7 M€ liés à l'augmentation du taux de TEOM à 8,8 %) et 3,4 M€ de produit de la taxe GEMAPI. L'ensemble des recettes issues de l'Etat (versements de fiscalité, compensations fiscales et DGF) s'élèvent à 249,9 M€ en 2025 (contre 252 M€ en 2024). Elles étaient limitées à 131 M€ en 2020.

Pour le seul budget principal, l'évolution des recettes repose sur la dynamique des recettes fiscales et plus particulièrement la Cotisation Foncière des Entreprises (+ 5,2 M€), ainsi que sur la perception pour la 1^{ère} année du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 3,8 M€ qui compense partiellement la baisse inédite des dotations de l'Etat sur la part compensation DGF et la DCRTP pour 4,2 M€. Pour autant, compte tenu de la ponction opérée sur les recettes de fonctionnement via le dispositif DILICO, les recettes sont en baisse par rapport à 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent à 472 M€ contre 473 M€ en 2024, soit une baisse de - 0,3 %.

Les versements aux communes représentent 118,5 M€ soit 25 % des dépenses consolidées et 34 % des dépenses du budget principal, lesquelles s'élèvent à 349 M€.

Les participations (syndicats et établissements publics) s'élèvent à 51,4 M€ représentant 11% des dépenses consolidées et 14 % des dépenses du seul budget principal. Elles comprennent majoritairement la participation au SDIS (indexée sur l'évolution de l'inflation + 0,2 M€ par rapport à 2024) pour 17,7 M€ et celle du SMMAG à hauteur de 24,5 M€.

Les subventions versées aux associations et organismes de droit privé représentent 16,2M€ (17,3 M€ en 2024) pour le budget principal soit environ 5 % de ses dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du seul Budget Principal s'élèvent à 349 M€, en augmentation de seulement 0,1 M€, dispositif DILICO compris. À périmètre constant, les dépenses de fonctionnement diminuent de - 1,6%

pour atteindre 342,8 M€. Cette diminution est liée, à la fois à des éléments exogènes tel que l'évolution du coût de l'énergie ou des taux d'intérêts mais également à la mise en œuvre du plan d'amélioration du fonctionnement qui porte ses fruits.

S'agissant des budgets annexes, leurs dépenses de fonctionnement hors masse salariale et charges financières s'élèvent à 75,8 M€ contre 79,7 M€ en 2024. Cette diminution est portée principalement par les budgets annexes Déchets et Assainissement.

Tous budgets confondus, les dépenses de personnel s'élèvent à 119,7 M€ contre 118,4 M€ en 2024 soit une évolution de +1 %. Cette évolution s'explique principalement par l'effet des mesures réglementaires nationales (hausse de la CNRACL) et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Cette hausse est contenue par la mise en œuvre, au budget principal, d'actions d'optimisation de la masse salariale permettant d'en contenir l'évolution. Sur l'année 2025, le plan d'amélioration du fonctionnement, outre une régulation supplémentaire sur les dépenses de non-permanents, a ajouté des mesures d'optimisation entamées par les services ont permis la suppression de postes ou la suspension de renouvellement après départ des agentes et agents. Cela a permis de limiter l'évolution de la masse salariale de 78,96 M € pour l'année 2024 à 77,94 M € pour l'exercice 2025 comprenant la hausse de cotisation vieillesse (CNRACL) des agents titulaires.

L'annuité de la dette du budget principal s'élève à 86,6 M€ en augmentation de 7,6 M€ par rapport à 2024. Cette progression correspond à la dette nouvelle de 2024 ainsi qu'à la deuxième émission obligataire contractualisée en 2019.

Seuls les budgets annexe Eau potable et Assainissement constatent une annuité de dette en légère progression.

L'épargne nette du budget principal diminue de 2,1 M€ à 20,3 M€, ce qui permet d'autofinancer 12 % des dépenses d'équipement.

L'épargne nette du budget annexe Déchets progresse de 11 M€, celle budget annexe Réseaux de chaleur progresse de 3 M€ et celle du budget annexe Stationnement devient positive (240 k€). A contrario, les épargnes nettes des budgets annexes Eau potable et Assainissement sont en baisse de respectivement 2,4 M€ et 1 M€.

Cet autofinancement est complété par les recettes d'investissement propres et, le cas échéant, la mobilisation d'emprunts d'équilibre.

En 2025, le volume de recettes d'investissement hors emprunt augmente pour atteindre 82,1M€. Le taux moyen de subvention des dépenses directes de la Métropole est de 19 %. Ce taux est de 18 % sur le Budget principal, en diminution par rapport à 2024

En 2025, pour compléter ces financements, le recours à l'emprunt du Budget principal a été de 76 M€ contre 88 M€ en 2024.

Les budgets annexes des Déchets et de la Régie Eau potable ont également complété le financement de l'investissement par l'emprunt à hauteur de 5 M€ et 2 M€ soit un total d'emprunt pour l'année 2025 de 83 M€.

L'encours de dette consolidé (net de l'aide du fonds de soutien¹) est de 857,6 M€ au 31 décembre 2025 contre 862,4 M€ en 2024.

A l'exception du Budget Principal et du budget annexe des Déchets, tous les autres budgets ont vu leur encours de dette diminuer en 2025.

L'encours de dette du Budget principal hors fonds de soutien est de 688,3 M€ en 2025 contre 684,6 M€ en 2024. Il comprend notamment 24,9 M€ de dette récupérable, dont 10,8M€ dus aux communes au titre des transferts de compétence et 17,2 M€ dus à la Ville de Grenoble pour l'acquisition des actions GEG.

En parallèle, la démarche de classification des dépenses du budget principal au regard de l'impact sur l'atténuation du changement climatique engagée depuis 2022 pour les dépenses d'investissement et depuis 2023 pour les dépenses de fonctionnement s'est poursuivie. Depuis 2024, l'analyse des dépenses d'investissement est également déployée, toujours à partir du prisme atténuation du changement climatique, sur l'ensemble des budgets annexes de la Métropole. Initialement concentrée sur l'axe 1 de la classification européenne « atténuation du changement climatique », la démarche s'est élargie en 2025 pour inclure l'axe 6 « préservation des écosystèmes et de la biodiversité », comme le prévoit la réglementation. En effet, conformément à la loi de finances 2024 et au décret du

¹ Conformément au décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par la loi de finances pour 2014

16 juillet 2024, l'annexe « Impact du budget pour la transition écologique » est jointe au compte financier unique 2025 sur les axes d'analyse Atténuation et biodiversité. En 2025, Grenoble Alpes Métropole a également déployé la démarche sur l'axe 2 « adaptation au changement climatique », en avance sur le calendrier budgétaire. Dans ce cadre, l'analyse a été conduite sur la base méthodologique I4CE, complétée pour certaines dépenses afin de réduire le périmètre des dépenses dites neutres au profit d'une analyse locale de mesure des impacts plus fine. Le travail collaboratif avec l'ensemble des directions a permis de classer 153,6 M€ des dépenses d'investissement sur les 3 axes : atténuation, biodiversité et adaptation et concernant les dépenses de fonctionnement, 192,9 M€ ont été classées au regard de l'atténuation au changement climatique. Pour les dépenses d'investissement des budgets annexes, l'ensemble des dépenses ont pu être classifiées.

Les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 des budgets de Grenoble Alpes Métropole faisant apparaître les réalisations de l'exercice 2025, ainsi que les soldes de clôture intégrant les résultats cumulés des exercices antérieurs sont présentés dans le rapport et les maquettes ci-joints :

BUDGET PRINCIPAL : Cf. annexe, états I B1 et I B2 de la maquette budgétaire,
BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT : Cf. annexe, états I B1 et I B2 de la maquette budgétaire,
BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES : Cf. annexe, états I A et I B de la maquette budgétaire,
BUDGET ANNEXE DECHETS – COLLECTE ET TRAITEMENT : Cf. annexe, états I B1 et I B2 de la maquette budgétaire,
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT EN OUVRAGES : Cf. annexe, états I A et I B de la maquette budgétaire,
BUDGET ANNEXE REGIE DES RESEAUX DE CHALEUR : Cf. annexe, états I A et I B de la maquette budgétaire,
BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE : Cf. annexe, états I A et I B de la maquette budgétaire,
BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT : Cf. annexe, états I A et I B de la maquette budgétaire,
BUDGET ANNEXE GEMAPI : Cf. annexe, états I B1 et I B2 de la maquette budgétaire,
BUDGET ANNEXE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS : Cf. annexe, états I A et I B de la maquette budgétaire,
BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : Cf. annexe, états I A et I B de la maquette budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 du budget principal et des dix budgets annexes précités de la Métropole.

Abstention : 19

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Cécile CURTET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Stéphane DUPONT-FERRIER, Cédric GARCIN, Sylvie GENIN LOMIER, Audrey GUYOMARD, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Jean-Michel LOSA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Coline PISSARD-GIBOLLET, Claude SOULLIER, Michel VENDRA

Contre :5

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :81

Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Michel GAUTHIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

01:26:43

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci au Premier Vice-Président en charge du budget des finances, de cette présentation, de ce travail et de la conduite de ces discussions budgétaires. Merci à toutes et à tous pour y avoir contribué. Cela nous laisse une belle feuille de route, notamment en termes de méthode pour les mois qui viennent. Je veux inviter chacun, majorité comme opposition, à contribuer à la réflexion et aux résultats pour la décision modificative, mais également pour le budget prévisionnel de l'année à venir.

Délibération N° DEL19062026302 - Budget Principal - Affectation des résultats 2025

01:27:10

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Il nous reste un certain nombre de délibérations qui n'ont pas été mises en débat. Je vous propose que nous puissions les regarder. Si chacun veut s'arrêter, il pourra le faire. Sur le budget principal, l'affectation des résultats 2025. Est-ce que sur ce sujet, il y a des abstentions, des avis contraires ? C'est adopté. Merci.

Sur le budget annexe. Attendez, vous voulez intervenir. Y a-t-il des avis contraires ? Donc GORG et madame LONGO. Je vais tellement vite, une fois encore, je vous prie de m'excuser. Y a-t-il des abstentions RN, LFI ? Merci. C'est adopté.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 26 juin 2026 qui approuve le Compte Financier Unique (CFU) 2025 ;

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de Grenoble-Alpes Métropole, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation des résultats.

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 du GIP « Capitale Verte », présentant un excédent de fonctionnement de 18 799,47 €, sont repris au budget principal de la Métropole en 2026.

Pour l'exercice 2025, compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement de 49 948 139,27 €, il est proposé que l'excédent de fonctionnement, comprenant le résultat de clôture du GIP Capitale Verte de 18 799,47 €, soit affecté de la manière suivante :

- Pour 49 948 139,27 € à la couverture du besoin de financement de l'investissement,
- Pour 4 581 617,67 € en résultat de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide d'affecter 49 948 139,27 € à la couverture du besoin de financement de l'investissement (recette d'investissement au compte 1068) ;
- Décide d'affecter 4 581 617,67 € en résultat de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement au compte 002).

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle

GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026303 - Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets - Affectation des résultats 2025

01:27:55

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le budget annexe de la collecte et traitement des déchets, affectation des résultats 2025. Y a-t-il des avis contraires ? GO RG, madame LONGO. Des abstentions ? RN et LFI. Je vous remercie. C'est adopté.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 19 juin 2026 approuvant le compte financier unique (CFU) 2025.

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget annexe Collecte et Traitement des Déchets, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation des résultats.

A l'issue de l'exercice 2025, compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement de 9 990 326,23 €, il est proposé que l'excédent de fonctionnement de 14 544 707,00 € soit affecté comme suit :

- Pour 9 990 326,23 € à la couverture du besoin de financement de l'investissement,
- Pour 4 554 380,77 € en résultat de fonctionnement reporté.

Après examen en commission(s) :

- du

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide d'affecter 9 990 326,23 € à la couverture du besoin de financement d'investissement (1068R),
- Décide le report de 4 554 380,77 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002).

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelynne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles

STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026304 - Budget annexe Régie Eau Potable - Affectation des résultats 2025

01:28:11

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Ce budget annexe de la Régie eau potable pour l'affectation des résultats 2025, même vote ? Même vote. Merci. C'est adopté.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 19 juin 2026 approuvant le compte financier unique (CFU) 2025.

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget annexe Régie eau potable, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation des résultats.

A l'issue de l'exercice 2025, compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement de 7 779 060,29 €, il est proposé que l'excédent de fonctionnement de 11 509 461,43 € soit affecté comme suit :

- Pour 7 779 060,29 € à la couverture du besoin de financement de l'investissement,
- Pour 3 730 401,14 € en résultat de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide d'affecter 7 779 060,29 € à la couverture du besoin de financement d'investissement (1068R),
- Décide le report de 3 730 401,14 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002).

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026305 - Budget annexe Régie Assainissement - Affectation des résultats 2025

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le budget annexe de la Régie assainissement pour l'affectation des résultats 2025. Même vote ? Même vote. Merci. C'est adopté.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 19 juin 2026 approuvant le compte financier unique (CFU) 2025.

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget annexe Régie assainissement, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation des résultats.

A l'issue de l'exercice 2025, compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement de 4 505 361,13 €, il est proposé que l'excédent de fonctionnement de 5 706 854,05 € soit affecté comme suit :

- Pour 4 505 361,13 € à la couverture du besoin de financement de l'investissement,
- Pour 1 201 492,92 € en résultat de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide d'affecter 4 505 361,13 € à la couverture du besoin de financement d'investissement (1068R),
- Décide le report de 1 201 492,92 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002).

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHAUD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026306 - Budget annexe Réseaux de chaleur - Affectation des résultats 2025

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le budget annexe des réseaux de chaleur, l'affectation des résultats 2025. Même vote ? Même vote.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 19 juin 2026 approuvant le compte financier unique (CFU) 2025.

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget annexe Réseaux de chaleur, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation du résultat.

A l'issue de l'exercice 2025, compte tenu du déficit d'investissement de 2 413 634,43 € et de l'excédent de fonctionnement de 10 341 600,23 €, il est proposé d'affecter 2 413 634,43 € de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement pour 7 927 965,80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide d'affecter 2 413 634,43 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (recettes au compte 1068),
- Décide le report du solde de l'excédent de fonctionnement de 7 927 965,80 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002).

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026307 - Budget annexe Locaux économiques - Affectation des résultats 2025

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le budget annexe des locaux économiques sur l'affectation des résultats 2025, même vote ? Même vote. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 19 juin 2026 approuvant les comptes financiers uniques 2025.

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget annexe Locaux économiques, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation des résultats.

A l'issue de l'exercice 2025, compte tenu de l'excédent d'investissement de 748 467,99 € et de l'excédent de fonctionnement de 237 661,52 €, il est proposé de reporter ces résultats comme suit :

- En résultat d'investissement : 748 467,99 € (imputation 001R)
- En résultat de fonctionnement : 237 661,52 € (imputation 002R).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide le report de l'excédent d'investissement de 748 467,99 € en recettes d'investissement (compte 001) ,
- Décide le report de l'excédent de fonctionnement de 237 661,52 € en recettes de fonctionnement (compte 002).

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026308 - Budget annexe Panneaux photovoltaïques - Affectation des résultats 2025

01:28:43

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur les budgets annexes des panneaux photovoltaïques, sur l'affectation des résultats 2025, même vote ? Même vote.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 19 juin 2026 approuvant le compte financier unique (CFU) 2025,

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget annexe Panneaux photovoltaïques, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation du résultat.

A l'issue de l'exercice 2025, compte tenu du déficit d'investissement de 112 335,46 € et de l'excédent de fonctionnement de 1 900,03 €, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement pour 1 900,03 € et de reporter le solde du déficit d'investissement en dépenses d'investissement pour 112 335,46 €.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement pour 1 900,03 € (recettes au compte 1068) ,
- Décide de reprendre le solde du déficit d'investissement de 112 335,46 € en dépenses d'investissement (compte 001).

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelynne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026309 - Budget annexe Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) - Affectation des résultats 2025

01:28:49

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Budget annexe des groupements fermés d'utilisateur sur l'affectation des résultats. De la même manière, le même vote, évidemment, c'est parfait. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 19 juin 2026 approuvant le Compte financier unique 2025,

Après avoir approuvé le Compte financier unique 2025 du budget annexe GFU, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation des résultats.

A l'issue de l'exercice 2025, le résultat de clôture est excédentaire de 115 141,09 € et le solde de la section d'investissement est également excédentaire de 746 606,48 €.

Il est donc proposé que ces résultats soient reportés :

- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 en recettes pour 115 141,09 €,
- Report du solde excédentaire de la section d'investissement au compte 001 en recettes pour 746 606,48 €.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide de reporter l'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 en recettes pour 115 141,09 €,
- Décide de reporter le solde excédentaire de la section d'investissement au compte 001 en recettes pour 746 606,48 €.

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen

BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026310 - Budget annexe Stationnement en ouvrage - Affectation des résultats 2025

01:28:57

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le budget annexe du stationnement en ouvrage, même motif, même punition, même vote. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 19 juin 2026 approuvant le Compte financier unique 2025,

Après avoir approuvé le Compte financier unique 2025 du budget annexe Stationnement en ouvrage, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation des résultats.

À l'issue de l'exercice 2025, compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement de 1 795 212,72 €, et d'un excédent de fonctionnement de 678 845,37 €, en application de la réglementation, l'excédent est affecté en totalité à la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 678 845,37 € à la couverture du besoin de financement (1068R),
- Décide le report du déficit d'investissement de 1 795 212,72 € au compte 001 en dépenses.

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles

MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026311 - Budget annexe Opérations d'aménagement - Affectation des résultats 2025

01:29:03

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le budget annexe des opérations d'aménagement sur l'affectation des résultats 2025, pas de différence, c'est le même vote. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 19 juin 2026 approuvant le Compte financier unique 2025,

Après avoir approuvé le Compte financier unique 2025 du budget annexe Opérations d'aménagement, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation des résultats.

À l'issue de l'exercice 2025, compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 36 053,58 € et de l'excédent d'investissement de 271 119,14 €, il est proposé de reporter ces résultats comme suit :

- En résultat d'investissement : 271 119,14 € (imputation 001 R),
- En résultat de fonctionnement : 36 053,58 € (imputation 002 R).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide le report de l'excédent d'investissement de 271 119,14 € (imputation 001R),
- Décide le report du résultat de fonctionnement de 36 053,58 € (imputation 002R).

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026312 - Budget annexe GEMAPI - Affectation des résultats 2025

01:29:10

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Le budget annexe GEMAPI sur l'affectation des résultats, on peut dire que c'est la même chose ? C'est la même chose. Merci beaucoup.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 19 juin 2026 approuvant le compte financier unique (CFU) 2025,

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget annexe GEMAPI, le Conseil métropolitain doit décider de l'affectation des résultats.

A l'issue de l'exercice 2025, compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 2 892 544,03 € et de l'excédent d'investissement de 1 006 639,52 €, il est proposé de reporter ces résultats comme suit :

- Pour 2 892 544,03 € en résultat de fonctionnement reporté,
- Pour 1 006 639,52 € en résultat d'investissement reporté.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide le report de 2 892 544,03 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002) ;
- Décide le report de 1 006 639,52 € en recettes d'investissement (Chapitre 001).

Abstention : 9

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Contre :6

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Claudine LONGO, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026313 - Régularisations d'actifs et d'affectations du budget principal et des budgets annexes sur l'exercice 2026

01:29:17

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la régulation d'actifs et d'affectation du budget principal, des budgets annexes sur l'exercice 2026. S'il y a des différences dans l'expression ou non, on change de vote pour troubler un peu l'équilibre. Y a-t-il des abstentions ? Donc RN, GORG, LFI ? Madame LONGO vote contre. Vote contre, Madame LONGO et le reste des conseillers votre favorablement c'est OK, merci.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

La tenue de l'inventaire comptable est une obligation qui incombe à Grenoble-Alpes Métropole, en concordance avec l'actif comptable tenu par le comptable public.

La réglementation impose que les opérations de cessions ou d'affectations entre budgets, ainsi que les régularisations patrimoniales fassent l'objet d'une approbation de l'organe délibérant.

La présente délibération vise à autoriser le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de Grenoble-Alpes Métropole à procéder à des régularisations d'actifs se rapportant à l'exercice 2026. Ces opérations n'ont pas été reprises dans les délibérations adoptées précédemment. Elles concernent le budget principal de la Métropole, le budget annexe déchets, collecte et traitement, ainsi que le budget annexe régie eau potable.

Ces régularisations, par opérations d'ordre non budgétaires, listées en annexe de cette délibération, concernent essentiellement :

- Transfert d'un véhicule du budget principal (40000) au budget annexe déchets, collecte et traitement (40003),
- Plusieurs ré-imputations de comptes dans l'actif du budget principal (40000),
- Régularisation d'écritures de consignations (PPRT) réalisées antérieurement à 2021 dans l'actif du budget principal (40000),
- Transfert d'une tondeuse du budget principal (40000), au budget annexe régie eau potable (40200),
- Transfert d'un véhicule du budget annexe déchets, collecte et traitement (40003) au budget annexe régie assainissement (40100),
- Régularisation d'un sur-amortissement cumulé sur plusieurs années sur des fiches inventaire affectées au budget annexe déchets, collecte et traitement (40003),
- Intégration puis cession d'une remorque dans l'actif du budget annexe régie eau potable (40200),
- Intégration puis cession d'une épareuse dans l'actif du budget annexe régie eau potable (40200).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve les corrections apportées aux inventaires comptables du budget principal de la Métropole, du budget annexe déchets, collecte et traitement ainsi que du budget annexe régie eau potable telles que détaillées en annexe,
- Autorise le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable à procéder, sur l'exercice 2026, à l'ensemble des opérations y afférent, au sein des actifs comptables du budget principal de la Métropole, du budget annexe déchets, collecte et traitement ainsi que du budget annexe régie eau potable telles que détaillées en annexe.

Abstention : 14

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Contre :1

Claudine LONGO

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle

HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026314 - Adoption du nouveau Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de Grenoble-Alpes Métropole

01:29:46

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de Grenoble Alpes Métropole, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Donc madame LONGO, GO RG, RN, LFI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables « M57 » et « M4 ».

En application de l'article L.1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Métropolitain doit, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, adopter son règlement budgétaire et financier (RBF).

Dans ce délai contraint, il est proposé dans un 1^{er} temps de reconduire à l'identique le précédent RBF. Si la réglementation prévoit que le RBF est valable pour la durée du mandat, celui-ci pourra toutefois faire l'objet d'une révision à tout moment par une délibération rectificative.

Le règlement budgétaire et financier constitue le document de référence fixant les règles internes applicables à la gestion budgétaire, comptable et financière de Grenoble Alpes Métropole.

Le présent règlement a notamment pour objet de :

- préciser le cadre budgétaire, ainsi que les modalités d'élaboration, de vote et d'exécution du budget ;
- définir les règles de gestion pluriannuelle des autorisations de programme et d'engagement (AP-AE) et des crédits de paiement (CP) ;
- encadrer l'exécution budgétaire des dépenses et des recettes, les opérations de fin d'exercice, les règles applicables aux subventions attribuées, et les principes de refacturations ;
- définir les dispositions applicables aux fonds de concours ;
- sécuriser la gestion patrimoniale ;
- préciser les modalités de pilotage financier (Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), prospective financière, veille et stratégie fiscale, gestion active de la dette et de la trésorerie, et de la dette garantie).

Les règles détaillées dans le présent document s'appliquent à la totalité du périmètre budgétaire et financier métropolitain (budget principal et budgets annexes).

Des guides de procédures, à usage interne, viennent compléter et préciser le présent règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve le nouveau règlement budgétaire et financier de la Métropole, annexé à la présente délibération,

Abstention : 14

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Contre :1

Claudine LONGO

Pour :93

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelynne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026315 - Restitution des retenues de garantie prescrites

01:30:08

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la restitution des retenues de garanties prescrites, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? De la même manière, c'est OK pour le service des assemblées. Madame LONGO, vous votez pour ? C'est sympa de garder vigilant comme cela. Je recommence. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Donc GO RG, RN et LFI, et Mme LONGO vote pour.

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 régissant la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu les articles R.2191-32 et suivants du Code de la commande Publique,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole

Dans le cadre des marchés publics, des garanties financières sont mises en place afin d'assurer leur bonne exécution. A ce titre, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de prélever une retenue de garantie représentant maximum 5% du montant total du marché permettant de remédier aux malfaçons constatées lors de la réception du marché ou les désordres apparus pendant la période de garantie.

La retenue de garantie est libérée dans un délai d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie, soit un an à compter de la date d'effet de la réception, ce délai pouvant toutefois être prolongé dans le cas où toutes les réserves n'auraient pas été levées par le titulaire du marché.

Certaines retenues de garanties prélevées atteintes par la prescription quadriennale conformément à la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics font l'objet d'une demande de remboursement par les entreprises.

Ces demandes n'appelant pas d'observation sur la réalisation des travaux, il est proposé au Conseil métropolitain d'établir la liste des retenues de garantie pouvant être libérées au terme du délai de garantie et qui sont prescrites, comme suit :

N° marché	NOM	BP/Exercice	Bordereau/ Mandats	Montant (en € TTC)
2017-339	SPORTS ET PAYSAGES	BA03 / 2019	300889 / 303057	927,29
2017-339	SPORTS ET PAYSAGES	BA03 / 2022	301039/ 304076	48,80

2017-631	EOLYA	BA07 / 2019	7000109 / 700197	6214,55
2017-631	EOLYA	BA07 / 2020	700040 / 700070	72,00

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve la délibération des retenues de garantie prescrites suivantes :

N° marché	NOM	BP/Exercice	Bordereau/ Mandats	Montant (en € TTC)
2017-339	SPORTS ET PAYSAGES	BA03 / 2019	300889 / 303057	927,29
2017-339	SPORTS ET PAYSAGES	BA03 / 2022	301039/ 304076	48,80
2017-631	EOLYA	BA07 / 2019	7000109 / 700197	6214,55
2017-631	EOLYA	BA07 / 2020	700040 / 700070	72,00

- Autorise le Président de la Métropole à signer tous les documents nécessaires à la libération de ces retenues de garantie.

Abstention : 14

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :94

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSION, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026316 - Autorisation donnée au Président de procéder à des virements de crédits entre chapitres pour l'exercice 2026

01:30:40

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'autorisation donnée au président de procéder à des virements de crédits entre chapitres pour l'exercice 2026, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? GORG, RN, LFI, adopté.

Vu l'article L.1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu les délibérations du Conseil Métropolitain du 6 février 2026 approuvant les budgets primitifs 2026 pour l'ensemble des budgets de Grenoble-Alpes Métropole (budget principal et ses dix budgets annexes),

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires M57 et M4x applicables aux budgets de Grenoble-Alpes Métropole (budget principal et ses dix budgets annexes) et à l'article L.1612-28 du

Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu de déléguer au Président de la Métropole la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cadre, le Président informera le Conseil métropolitain de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Délègue au Président, conformément à l'article L.1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, la possibilité, pour l'ensemble des budgets de Grenoble-Alpes Métropole (budget principal et ses dix budgets annexes), de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Président informera le Conseil Métropolitain de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Abstention : 14

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :94

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL19062026317 - Sollicitation des subventions du Fonds Vert pour les projets présentés au titre de l'année 2026

01:30:52

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Enfin, sur la sollicitation des subventions du Fonds vert pour les projets présentés au titre de l'année, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Les groupes d'opposition ? Les groupes d'opposition. C'est noté.

Vu la circulaire du 1^{er} avril 2026 relative aux règles d'emplois en 2026 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert),

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière de « Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires », « Lutte contre la pollution de l'air », « Contribution à la transition énergétique », « Élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L.229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable », « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement »,

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert » est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs partenaires. Grenoble-Alpes-Métropole émerge à ce dispositif depuis 2023.

En 2025, 8 projets ont été retenus pour un coût total projet de 10 031 745,73 € et un montant de subvention attribué de 1 828 725 €. Parmi ces dossiers, on peut citer :

- Le soutien aux actions relatives au PCAEM ;
- Les projets de renaturation de la place de Metz à Grenoble, place Charles de Gaulle à Corenc, rue d'Arsonval à Grenoble, rue Claude Debussy à Eybens ;
- Plusieurs projets relatifs au déploiement de la ZFE (accompagner l'évolution des mobilités vers des véhicules moins polluants et plan vélo).

Conformément aux termes de la circulaire du 1^{er} avril 2026, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert jusqu'à 2027, afin de contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique. L'enveloppe pour l'année 2026 s'élève à 837 millions d'euros. Sa gestion est déconcentrée au niveau des préfets de région et de département et les crédits sont fongibles entre les mesures pour une meilleure adaptation aux besoins des territoires.

Sa mise en œuvre porte un objectif d'accélération de la transition écologique avec une exigence forte sur la qualité et l'impact des projets ainsi que sur l'effet levier des financements de l'État.

Les projets déposés doivent s'inscrire dans l'une des vingt mesures suivantes réparties en axes d'actions pour la transition écologique :

Axe Renforcer la performance environnementale :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Axe Adapter les territoires au changement climatique :

- Prévention des inondations
- Adaptation aux risques émergents en montagne
- Prévention des risques d'incendies de forêts et de végétation
- Adaptation au recul du trait de côte
- Protection des bâtiments contre les vents cycloniques
- Renaturation des villes et des villages
- Agir pour la biodiversité

Axe Améliorer le cadre de vie :

- Actions pour la qualité de l'air dans les agglomérations à forts enjeux
- Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses
- Territoires d'industrie en transition
- Accélération de la transition et de la planification écologique des activités et des espaces maritimes et littoraux
- Appui à l'ingénierie
- Soutien aux PCAET

Pour 2026, il est proposé de demander des subventions du Fonds vert pour l'ensemble des projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, répondant aux critères d'éligibilité et démarrant dans l'année, listés en annexe.

Parmi les 15 projets présentés, on peut citer :

- Une étude de prévention des inondations,
- Des projets permettant d'améliorer la qualité de l'air,
- Des actions permettant de décliner le Plan Climat Air Énergie Métropolitain en mettant notamment l'accent sur la mobilisation des acteurs et des citoyens du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Reprend sa délégation en matière de sollicitations de subventions, de participations financières ou tout autre appel de recettes auprès d'autres établissements publics, de collectivités et de l'État pour les demandes concernant le Fonds vert détaillées dans l'annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président à solliciter les subventions au titre du Fonds vert pour les projets listés en annexe à la présente délibération.

Abstention : 14

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :94

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSION, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

01.31:06

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous remercie, chers collègues, pour votre présence et votre travail. Je vous souhaite à toutes et à tous un bon week-end sur le terrain et je vous dis à très bientôt. Merci, au revoir et merci à nos services pour le travail mené aujourd'hui à la fois, le service des assemblées, mais également toutes celles et ceux qui ont travaillé sur nos délibérations. Merci à tous.

La séance est levée à 15h55

Secrétaire de séance

Président de Grenoble-Alpes Métropole

Brahim CHERAA

A blue ink signature consisting of a series of horizontal strokes and a final loop.

Guillaume LISSY

A blue ink signature that appears to be a stylized 'G' followed by a flourish.